Afin de faciliter la lecture du présent Document de référence, la table thématique ci-dessous permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

TABLEAU DE CONCORDANCE

Sections	Rubriques	Pages						
I	Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes							
	1.1 Nom et fonction des responsables du document	208						
	1.2 Attestation des responsables	208						
	1.3 Nom et adresse des contrôleurs légaux	208						
	1.4 Politique d'information	12-209						
III	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital							
	3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	178-180						
	3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	181-200						
	3.3 Répartition actuelle du capital	191						
	3.4 Marché des titres de la société	192-199						
	3.5 Dividendes	200						
IV	Renseignements concernant l'activité de l'émetteur							
	4.1 Présentation de la société et du Groupe	2-68						
	4.3 Faits exceptionnels et litiges	201						
	4.4 Effectifs	18						
	4.5 Politique d'investissements (traitée dans chaque branche d'activité)	25-68						
٧	Patrimoine, situation financière, résultats							
	5.1 Comptes consolidés du Groupe	70-119						
	Comptes sociaux de la société	122-169						
VI	Organes d'administration, de direction et de surveillance							
	6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital	207						
VII	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir							
	7.1 Evolution récente	84-86						
	7.2 Perspectives d'avenir	84-86						

AVERTISSEMENT:

Le présent document a été établi en prenant l'euro comme monnaie de référence. Un tableau des principaux indicateurs financiers en francs figure page 71 pour les comptes consolidés et page 123 pour les comptes sociaux.

		Pages
I.	PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	
	Historique du Groupe	2
	• Chiffres clés — Groupe	6
	Chiffres clés — international	10
	La création de valeur	12
	Ressources humaines	16
	Recherche — Développement	19
II.	ACTIVITE DES METIERS	
	Organigramme des principales filiales	22
	• Eau	25
	• Energie	31
	• Propreté	36
	• Transports	40
	• FCC	43
	 Télécommunications 	45
	Edition/Multimédia — Audiovisuel	50
	• Construction	59
	Immobilier	64
III.	COMPTES CONSOLIDES	
	 Chiffres consolidés des cinq derniers exercices 	70
	Rapport de gestion	72
	Etats financiers	87
	Notes aux états financiers	91
IV.	COMPTES SOCIAUX	
	Présentation des comptes sociaux	122
	Documents de synthèse	138
	 Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice 1999 	142
	Filiales et participations	158
٧.	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
	 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 	172
	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	173
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	174
VI.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL	
	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	178
	Renseignements de caractère général concernant le capital	181
	Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	201
	 Responsables du document de référence et du contrôle des comptes 	208

Présentation de la société et du Groupe

Historique du Groupe

Le 14 décembre 1853, un décret impérial légalise la création de la Compagnie Générale des Eaux, qui obtient sa première concession de service public de distribution d'eau à Lyon. Les années suivantes, la Compagnie va développer son activité à Nantes (1854), Montmartre et Auteuil (1857), Nice (1864) avant de signer un traité de régie intéressée avec la Ville de Paris (1860) et d'assurer la distribution de l'eau pour la banlieue de Paris (1869). Le modèle français fait école pour la première fois à l'étranger, à Venise (1880), et confirme son succès en France à Rennes, Boulogne-sur-mer, Arcachon, Arras et la banlieue de Rouen (1880-1883). L'assainissement fait l'objet d'un premier contrat entre la ville de Reims et la nouvelle Compagnie des Eaux-Vannes (1884). Le premier emprunt de 20 millions de francs (1899) est largement souscrit. Les travaux de recherches scientifiques permettent la construction de l'usine à Rimiez (1909) intégrant la stérilisation des eaux par l'ozone. Le Groupe complète ses activités avec la création de la Sade (1918) et rachète les Tuyaux Bonna (1924). Le Groupe et ses filiales poursuivent leur implantation à Monaco (1941), Marseille (1943) et renouvellent leur contrat avec la banlieue de Paris (1949).

1961

 Programme de modernisation et rénovation des usines de la banlieue de Paris, permettant de doubler la capacité d'eau distribuée.

1967

 Premiers contrats d'exploitation d'usines d'incinération ou de compostage d'ordures ménagères (Arras, Vierzon, St-Chamond).

1972

• Développement des activités d'assainissement. Implantation en Espagne.

1980

- Création d'OTV après le regroupement des filiales spécialisées dans le traitement des eaux.
- Prise de contrôle de CGEA (Transports et Propreté).

1981

- Après l'acquisition de la Compagnie Générale de Chauffe, le Groupe devient la première société française dans l'énergie.
- Acquisition de PSG (assainissement aux États-Unis).

1983

• Participation à la création de Canal+.

1984

• Création de la Compagnie des Eaux de Paris.

1985

• Exploitation de la plus importante usine d'incinération d'ordures ménagères au monde à Miami (États-Unis).

1986

 Développement de la distribution d'eau en Grande-Bretagne avec General Utilities.

1987

 Création de SFR (téléphone mobile), de la Générale d'Images et de la Compagnie Générale de Santé.

1988

- Prise de contrôle de SGE (BTP).
- Le Groupe réalise 20 % de son chiffre d'affaires à l'étranger.

1990

- Le Groupe réalise plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 25 % à l'étranger.
- Prise de participation aux États-Unis dans AWT.

1992

- Important développement commercial à l'étranger (Sydney, Buenos Aires, Mexico, Caracas, Espagne...).
- Mise en service par SFR du réseau GSM.
- Mise au point par les chercheurs du Groupe de la nanofiltration de l'eau.

1993

- 23 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 30 % à l'étranger.
- Le Groupe devient le premier actionnaire d'AWT, alimentant une partie de New York en eau.

1994

- Mise en service de l'usine de production indépendante d'électricité d'Independence aux États-Unis, d'une capacité de 1 000 mégawatts.
- Développement de la démarche Qualité totale et des chartes service clients dans l'eau.
- Le Groupe devient le premier opérateur européen dans la propreté.

1995

• Création de CGIS, regroupant les différents métiers de l'immobilier du Groupe.

1996

- Jean-Marie Messier succède à Guy Dejouany à la présidence de la Compagnie Générale des Eaux.
- Création de Cegetel, filiale de la Compagnie Générale des Eaux, de BT, Mannesmann et SBC, qui devient le deuxième opérateur global de télécommunications en France.
- Le rapprochement entre la Compagnie Générale de Chauffe et Esys-Montenay donne naissance au pôle Énergie-Services.

1997

- Accord de partenariat industriel entre la Compagnie Générale des Eaux et Havas, créant ainsi un grand pôle français de communication et multimédia.
- Création de Télécom Développement, filiale commune entre Cegetel et la SNCF pour l'exploitation d'un réseau alternatif de télécommunications sur tout le territoire.
- Contrat pour la production d'eau et d'électricité pour l'ensemble du Gabon (1,5 millions d'habitants). Auparavant, la Compagnie Générale des Eaux a obtenu la concession de l'usine d'eau de Tianjin, 3^e agglomération chinoise.
- Reclassement des titres de la SGE. La participation de la Compagnie Générale des Eaux dans la SGE passe de 85 % à 51 %. L'action SGE s'apprécie de 50 % pendant l'exercice.
- CGEA devient le nº 1 de la propreté en Grande-Bretagne, après l'OPA sur Leigh Interests.
- Fin 1997, SFR compte 2,2 millions de clients, soit plus du double de l'année précédente. Cegetel s'apprête à lancer commercialement « le 7 ».

1998

- Cegetel lance son service de téléphonie fixe, « le 7 » à destination des particuliers et des entreprises.
- L'Assemblée générale des actionnaires approuve le changement de nom de Compagnie Générale des Eaux en Vivendi et la fusion avec Havas.
- Générale des Eaux (pôle Eau de Vivendi) remporte le contrat de l'usine d'eau potable de Chengdu, premier contrat BOT chinois confié au secteur privé.
- Alliance stratégique FCC-Vivendi en Espagne, donnant naissance au numéro un des services à l'environnement dans ce pays et ouvrant la voie à des développements communs en Amérique latine.
- Vivendi devient un acteur mondial dans le multimédia grâce au rachat par Havas de 100 % de l'américain Cendant Software, devenu depuis Havas Interactive Inc., co-leader mondial des logiciels de jeux éducatifs et de vie pratique sur PC.
- SFR compte 4,25 millions d'abonnés et « le 7 » de Cegetel franchit le cap du million d'appels quotidiens et de 600 000 lignes activées.

1999

Janvier:

 Vivendi lance la première émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en euros, pour un montant de 1,7 milliard d'euros. L'opération est souscrite plus de 6 fois le jour de son placement.

Février:

 Cegetel lance e.medi@, un service d'accès à internet à partir du téléphone portable.

Mars:

- Vivendi lance une offre amicale sur USFilter, le leader américain de l'eau, pour 6,2 milliards de US dollars.
- Onyx acquiert les activités de services aux industriels de Waste Management aux Etats-Unis.
- Avec l'acquisition (en partenariat avec Saur) de la société tchèque 1 JVS, deuxième société d'eau et d'assainissement de Bohème du sud, Générale des Eaux conforte sa position de premier acteur privé dans l'eau en République Tchèque.

Avril:

- Vivendi clôture avec succès son émission d'obligations à option de conversion en titres Vivendi Environnement d'un montant de 2,85 milliards d'euros, souscrite plus de 2 fois en moins d'une journée.
- Vivendi franchit le cap des 100 000 salariés actionnaires.
- Cegetel dépasse 1 million de lignes activées en téléphonie fixe.
- Havas acquiert le 3e éditeur scolaire argentin Aique.
- Dalkia remporte pour une durée de 25 ans l'exploitation du chauffage urbain de Suresnes.

Mai:

- CGEA-Transport remporte, pour une durée de 10 ans, le contrat d'exploitation du réseau de métro et de tramways de Stockholm.
- Nouvelle étape de décroisement des participations réciproques avec la Compagnie de Saint-Gobain.

- Havas acquiert MediMedia, groupe international spécialisé dans l'information médicale. Le pôle médical d'Havas devient ainsi le numéro 1 mondial de l'information sur le médicament et le numéro 4 de l'information médicale.
- Eurovia (SGE) acquiert Teerbau, la première entreprise routière allemande, confortant ainsi sa position de deuxième groupe routier européen.
- Vivendi et sa filiale CGIS cèdent le pôle hôtelier au groupe Accor.

Juin:

- Vivendi clôture son Offre Publique de Vente d'un montant de 800 millions d'euros qui a permis à environ 500 000 actionnaires individuels de devenir actionnaires de Vivendi.
- Vivendi clôture son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant de 2,7 milliards d'euros, le plus important appel à l'épargne jamais réalisé en France.
- Onyx acquiert Superior Services, le 4^e acteur américain du secteur des déchets solides, renforçant ainsi sa présence en Amérique du Nord.
- Les Conseils d'administration de Vivendi et Pathé décident de soumettre à leurs actionnaires la fusion de leurs sociétés, suivie d'une redistribution de leurs actifs.
- Générale des Eaux obtient un contrat de 4 ans pour l'eau potable et l'assainissement en Cisjordanie, le premier contrat de ce type confié au secteur privé par la Palestinian Water Authority.
- OTV remporte la conception et la réalisation de la première usine de dépollution des eaux usées de Santiago du Chili.
 Elle sera la première d'une série d'ouvrages du même type prévus pour le « Grand Santiago » qui compte 5 millions d'habitants.

Juillet:

 Le consortium Vivendi-RWE-Allianz remporte le contrat de privatisation partielle de la société des Eaux de Berlin (Berliner WasserBetriebe), la plus importante privatisation jamais réalisée dans ce secteur en Allemagne. BWB est la société municipale chargée de la production et de la distribution de l'eau potable, ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées pour les 3,5 millions d'habitants de la ville de Berlin.

• CGEA-Transport exploite près de la moitié du réseau des trains de banlieue de Melbourne pour une durée de 15 ans.

Août:

- OTV remporte la construction, à Londres, de la plus grande usine au monde d'ultrafiltration par membranes.
- Havas, à travers sa filiale espagnole Anaya, conclut un accord de joint-venture avec Abril, premier éditeur de presse magazine en Amérique latine (11 000 salariés), pour acquérir à 50/50 les éditeurs brésiliens Atica et Scipione, leaders dans l'édition scolaire au Brésil.

Septembre:

- Vivendi Water, né du mariage de Générale des Eaux et d'USFilter, devient la marque internationale commune de l'activité Eau de Vivendi.
- Suite à la fusion avec Pathé, immédiatement suivie de la rétrocession de l'activité cinéma, Vivendi devient actionnaire à près de 25 % de BSkyB à l'issue du rachat des participations de Granada et Pearson.
- Vivendi devient actionnaire à 49 % de Canal+, suite au rachat des participations du groupe Richemont.

Octobre:

 Vivendi Water remporte un contrat d'étude d'une durée de trois ans avec la ville de Calcutta pour l'amélioration du réseau d'eau.

Novembre:

- Havas lance atmedica, portail d'information médicale pour les professionnels de la santé.
- Signature d'une accord avec la NASD (National Association of Securities Dealers, Inc.), Softbank Corp et News Corp en vue de la création d'ici fin 2000 de Nasdaq-Europe.

Décembre:

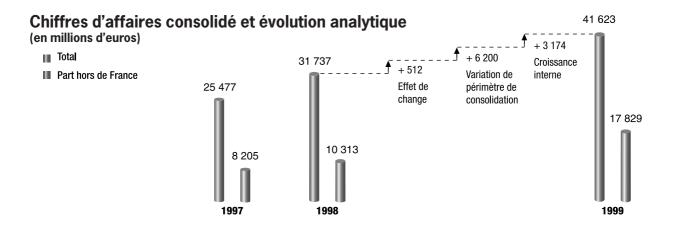
- La qualité du réseau SFR est jugée la meilleure par l'enquête annuelle de l'Autorité de Régulation des Télécommunications.
- Cegetel franchit le cap du million de clients pour « le 7 » et des 7,3 millions d'abonnés SFR.

2000

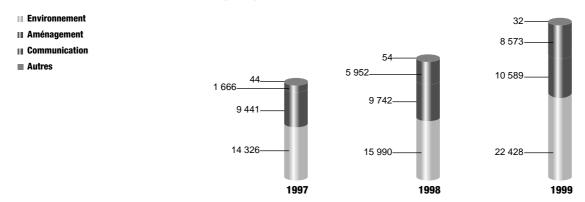
Janvier:

- Création de VivendiNet, détenu à parité par Vivendi et Canal+, regroupant l'ensemble des activités internet des deux groupes.
- Signature d'une alliance entre Vivendi et Vodafone AirTouch portant sur la création d'une société commune, détenue à parts égales, pour développer le premier portail multi-accès européen. Celui-ci s'adressera dès sa création à une base de plus de 70 millions d'abonnés.

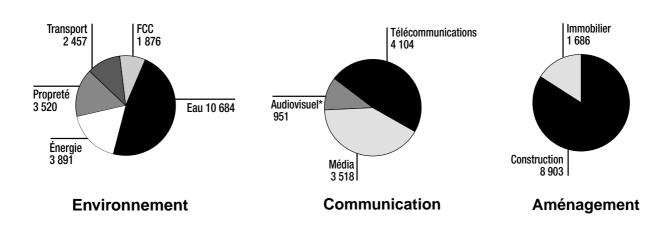
Chiffres clés - Groupe



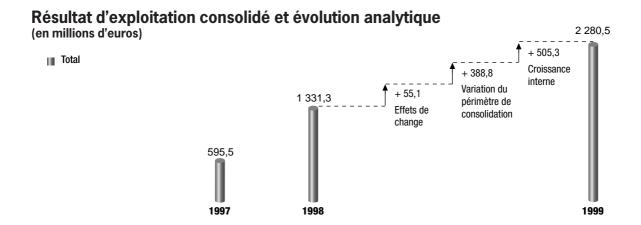
Evolution du chiffre d'affaires par pôles (en millions d'euros)



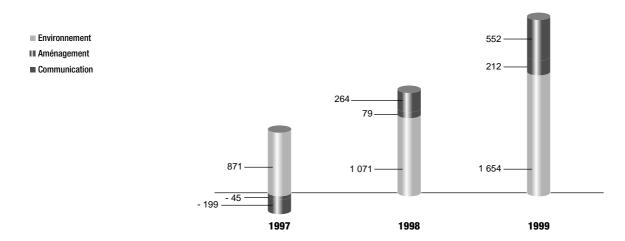
Chiffre d'affaires par activités (en millions d'euros)



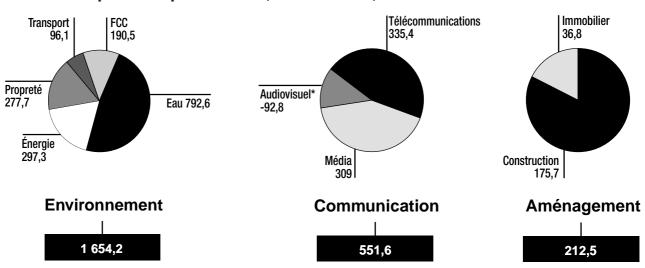
^{*} Canal+ consolidé globalement à compter du 1 $^{\rm er}$ octobre 1999.



Evolution du résultat d'exploitation par pôles (en millions d'euros)

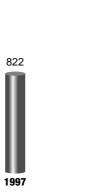


Résultat d'exploitation par activités (en millions d'euros)



^{*} Canal+ consolidé globalement à compter du 1 $^{\rm er}$ octobre 1999.

Résultat net consolidé (en millions d'euros)







Capacité d'autofinancement (en millions d'euros)







Investissements industriels (en millions d'euros)

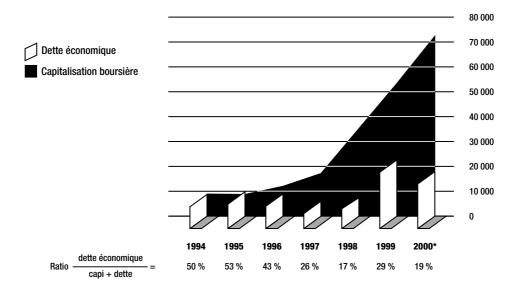






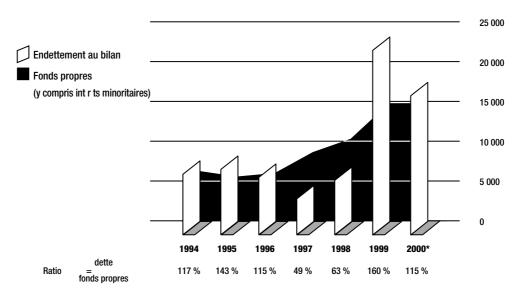
Dette économique * * et capitalisation boursière de 1994 à 1999 (en millions d'euros)

- Après prise en compte des cessions réalisées ou annoncées au 1^{er} semestre 2000 Capitalisation boursière au 14 février 2000
- ** endettement financier net au bilan + créances financières à long terme + crédit bail financement sans recours



Evolution des fonds propres et de l'endettement au bilan (en millions d'euros)

* Après prise en compte des cessions réalisées ou annoncées au 1er semestre 2000



Chiffres clés - hors de France

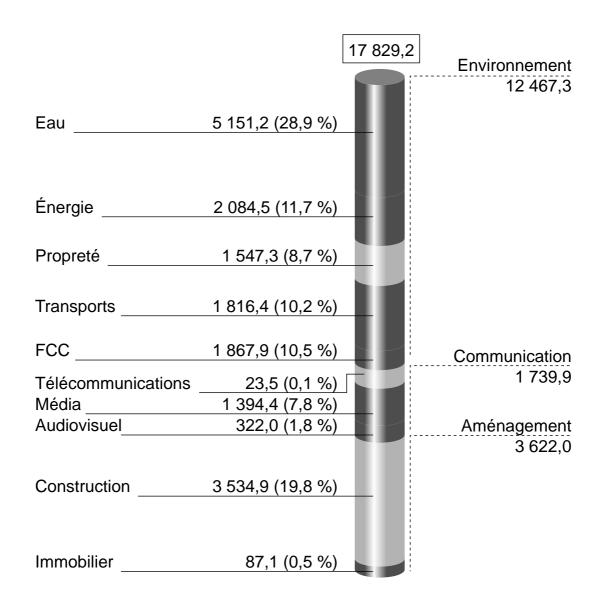
Répartition du chiffre d'affaires hors de France par zone géographique (en millions d'euros)

17 829,2 Royaume-Uni 3 464,9 (19,4 %) Allemagne 2 332,1 (13,1 %) 2 068,7 (11,6 %) Espagne Bénélux 607,8 (3,4 %) Autres pays d'Europe 2 353,1 (13,2 %) Amérique 5 572,4 (31,3 %) Asie/Pacifique 792,5 (4,4 %)
Afrique/Moyen-Orient 637,7 (3,6 %)

ROYAUME-UNI		ALLEMAGNE	ALLEMAGNE		ESPAGNE		BÉNÉLUX	
Eau : Energie : Propreté : Transports : FCC :	543,9 355,4 543,8 1 103,9 22,7	Eau : Energie : Propreté : Transports : FCC :	341,7 42,7 80,9 124,9	Eau : Energie : Propreté : Transports : FCC :	34,4 74,4 16,8 0,1 1 688.7	Eau : Energie : Propreté : Transports : FCC :	33 112,8 4,9 41,0	
Télécommunications : Média : Audiovisuel : Construction : Immobilier :	175,3 13,2 705,6 1,1	Télécommunications : Média : Audiovisuel : Construction : Immobilier :	92,9 12,2 1 607,4 29,4	Télécommunications : Média : Audiovisuel : Construction : Immobilier :	213,6 6,0 33,6 1,1	Telécommunications : Média : Audiovisuel : Construction : Immobilier :	112,3 302,2 1,6	

Répartition du chiffre d'affaires hors de France par métiers

(en millions d'euros)



AUTRES PAYS D'EUROPE		AMERIQUE	AMERIQUE		ASIE-PACIFIQUE		AFRIQUE MOYEN-ORIENT	
Eau:	509,7	Eau:	3165,9	Eau:	255,2	Eau:	267,4	
Energie:	427,0	Energie :	964,6	Energie :	103,7	Energie :	3,9	
Propreté :	91,6	Propreté :	621,2	Propreté :	166,8	Propreté :	21,3	
Transports :	485,7	Transports :		Transports :	59,7	Transports :	1,1	
FCC:	51,1	FCC:	104,7	FCC:	0,0	FCC:	0,7	
Telecommunications:	23,5	Telecommunications:		Telecommunications:		Telecommunications:		
Média :	127,8	Média :	588,7	Média :	63,9	Média :	19,9	
Audiovisuel:	234,0	Audiovisuel :	23,5	Audiovisuel :	23,4	Audiovisuel :	9,7	
Construction:	381,7	Construction:	81,6	Construction:	109,3	Construction:	313,5	
Immobilier :	21,0	Immobilier :	22,2	Immobilier :	10,5	Immobilier :	0,2	

LA CREATION DE VALEUR

« Créer de la valeur pour la partager » est l'une des 7 valeurs de Vivendi. Pour cela, le groupe s'est doté de règles et de procédures qui s'appliquent au niveau des choix stratégiques, des pratiques de gestion et de l'information financière. La démarche de création de valeur repose également sur la motivation des salariés et du management : un Plan d'Epargne Groupe permet d'associer l'ensemble des salariés aux résultats du groupe et le management est directement intéressé aux performances opérationnelles. En outre, le Conseil d'administration et les organes dirigeants de Vivendi sont attachés au respect des principes du gouvernement d'entreprise.

Au total, la création de valeur pour l'actionnaire s'est traduite en 1999 par une progression de l'action Vivendi de 28 % en un an.

LA DEMARCHE DE CREATION DE VALEUR

La création de valeur pour l'actionnaire est inscrite dans la stratégie du groupe, proposée par le Comité exécutif et approuvée par le Conseil d'administration. Elle repose sur la mise en œuvre de principes et de procédures qui s'appliquent au Groupe et à l'ensemble des métiers.

Le choix des investissements

L'amélioration de la rentabilité des opérations existantes autant que le développement des relais de croissance sont les leviers de la création de valeur pour l'actionnaire. Le Comité exécutif débat de tous les projets dont les capitaux investis sont supérieurs à 50 millions d'euros.

Le choix des projets est basé sur plusieurs critères :

- une analyse approfondie des risques engagés ;
- le retour sur capitaux investis, à moyen et long terme, projet par projet.

Les indicateurs de gestion internes du groupe sont focalisés sur la notion de retour sur capitaux employés, qui rapporte le résultat d'exploitation net d'un impôt normatif à la valeur comptable des capitaux engagés par métier, y compris les goodwills. Ces indicateurs, qui n'auraient pas de signification globale compte tenu de la différence de maturité et de risque

des métiers du groupe, sont utilisés au niveau de chaque métier et comparés aux prévisions aussi bien pour les évolutions à périmètre constant que pour chaque acquisition.

Pas de dilution inutile

Si le potentiel d'un projet peut justifier l'acceptation d'une dilution limitée et ponctuelle des résultats, le groupe s'engage à éviter toutes les « dilutions inutiles » à l'actionnaire, afin que celui-ci bénéficie pleinement de la croissance du groupe :

- paiement du dividende uniquement en espèces,
- achat sur le marché des actions qui sont distribuées sous forme de stock-options, de préférence à l'émission de nouvelles actions,
- faculté d'annuler des actions acquises en Bourse, aux fins par exemple d'éliminer la dilution d'obligations en cours de conversion.

L'optimisation de la structure financière

Le ratio d'endettement net du groupe (dette/fonds propres totaux) après prise en compte des cessions à intervenir au premier trimestre 2000 (Sithe Energies, SGE, CGIS) est voisin de 100 %, contre 63 % fin 1998. Cette évolution permet au groupe de bénéficier d'un effet de levier maximum dans un contexte de taux d'intérêts bas, tout en conservant un bilan très solide, l'essentiel de la dette provenant du pôle Environnement : le ratio de couverture des frais financiers par l'excédent brut d'exploitation s'établit ainsi à 5,5, niveau habituel du secteur des services à l'environnement.

La politique d'information financière

La communication financière vise à assurer à l'ensemble des actionnaires, français et étrangers, individuels et institutionnels, une information claire, complète et régulière sur la stratégie du groupe, ses résultats et ses nouveaux développements.

L'ensemble des actionnaires de Vivendi, conviés à l'Assemblée générale annuelle, qui aura lieu le 27 avril 2000, a ainsi à sa disposition :

- le rapport annuel du groupe, disponible en français et en anglais dès la publication des résultats annuels début mars 2000,
- la lettre aux actionnaires, publiée 4 fois par an en français,
- les comptes semestriels, publiés en français et en anglais,
- les communiqués de presse et avis financiers, les publications légales,
- enfin, un numéro libre appel (0 805 806 807) est à leur disposition (70 000 appels reçus cette années), ainsi que le site Internet de Vivendi: www.vivendi.com.

Les actionnaires individuels peuvent par ailleurs participer aux réunions d'actionnaires organisées en région, et animées par Jean-Marie Messier (en 1999 à Lyon et Nice). Des visites de sites sont également proposées aux actionnaires individuels en France et à l'étranger (en 1999, 50 sites ouverts spécialement pour les actionnaires ont accueilli plus de 10 000 visiteurs). Enfin, l'Espace Actionnaires, ouvert début 1999 au siège parisien du groupe, offre un lieu d'accueil et d'information pour les actionnaires.

Plus spécifiquement pour les actionnaires institutionnels, la politique d'information du groupe repose notamment sur des réunions régulières dans les principales places financières internationales. En 1999, plus de 300 investisseurs et analystes financiers ont assisté à des présentations Vivendi et plus de 1 000 investisseurs ont été rencontrés dans le cadre de réunions individualisées à Paris et à l'étranger. Des séminaires sectoriels sont également organisés tous les ans. Enfin, un site Internet financier (http://finance.vivendi.com) est à la disposition des actionnaires institutionnels depuis mars 1999.

Plan d'Epargne Groupe, intéressement du management

Les intérêts des actionnaires sont d'autant mieux servis qu'ils sont partagés par le management et l'ensemble des salariés du groupe.

• Plan d'Epargne Groupe: destiné à associer les salariés au développement du groupe au moyen de l'épargne salariale, le Plan d'Epargne Groupe a collecté environ 500 millions d'euros fin 1999. 105 000 salariés de Vivendi, en France et hors de France, sont ainsi actionnaires du groupe et participent au renforcement d'un actionnariat stable. Fort de ce succès, Vivendi a mis en place, en France, Pégase, une formule complémentaire permettant d'associer progressivement tous les salariés au développement du groupe, notam-

ment la petite épargne (cf. Ressources Humaines). Un plan similaire, Pegasus, sera lancé en 2000 à l'attention des salariés hors de France. Pegase est une opération ponctuelle réalisée dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe Vivendi qui a pour objet de permettre aux salariés des sociétés françaises du groupe de souscrire des actions Vivendi exclusivement par l'intermédiaire du FCPE spécialement créé, Pegase-Vivendi, tout en bénéficiant d'un effet de levier et d'une garantie. L'effet de levier consiste en un prêt bancaire consenti au souscripteur correspondant à 9 fois le montant de son versement. La garantie lui permet de percevoir un prix de rachat lui permettant de rembourser le prêt, d'obtenir une rémunération minimum de son versement égale à son apport initial total majoré de 5 % l'an, ou de percevoir, le cas échéant, une quote-part de la performance de l'action vivendi pendant la durée de l'investissement. Le FCPE Pegase-Vivendi a souscrit à 1 758 057 actions Vivendi le 29 avril 1999.

L'opération Pegasus, également réalisée dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, a pour objet de faire bénéficier les salariés des filiales étrangères d'une formule d'épargne salariale ayant un attrait comparable à Pegase. Les fonds versés par les salariés sont investis en euros dans le FCPE diversifié Vivendi Growth Fund, créé spécialement. La souscription de parts du fonds est assortie d'une garantie donnée par l'employeur pour le souscripteur, de récupérer, lors du rachat de ses parts, le montant de son versement initial augmenté de 6 fois la hausse de l'action Vivendi ou de 5 % par an.

- Intéressement du management: les cadres dirigeants sont également intéressés à la progression des résultats du groupe par le développement de primes variables et l'attribution des stocks-options. Les attributions d'options de souscription et d'achat d'actions répondent à trois critères: niveau de responsabilité, performances et identification des cadres à potentiel ou ayant réalisé des opérations significatives. Les attributions consenties aux membres des organes dirigeants et celles exercées au 31 décembre 1999 sont présentées dans le tableau figurant pages 185 et suivantes.
- Un plan exceptionnel d'attribution d'options d'achat d'actions dit de « sur-performance » qui porte sur un maximum de 6 000 000 d'options (prélevées sur l'autocontrôle) réservé aux 50 principaux dirigeants du groupe a été mis en place en mai. Ces options d'achat d'actions sont attribuées sans aucune décote, sur la base des 20 derniers cours de bourse et ne sont pleinement exerçables dans 5 ans que si l'action Vivendi réalise une sur-performance d'au moins 25 % par rapport à ses principaux concurrents. La sur-performance

La création de valeur

de l'action Vivendi est mesurée par rapport à des indices composés de valeurs internationales (50 % environnement et 50 % télécom-média). L'intéressement des dirigeants à la sur-performance de leur groupe illustre les valeurs fondamentales du management de Vivendi.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vivendi est attaché au respect des principes du gouvernement d'entreprise.

- Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois en 1999 (contre 7 fois en 1998 et 6 fois en 1997). Il se compose actuellement de quatorze membres, dont dix Administrateurs indépendants au sens du rapport Viénot. Parmi eux, trois ne sont pas de nationalité française. Le conseil examine notamment les orientations stratégiques et les investissements significatifs du groupe. Chaque Administrateur doit être propriétaire de 250 actions au moins pendant la durée de son mandat. Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2000 de porter ce nombre à 750.
- Le Conseil d'administration a constitué deux comités indépendants : le Comité des comptes et le Comité des

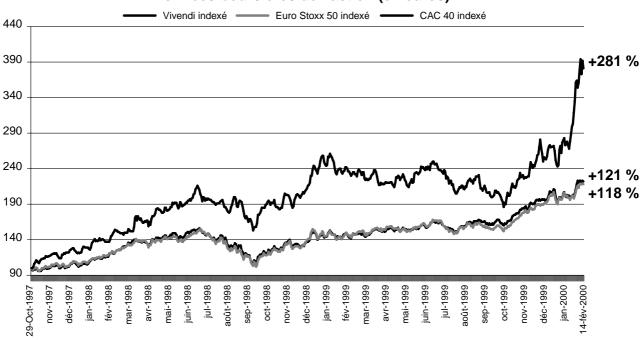
mandataires sociaux. Leurs membres sont choisis parmi les Administrateurs de Vivendi.

- le Comité des comptes est composé de quatre membres :
 MM. Marc Viénot, Président ; Philippe Foriel-Destezet ;
 Henri Lachmann ; Serge Tchuruk. Il examine les comptes avant leur présentation au Conseil d'administration, les principes et méthodes comptables, la qualité du contrôle interne ainsi que les programmes de travail des auditeurs internes et externes. Dans le cadre de sa mission, il peut entendre, hors la présence des mandataires sociaux, les commissaires aux comptes et les dirigeants responsables de l'établissement des comptes et du contrôle interne. Il s'est réuni deux fois en 1999.
- le Comité des mandataires sociaux est composé de trois membres: MM. Jean-Louis Beffa, Président; Bernard Arnault; René Thomas. Il examine les rémunérations des mandataires sociaux et des principaux cadres du groupe. Il est consulté sur les plans d'options et sur le choix des Administrateurs et des mandataires sociaux du groupe. Il s'est réuni trois fois en 1999.

LE RENDEMENT DE L'ACTION

L'action Vivendi a atteint 89,65 euros au 30 décembre 1999, soit une progression de 28 % sur un an. Depuis le 29 octobre 1997, date de présentation des comptes semestriels, la hausse a atteint 281 %. L'action Vivendi est cotée au premier marché du règlement mensuel de la Bourse de Paris (code 12143).

Données boursières de l'action (en euros)



RESSOURCES HUMAINES

Développement de l'actionnariat salarié

Le Plan d'Epargne Groupe créé en 1996 a connu un vif succès avec 500 millions d'euros collectés en 1999. En effet, à côté des augmentations de capital classiques qui ont permis de collecter 171 millions d'euros d'épargne salariale (contre 168 millions d'euros l'année précédente), l'année 1999 a été marquée par la mise en œuvre d'un plan d'épargne à effet de levier dont les résultats — 329 millions d'euros et 70 000 souscripteurs — témoignent de l'intérêt manifesté par les salariés du groupe.

Désormais, 105 000 salariés de Vivendi sont, par le biais de l'épargne salariale, actionnaires du groupe. Ils détiennent 3,2 % du capital et sont ainsi collectivement les premiers actionnaires du groupe.

Au-delà des mécanismes traditionnels d'épargne salariale, le Conseil d'administration du 25 novembre 1999 a décidé d'attribuer à chacun des salariés du groupe dans les métiers de l'Environnement et de la Communication 10 options d'achat d'actions Vivendi. Cette opération devrait concerner 250 000 salariés environ.

L'insertion des jeunes

Entre novembre 1997 et novembre 1999, le groupe a recruté 10 129 jeunes de moins de 30 ans, dont 2 272 dans le cadre d'une formation en alternance, allant ainsi bien au-delà des engagements pris dans le Contrat Global de Solidarité signé en novembre 1997 avec Madame Martine Aubry, ministre de l'Emploi et de la Solidarité.

Le 16 novembre 1999, ces nouveaux jeunes embauchés ont été réunis autour de Jean-Marie Messier pour débattre de leur avenir professionnel et des grandes évolutions du groupe. A cette occasion, le Président a présenté la Charte Européenne de Solidarité, nouvel engagement pour l'emploi et l'insertion des jeunes, parrainée par Monsieur Romano Prodi, Président de la Commission Européenne. Cette charte prévoit qu'au

cours des deux prochaines années, Vivendi embauchera en Europe 14 000 jeunes de moins de 30 ans.

L'aménagement du temps de travail

La plupart des sociétés du groupe ont anticipé l'obligation légale de passage aux 35 heures. A la fin de l'année 1999, environ ³/₄ des salariés du groupe étaient couverts par un accord d'entreprise ou de branche.

Ces accords de réduction du temps de travail ont mis en avant les objectifs de réorganisation du travail permettant une amélioration significative du service rendu aux clients. Ainsi, par exemple, en a-t-il été des accords signés chez Dalkia et chez Cegetel.

Sécurité au travail

A la suite de la Conférence Internationale de Bruxelles consacrée à la fin de l'année 1998 à l'hygiène, la santé et les conditions de travail, le groupe a multiplié les initiatives de sensibilisation au thème de la sécurité au travail.

Ainsi, au cours de l'année 1999, un site « sécurité au travail » a été créé sur l'intranet Vivendi et un dispositif de remontées d'informations permet désormais de disposer d'indicateurs internationaux sur la fréquence et la gravité des accidents du travail dans l'ensemble du groupe. En outre, l'ensemble des animateurs de prévention ont été invités au cours d'une journée de travail à échanger leurs expériences. Enfin, une Charte sur la sécurité au travail dans le groupe a été signée par Jean-Marie Messier, Président de Vivendi, et Jacques Bacilière le Secrétaire de l'Instance de Dialogue Social Européen.

Cette Charte, qui a été déposée au Bureau International du Travail, est un engagement fort qui fixe un certain nombre de devoirs et qui engage les dirigeants des entreprises « à veiller au respect des normes de sécurité fixées par l'Organisation Internationale du Travail ou, lorsqu'elles sont plus favorables, au respect des normes de sécurité fixées par les législations

nationales ou régionales dans tous les pays du monde où le groupe est présent ».

Développement des compétences managériales

Vivendi Management a démarré son activité en janvier 1999, et a offert l'ensemble de ses prestations très rapidement. D'ores et déjà, plus de 4 000 salariés de Vivendi ont participé aux conférences organisées. Parmi eux, 500 managers de centres de profits européens ont suivi le séminaire « Managers » et une vingtaine de dirigeants ont suivi le séminaire « Executives ».

Formation continue des salariés

L'année 1999 a vu se poursuivre les actions engagées les années précédentes dans le domaine de la formation continue des salariés. De nombreuses initiatives ont été prises pour améliorer la compétence des salariés, à travers la conception de nouveaux référentiels-emploi, la réalisation de plans de formation de mieux en mieux adaptés aux besoins des opérationnels, l'internationalisation des actions de formation et la validation des acquis professionnels.

Cette internationalisation des formations est particulièrement nette en Amérique Latine où Dalkia a créé au Brésil une école pour lutter contre l'analphabétisation de la population active et où Vivendi Water, à travers sa société OMSA, a créé un centre de formation au Mexique. Enfin, la CGEA et son Institut de l'Environnement Urbain ont ouvert les portes de leur tout nouveau centre de formation « United Kingdom College of Environment and Transport » au Royaume-Uni. D'autres centres sont prévus dans certains pays où la CGEA est très implantée.

Enfin, le dispositif de Validation des Acquis Professionnels (VAP) est de plus en plus utilisé dans le groupe, conformément aux engagements du Contrat Global de Solidarité. La CGEA,

qui s'est engagée très tôt dans cette démarche, a poursuivi son effort et offre ce dispositif à un nombre croissant de candidats.

La Validation des Acquis Professionnels a aussi connu un essor dans les autres filiales du groupe grâce à l'accord que Vivendi a signé avec l'AFPA. Dalkia a notamment participé à un programme expérimental commandé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sur un nouveau dispositif de Validation des Acquis Professionnels: les Certificats de Compétences Professionnelles. Par ailleurs, de nombreuses filiales anglaises (Three Valleys Water dans l'Eau, Dalkia Utilities Services dans l'Energie, Onyx Environmental dans la Propreté) ont développé de nombreux programmes de validation des compétences de leurs salariés.

Utilisation des nouvelles technologies au service de la politique sociale

Vivendi a créé un site intranet « In Vivo » dont le but est de favoriser la mobilité interne des cadres. Ce site, en libre accès, dispose à cette fin de plusieurs centaines d'offres d'emplois et prévoit, avec le déploiement de l'intranet Vivendi dans l'ensemble du groupe, une forte croissance du volume des postes offerts en France et hors de France.

Les partenaires sociaux du Comité et de l'Instance de Dialogue Social Européen (IDSE) ont également bénéficié des possibilités qu'offre l'intranet du groupe puisque Vivendi a mis à leur disposition :

- un site « Instances de Dialogue Social » sur l'intranet Vivendi permettant aux partenaires sociaux du Comité de groupe et de l'IDSE d'informer les salariés sur la vie de ces deux instances. Une Charte a été signée à cette fin ;
- un accès à la messagerie interne, sous réserve du respect d'un code de bonne conduite.

Evolution et répartition des effectifs du groupe

	Cadres	1997 Non cadres	Total	Cadres	1998 Non cadres	Total	Cadres	1999 Non cadres	Total
Environnement	8 750	102 789	111 539	10 857	125 096	135 953	19 395	151 732	171 126
Communication	1 782	1 679	3 461	9 472	15 842	25 314	9 995	20 468	30 463
Aménagement	9 128	68 110	77 238	10 215	63 785	74 000	10 038	63 888	73 927
Autres	290	791	1 081	309	34	343	51	24	75
Total	19 950	173 369	193 319	30 853	204 757	235 610	39 479	236 112	275 591

Effectifs par zones géographiques

Total	193 319	235 610	275 591
Europe	175 314	216 804	232 503
Asie-Pacifique	2 072	3 167	6 344
Amérique	9 326	7 656	27 658
Afrique	6 607	7 983	9 086
	1997	1998	1999

La Fondation Vivendi

Aider ceux qui créent des emplois d'utilité sociale : telle est la vocation de la Fondation Vivendi. Elle contribue à la politique sociale du groupe en maintenant ou en créant des activités dans les zones sensibles, urbaines ou rurales. Depuis sa création, en 1995, la Fondation a soutenu financièrement plus de 1 100 projets, pour un montant compris entre 4 500 et 22 500 euros par projet.

Chaque projet est parrainé par un salarié du groupe, qui s'engage à participer bénévolement à l'instruction du projet et à suivre régulièrement son développement une fois la subvention versée. Le budget d'intervention de la Fondation est de 3 millions d'euros par an. Depuis 1998, il est porté à 4,5 millions d'euros par an pour favoriser la création d'emplois bénéficiant à des jeunes.

Les projets aidés proviennent de trois secteurs d'activité : les services aux personnes et aux entreprises, les services dans l'animation (activités culturelles, tourisme en milieu rural) et les initiatives issues de l'environnement (valorisation du patrimoine naturel). En 4 ans, la Fondation a permis la création ou la consolidation de plus de 10 500 emplois à travers toute la France, dont 1 503 emplois bénéficiant à des jeunes de moins de trente ans.

89 % des projets aidés par la Fondation en 1996, 1997 et 1998 sont toujours vivants. Ce taux d'échec, largement inférieur à celui de la moyenne nationale pour la création d'entreprises, est particulièrement flatteur si l'on tient compte du fait que la Fondation aide pour l'essentiel des projets portés par des personnes en difficulté ou dont les créations d'emplois bénéficient à des personnes en difficulté (chômeurs de longue durée, RMIstes, femmes isolées, etc.).

La Fondation Vivendi a décidé, en janvier 2000, de consacrer un tiers de son budget annuel, soit 1,5 million d'euros, à des projets d'insertion présentant des actions de réhabilitation et d'entretien des sites forestiers dévastés par les violentes tempêtes qui ont frappé la France fin 1999.

La Fondation Vivendi continuera ses activités au-delà des cinq années initialement prévues et envisage d'étendre son principe à l'extérieur de la France.

RECHERCHE DEVELOPPEMENT

Imaginer de nouvelles voies, comme autant de réponses à quatre objectifs prioritaires : sécurité sanitaire, performance économique, qualité de vie et développement durable, sont les enjeux que se sont fixés les équipes de recherche, de développement et d'innovation de Vivendi. Fortes d'un budget global de 230 millions d'euros, elles comprennent plus de 2 000 hommes et femmes, qui œuvrent partout dans le monde pour créer ce qui change la vie.

Vivendi internationalise ses activités de recherche, développement et innovation (RDI), en cohérence avec le développement international du groupe. Ainsi ses activités de recherche et d'innovation s'appuient sur un réseau international de plus de 20 centres. 4 centres ont été créés au cours de l'année 1999 : à Hong-Kong (Eau), le North American Technology Center (Eau), Inovatel à Grenoble (Télécommunications), la Fondation Cegetel (ou encore Institut du Futur de l'Information) à Sophia Antipolis, sans parler des accords de coopération avec Berliner Wasser Betriebe à Berlin en cours de concrétisation. Au total, plus de 2 000 hommes et femmes, en Europe, aux Etats-Unis, en Australie ou en Asie, conçoivent et développent des outils (produits, procédés, logiciels...) qui permettent à Vivendi, dans chacun de ses métiers, de conforter son avance concurrentielle en termes de performance économique, de sécurité, de confort et de développement durable.

Pragmatiques et orientées vers les besoins des clients de Vivendi — grand public, collectivités publiques, professionnels, industriels — les équipes de recherche et d'innovation entretiennent des échanges permanents avec toutes les communautés scientifiques et multiplient les collaborations avec de grands organismes de recherche et des réseaux de recherche français et internationaux. Quelques exemples, en France : l'Institut Pasteur, l'Institut National de la Recherche Agronomique, l'Université de Nice Sophia Antipolis, le CEMAGREF, l'Ecole des Mines de Paris, le Centre d'Etudes du Bâtiment et des Travaux Publics, l'Ecole Supérieure des Travaux Publics, le

Centre National des Etudes Spatiales; hors de France: l'Université de Georgia Tech aux Etats-Unis, l'EAWAG en Suisse, l'Australian Water Quality Center, l'Université des Sciences et Technologies de Hong Kong, l'Université Tsinghua en Chine, l'Asian Institute of Technology en Thaïlande, l'Université of Art and Design d'Helsinki.

Protection de la santé

La protection de la santé constitue un axe prioritaire de recherche de Vivendi, avec deux grands thèmes : l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée et la lutte contre la pollution atmosphérique.

La mise en œuvre, à très grande échelle, des techniques de filtration sur membranes, avec la nanofiltration sur l'usine de Méry-sur-Oise ou la microfiltration, dont Memcor est le leader mondial, confirment les avantages déterminants de ces technologies pour la production d'eau potable à partir de ressources de toute qualité. Elles sont aussi une réponse efficace à l'élimination de parasites tels que *Cryptosporidium*, objets d'une attention croissante, pour lesquels de nouveaux moyens de détection sont développés.

Dans le domaine de l'air, la détection, la mesure et le traitement des dioxines susceptibles d'être présentes dans les fumées de certaines usines d'incinération constituent un autre enjeu essentiel. L'installation, au sein de son Centre de Recherche sur l'Environnement, l'Energie et les Déchets (CREED), du premier laboratoire privé de mesure de ces substances montre la détermination de Vivendi à apporter au plus tôt une réponse aux inquiétudes des citoyens, tout en continuant de participer activement aux recherches de la communauté scientifique en la matière.

Développement durable

La protection de l'environnement et des milieux naturels constitue un autre objectif central des actions de Vivendi. La réutilisation des eaux usées, d'origine industrielle ou domestique, le tri et la valorisation des déchets urbains et le traitement des sols pollués par le chrome et les métaux lourds en constituent quelques exemples significatifs. Autre exemple du travail d'équipe mené au sein de Vivendi, où les métiers de la construction et de la propreté ont associé leurs compétences : la recherche des meilleures filières de valorisation pour les déchets de chantiers.

Les conférences de Kyoto et de Buenos-Aires ont fixé des objectifs ambitieux en matière de limitation de la production de gaz à effet de serre dans un souci de développement durable à l'échelle mondiale. Vivendi est particulièrement actif dans ce sens, avec, pour ne citer que quelques exemples de projets de recherche :

- le développement de la cogénération utilisant du gaz naturel, voire le biogaz des centres d'enfouissement techniques, et permettant d'optimiser les rendements énergétiques,
- l'utilisation des technologies de microgénération électrique susceptibles d'offrir à l'échelle individuelle des sources de chaleur et d'électricité permettant de résoudre certains problèmes difficiles et coûteux de transport de l'énergie,
- la mise au point et l'exploitation de nouveaux carburants comme l'Aquazole, le GNV ou le GPL,
- l'optimisation des transports par le renforcement des informations aux voyageurs et aux conducteurs,
- l'expérimentation de piles à combustible.

Technologies de l'information et de la communication

.....

Vivendi, qui ambitionne d'être un des acteurs majeurs de la communication en Europe, a bien sûr une politique de RDI très active et novatrice dans ce domaine, en particulier dans les services de téléphonie mobile, Internet et le multimédia.

En matière de télécommunications, Cegetel développe des outils d'intégration de voix, données et images à haut débit dans le souci d'offrir de nouveaux services multimédia de qualité (accès, connexion et transport). Cegetel se soucie aussi de l'architecture des réseaux présents et futurs, du contrôle de leurs performances et de l'évolution vers les systèmes mobiles de troisième génération (UMTS).

La rupture amenée par l'essor d'internet conduit aussi à innover dans la convergence des technologies (IP, mobilité, téléphonie fixe, systèmes d'information, transports large bande...) pour accéder à des contenus multimédia et aux mécanismes de médiation tels que le e.commerce. Quelques exemples :

- l'internet portable, qui permet de surfer sur le Web, consulter ses e-mails, envoyer des fax, accéder à des bouquets de services à partir d'un téléphone portable et d'effectuer des transactions commerciales;
- la messagerie unifiée, qui permet d'accéder par un seul point d'entrée à des informations stockées dans des serveurs et des réseaux de nature très différente (voix, fax, e-mail);
- la voiture communicante (en partenariat avec PSA) qui intègre le multimédia au cœur de l'univers automobile et renforce ainsi la sécurité du conducteur, améliore la qualité de ses déplacements.

L'innovation se trouve aussi dans le mode de financement et de programmation de la recherche avec, outre une participation au Réseau National de Recherche en Télécommunications (RNRT), trois approches complémentaires:

- l'incubation de jeunes sociétés dans le domaine d'internet via @viso, joint venture entre Vivendi et SoftBank;
- le financement de start-up avec le fonds d'investissement Viventures :
- et des projets cogérés avec le monde académique grâce à la Fondation Cegetel.

Activité des métiers

ORGANIGRAMME DES PRINCIPALES FILIALES

ENVIRONNEMENT

EAU 25,6 % du CA total

PRINCIPALES FILIALES

Générale des Eaux	100,0 %
Services d'eau en France	
Société des Eaux de Marseille	48,8 %
Société des Eaux du Nord	49,5 %
Services d'eau à l'étranger	
USFilter	100,0 %
Berliner WasserBetriebe	49,9 %
United Water (Australia)	47,5 %
CGE Australia	100,0 %
OEWA (Allemagne)	99,5 %
OMSA (Mexique)	50,0 %
CGE Utilities (Malaisie)	55,0 %
CG des Eaux Tchèques	100,0 %
CGE Portugal	100,0 %
Société d'Eau et d'Électricité du Gabon (SEEG)	53,1 %
Tianjin CGE Water Company (Chine)	55,0 %
Szegedi Vizmu (Hongrie)	49,0 %
Ingénierie, travaux d'hydraulique/diversification	
Sade	98,4 %
Omnium de Traitements et de Valorisation (OTV)	100,0 %
Bonna Sabla	99,0 %
Groupe de Comptage et Services	100,0 %
Krüger (Danemark)	75,0 %
Société Internationale de Dessalement (Sidem)	100,0 %

ENERGIE 9,3 % du CA total

PRINCIPALES FILIALES

Énergie – services	
Dalkia	99,5 %
Production indépendante d'électricité	
Sithe Energies Inc. (États-Unis)	61,4 %

PROPRETE 8,5 % du CA total

PRINCIPALES FILIALES

Compagnie Générale d'Entreprises	
Automobiles (CGEA)	100,0 %
SARP Industries	99,4 %
SARP	98,2 %
Superior Services	100,0 %
Renosol	100,0 %
Montenay International Corporation (États-Unis)	100,0 %
Onyx UK	100,0 %
Collex (Australia)	92,0 %
Onyx Umweltservice GmbH (Allemagne)	51,0 %
Onyx North America Corp.	100,0 %

TRANSPORTS 5,9 % du CA total

PRINCIPALES FILIALES

Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (CGEA)	100,0 %
CGFTE	100,0 %
Barraqueiro (Portugal)	47,1 %
Connex Rail (Royaume-Uni)	100,0 %
DEG (Allemagne)	60,0 %
Linjebuss (Suède)	100,0 %

FCC 4,5 % du CA total 56,6 % (1)

.....

COMMUNICATION

TELECOMMUNICATIONS 9,8 % du CA total

PRINCIPALES FILIALES

Cegetel ⁽²⁾	59,0 %
Société Française de Radiotéléphone (SFR)	80,0 %
Cegetel 7	80,0 %
Cegetel Entreprises	80,0 %
America On Line France (AOL)	55,0 %
Télécom Développement	49,9 %
Transtel	70,0 %
Vivendi Telecom International	100,0 %
Matel (Hongrie)	100,0 %
Monaco Telecom	51,0 %

⁽¹⁾ et 27,7 % de taux d'intérêt ultime

(2) et 44 % de taux d'intérêt ultime

EDITION/MULTIMEDIA – AUDIOVISUEL 10,7 % du CA total

PRINCIPALES FILIALES

100,0 %
100,0 %
100,0 %
100,0 %
100,0 %
100,0 %
99,9 %
100,0 %
100,0 %
100,0 %
50,0 %
100,0 %
100,0 %
100,0 %
100,0 %
19,7 %
100,0 %
49,0 %
39,3 %

AMENAGEMENT

CONSTRUCTION 21,4 % du CA total

PRINCIPALES FILIALES

Société Générale d'Entreprises (SGE)	49,2 %
Bâtiment et travaux publics	
Sogea	100,0 %
Norwest Holst (Royaume-Uni)	100,0 %
Campenon Bernard SGE	100,0 %
Freyssinet International	100,0 %
Travaux routiers	
Eurovia	100,0 %
SGE VBU (Allemagne)	100,0 %
Teerbau Konzern	100,0 %
Ingénierie et travaux électriques	
Compagnie Générale de Travaux et	
d'Ingénierie Électrique (GTIE)	99,9 %
Santerne	100,0 %
SDEL	100,0 %
Thermique mécanique	
Sophiane	100,0 %
Tunzini	100,0 %
G+H Montage (Allemagne)	100,0 %
Heinrich Nickel (Allemagne)	100,0 %
Concessions	
Cofiroute	31,1 %
Ponts sur le Tage	24,8 %
Stade de France	33,0 %
Sogeparc	97,7 %

IMMOBILIER 4,0 % du CA total

PRINCIPALES FILIALES

Vivendi Valorisation	100,0 %
Compangnie Générale d'Immobilier et de	
Services (CGIS)	100,0 %
Groupe George V	100,0 %
Anjou Aménagement Foncier	100,0 %
CGIS Entreprises	100,0 %
Anjou Grandes Opérations	100,0 %
Anjou Patrimoine	100,0 %
Anjou Services	100,0 %

AUTRES SERVICES ET PARTICIPATIONS 0,3 % du CA total

.....

EAU

Services d'eau en France et à l'étranger — Ingénierie et travaux d'hydraulique — Traitement des eaux

.....

Donnees consolidees

(en M€)	1999*	1999 pro forma**	1998	1997
Chiffre d'affaires	10 683,7	7 082,7	6 721,7	6 490,7
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	5 151,2	1 550,2	1 469,7	1 367,6
Excédent brut d'exploitation	1 320,0	903,3	830,4	786,6
Résultat d'exploitation	792,6	452,0	405,0	382,2
Marge brute d'autofinancement	788,0	626,0	456,2	458,0
Investissements	7 386,2	498,0	646,4	543,2

^{*} USFilter consolidé pour 8 mois.

Suite à l'acquisition du groupe américain USFilter en mars, un mariage stratégique a été scellé entre les deux géants Générale des Eaux et USFilter, pour donner naissance, en septembre 1999, au groupe international Vivendi Water. C'est aujourd'hui le leader mondial dans le domaine de l'eau pour le XXI^e siècle, avec une expérience de 150 ans. Vivendi Water a réalisé, en 1999, un chiffre d'affaires de 10 683,7 millions d'euros, dont 5 151,2 millions d'euros à l'étranger (4 300 en distribution et 500 millions en traitement et travaux hydrauliques), soit une progression de 56 % par rapport à 1998 pour l'ensemble du pôle eau.

Vivendi Water dessert plus de 100 millions de clients à travers une centaine de pays et emploie près de 70 000 salariés. Dans sa catégorie, il est non seulement numéro un, mais il rééquilibre et renforce sa présence dans tous les compartiments du marché: les collectivités locales, les industriels et les particuliers.

En France, l'activité Eau de Vivendi conserve sa marque « Générale des Eaux » (raison sociale « Compagnie Générale des Eaux ») et continue de capitaliser sur une expérience de près de 150 ans dans ce domaine. Dans l'Hexagone, elle continue de gérer plus de 4 000 contrats (représentant plus de 8 000 collectivités locales) soit une population de 25 millions d'habitants en distribution d'eau potable et 16 millions en assainissement. Fort de son expérience, Vivendi-Générale des Eaux s'est plus particulièrement développé à l'étranger en Europe (avec le contrat phare de Berlin), en Asie et au Moyen-Orient.

France: Générale des Eaux toujours plus proche du client

En 1999, l'ensemble des activités de Générale des Eaux représente un chiffre d'affaires de 4 505 millions d'euros pour la distribution d'eau potable et l'assainissement, de 896 millions d'euros pour les travaux hydrauliques et l'ingénierie.

En 1999, Générale des Eaux a renouvelé 204 de ses 241 contrats remis en concurrence : par exemple le syndicat de la région d'Ancenis, la Trinité, Chartres, et a remporté 37 contrats nouveaux. Parmi les plus importants, on peut citer le réseau d'assainissement de Sablé-sur-Sarthe et celui de la commune de Chantonnay. D'autre part, 330 contrats de délégation ont fait l'objet de modifications négociées (par exemple : Lorient, Cabourg et le Creusot-Montceau-les-Mines).

Cette année, Générale des Eaux a achevé le développement dans toute la France de ses centres services clients « Générale

^{**} périmètre 1999, hors principales acquisitions.

Eau

des Eaux Direct » (sur l'ensemble du territoire elle en possède 11, soit un par région). Sur de larges plages horaires, des chargés de clientèle répondent à toutes les questions des clients finaux sur leurs factures, leurs abonnements, les possibilités d'étalement de paiement, la qualité de l'eau, par exemple. Sans attente, les clients entrent en contact avec un interlocuteur et, sans se déplacer, ils peuvent ainsi effectuer l'essentiel de leurs démarches. Proximité et rapidité permettent de mieux satisfaire le consommateur final en répondant également aux attentes des collectivités locales.

La qualité de l'eau demeure bien sûr une priorité de Générale des Eaux. Dans le cadre de sa politique d'autocontrôle, l'entreprise effectue chaque année plus de 600 000 analyses et travaille avec le ministère de la Santé, les DDASS (directions départementales de l'action sanitaire et sociale) pour une surveillance permanente de la qualité de l'eau.

Toujours plus innovant, le groupe a inauguré l'usine de production d'eau potable ultra-moderne de Méry-sur-Oise du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), gérée par Générale des Eaux. Grâce à la nanofiltration (procédé de filtration par membranes en polymère), 800 000 habitants de la région parisienne bénéficient désormais d'une eau plus douce. Il s'agit d'une première mondiale. Ce procédé a été mis en place par les ingénieurs et les techniciens de Générale des Eaux et d'OTV. En novembre 1999, OTV a achevé des travaux de construction et cette nouvelle filière a été raccordée officiellement au réseau.

Les industriels font aussi l'objet d'une attention toute particulière dans plusieurs domaines : la déminéralisation, les eaux ultra-pures, les contrôles et recyclages ou la gestion d'installations de traitement d'effluents. Des contrats ont été signés par exemple avec les Fonderies de Lorraine et le réseau de blanchisserie Xonrupt.

Ingénierie

L'activité du groupe OTV, concepteur-réalisateur d'installations de traitement d'eau potable et des eaux usées, a progressé à 538 millions d'euros contre 514 millions d'euros en 1998. En France, OTV a confirmé sa position de principal acteur du marché industriel (Renault, l'Oréal...), acquise

l'année précédente. Toyota l'a chargé de réaliser un cycle complet de production — dépollution — recyclage de l'eau pour sa nouvelle usine d'Onnaing près de Valenciennes pour 11 millions d'euros. Il reste également leader sur le marché municipal du traitement de l'eau avec notamment un contrat de 96 millions d'euros pour la construction et l'exploitation de l'usine de dépollution des eaux usées de la communauté urbaine du Mans et des contrats significatifs comme la nouvelle usine de dépollution de l'agglomération de Reims pour 58,7 millions d'euros, la rénovation de celle du district de Boulogne sur mer (un contrat de 31,3 millions d'euros dont 20,6 pour le groupe), l'extension du traitement biologique de l'usine du Cap Sicié à Toulon pour 15 millions d'euros.

Travaux d'hydraulique

En France, l'activité de la Sade et de ses filiales spécialisées dans les travaux d'hydraulique a dépassé les 162 millions d'euros, en croissance d'environ 6 % par rapport à l'an passé.

La Sade a poursuivi la construction, le renouvellement ou la réhabilitation de réseaux d'eau dans les principales villes ou agglomérations françaises. De nouvelles ressources, adductions ou interconnexions de sécurité ont été réalisées, par exemple l'interconnexion du Syndicat de Poses (Eure) et de la banlieue sud de Rouen, celle des réseaux de Douarnenez (Finistère), celle des réseaux du Syndicat de Lagny et du Syndicat des Portes de la Brie (Seine-et-Marne) et le nouveau champ captant d'Evreux (Eure). Elle a également maintenu une activité soutenue de remplacement ou de réhabilitation de branchements en plomb, en utilisant les divers procédés qu'elle a mis au point.

Les travaux de construction et de réhabilitation de réseaux et d'ouvrages d'assainissement ont également progressé. La construction d'une galerie souterraine de collecte d'eaux pluviales de 2,20 mètres de diamètre à Nancy (Meurthe-et-Moselle), celle d'un collecteur d'assainissement unitaire souterrain de 2,50 mètres de diamètre, avec ouvrage déversoir de rejet en Seine à Gennevilliers (Hauts-de-Seine), la réhabilitation de nombreux collecteurs visitables à Paris et en Île-de-France illustrent la variété de ces réalisations.

Les réalisations et prises de commande très variées pour l'industrie ont été également en sensible croissance.

Le groupe Sade-Travaux a réalisé au total (France et international) un chiffre d'affaires de 498 millions d'euros.

Le groupe Bonna-Sabla, quant à lui, a réalisé un chiffre d'affaires de 346 millions d'euros. L'effort de développement, favorisé par une conjoncture générale plus porteuse pour les marchés du BTP, s'est accentuée sur les produits à meilleure valeur ajoutée : les éléments préfabriqués pour le génie civil, l'épuration, les structures de bâtiments, et sur la qualité des prestations « sur mesure » associées aux fournitures d'équipements pour l'assainissement : tuyaux et regards de visite.

Activité hors de France

Le groupe a remporté de nombreux succès en 1999, notamment en Europe, en Asie et au Moyen-Orient, démontrant ainsi sa capacité à s'adapter à des problématiques Eau très différentes et à des contextes économiques à géométrie variable.

En 1999, le chiffre d'affaires réalisé hors de France se monte à 5,2 milliards d'euros, en hausse de 251 % sur un an.

En 1999, l'événement le plus marquant est l'acquisition du numéro 1 américain de l'eau USFilter. Générale des Eaux et USFilter ont décidé de conjuguer leurs forces pour créer le premier groupe mondial spécialisé dans le traitement des eaux. Une alliance stratégique formidablement porteuse pour le XXI^e siècle, notamment sur le marché nord-américain en pleine évolution. L'union stratégique de ces deux forces ouvre la perspective d'une offre intégrée, sans précédent, pour leurs clients du monde entier, que ce soit dans le secteur commercial, industriel, municipal ou résidentiel.

USA: la plus importante acquisition française

Les deux leaders du secteur de l'eau, USFilter et Générale des Eaux, ont décidé de conjuguer leurs forces au mois de mars 1999. Vivendi a lancé une offre d'achat de 5,7 milliards d'euros, approuvée par les deux sociétés. Il s'agissait de la plus importante acquisition française jamais réalisée aux Etats-Unis. Depuis leur union, les deux géants ont entériné une nouvelle organisation avec de nouvelles équipes.

Avec la naissance officialisée de Vivendi Water, le 20 septembre 1999 à Berlin, Générale des Eaux et USFilter se sont donc engagés dans une grande aventure professionnelle grâce à une très forte complémentarité. Générale des Eaux, le cœur historique de l'activité de Vivendi, a réalisé ce rapprochement avec USFilter, premier fabricant mondial d'équipements et de systèmes de traitement pour l'eau (28 000 salariés au sein de 2 000 établissements de fabrication, distribution et vente dans 100 pays). Ce groupe fournit des équipements très sophistiqués (notamment des membranes) et une technologie de pointe. Il est leader sur le marché du traitement de l'eau pour les industriels dans de très nombreux pays. USFilter est aussi tourné vers le consommateur, notamment au travers de Culligan (produits de filtration et adoucissants, bonbonnes d'eau, gamme spécifique pour l'industrie alimentaire). Grâce à cette filiale, USFilter dessert à travers le monde 3 millions de foyers et 1,5 million d'implantations commerciales.

USFilter dispose également d'un portefeuille de contrats d'exploitation avec plus de 1 500 municipalités (comme équipementier, fournisseur de produits et services).

Cette alliance permet de conforter le groupe dans sa position de premier distributeur mondial d'eau, avec plus de 100 millions d'habitants desservis à travers le monde et un chiffre d'affaires qui dépasse très largement celui de ces principaux concurrents. Ce nouvel ensemble réalise 60 % de son activité auprès des collectivités, 30 % auprès des industriels, 10 % auprès du consommateur final.

Il bénéficie, notamment sur le marché nord-américain de l'eau municipale, d'une position stratégique inégalée.

En Allemagne: Berlin, ville phare

En juin dernier, le consortium Vivendi (45 %), RWE (45 %), Allianz (10 %) a été choisi par le *Land* de Berlin dans le cadre de la privatisation partielle des eaux de Berlin (eau et assainissement). Sa proposition a été jugée comme la plus performante

Eau

pour apporter le meilleur service aux citoyens de Berlin (3,5 millions d'habitants) tant en matière de prix, de qualité, qu'en matière de garantie sociale pour les salariés de BWB (Berliner WasserBetriebe).

Le consortium s'est engagé à créer 2 160 emplois dans les dix années à venir dont 1 000 lors de la constitution d'une fondation visant au développement de projets sociaux, à maintenir le prix actuel des services de l'eau jusqu'en 2003, et à investir au moins 5 milliards de DM au cours des 10 prochaines années dans le service des Eaux.

Après le vote favorable du Sénat de Berlin, le consortium s'est vu officiellement confier le contrat de privatisation partielle (49,9 % des parts) de BWB. Il s'agit de la plus importante privatisation réalisée dans ce secteur en Allemagne (le montant de la transaction s'est élevé à 1,69 milliard d'euros). La constitutionnalité du contrat et du schéma général a été reconnue par la Cour Constitutionnelle de l'Etat de Berlin le 21 octobre 1999.

D'autre part, Vivendi Water a été choisi en novembre dernier par un syndicat de 283 communes de Saxe-Anhalt pour assurer la distribution de l'eau pour 400 000 personnes ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées pour 200 000 personnes. Ce contrat, qui intervient dans le cadre de la privatisation partielle de Midewa, permet d'assurer la gestion complète du plus important distributeur d'eau en zone rurale.

En avril dernier, Générale des Eaux, via sa filiale OEWA, avait remporté l'appel d'offres pour la délégation des services d'eau et d'assainissement du syndicat intercommunal de Grimma-Geithain. OEWA se voit donc confier la gestion des services d'eau et d'assainissement de 19 communes (85 000 habitants desservis en eau potable et 45 000 pour l'assainissement) en Saxe. OEWA exploite 14 usines de production d'eau potable et 24 usines de dépollution.

Désormais, en Allemagne, Vivendi Water dessert en eau 4,5 millions d'habitants et 4,3 millions en assainissement, pour un chiffre d'affaires total de 650 millions d'euros en année pleine.

Cap à l'Est

Générale des Eaux-Vivendi Water, en partenariat avec la Saur, a acquis en République Tchèque 100 % du capital de la société 1 JVS, la deuxième société d'eau et d'assainissement en Bohème du Sud. Elle assure ce service auprès des habitants de Ceske Budejovice, capitale de la Bohème du Sud, et de 25 communes voisines, soit au total 180 000 habitants. La société réalise un chiffre d'affaires annuel de 13 millions d'euros. Grâce à cette acquisition, Générale des Eaux-Vivendi Water conforte sa position de premier acteur privé dans le domaine de l'eau en République Tchèque. Déjà présente en Bohème du Nord, la société exploite les services d'eau et d'assainissement de la ville de Pilsen (300 000 habitants) depuis 1996 ainsi que ceux de la ville de Sokolov.

Vivendi Water a enfin acquis les sociétés Aqua Pribam (service d'eau de 75 000 habitants en Bohème centrale), et Vodospol Klatovy (50 000 en Bohème de l'Ouest) et il a remporté les appels d'offres pour les délégations de services d'eau des communes de Susice (12 000 habitants), Stary Plzenec (6 000 habitants) et Stod (6 000 habitants). Le groupe a, d'autre part, consolidé son partenariat au sein de la seconde société d'eau et d'assainissement de la République Tchèque (ScVK) avec son partenaire SVS (service de 1 100 000 habitants).

En multipliant par 5 ses activités en quelques mois en République Tchèque, Vivendi Water conforte sa position de leader de l'eau dans ce pays d'Europe centrale. Vivendi Water réalise en République Tchèque un chiffre d'affaires de près de 50 millions d'euros.

Asie

Pour le premier contrat d'eau confié à un groupe privé, les autorités du Kazakhstan ont choisi Vivendi Water. En novembre dernier, un contrat de gestion pour 30 ans des services d'eau potable et d'assainissement de cette ville d'1,2 million d'habitants a été signé avec la ville d'Almaty, capitale économique du pays. C'est le premier cas d'application en grandeur nature du modèle français de l'eau dans l'un des pays de l'ex-Union soviétique. D'autre part, Vivendi Water a également été retenu par la nouvelle capitale du Kazakhstan, Astana, pour assurer l'évolution des infrastructures d'eau

potable de cette ville de 300 000 habitants. Ces succès confirment la volonté de Vivendi de se développer dans un pays à fort potentiel de développement ayant réussi sa transition économique et politique.

Par ailleurs, en Inde, Seureca Space, filiale de Vivendi Water, a remporté un contrat pour améliorer la gestion du réseau d'eau potable de Calcutta (6 millions d'habitants). Ce contrat d'une durée de trois ans s'élève à 7,2 millions d'euros. Il concerne la réalisation d'études portant sur l'identification du réseau, l'installation d'un système de surveillance des débits de pression, la mise en place et la gestion de compteurs pour les consommateurs les plus importants. Des études approfondies seront menées : réalisation de la cartographie du réseau et état de la consommation, afin de réaliser la pose de compteurs et des travaux d'amélioration du réseau.

D'autre part, les travaux de construction de l'usine de traitement d'eau potable de Chengdu (premier BOT du genre en Chine remporté l'année dernière) ont commencé en 1999, pour démarrage attendu début 2001. Vivendi Water réalise en Asie un chiffre d'affaires d'environ 200 millions d'euros.

Enfin, Générale des Eaux et le Malaysia France Institute (MFI) ont signé une convention de coopération. L'objet de cette convention est de former le personnel local aux technologies développées par le groupe. Le MFI est un organisme de formation créé en 1995. Il est axé sur les nouvelles technologies dans les domaines de l'électricité, de l'air conditionné et de la réfrigération. Cette coopération lui permettra d'élargir son domaine de compétences aux technologies de l'eau puisque la formation dont la convention fait l'objet sera assurée dans ses locaux et par son personnel.

Au Moyen-Orient

Générale des Eaux-Vivendi Water a gagné le contrat de gestion des services d'eau et d'assainissement du sud de la Cisjordanie. En juin dernier, elle a remporté le contrat de gestion des services d'eau potable et d'assainissement des provinces de Bethléem (150 000 habitants) et d'Hébron (450 000 habitants) en Cisjordanie. Il s'agit du premier contrat de ce type confié dans cette région à une entreprise privée. Ce contrat d'une durée de 4 ans s'élève à 6,4 millions d'euros.

Accord pour la recherche

Le centre de recherche sur l'eau de Vivendi Water en Asie, installé au sein de l'université technologique et scientifique de Hong-Kong, a été inauguré en octobre dernier. Ce centre est au cœur d'un programme de recherche financé par Vivendi à hauteur de 1,52 million d'euros par an. La vocation de cet institut est de promouvoir les échanges et les programmes de recherche avec des universités et des entreprises européennes. Il vise à favoriser l'implantation à Hong-Kong, en Chine, en Asie orientale d'organismes et d'entreprises venant d'Europe.

L'ouverture du centre de Hong-Kong complète les activités des pôles de recherche du groupe implantés à Atlanta, Lowell et Rockford aux Etats-Unis, Adélaïde en Australie, Copenhague au Danemark et Watford en Angleterre. Au travers de ces entités de recherche, Vivendi Water investit environ 60 millions d'euros par an et emploie 350 chercheurs.

Ingénierie hors de France

Le groupe OTV a réalisé hors de France un chiffre d'affaires de 335 millions d'euros en progression de 8,9 % par rapport à 1998. Il a conforté ses positions en Belgique, en Italie, en Australie.

L'année 1999 est marquée par le retour d'une activité soutenue à l'international. Sur le marché industriel, le groupe OTV enregistre plusieurs contrats d'importance dont un auprès de Petronas, la première compagnie pétrolière de Malaisie (plus de 16.5 millions d'euros).

Sur le marché municipal, de nombreux contrats sont attribués. En Europe d'abord, où OTV construit la plus grande usine d'ultrafiltration par membrane du monde près de Londres pour 13,7 millions d'euros. Au-delà des frontières communautaires ensuite, où les effets de la crise semblent s'estomper. En Afrique du Sud, la municipalité de Durban confie à OTV la modernisation et l'exploitation d'une usine de dépollution pour plus de 76 millions d'euros. Autres exemples significatifs : OTV prend en charge la réalisation de la première usine de traitement des eaux usées de la ville de Santiago du Chili pour un montant de 44,2 millions d'euros, est retenu pour construire et exploiter une usine d'eau potable à l'Ile Maurice

Eau

pour 8,8 millions d'euros et poursuit son implantation en Chine avec la signature de plusieurs contrats pour un montant total de 20 millions d'euros. Confirmant son leadership dans le domaine du dessalement d'eau de mer, sa filiale Sidem obtient quant à elle une commande de 41 millions d'euros auprès de l'émirat de Sharjah (Emirats Arabes Unis).

Travaux d'hydraulique

Hors de France, le groupe Bonna-Sabla a réalisé un chiffre d'affaires de 72 millions d'euros, avec une forte progression en Afrique du Nord et plus particulièrement en Tunisie où le groupe connaît une nouvelle étape de développement.

La Sade a consolidé sa présence hors de France, avec un chiffre d'affaires de 85 millions d'euros.

En Europe, on peut citer, au Royaume-Uni, la prise de commande de l'usine de traitement d'eau potable d'Ardleigh, et en Belgique, les ouvrages de prélèvement des eaux d'exhaure d'une carrière destinées, après traitement, au renforcement de l'alimentation de Tournai.

En Afrique, l'alimentation en eau des villes de Daoukro et Oumé (Côte-d'Ivoire) est en cours d'exécution.

En Amérique du Sud, c'est au Pérou qu'a été construit l'ouvrage le plus important de l'année, l'émissaire d'assainissement de Lima-Sud, tandis qu'était mise en chantier, au Honduras, une nouvelle adduction d'eau (20 km) de la capitale Tegucigalpa.

En Asie, outre la poursuite du renforcement de l'alimentation en eau de la ville de DaNang au Vietnam, il faut citer la mise en route opérationnelle de l'usine de fabrication des tuyaux d'acier (diamètre 2 400 mm) destinés à la nouvelle adduction d'eau (27 km) de Chengdu en Chine. Aux Philippines enfin, à Manille, la Sade réalise l'équipement en eau et assainissement du quartier d'affaires de Fort Bonifacio (25 km pour l'alimentation en eau potable et 9 km pour l'assainissement).

ENERGIE

Production d'électricité - Installations thermiques - Facilities management

.....

Donnees consolidees

(on MC)	1999	1999 pro forma*	1998	1997
(en M€)	1999	IOIIIIa	1990	1997
Chiffre d'affaires	3 891,2	3 891,2	3 574,3	3 839,7
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	2 084,5	2 084,5	1 874,4	2 169,4
Excédent brut d'exploitation	579,8	569,0	596,5	482,3
Résultat d'exploitation	297,3	295,2	290,5	261,1
Marge brute d'autofinancement	333,9	327,0	884,5	281,5
Investissements	2 477,9	2 390,5	1 242,4	444,2

 $^{^{\}ast}$ périmètre 1999, hors principales acquisitions.

L'activité Energie de Vivendi regroupe deux secteurs d'intervention : la production indépendante d'électricité avec Sithe Energies et l'optimisation des services énergétiques et les services associés (facilities management) avec Dalkia. En septembre 1999, Vivendi a pris la décision d'initier un processus de désengagement de Sithe Energies, dont l'activité ne correspond pas aux métiers stratégiques du groupe. Au cours de l'exercice 1999, Sithe Energies a consolidé sa position de leader sur le marché de la production indépendante d'électricité dans le nord-est des Etats-Unis et a continué son développement international, notamment en Asie; Dalkia a confirmé son leadership européen sur le marché des activités de gestion thermique, en particulier dans la gestion de réseaux de chauffage urbain, et a continué le développement de ses activités hors de France qui représentent un tiers du chiffre d'affaires de Dalkia en 1999.

Sithe

Production indépendante d'électricité

En 1999, Sithe Energies a continué à développer sa position de leader dans le nord-est des Etats-Unis et à l'étranger.

Activité en 1999

Les centrales en exploitation ont maintenu un très fort taux de disponibilité, égal à 95,8 % en moyenne depuis la première mise en service de chaque usine. Cette disponibilité a permis d'atteindre un chiffre d'affaires de 1 046,2 millions d'euros.

En dehors des Etats-Unis, deux nouvelles centrales ont été mises en service : la centrale électrique au fuel de Changzhou (Chine – 48 MW) détenue à 80 % par Sithe China a ouvert ses portes le 28 septembre, et la centrale électrique à gaz de Samutprakan (Thaïlande – 122 MW) détenue à 100 % par Sithe Pacific, située dans la plus grande zone industrielle de Thaïlande à quelques kilomètres de Bangkok, a commencé ses activités commerciales le 23 août.

Développement aux Etats-Unis et à l'International

En matière de développement aux Etats-Unis, le 24 novembre, Sithe Energies a clos le rachat des 21 centrales de GPU (General Public Utilities) dans les Etats de Pennsylvanie, du New Jersey et du Maryland (capacité totale : 7 000 MW gérés dont 4 110 MW en propriété) pour un total de 1,45 milliard d'euros. Sithe Northeast, filiale à 100 % de Sithe Energies, possède au total 38 centrales électriques et dispose donc d'un parc étoffé et bien équilibré dans ses différents composants (hydraulique, gaz, charbon, fuel) dans un marché très important (70 millions d'habitants) dont le processus de dérégulation est particulièrement avancé. Cette opération permet à Sithe Energies de devenir le leader sur 3 pools - Nouvelle-Angleterre, New-York et Pennsylvanie-New-Jersey-Maryland — et de doubler sa capacité de génération avec un total de 8 074 mégawatts sur l'ensemble du pays, soit 49 centrales électriques. En février 2000, Sithe Energies a cédé les 21 centrales de GPU pour un montant de 2,1 milliards de dollars US.

A l'international, des développements importants ont également eu lieu de nouvelles ressources ont été affectées au partenariat noué par Sithe Energies en Asie avec AIG Fund I et le gouvernement de Singapour ; Sithe Energies et AIG Fund II ont contribué 100 millions d'US dollars chacun, portant le fond à un total de 500 millions d'US dollars.

En Chine, Sithe China, filiale de Sithe Asia, a reçu le 12 mars l'approbation officielle des autorités chinoises pour le projet de Puqi (province d'Hubei) qui permet au consortium Sithe China/Marubeni (associés respectivement à 75 %-25 %), sélectionné en septembre 1997, de mener à bien ce projet (2 fois 300 MW pour un total de 428 millions d'US dollars). Sithe China est une des rares compagnies étrangères à avoir reçu l'approbation finale de la Commission pour le Développement de la République Populaire de Chine pour un investissement aussi important qui, pour la première fois de la part d'une entreprise étrangère, fait appel à des équipements locaux.

Implantée pour la première fois en Corée du Sud, Sithe Asia a racheté la centrale électrique d'Ichon d'une puissance de 260 MW. L'usine produit de l'électricité pour Hyundai Electronics aux termes d'un contrat de vente de 20 ans pouvant

être étendu à 25 ou 30 ans. L'investissement de Sithe s'élève à 170 millions d'US dollars. En décembre, Sithe Asia a acquis une deuxième unité, HPC/Daesan, qui est une centrale au fuel de 100 MW.

En Thaïlande, deux nouvelles unités (COCO III) de 90 MW chacune sont entrées en service en septembre et octobre et généreront des revenus complémentaires pour Co-generation Company Ltd, détenue à 34 % par Sithe Pacific.

En partenariat avec Marubeni (32,5 %) et PSEG Global (35 %), Sithe Energies a lancé le projet de centrale électrique de Rades, totalisant 471 mégawatts en Tunisie. Il s'agit du premier projet de Sithe en Afrique du Nord.

Dalkia

Optimisation énergétique et services associés

1999 aura vu la concrétisation des efforts engagés depuis trois ans par Dalkia pour recentrer son activité et améliorer sa productivité. Ainsi, après les désinvestissements réalisés au cours des années précédentes, l'activité s'est-elle concentrée sur les deux métiers de la gestion thermique et énergétique et du Facilities Management. Les objectifs de productivité ont été de leur côté largement atteints à travers une action vigoureuse d'adaptation des structures, une redéfinition de certaines tâches, et une politique volontariste d'optimisation des achats. Les fruits de cette stratégie de progrès sont clairement perceptibles au niveau des résultats financiers de l'exercice. Dalkia a vu son chiffre d'affaires progresser de 5,2 %, passant de 2,7 milliards d'euros fin 1998 à 2,85 milliards d'euros fin 1999.

La physionomie de l'activité et la stratégie de développement bénéficient dans ce contexte d'une très bonne lisibilité. Dalkia est fortement concentrée sur son cœur de métier, la gestion thermique et énergétique, qui, hors industrie, représente désormais les trois quarts du chiffre d'affaires. La société travaille à renforcer sa position de leader européen, en développant en particulier ses positions dans le domaine de la gestion des réseaux de chaleur (250 réseaux en Europe). Dalkia poursuit par ailleurs deux cibles de développement prioritaires. La première concerne les services industriels qui consistent en la prise en responsabilité de la fourniture des utilités support du process et en des prestations spécialisées de maintenance industrielle. Cette activité connaît une croissance particulièrement forte, entraînée entre autre par le développement de la cogénération. La seconde concerne les métiers du Facilities Management dans lesquels Dalkia a maintenu au cours de l'année une progression soutenue. Les efforts sur ces trois grands métiers se déploient aussi bien en France que hors de France (et essentiellement en Europe) où se situent aujourd'hui les meilleures opportunités de croissance

La démarche de progrès de Dalkia se déploie également en direction d'une amélioration permanente du service et de la communication avec les clients. C'est ainsi qu'a été mis en œuvre au cours de l'année un système interactif de dialogue avec les sites via l'intranet, qui offre au client un accès direct à de nombreuses informations et aux comptes-rendus de prestations.

La démarche de progrès passe enfin par un souci constant de formation et de modernisation des conditions et des moyens de travail du personnel. En juin 1999, Dalkia a signé un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, qui permettra une évolution en profondeur de ses rythmes et de ses méthodes de travail. Cet accord permettra un meilleur service aux clients et se traduira par un recrutement de 294 collaborateurs sur un an, dont une majorité de jeunes.

Gestion thermique France

Dalkia est leader sur ce marché, avec plus de 170 réseaux de chauffage urbains. Les réseaux de chauffage urbains de Calais (24 ans) et Suresnes (25 ans) ont été parmi d'autres, renouvelés et modernisés, privilégiant la multiénergie et la cogénération. De nouvelles références ont été acquises en matière de gestion d'installations thermiques et multitechniques, comme le Centre Georges Pompidou, le nouvel hôpital Européen G. Pompidou, le siège de la Caisse Nationale du Crédit Agricole et celui de France Télévision à Paris, le Centre hospitalier Clairval à Marseille, ou les bâtiments communaux de la ville de

Libercourt. Dalkia se montre par ailleurs pionnier en matière de gestion de l'environnement avec une dizaine de sites certifiés ISO 14001 et dans les énergies du futur, avec le programme de son centre de recherche sur la pile à combustible ou la mise en service en région parisienne de deux unités de production d'électricité à partir de biogaz de décharge.

Enfin, Dalkia travaille en permanence à la création de nouvelles niches, comme par exemple la gestion globale des installations techniques des piscines, ou la réalisation d'unités de mini et micro cogénérations.

Services Industriels

Le développement commercial dans l'industrie a représenté environ les deux tiers du chiffre d'affaires gagné en nouvelles affaires au cours de l'année (y compris les cogénérations industrielles). Dans un marché en croissance d'externalisation de la fourniture des utilités Dalkia développe une offre globale Energie + Services qui permet l'optimisation de la facture énergétique du client à travers une expertise approfondie de la chaîne de transformation et d'utilisation d'énergie du site. Plusieurs contrats importants ont été signés : cogérations de forte puissance pour Eurolysine (45 MWe) et Solvay (90 MWe), signature du plus important contrat de Dalkia pour la fourniture d'air comprimé avec la Société des Aciers d'Armatures (SAM : 110 millions de m³ par an). L'objectif de Dalkia est de doubler son activité dans l'industrie dans les prochaines années, en s'appuyant notamment sur les offres 'multi-utilités' proposées dans le cadre de Vivendi Environnement, en combinant ses propres savoir-faire avec ceux de Vivendi Water et de CGEA.

Dans un environnement français en attente de la transposition des directives européennes sur l'ouverture des marchés de l'électricité, il était important que Dalkia renforce rapidement sa position. Le développement de la cogénération a été une opportunité exceptionnelle de le faire. Elle a eu un impact très favorable sur la durée moyenne du portefeuille (+ 1 an) et sur le résultat d'exploitation de l'entreprise. Avec une capacité signée de plus de 1300 MWe en France fin 1999, Dalkia s'affirme depuis ces trois dernières années comme l'opérateur français le plus actif sur ce marché.

Facilities Management

Sur un marché encore immature, mais à fort potentiel, Dalkia a pris des positions significatives au cours des deux dernières années, tant en France que hors de France. Son portefeuille se répartit entre prestations multiservices/multitechniques et grands contrats de facilities management. Parmi les affaires importantes de l'année figurent en particulier, en France, Sollac Dunkerque, Séphora et AGT (Alstom Gas Turbine) près de Belfort.

Sur le terrain, les équipes de Dalkia Facilites Management ont été placées sous la responsabilité des directeurs régionaux de Dalkia pour donner une dimension nationale à l'implantation de Dalkia dans ce métier. Elles s'appuient sur une structure d'ingénierie spécifique au facilities management et bénéficient du soutien de la démarche globale entreprise par Dalkia pour les grands comptes.

En Royaume Uni, où Trillium FM et Symonds Consulting ont été cédés, d'importants contrats ont été obtenus avec British Gas, l'hôpital de Chichester (Private Finance Initiative de 30 ans) et l'Assemblée du Pays de Galles. L'activité de facilities management se développe par ailleurs sur l'ensemble de la zone Europe et en Amérique latine.

Développement hors de France

L'activité a de nouveau fortement progressé en 1999 (+ 12 % environ à périmètre constant) malgré une réduction du périmètre, notamment au Royaume-Uni. Avec un chiffre d'affaires réalisé hors de France de 1 milliard d'euros, les activités hors de France représentent à fin 1999, ½ du chiffre d'affaires de Dalkia et ¼ de son résultat d'exploitation, avec une prépondérance des pays d'Europe Centrale et Orientale, du Royaume-Uni et du Bénélux.

Les pays d'Europe Centrale et Orientale constituent le plus important potentiel de développement de Dalkia. MST-Tek, en **Moravie**, représente aujourd'hui une part très significative du chiffre d'affaires de cette zone. Dalkia se développe aussi en **Pologne** (gestion énergétique d'hôpitaux, de réseaux de chaleur et *facilities management*) sur un marché au potentiel considérable, tant dans le chauffage urbain (300 réseaux et

50 000 MW) que pour la cogénération (20 % de la puissance électrique installée). Enfin, Dalkia, qui conforte sa position de leader en **Hongrie**, a renforcé ses positions en **Slovaquie** et **Roumanie** et a pris pied sur les marchés baltes, en **Estonie** et en **Lituanie**.

Par ailleurs, Dalkia poursuit sa coopération avec la BERD pour financer les investissements nécessaires à la modernisation des infrastructures énergétiques de ces pays par l'intermédiaire des ESCOs (Energy Saving Companies). En trois ans, le chiffre d'affaires de Dalkia pour l'ensemble de la zone a été multiplié par 12 pour atteindre 200 millions d'euros dès 1999, le résultat d'exploitation par 24 et le résultat net par plus de 30.

Au Royaume-Uni, Dalkia reste leader dans les domaines de l'energy management et de la fourniture d'utilités (industrie, hôpitaux). L'entreprise se développe également rapidement dans le facilities management, dans un contexte très concurrentiel malgré un marché en croissance.

Sur un marché **belge** où Dalkia a construit une position de leader, l'année a été marquée par une bonne tenue du portefeuille, avec le renouvellement du contrat de *facilities management* avec l'hôpital universitaire d'Anvers et le démarrage de l'activité dans l'industrie (1^{er} contrat de 15 ans avec SCA Hygiene & Products).

De nouveaux contrats ont soutenu l'activité en **Allemagne**, notamment dans le secteur du *facilities management* et des réseaux de chaleur dans l'Est du pays. En **Suisse**, une concession de 25 ans a été obtenue pour un nouveau réseau de chaleur dans la région de Genève.

L'Espagne, marquée par un développement des contrats de résultat de long terme en matière de gestion d'énergie et par un démarrage significatif de la cogénération (douze contrats de 10 ans dans l'industrie et le secteur de la santé), l'Italie, en voie de redressement, avec des succès significatifs dans le secteur des collectivités et des hôpitaux et le Portugal, constituent une zone d'Europe du Sud aujourd'hui à l'équilibre et en capacité de préempter de nouvelles opportunités de croissance.

En **Suède**, le rachat de la société Telereit (prestations de *facilities management* dans le secteur des Télécommunica-

Activité des métiers Energie

tions) élargit la palette de clientèle de Dalkia FM AB, initialisée à travers le rachat en 1998 de 50 % de Locum Drift (société de maintenance technique hospitalière de la région de Stockholm).

Les positions en **Asie Pacifique** reposent sur la future privatisation des réseaux de chaleurs (Corée du Sud) et la construction

de réseaux d'eau glacée (Malaisie / Singapour), ralentis durant la dernière période.

Enfin, les évolutions les plus significatives en Amérique latine concernent le **Brésil**, où d'importants contrats de multiservices ont été conclus avec des centres commerciaux, et dans le secteur industriel, avec l'acquisition de la société Climatec.

PROPRETE

Propreté urbaine - Collecte - Traitement - Valorisation - Propreté industrielle - Nettoyage industriel - Nettoyage des réseaux

.....

Donnees consolidees

(en M€)	1999	1999 pro forma*	1998	1997
Chiffre d'affaires	3 520,5	3 112,5	2 836,5	2 306,9
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	1 547,3	1 139,3	1 022,4	693,4
Excédent brut d'exploitation	618,9	525,3	495,4	354,7
Résultat d'exploitation	277,7	2 33,2	225,8	158,3
Marge brute d'autofinancement	452,5	383,7	379,5	246,8
Investissements	1 579,9	3 15,9	455,2	604,6

 $^{^{\}ast}$ périmètre 1999, hors principales acquisitions.

N° 3 mondial de la propreté, CGEA développe sous la marque Onyx son activité dans l'ensemble de la filière de gestion des déchets. Partenaire de 70 000 clients industriels, qui composent 60 % de son chiffre d'affaires, Onyx est aussi un partenaire de référence des collectivités locales par la desserte de 49 millions d'habitants dans le monde. Avec 56 200 employés à travers le monde et un chiffre d'affaires consolidé de 3,5 milliards d'euros, en hausse de 24 % par rapport à 1998, CGEA-Onyx est le seul opérateur présent sur l'ensemble de la filière des déchets.

Présent sur l'ensemble de la filière des déchets, Onyx dispose d'une multi-compétence, unique au monde, qui lui permet de proposer des solutions sur mesure à l'ensemble de ses clients. L'intégration en 1999 des sociétés Sarp et Sarp. I ouvre les marchés des déchets liquides et toxiques, et celui de l'assainissement des réseaux.

En 1999, les différentes sociétés du groupe ont :

- collecté 25,5 millions de tonnes de déchets solides, liquides ou spéciaux issus des ménages, de l'industrie ou du commerce;
- traité 33 millions de tonnes de déchets par la mise en centre d'enfouissement technique, par l'incinération, ou par la mise en centre spécialisé pour les déchets spéciaux;
- recyclé 3,5 millions de tonnes ;
- procédé au compostage et à la valorisation agricole de 1 million de tonnes;
- développé l'activité de nettoyage industriel et la logistique des flux.

Les savoir-faire d'Onyx sont enrichis par la formation des équipes au sein de l'Institut de l'Environnement Urbain, qui développe des cycles professionnels allant du Certificat d'Aptitude Professionnel au Diplôme Universitaire et par le CREED (Centre de Recherche et d'Essai pour l'Environnement et le Déchet) pour la recherche et le développement de nouvelles technologies permettant d'améliorer la qualité des services et l'élaboration de nouvelles offres. En 1999, Onyx a consacré plus de 7,6 millions d'euros à la recherche-développement, et 24 millions d'euros à la formation de ses personnels.

Créé en avril 1998, le BOPE (Baromètre de l'opinion publique sur l'environnement) a été l'occasion de réaliser plusieurs enquêtes en France et en Europe, pour mieux connaître les tendances qui influent sur les professionnels de l'environnement.

L'étude la plus récente établit que Onyx, avec 32 % de notoriété, et CGEA avec 23 % de notoriéte arrivent en tête des entreprises françaises spécialisées dans ce secteur. En outre, 59 % des Français jugent normal le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers, et 47 % considèrent l'entreprise privée mieux à même d'assurer le traitement et l'élimination des déchets (contre 33 % en faveur des services municipaux).

Activité en France

Le chiffre d'affaires 1999 en France atteint 1 973,2 millions d'euros, contre 1 814,1 en 1998, soit une hausse de 8,8 %.

La réduction à 5,5 % de la TVA sur la collecte sélective des emballages ménagers a amené les collectivités locales à signer de nombreux contrats avec Eco-Emballages, dont les barèmes ont également été révisés. Onyx, fort de son expérience et fort de ses infrastructures (76 centres de tri) a su répondre à la demande de ce marché. Depuis deux ans, le nombre d'habitants desservis par Onyx en collecte sélective a doublé, passant de 4 à 8 millions sur un total de près de 25 millions d'habitants « trieurs » en France.

L'année 1999 a vu le renouvellement de 180 contrats (dont celui de Marseille) et le gain de 230 nouveaux contrats. En mai 1999 Onyx a signé, pour une durée de 20 ans, un contrat de filière globale de traitement avec le SIVOM de l'agglomération de Nevers prévoyant la réalisation et l'exploitation des futures installations : un centre de tri, un centre de valorisation et une plate-forme de mâchefers.

Afin d'apporter une réponse précise aux attentes du monde industriel et commercial, Onyx a mis en place une organisation segmentée par activités industrielles permettant à la fois des offres spécifiques et des prestations globales. Ainsi, des contrats ont été signés, notamment avec Shiseido Orléans, et le contrat cadre de Renault a été étendu à l'usine de Flins avec une prestation complète couvrant notamment le nettoyage

industriel et la logistique. De même, le Service des Essences des Armées a confié à Onyx la collecte et le traitement des emballages ayant contenu des hydrocarbures dans ses 900 sites militaires. Enfin, c'est aussi par l'offre globale que Motorola Toulouse a de nouveau contractualisé avec le groupe.

Grâce à son avance dans la recherche et à son assistance technique, le CREED a permis au groupe de signer un premier contrat avec Smurfit (Papeterie de la Seine) en vue de la valorisation de ses déchets de pulpeur.

Au Plessis-Gassot, en Ile-de-France, Onyx a construit cette année la première centrale française de valorisation du biogaz. Cette centrale, qui produit de l'électricité à partir du biogaz issu de la fermentation des déchets enfouis, a été mise en service en octobre 1999 sur le centre d'enfouissement technique de classe II exploité par REP, filiale de Onyx. Cette usine livre sur le réseau EDF 85 millions de kWh par an, soit les besoins en électricité de plus de 30 000 personnes. Avec la valorisation du biogaz du CET de Mézières par GRS Valtech, le groupe fournit au total aujourd'hui 22 MW au réseau EDF. Onyx démontre son savoir-faire couvrant les plus importants comme les plus petits sites d'enfouissement.

Dans le domaine du nettoyage industriel, Onyx, avec sa filiale Renosol, a remporté entre autres le contrat de nettoyage de l'usine Knorr à Strasbourg, le renouvellement du contrat de l'hôpital Percy à Clamart et celui du nettoyage de 144 rames du métro de Marseille

Activité hors de France

L'année 1999 a vu Onyx poursuivre son développement hors de France. Le groupe est aujourd'hui présent sur l'ensemble de l'Europe, en Amérique du Nord et du Sud, au Moyen-Orient, en Australie et en Asie-Pacifique. Au cours de l'exercice 1999, le groupe a renforcé son organisation par zones géographiques afin de rapprocher les centres de prises de décisions de leurs marchés. Le chiffre d'affaires d'Onyx hors de France se monte à 1 547,3 millions d'euros en progression de 51,3 % par rapport à 1998, soit 43,9 % de son chiffre d'affaires consolidé 1999.

Europe

En **Allemagne**, Onyx maintient une activité significative, avec un chiffre d'affaires d'environ 81 millions d'euros. La croissance interne est restée vive dans le domaine des contrats industriels avec des gains de gestion globale, notamment Ford et Mercedes.

Au **Royaume-Uni**, avec un chiffre d'affaires 1999 de 543,8 millions d'euros, Onyx confirme sa position de leader dans l'ensemble des métiers de la collecte et du traitement des déchets. Grâce à son offre multi-services, le groupe a signé de nombreux contrats avec des industriels comme Ford Motor Company, Toyota, BP Hull, Esso, ou encore Asda et Sainsbury's pour la distribution. Onyx Environmental Group a également remporté pour dix ans le contrat de collecte et de nettoiement de la ville de Charnwood Borough Council (153 000 habitants) et renouvelé le contrat de collecte de la ville de Liverpool (460 000 habitants).

En **Europe centrale**, Onyx a ouvert en 1999 une direction de zone à Varsovie, couvrant la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Hongrie et la Slovénie. Le groupe, qui y est implanté depuis 1991, notamment par le biais de sa filiale de nettoyage industriel Test, confirme sa volonté d'accentuer sa présence.

Au **Portugal,** Onyx a gagné le contrat de gestion globale des usines Ford et débutera l'exploitation de l'usine d'incinération de Porto début 2000.

En **Norvège**, le rachat de Norsk Gjenvinning, leader du marché de la collecte de déchets ménagers et industriels ainsi que du tri-recyclage et de la valorisation, répond à l'objectif du groupe de se placer dans un pays qui est une référence dans le domaine de la protection de l'environnement.

Continent américain

En Amérique du Nord, Onyx est le seul groupe présent sur l'ensemble des métiers de la propreté. Les acquisitions effectuées en 1999 lui ont permis de renforcer considérablement sa présence sur le marché le plus important de la planète. Le chiffre d'affaires réalisé en Amérique du Nord en 1999 se monte à 546,2 millions d'euros.

Avec l'acquisition en 1999 des activités déchets spéciaux et déchets liquides de Waste Management et de la société Superior Services, le groupe dispose aujourd'hui d'une base ayant la taille critique pour développer tous les métiers du déchet, conformément à sa stratégie.

Superior Services gère 49 sociétés de collecte, 23 décharges, 20 stations de transfert et 15 unités de recyclage. Il emploie 2 800 salariés et dessert plus de 750 000 clients avec notamment 370 contrats de services municipaux. Son portefeuille d'activité est réparti de façon équilibrée entre les clients commerciaux et industriels (60 % du chiffre d'affaires) et les collectivités et particuliers (40 % du chiffre d'affaires). La volonté du groupe est d'une part, de participer activement au mouvement de consolidation de tous ses métiers aux Etats-Unis et, d'autre part, de se positionner comme unique opérateur global, notamment vis-à-vis de la clientèle industrielle.

En Amérique du Sud l'année a été utilisée pour mettre en commun, dans le cadre de l'accord avec FCC et Vivendi, les activités eau-déchets sur l'ensemble du continent au travers de la société Pro Activa Medio Ambiente. La prévision pour l'année 2000 pour l'ensemble des activités est de 412 millions d'euros de chiffre d'affaires dont la moitié pour les déchets. En l'état, le Groupe consolide ses positions au travers des contrats de collecte et de propreté à Buenos Aires, Caracas et Bogota, soit 10,5 millions d'habitants desservis. Il conforte également d'une part, sa position d'opérateur auprès des industriels au Chili, en Argentine et au Brésil, par la reprise du leader du secteur Intranscol et d'autre part, sa présence dans les déchets toxiques au Brésil par la reprise de Resicontrol.

Moyen Orient

Après avoir pris le contrôle de la société Amnir en 1998 en Israël, Onyx a en 1999 remporté de nombreux contrats, dont ceux de Haïfa et Cesare pour le transfert et le traitement des déchets ménagers et industriels. D'autre part, le groupe a fait l'acquisition, en fin d'année, de l'entreprise Tamam, en tête sur le marché israélien de la collecte des déchets ménagers et industriels, du transfert et de la mise en décharge.

Asie-Pacifique

En Australie, Collex, filiale d'Onyx, se développe à un rythme de croissance de 25 % par an et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 136,8 millions d'euros. Cette croissance est le résultat de gains de contrats et de rachats d'entreprises. Aujourd'hui tous les métiers du groupe, à l'exception du traitement des déchets toxiques, sont présents en Australie.

Avec l'obtention du contrat de collecte de la ville de Chennai (anciennement Madras), 2 500 000 habitants, Onyx prend position en Inde de manière significative.

Avec les acquisitions de Pur Chem à Singapour et Green Line à Manille, Onyx conforte ses positions dans la région et prépare de nouvelles implantations, notamment en Malaisie et en Corée.

TRANSPORTS

Transport ferroviaire de voyageurs — Transport de voyageurs urbain et interurbain

.....

Donnees consolidees

(en M€)	1999	1999 pro forma*	1998	1997
Chiffre d'affaires	2 456,8	2 425,8	1 991,8	1 688,7
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	1 816,4	1 785,4	1 396,1	1 127,7
Excédent brut d'exploitation	181,7	178,4	144,4	96,7
Résultat d'exploitation	96,1	95,0	75,2	45,4
Marge brute d'autofinancement	123,6	121,2	102,7	73,2
Investissements	336,9	217,2	302,1	185,2

^{*} périmètre 1999, hors principales acquisitions.

Premier opérateur privé européen de transport public de voyageurs, CGEA Transport a réalisé, en 1999, un chiffre d'affaires de plus de 2,4 milliards d'euros dont près de trois quarts hors de France. Avec 35 500 salariés au service de plus de 4 000 collectivités à travers le monde, les entreprises du groupe transportent un milliard de voyageurs par an, tant par la route que par le fer.

Sa position d'opérateur global, présent sur l'ensemble des modes de déplacement, et sa capacité à innover permettent à CGEA Transport de répondre à toutes les demandes des collectivités et des industriels. Grâce à son expérience dans le domaine du transport ferroviaire et routier, aux outils d'études de clientèle qu'il a mis en place depuis plusieurs années, et à sa connaissance du développement territorial des secteurs qu'il dessert, CGEA Transport est à la fois un gestionnaire de déplacements au service des collectivités locales et un prestataire de service auprès des industriels.

Spécialiste de la gestion déléguée de service public, CGEA Transport exploite des réseaux ferroviaires dans de nombreux cadres institutionnels en Europe, en Asie-Pacifique et depuis peu au Moyen-Orient.

Conscient des mutations à venir tant dans le domaine des déplacements urbains qu'interurbains, le groupe s'est doté depuis une dizaine d'années d'un centre de recherche: Eurolum. L'objectif d'Eurolum est de contribuer à l'augmentation de la fréquentation des réseaux exploités, d'être à la pointe des changements technologiques susceptibles d'influencer le monde du transport et de développer de nouveaux modes de déplacements avec le souci constant de protéger l'environnement. Ainsi, CGEA Transport a développé Taxibus, un service de taxi au prix du bus en dehors des horaires normaux; et Citel, un minibus électrique pour la desserte des centres-villes.

Dans sa volonté de formation et de professionnalisation des métiers, le groupe, par l'Institut de l'Environnement Urbain, a fortement ouvert l'accession aux diplômes des employés, tant par l'apprentissage que par le biais de la validation des acquis professionnels.

Activité en France

.....

Premier opérateur privé en Ile-de-France, CGEA Transport occupe également une position solide sur le marché national avec 80 réseaux urbains et régionaux gérés. Le chiffre d'affaires réalisé en France, en 1999, se monte à 640,4 millions d'euros, contre 595,7 fin 1998.

En 1999, CGEA Transport a renforcé sa présence sur l'Ile-de-France en rachetant les cars Charpentier dans les Yvelines et STRAV/Poisson dont les lignes se trouvent en frontière du réseau RATP. Cette double acquisition représente une augmentation de 20 % de l'activité de CGEA Transport dans la région. L'année a également vu l'ouverture de la ligne express A14 entre Mantes et La Défense, et le renouvellement du plus ancien contrat du groupe (1926) celui de Saint-Germain. L'objectif de CGEA Transport est, en 2000, d'occuper 50 % du marché des entreprises privées en Ile-de-France.

Le gain en décembre 1999 du contrat du réseau de Saint-Etienne, pour une durée de 4 ans, conforte la position du groupe dans la région Rhône-Alpes de manière significative.

Avec la reprise, au cours du premier trimestre 2000, d'une partie significative de l'activité de Via GTI qui va accroître considérablement le périmètre du groupe, CGEA Transport va devenir le leader du marché français.

Dans le domaine ferroviaire, l'année 1999 a été marquée par des compétitions commerciales particulièrement animées. CFTA, filiale du groupe, a renouvelé plusieurs contrats dont ceux des lignes voyageurs Guingamp-Carhaix et Guingamp-Paimpol en Bretagne, ceux de marchandises et voyageurs à Provins et de marchandises dans le Nivernais.

Les lignes touristiques de la Mure dans les Alpes, de la Rhune dans les Pyrénées et la Vapeur du Trieux en Bretagne ont confirmé en 1999 tout leur potentiel. La Mure a ainsi vu sa fréquentation passer de 67 000 voyageurs à 82 000 entre 1998 et 1999.

Socorail, filiale du groupe tournée vers la gestion des embranchements ferroviaires des industriels, a renouvelé ses contrats avec Shell et Ugine et a mis en place un échange d'expérience avec DEG Industries, la filiale allemande du groupe.

Déjà novateur avec des services comme Allegio ou Taxi bus, CGEA Transport poursuit son effort dans la création de nouveaux services. En 1999, le réseau d'Amiens a mis en place le « Pass' sans contact », une carte magnétique permettant de valider automatiquement à la montée dans le bus ; à terme cette carte servira de porte-monnaie électronique. Parallèlement, en partenariat avec JC Decaux, était développé sur le réseau cannois le Pager Infobus qui prévient en temps réel les voyageurs-clients de l'heure d'arrivée de leur bus.

Activité hors de France

L'année 1999 a vu le renforcement de la présence internationale de CGEA Transport, notamment en Europe et dans la région Asie-Pacifique. CGEA est aujourd'hui présent dans 14 pays dans le monde. Preuve de son internationalisation croissante, CGEA Transport a réalisé en 1999 1,8 milliard d'euros de chiffre d'affaires hors de France, soit 74 % de son chiffre d'affaires consolidé 1999.

Europe

Au Royaume-Uni, Connex, qui gère 17 % du réseau ferroviaire britannique avec deux réseaux de la banlieue de Londres et du Sud-Est de l'Angleterre, est la plus importante filiale de CGEA Transport. Cette année aura été marquée par le gain par Connex de trois appels d'offres pour la gestion de trois lignes d'autobus dans Londres. Le processus de renégociation de la franchise Connex South Central, avec en perspective une éventuelle prolongation du contrat, a été initié en 1999.

En Suède, le groupe a remporté cette année l'exploitation du métro de Stockholm pour une durée de 10 ans. Avec 2 500 employés, 183 millions d'euros de chiffre d'affaires et un million de voyageurs transportés par jour, le métro de Stockholm est l'un des plus importants contrats signés par le groupe en Scandinavie. L'équipe qui a remporté l'appel d'offres a rassemblé les compétences de CGEA Transport et de ses filiales

Transports

Linjebuss (Suède) et Connex (Grande-Bretagne). Toujours en Suède, le groupe a remporté l'exploitation de trois lignes de tramway de banlieue associées au métro.

En Norvège, le groupe a acheté la société SOT, qui assure le transport routier urbain, interurbain, des services express et d'aéroport dans la région de Stavanger (sud-ouest du pays).

Ce succès confirme la pertinence du choix de s'implanter fortement en Scandinavie voici 18 mois et conforte la politique de CGEA Transport de prendre position dans les pays décidés à ouvrir l'exploitation de leur service public de transport à la gestion déléguée, en proposant une gamme de compétences riches et dépassant les frontières.

En Europe centrale, le groupe a renforcé ses positions avec l'acquisition de 40 % de la compagnie CSAD Bus Ostrava en République Tchèque.

En Pologne, le groupe a créé CGEA Polska, une holding destinée à promouvoir le développement de ses activités tant dans le domaine routier que ferroviaire.

En Allemagne, DEG a commencé fin septembre l'exploitation de la ligne ferroviaire entre Kaarst et Mettmann dans la région de Düsseldorf avec des autorails neufs de type Talent. DEG prépare également l'exploitation de nouveaux réseaux dans le Schleswig-Holstein et la Basse-Saxe, qui devraient être opérationnels en novembre 2000. DEG a également fait l'acquisition d'une société de bus début août dans la région de Stuttgart à Schwäbisch Hallt, qui exploite 55 bus, compte 90 employés et réalise 7,6 millions d'euros de chiffre d'affaires.

En Bavière, le démarrage de l'exploitation des trois lignes ferroviaires de l'Oberlandbahn a démarré dans des conditions difficiles en raison d'un manque de fiabilité du matériel roulant.

Au Portugal, août 1999 aura vu le lancement de la première ligne RER nord-sud de Lisbonne, «Fertagus», gérée par le consortium CGEA Transport et Barraqueiro. Cette ligne qui traverse le Tage en passant sous le pont du «25 Avril» est longue de 25 kilomètres et transporte aujourd'hui déjà 60 000

voyageurs-jour, avec comme objectif 150 000 voyageurs-jour. Concédée pour une durée de 30 ans, cette ligne renforce la position du groupe au Portugal: il est aujourd'hui, avec son partenaire Barraqueiro, le seul opérateur qui allie transport routier et ferroviaire dans le pays.

Moyen-Orient

Au Liban, le groupe, par sa filiale Transport Ahdab, a renforcé la ligne Beyrouth-Tripoli, la seule ligne de bus restée en activité pendant les 18 années de conflit. Cette première ligne permet au groupe de posséder une tête de pont dans une région à fort potentiel. CGEA Transport prévoit d'ouvrir une liaison sur Baalbek dans le premier semestre 2000.

Asie-Pacifique

Après l'année 1998 qui avait vu CGEA Transport prendre place sur le marché australien, l'année 1999 a permis au groupe de consolider sa position en remportant plusieurs contrats importants. Aujourd'hui, l'ensemble des compétences de CGEA Transport sont représentées en Australie.

Déjà présent à Perth avec une partie du réseau de bus et à Sydney avec l'exploitation du monorail et d'une ligne de métro léger, le groupe a remporté cette année l'exploitation pour 15 ans de la franchise ferroviaire de Hillside à Melbourne. Cette franchise se compose de 74 trains, 129 kilomètres de voies ferrées, avec un trafic annuel de 51 millions de voyageurs. Le contrat prévoit le renouvellement d'une partie du matériel roulant et la remise à niveau de toute l'infrastructure en tant que maître d'œuvre. Le groupe s'est engagé sur une augmentation de 64 % de la fréquentation sur la durée du contrat. Le groupe a également acquis une société de bus dans la région de Sydney.

Aux Philippines, le groupe a débuté l'exploitation en mai 1999 du réseau de la ville nouvelle de Fort Bonifacio en partenariat avec la société de développement urbain FBDC.

FCC

Donnees consolidees*

(en M€)	1999	1998	1997
Chiffre d'affaires	1 876,0	983,2	_
Chiffre d'affaires international	1 876,0	983,2	_
Excédent brut d'exploitation	270,7	119,0	_
Résultat d'exploitation	190,5	74,5	_
Marge brute d'autofinancement	204,1	122,9	—
Investissements	436,2	883,4	_

^{*} contribution au groupe Vivendi.

FCC est l'un des principaux groupes espagnols, leader dans les métiers de l'environnement et également présent sur les secteurs de la construction, de l'immobilier et du ciment. Côté à la bourse de Madrid, FCC est contrôlé à 56,5 % par la société B1998 dans laquelle Vivendi a pris une participation de 49 % en 1998, le solde étant détenu par Madame E. Koplowitz, et géré à parité entre ses deux actionnaires de référence.

Activité en 1999

Le chiffre d'affaires total du groupe FCC s'est élevé à 3 828 millions d'euros en 1999 en progression de 15,9 % par rapport à l'exercice précédant. Le résultat d'exploitation s'est établi à 391 millions d'euros, soit un ratio de 10,2 % sur chiffre d'affaires, en progression de 49,2 %. A 177 millions d'euros, le résultat net du groupe affichait une croissance de 78 %.

Le chiffre d'affaires réalisé hors d'Espagne ne représente encore que 10 % du total, mais a connu une croissance de 23,6 % en 1999.

Services

L'activité de services de FCC regroupe les métiers de l'eau et de la propreté. Elle représente 34 % du chiffre d'affaires total. FCC est le n° 1 espagnol dans le secteur de la propreté, présent cette année, grâce à l'apport des activités de Vivendi en incinération et déchets toxiques, sur tous les segments du marché. Parmi les faits marquants de l'année, il convient de noter le renouvellement des contrats de collecte et de nettoyage urbain dans les villes de Barcelone et Badalone, ainsi que l'extension du contrat de collecte sélective à Madrid.

Dans le métier de l'eau, l'activité de FCC a crû de plus de 140 %, du fait de l'intégration des filiales Vivendi en Espagne. Hors cet impact, la croissance organique était d'environ 9 %, et l'accélération du processus de privatisation dans ce secteur, commencé voici 18 mois en Espagne, laisse augurer des perspectives très positives.

L'activité dans les services à l'international a augmenté de 80 %: 14 % des ventes sont maintenant réalisées hors d'Espagne. Les principaux contrats obtenus concernent la République Dominicaine et la Colombie. Par ailleurs, FCC a repris l'activité internationale qu'elle gérait en joint venture avec Dragados, du fait du débouclage des liens entre les deux groupes.

Toujours dans les activités de service, FCC est présent dans le métier de l'environnement urbain, qui comprend notamment l'activité de mobilier urbain, le transport et la gestion de stationnement.

Construction

L'activité de construction est l'un des métiers historiques de FCC qui contribue pour 48 % au chiffre d'affaires du Groupe, contre 54 % l'année précédente. Le marché domestique espagnol est resté soutenu et le chiffre d'affaires du groupe dans ce secteur a ainsi crû de 1,3 %, à 1 677 millions d'euros. En

FCC

revanche, l'activité à l'international s'est réduite de 2,3 %, tenant notamment au débouclage de la joint venture avec Dragados dans ce métier, où cet autre groupe espagnol a repris l'intégralité du carnet de commande.

Pour accompagner le développement futur dans les métiers des services, consommateurs en capitaux, il est prévu de désengager partiellement FCC de FCC Construction, tout en maintenant le contrôle sur cette activité.

Ciment

FCC est, via Portland Valderrivas, le deuxième acteur sur le marché du ciment en Espagne. Cette filiale a connu en 1999 une forte croissance (+38 %) qui s'explique pour une part par la demande accrue (+12 %), mais également par l'impact en année pleine de l'acquisition fin 1998 des usines cimentières de Cementos de Atlantico en Andalousie qui complétaient la couverture géographique de Portland Valderrivos en Espagne.

Afin de croître, en se diversifiant, Cementos Portland a acquis via une OPA amicale fin 1999 100 % des titres de la société Giant aux Etats-Unis. Cette opération, qui représente un investissement de 290 millions d'euros, devait faire croître la capacité de production de Portland à 9,6 millions de tonnes. Par ailleurs, des synergies avec les activités déjà existantes aux USA devraient engendrer des gains de productivité.

Immobilier

Le chiffre d'affaires du secteur immobilier était de 125 millions d'euros en 1999, soit une augmentation de 19 %. Le carnet de commande en fin d'année se situait à 184 millions d'euros, soit une amélioration de 24 % par rapport à décembre 1998. Ces chiffres reflètent un marché domestique très dynamique, où FCC est l'un des principaux intervenants.

FCC s'est toutefois engagé dans un processus de désinvestissement et de déconsolidation de cette activité. Un accord a été

signé fin 1999 avec Caja de Madrid, aux termes duquel les deux Groupes fusionnent leurs activités immobilières dans une entité commune, contrôlée conjointement à parité.

Cette nouvelle société a une valeur d'actifs de l'ordre de 890 millions d'euros avec un chiffre d'affaires estimé pour 2000 à 250 millions d'euros et un résultat voisin de 10 %. Elle a vocation à être cotée rapidement en bourse, chacun des deux partenaires maintenant à cette occasion une participation de l'ordre de 15 % à 20 %.

Diversification

Grucycsa est un vecteur de diversification du groupe FCC, qui comprend les activités de logistique — marché porteur en croissance de 32 % sur l'exercice —, des participations financières, ainsi qu'un développement, effectué en partenariat avec l'hôtelier espagnol Barcelo et la banque BBVA, d'un projet pour la gestion de 13 hôtels, en Espagne et au Mexique.

Perspectives

Les perspectives du groupe FCC sont excellentes en Espagne dans ses métiers traditionnels et particulièrement dans les services. En outre, le partenariat avec Vivendi devrait permettre l'ouverture à de nouveaux métiers, en particulier les services à l'industrie, et le développement des activités à l'international, et en particulier en Amérique Latine.

A l'international, FCC et Vivendi regroupent sous une filiale commune, Proactiva, l'ensemble de leurs activités dans l'environnement sur l'Amérique Latine. Cette zone devrait connaître, dans les prochaines années, une forte croissance dans les services, compte tenu des besoins très significatifs — dans l'eau et la propreté — encore peu satisfaits à ce jour.

TELECOMMUNICATIONS

Téléphonie mobile — Téléphonie fixe — Accès à internet

Donnees consolidees

(en M€)	1999	1999 pro forma*	1998	1997
Chiffre d'affaires	4 103,6	4 081,6	2 886,3	1 618,3
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	23,5	_	_	_
Excédent brut d'exploitation	1 358,4	1 356,3	671,5	331,3
Résultat d'exploitation	335,4	340,0	19,6	-187,8
Marge brute d'autofinancement	984,6	984,6	670,6	1 462,7
Investissements	2 496,8	1 039,7	1 437,8	1 664,9

^{*} périmètre 1999, hors principales acquisitions.

Sur un secteur des télécommunications porté par la croissance des nouveaux marchés et qui commence à bénéficier des effets de l'ouverture réglementaire progressive, Cegetel a connu à nouveau en 1999 une année de forte croissance. Son chiffre d'affaires est passé de 2,9 milliards d'euros en 1998, à 4,1 milliards d'euros en 1999, en hausse de 42 % par pure croissance interne, et l'entreprise a dégagé, pour la deuxième année consécutive, un résultat d'exploitation positif de 351 millions d'euros, en forte progression par rapport à 1998 (23 millions d'euros). Dans le même temps, Cegetel a considérablement accru le nombre de ses clients de 5 millions à la fin de l'année 1998 à près de 9 millions à la fin de l'exercice 1999, confirmant la place de Cegetel parmi les toutes premières entreprises de services en France. Les faits marquants de l'année ont été le dépassement des objectifs initiaux de l'activité de téléphonie mobile en nombre de clients, le respect des objectifs en téléphonie fixe longue distance, la consolidation des structures de Cegetel et l'affirmation de sa présence sur le marché des entreprises avec une diversification réussie dans le secteur public, de belles références dans l'industrie et le développement de solutions intégrées.

En toile de fond du développement de Cegetel en 1999, deux tendances ont caractérisé l'évolution du secteur des télécommunications en France. La première est la formidable croissance de la téléphonie mobile qui, en l'espace d'un an, a conquis 9,4 millions de clients supplémentaires, passant de 11,2 millions de personnes équipées à la fin de 1998 à plus de 20,3 millions de personnes fin 1999, ce qui correspond à un taux de pénétration de 33,8 %. La seconde tendance majeure est l'importance croissante prise par la transmission des données sous l'effet notamment de l'explosion d'Internet. La part de la transmission de données dans le marché des télécommunications en France, qui était à peine supérieure à 10 % en 1998, a doublé en 1999 et devrait atteindre 70 % d'ici 2003. Cegetel, qui a conforté en 1999 sa place de premier opérateur privé de télécommunications en France, occupe une position de tout premier plan sur ces deux vecteurs de la croissance du marché. Présent depuis 1987 dans la téléphonie mobile, Cegetel est en effet devenu, en l'espace de deux ans, le premier challenger privé sur les marchés récemment ouverts à la concurrence, qu'il s'agisse de la téléphonie fixe voix, de la transmission de données ou de l'accès à Internet. La part de marché de Cegetel dans les télécommunications en France, qui était de 11 % fin 1998, a continué de croître en 1999 pour atteindre 15 %, sur un marché pourtant marqué par l'émergence de nombreux acteurs tant en téléphonie longue distance grand public qu'en accès à Internet et télécommunications d'entreprises.

Téléphonie mobile

SFR a connu, à nouveau en 1999, une forte croissance. Son chiffre d'affaires a cru de $37\,\%$ à $3\,720$ millions d'euros contre

Télécommunications

2 708 millions d'euros l'année précédente. Le nombre de ses clients est passé de 4,2 millions fin 1998 à 7,3 millions à la fin de l'année 1999, en hausse de 74 %. Le rythme s'est considérablement accéléré en 1999, année durant laquelle SFR a augmenté son parc de 3 millions de nouveaux clients contre 2 millions en 1998. Une performance d'autant plus notable qu'elle a été obtenue dans un contexte de concurrence acharnée entre les trois opérateurs, caractérisée par une guerre tarifaire et promotionnelle sans précédent. SFR a conservé en 1999 une part de marché significative sur les abonnements, dont le niveau de revenu est supérieur à celui du prépayé, et a renforcé ses positions sur le marché des professionnels (SFR Pro) ce qui lui a permis de maintenir un revenu moyen par client sensiblement supérieur à celui de ses concurrents.

Sur le plan commercial, l'année a été marquée par des innovations spectaculaires, comme le Walkphone, premier mobile avec fonction radio incorporée.

Le doublement du temps d'appel, le soir et le week-end, généralisé à tous les abonnements et aux forfaits Entrée Libre, a été également un des différenciateurs importants de l'offre SFR en 1999. L'année a été marquée aussi, sur le plan commercial, par le développement des réseaux commerciaux partenaires de SFR: on comptait, fin 1999, 500 magasins Espaces SFR en France déployés surtout en centre-ville et 50 magasins Aloha dans les principaux centres commerciaux. Les Espaces SFR ont, par ailleurs, obtenu fin 1999 le label de Certification de Services, une « première » dans la distribution des services téléphoniques en France.

SFR a poursuivi en 1999 son très important programme d'investissements destinés à renforcer ses capacités de production pour faire face à la croissance de son parc de clients (889 millions d'euros). Ces investissements ont concerné le réseau qui a été à nouveau fortement renforcé en 1999 pour en améliorer la couverture et surtout la capacité, notamment dans les grandes agglomérations où SFR a commencé à exploiter la bande de fréquence 1800 MHZ en plus de celle des 900 MHZ. Au total, la capacité du réseau a augmenté de 50 % en un an et plus de 8 700 antennes relais permettaient en fin d'année de couvrir 98 % de la population française et 82 % du territoire. Les efforts réalisés en vue de parfaire la qualité du réseau SFR ont été reconnus par l'enquête 1999 de l'Autorité

de Régulation des Télécommunications qui a placé SFR nettement en tête devant les deux autres opérateurs (meilleure note pour 65 des 92 critères étudiés). SFR a obtenu les meilleurs scores en heure de pointe comme en heure creuse dans la plupart des situations étudiées, à l'extérieur, dans les bâtiments et dans les trains, notamment dans les TGV.

Les services clients de SFR, intégrés au sein d'une structure dédiée (Cegetel Service), ont été à nouveau renforcés en 1999. Ils emploient aujourd'hui 2 500 personnes réparties dans quatre sites, et sont complétés en cas de besoin par des contributions extérieures. Ils traitent plus de 200 000 appels par jour.

SFR a renforcé son expertise dans la maîtrise des systèmes d'information qui ont connu une croissance continue de leurs moyens et de leurs effectifs pour faire face à la croissance du marché, et qui se sont adaptés à une offre de plus en plus diversifiée et au développement de formules prépayées basées sur un rechargement en temps réel. L'ensemble des systèmes d'information — comme des équipements de réseaux — ont franchi le cap de l'an 2000 sans difficulté, Cegetel ayant largement anticipé les risques liés au bogue de l'an 2000 en lançant dès 1997 un programme spécifique d'un montant de 30 millions d'euros.

Téléphonie fixe et services d'accès à internet

.....

Sur les nouveaux marchés de la téléphonie fixe et de l'Internet qui se sont ouverts à la concurrence depuis 2 ans, Cegetel a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 317 millions d'euros, en hausse de 110 % par rapport à 1998, en dépit de l'émergence de très nombreux nouveaux acteurs.

Ce développement s'est accompagné d'une croissance très sensible du trafic acheminé par le réseau fixe longue distance de sa filiale Télécom Développement (« TD »). Le trafic de TD atteignait fin 1999, un volume de 29 millions de minutes par jour (+120 % en un an) avec un niveau de qualité (99,99 % de taux de disponibilité) comparable à celui des meilleurs opérateurs internationaux.

D'une longueur de 16 000 km fin 1999 en augmentation de 2 000 km par rapport à 1998, le réseau de TD est désormais relié à 176 commutateurs locaux de France Télécom implantés sur l'ensemble du territoire national, contre une dizaine seulement l'année précédente. Le raccordement du réseau de TD aux différents réseaux de Cegetel (réseau mobile de SFR, réseau data et boucles locales de Cegetel Entreprises) s'est poursuivi en 1999 et ce réseau constitue aujourd'hui l'épine dorsale de l'ensemble des services de télécommunications de Cegetel.

Marché grand public

Sur le marché grand public, la dynamique commerciale du 7 s'est appuyée sur une offre particulièrement compétitive par rapport à l'opérateur public (une réduction de 20 à 30 % en moyenne) et sur des innovations tarifaires (7 Pro, tarification heures creuses et week-end pour les particuliers, suppression de l'abonnement 1999 et lancement d'une carte téléphonique prépayée). La part de la commercialisation via le réseau de distribution a d'ailleurs augmenté en 1999 et explique — ainsi que le développement d'offres et de services conjoints SFR et le 7 (Privi 7) ou la tarification préférentielle des appels fixes vers mobiles SFR pour les clients professionnels — la progression du rythme d'ouverture de lignes en fin d'année.

En 18 mois d'existence au niveau national, le « 7 » s'est imposé comme le premier challenger de l'opérateur public sur un marché pourtant de plus en plus ouvert où l'on recense désormais une soixantaine d'opérateurs. Le « 7 » comptait 1,5 million de lignes fin 1999 contre 600 000 un an plus tôt, correspondant à 1 million de clients contre 400 000 fin 1998.

Au total, le chiffre d'affaires du « 7 » a été multiplié par près de 3 en 1999, passant de 51 millions d'euros en 1998 à 143 millions d'euros l'année suivante. Le « 7 » représentait ainsi fin 1999 environ 8 % du marché de la téléphonie grand public longue distance en valeur (6 % sur le marché résidentiel et 12 % sur le marché professionnel).

Dans le domaine de l'Internet grand public, AOL CompuServe France (filiale à 55 % de Cegetel et de Canal+) a augmenté de 42 % le nombre de ses clients qui est passé de 310 000 à plus de 440 000 fin 1999. AOL CompuServe France s'est maintenu au rang de challenger numéro un de l'opérateur public malgré une concurrence particulièrement vive. Le lancement en France, dans le courant de l'année 1999, de services gratuits d'accès à Internet a en effet constitué une nouvelle donne sur le marché de la fourniture d'accès. AOL CompuServe France a adapté son offre et proposé des formules « tout compris » incluant à la fois le coût des communications téléphoniques et la fourniture d'accès. Enfin, AOL CompuServe France a ouvert en partenariat avec NC Numéricâble une offre d'accès à Internet haut débit par le câble pour une partie de ses clients.

Marché entreprises

Sur le marché des télécommunications en entreprise, Cegetel a fortement augmenté son chiffre d'affaires en 1999 à 175 millions d'euros contre 107 millions d'euros en 1998 (hors mobilité). Cegetel Entreprises comptait à la fin de l'année 26 000 sites clients pour les services voix et 7 800 sites clients pour ses services de données contre, respectivement, 14 900 et 3 500 à la fin de 1998. Cegetel Entreprises a poursuivi l'intégration dans ses structures d'offres de mobilités (SFR Entreprise) qui répondent aux attentes des entreprises en matière d'intégration tarifaire fixe/mobile et a développé de nouvelles solutions globales de télécommunications. Le chiffre d'affaires de la téléphonie mobile d'entreprise a connu, lui aussi, une croissance forte à 270 millions d'euros, intégré dans le chiffre d'affaires global de SFR.

L'exercice 1999 a été marqué par un rééquilibrage entre l'activité de téléphonie et celle de transmission de données au profit de cette dernière, qui intègre les offres d'accès d'Internet et d'intranet. Par ailleurs, Cegetel Entreprises a élargi son offre à l'ensemble des services de téléphonie y compris locale en s'appuyant sur son réseau de boucles locales entreprises : Cegetel couvrait fin 1999 une grande partie des quartiers d'affaires du centre et de l'ouest de Paris et de sa proche périphérie ainsi qu'à Lille et Lyon.

Parallèlement, le réseau de transmission de données a été développé et compte désormais 140 points de présence dans l'Hexagone. Cegetel Entreprises a élargi le périmètre de ses offres en développant un service plus large de numéros gratuits en direction notamment des centres d'appels dont le

marché connaît actuellement une croissance très forte, et en posant les premières bases d'une activité de commerce électronique.

Sur le plan commercial, Cegetel Entreprises a obtenu des contrats significatifs en 1999 tant en téléphonie fixe (le 7 Entreprise) qu'en services de données et Internet. Elle a notamment su faire reconnaître la pertinence de ses offres et conclu des contrats significatifs auprès de l'Aérospatiale, Manpower, Usinor, Paribas, Eurotunnel, France Télévision, Assistance Publique Hôpitaux de Paris. Cegetel Entreprises a également développé des services et des solutions pour les collectivités locales, en particulier la Communauté Urbaine de Lille et la Mairie de Marseille. L'année 1999 a aussi été marquée par le lancement d'innovations fortes dans le domaine de la convergence fixe/mobile d'une part, téléphonie/Internet d'autre part. Une offre de téléphonie sur Internet permettant d'acheminer gratuitement les communications téléphoniques entre les différents sites d'une même entreprise en France grâce à l'utilisation du réseau de données de Cegetel sous protocole Internet, et une solution « d'intranet mobile » permettant l'accès depuis son mobile à l'intranet de son entreprise.

Sur le marché spécifique de la santé, la filiale dédiée de Cegetel, Cegetel.rss, a poursuivi le déploiement technique et commercial du réseau intranet des professionnels de la santé, le Réseau Santé Social, dans le cadre de la concession attribuée par les pouvoirs publics. Les efforts ont porté en 1999 sur la fiabilisation technique du réseau, qui a permis d'améliorer très sensiblement le taux de disponibilité et la performance du réseau. Ces améliorations ont permis d'accélérer au deuxième semestre 1999 le développement commercial du RSS, qui totalisait fin 1999 plus de 12 000 clients et une soixantaine d'établissements hospitaliers connectés dans toute la France. 1999 a été marqué par la signature du premier contrat Ville-Hôpital à Mâcon et des premiers accords de partenariat avec les principaux acteurs et industriels du monde de la santé.

Ressources humaines

Le rythme des recrutements est resté soutenu durant l'année 1999, en particulier chez Cegetel Service qui assure les relations directes avec les clients du groupe et dont les effectifs ont augmenté de 46 % à 2 873, parallèlement à la croissance du nombre de clients. Les effectifs de Cegetel atteignaient 7 943 personnes au 31 décembre 1999 contre 7 000 un an plus tôt, avec un âge moyen de 32 ans. Dès juillet 1999, innovant également en matière sociale, Cegetel a su mettre en œuvre, par anticipation, la réglementation sur les 35 heures. 1999 correspond également au lancement d'un programme d'actions internes baptisé « Chorus », destiné à consolider le management de Cegetel à partir de références, de pratiques et de valeurs communes.

Enfin, après avoir mis en place un accord d'intéressement en 1998, Cegetel a poursuivi cette politique en signant en 1999 un accord de participation aux résultats du groupe Cegetel permettant de faire bénéficier les collaborateurs des fruits de la croissance.

Perspectives

En 2000, Cegetel devrait à nouveau connaître une croissance forte. Au-delà des objectifs de conquête de marché, les efforts porteront particulièrement sur la qualité de ses services et la fidélisation de ses clients. Le marché de la téléphonie mobile en France va continuer à se développer à un rythme soutenu, stimulant l'activité de SFR qui ambitionne de conquérir un nombre de clients au moins équivalent à celui conquis en 1999. SFR devrait maintenir sa part de marché en préservant sa dynamique de conquête et en renforçant ses efforts de fidélisation.

Dans le domaine de l'innovation, 2000 sera une année charnière pour le développement d'applications Internet en téléphonie mobile : SFR poursuivra le développement de son offre de services vocaux et de services Internet sur le mobile. Elle lancera dans le courant de l'année des services Internet à haut débit sur le mobile en utilisant la technologie GPRS qui permet des débits très supérieurs au GSM actuel et sera candidat à une licence de 3^e génération UMTS. SFR devrait également poursuivre une politique d'investissements soutenue afin de maintenir son avantage de qualité réseau.

Le « 7 », pour sa part, devrait à nouveau connaître une forte croissance du nombre de ses clients en 2000. Mais plus globalement ce sont l'ensemble des activités fixes de Cegetel qui devraient connaître de nouveaux développements avec la mise en place de la présélection par abonné début 2000, qui permettra aux clients particuliers et aux entreprises qui en feront la demande de bénéficier des services longue distance de Cegetel sans avoir à composer le préfixe « 7 ». La présélection représentera un pas de plus vers la simplification de l'accès à la concurrence. De même, la sélection du transporteur pour les appels fixes vers les mobiles, qui devrait être généralisée courant 2000, confortera l'utilisation du « 7 ». Par ailleurs, des décisions réglementaires significatives devraient être prises par les pouvoirs publics en 2000 pour l'accès des opérateurs privés aux communications locales dont l'enjeu s'est considérablement accru avec le développement d'Internet. Cegetel se prépare dans ce cadre à jouer un rôle majeur, compte tenu de la perspective de mise en place du dégroupage en France annoncé par les pouvoirs publics pour la fin de l'année 2000. Cegetel réalise dans cet esprit, depuis novembre 1999, une expérience d'accès Internet à haut débit sur le réseau de Monaco Télécom, filiale de Vivendi.

Sur le marché des entreprises et des professionnels, la forte croissance des activités de Cegetel Entreprises devrait se poursuivre en s'appuyant sur la dynamique des offres lancées en 1999. Cegetel est par ailleurs candidat à une licence nationale de Boucle Locale Radio à haut débit, technique déjà testée par Cegetel en 1999. L'attribution, qui sera décidée à la fin du premier semestre 2000, pourrait permettre de déployer très rapidement une offre globale de services fixes à haut débit dans une centaine de métropoles françaises.

Ainsi qu'annoncé au mois de janvier 2000, Vivendi et Vodafone AirTouch sont convenus, sous certaines conditions, de permettre à Vivendi d'acquérir de Mannesmann un intérêt économique de 7,5 % supplémentaires dans Cegetel. Au 31 décembre 1999, la composition du capital de Cegetel est la suivante : Vivendi (44 %), British Telecom (26 %), Mannesmann (15 %) et SBC (15 %). Vivendi dispose dans Cegetel d'un droit de préemption sur les participations détenues par ses partenaires.

EDITION/MULTIMEDIA - AUDIOVISUEL

Edition — Multimédia — Audiovisuel — Cinéma

Donnees consolidees

(en M€)	1999*	1999 pro forma**	1998	1997
Chiffre d'affaires	4 469,3	2 823,3	3 078,4	47,3
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	1 716,4	755,4	840,9	23,5
Excédent brut d'exploitation	467,0	290,6	365,6	-6,7
Résultat d'exploitation	216,2	248,9	243,9	-10,9
Marge brute d'autofinancement	1 211,4	982,1	380,6	437,4
Investissements	5 363	95,4	1 634,6	1 620,4

^{*} y compris Canal+ sur 3 mois en intégration globale.

L'activité édition-multimédia et audiovisuel de Vivendi a connu une croissance soutenue en 1999 avec une augmentation du chiffre d'affaires de 45,2 % sur un an. Havas, qui occupe des positions de premier plan dans l'ensemble de ses métiers, a poursuivi son recentrage sur les contenus de l'information et de l'édition, et a renforcé sa présence hors de France. Canal+, détenu fin 1999 à hauteur de 49 % par Vivendi, a confirmé son leadership européen dans le secteur de la télévision à péage, avec près de 14 millions d'abonnements, dont plus de la moitié hors de France. Par ailleurs, la fusion avec Pathé en septembre 1999, immédiatement suivie de la rétrocession des activités cinéma, a permis à Vivendi de devenir actionnaire de BSkyB à hauteur de 24,5 % à l'issue du rachat des parts de Granada et Pearson.

Edition/Multimédia

Présent dans 40 pays*, Havas propose une gamme très large de produits et services, de la presse à Internet en passant par le livre, les salons et les Cédéroms, couvrant tous les domaines de l'information, de l'éducation, de la connaissance et du divertissement.

Havas occupe des positions de premier plan dans chacun de ses métiers. Havas est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux du multimédia, n° 1 en Europe Continentale de l'édition scolaire et de référence, et de la presse gratuite, n° 1 en France en littérature générale et distribution de livres ainsi que dans le domaine de l'information professionnelle.

Au cours des deux dernières années, Havas a recentré son activité sur les contenus de l'information et de l'édition afin de construire un ensemble cohérent d'activités complémentaires.

Au cours de l'exercice 1999, la restructuration du groupe s'est poursuivie avec la cession d'actifs non stratégiques : 100 % du pôle publicité extérieure — Avenir, HMC Transports, Claude Publicité (au groupe JCDecaux), 100 % de Havas Régies (au groupement des éditeurs de presse ayant des contrats avec cette société), 100 % de Havas Média Hebdos (au Groupe France Antilles). En cédant 9 % du capital de Havas Advertising (à des investisseurs institutionnels internationaux), Havas a abaissé sa participation à 20,7 % mais demeure l'actionnaire de référence du 4e groupe mondial de conseil en communication.

^{**} périmètre 1999, hors principales acquisitions.

^{*} hors Havas Advertising

En moins de deux ans, le groupe a investi 1,5 milliard d'euros afin de renforcer ses positions dans ses cœurs de métiers ; en 1999, il a lancé une OPA amicale sur le groupe britannique d'information professionnelle Barbour Index Plc ; porté à 100 %, par rachat des parts de Bertelsmann, sa participation dans Doyma, le 1^{er} éditeur de revues médicales en Espagne ; acquis, via sa filiale Anaya, 100 % de Aique, 3^e éditeur scolaire en Argentine ; acquis 100 % de MediMedia, groupe international spécialisé dans l'information médicale ; en joint-venture avec Abril, 50 % des éditeurs scolaires brésiliens Atica et Scipione ; 100 % de l'éditeur français de littérature générale NiL Editions.

Havas a réalisé en 1999 un chiffre d'affaires de 3,3 milliards d'euros, dont 40 % hors de France, et un résultat d'exploitation de 340 millions d'euros. En deux ans, sa rentabilité est passée de moins de 4 % à 10 %.

Fort de ses 20 000 salariés et de ses 300 filiales ou marques, le groupe est présent sur quatre grands bassins linguistiques — anglophone, hispanophone, lusophone et francophone.

Branche Professionnels

Avec 80 titres de presse, 60 salons et 10 marques d'édition spécialisée, la branche Professionnels occupe une position de leader en France et depuis peu dans certains pays européens. Elle intègre les nouvelles technologies dans ses contenus afin de devenir l'opérateur de référence d'Internet pour les professionnels et d'améliorer son offre de services sur les marchés les plus porteurs.

Havas MediMedia, spécialisé dans l'information médicale, rassemble les activités des Groupes MediMedia, Masson, Doyma, OVP-Editions du Vidal et Quotidien Santé. Acquis en août 1999, MediMedia complète l'offre internationale du Vidal avec une présence dans près de 35 pays, notamment en Allemagne (Gelbe Liste), dans le bloc Asie et en Australie (MIMS), en Italie (L'Informatore Farmaceutico), en Espagne (Vademecum), en Suisse (Compendium) et aux Etats-Unis.

Avec un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros, dont 60 % réalisés hors de France, et 1 800 personnes, Havas MediMedia est l'un des leaders mondiaux de l'information médicale.

Acteur global dans le secteur, il assure aux professionnels de la santé une information de qualité, mise à jour en permanence, grâce à une palette complète de produits et de services : la presse généraliste, indispensable regard sur l'actualité médicale et les enjeux de la profession (Le Quotidien du Médecin, n° 1 de la presse médicale en France, avec une diffusion de 82 000 ex. ; Jano, l'hebdomadaire leader de la presse médicale espagnole; Medico en Italie...); la presse spécialisée qui diffuse, discipline par discipline, les travaux des sociétés savantes et les innovations de la recherche internationale (Compendium, Journal Français d'Ophtalmologie,...); les livres et les revues (Masson, Doyma) ; les dictionnaires et les bases de données de médicaments (Vidal, MIMS), de plus en plus accessibles sur support électronique, Cédérom et en ligne; les outils de gestion administrative destinés aux cabinets médicaux et officines (IMES, OMF et Thesaurus Vidal-SEMP en France, Triple i aux Etats-Unis, Prescribe en Belgique, MIMS Script en Australie...) et les salons (Médec, Intermédica, Thermalies...).

Le pôle *Havas Business Information* est présent sur 6 grands marchés: les technologies de l'information, l'industrie, la construction, le cadre de vie et les collectivités locales, le commerce et la distribution, l'agriculture et l'agro-alimentaire, le juridique. Il réalise un chiffre d'affaires de 580 millions d'euros et emploie 2 500 personnes.

Havas Business Information rassemble les sociétés spécialisées dans la presse — les groupes Moniteur, Usine Nouvelle, LSA, France Agricole et Tests en France ; The Builder Group / SPL et Barbour Index au Royaume-Uni ; Agepe en Italie et Cetisa-Boixareu en Espagne —, dans l'édition — Dalloz et Dunod en France (qui, avec les Editions du Moniteur, possèdent plus de 5 000 ouvrages et Cédéroms en catalogue et publient plus de 400 nouveautés et nouvelles éditions chaque année) — et dans les salons — Exposium (60 salons dont 10 à l'international). De très nombreux produits « papier » sont aujourd'hui numérisés et déclinés sur Cédérom ou en ligne.

L'acquisition de Barbour Index en 1999 a propulsé le groupe au 1^{er} rang dans le domaine de l'information de référence pour les prescripteurs du marché de la construction en Grande-Bretagne. La plupart des titres ou produits de Havas Business Information sont leaders sur leur marché : *01 Informatique* est

le n° 1 de la presse informatique en France et son site est parmi les leaders de l'informatique en ligne en France; *Linea EDP* tient le même rang en Italie; *Le Moniteur* en France et *Building* en Grande-Bretagne sont les leaders incontestés de la presse professionnelle du bâtiment; etc.

L'année 1999 a été riche en lancements : LSA Marques, bimestriel, le « custom magazine » de LSA ; la lettre hebdomadaire Nouveaux Produits Nouveaux Marchés ; la lettre Emballages Magazine ; les hors-séries L'Usine Nouvelle Biotech et la lettre Biotech Infos ; le Guide de l'Industrie et de nombreux sites Internet tels que marchesonline.com, agrionline.com...

Le pôle *Information générale* rassemble les activités d'information économique et financière du Groupe *Expansion*, les salons et publications du Groupe L'Etudiant, les newsmagazines (*L'Express, Courrier International* et *Le Vif-L'Express* en Belgique) et la presse gratuite du Groupe Comareg (*Bonjour*). Il réalise un chiffre d'affaires de 650 millions d'euros et emploie 4 000 personnes.

Présents depuis peu sur Internet, les titres économiques et financiers se distinguent par des sites utiles et innovants (18h.com, lexpansion.com, business-solo.com). L'année 1999 a été marquée par l'internationalisation de *L'Etudiant* qui a créé le premier salon itinérant en Europe ; le renforcement du groupe sur le marché de l'emploi des cadres et des jeunes diplômés, avec l'acquisition par *L'Express* et *L'Etudiant* de 100 % de *Job Rencontres*. Depuis la nouvelle formule de janvier 1999, les ventes en kiosque de *Courrier International* ont progressé de 30 %.

La branche Professionnels va continuer à se développer par croissance externe, particulièrement pour renforcer la présence du groupe à l'international. Internet est la grande priorité des années à venir; Havas a pour ambition de construire un leadership « en ligne » partout où il a aujourd'hui des positions fortes sur les supports traditionnels, de s'imposer à l'échelle internationale dans les secteurs professionnels les plus propices au développement d'Internet (recrutement, santé, finances, informatique, . . .) et d'entrer sur de nouveaux segments pour renouveler son offre éditoriale. En plus des développements électroniques menés par ses filiales, le groupe concentre ses efforts en 2000 sur cinq projets majeurs : le

recrutement, avec Cadres Online (cadresonline.com); le médical, avec le portail santé atmedica.com; l'informatique, avec 01net.com; les finances, avec lavf.com et les services de proximité, avec bonjour.fr.

Branche Grand Public

Havas est incontournable dès lors qu'il s'agit d'apprendre ou de se divertir, grâce à ses 50 marques d'édition papier et multimédia. La branche Grand Public a connu une très forte croissance au cours des quinze derniers mois. Près de 60 % de son chiffre d'affaires est aujourd'hui réalisé hors de France, sur quatre bassins linguistiques : le français, l'anglais, l'espagnol et le portugais.

Elle intensifie sa recherche de partenariats pour accélérer son internationalisation, renforcer sa présence sur Internet et s'imposer à court terme comme le leader du commerce électronique du livre dans les pays francophones.

Havas Interactive Inc. regroupe l'ensemble des activités multimédia grand public. Depuis l'acquisition de Cendant Software, le groupe est devenu le n° 2 des logiciels de jeux pour PC avec les marques Sierra (Caesar III, Pharaon, Gabriel Knight 3...) et Blizzard (Starcraft...); l'un des leaders mondiaux des jeux en ligne avec Won.net, le rendez-vous des internautes en quête de divertissement de qualité, et Battle.net, le plus grand service de jeux en ligne du monde qui, en 1999, a enregistré jusqu'à 60 000 connexions en simultané; n° 2 mondial et n° 1 européen des programmes interactifs éducatifs, avec respectivement Knowledge Adventure (Classworks...) et Coktel (Adi, Adibou, Katego...); n° 3 mondial dans le domaine de la vie pratique avec Sierra Home (gamme Artist, Master Cook, Generation...).

Le groupe édite des produits en dix langues. Son chiffre d'affaires atteint 540 millions d'euros; il emploie 3 600 personnes.

Havas Interactive Inc. entend prolonger grâce à Internet le succès d'Adi et d'Adibou et pousser son avantage dans la coédition de titres parascolaires avec Nathan et Bordas et, sur le marché de la référence, avec Larousse (Kléio), Le Robert ou Harrap. Il entend largement mettre à profit toutes les synergies

possibles avec différentes entités de Havas, de Vivendi et d'autres opérateurs pour devenir, à court terme, le leader mondial des contenus interactifs sur tous supports (Cédérom, DVD-Rom, consoles et Internet).

Au 1^{er} trimestre 2000, il va encore élargir l'audience de Won.net avec le lancement d'un homologue européen et des services spécialement adaptés aux marchés allemand, français et britannique.

Havas Education et Référence « HER » réunit des éditeurs scolaires, universitaires et de référence de forte notoriété tels que Nathan, Bordas, Retz, Galée, Clé International, Armand Colin, Sedes, Le Robert et Larousse en France, Anaya, 1^{er} éditeur scolaire en Espagne avec une part de marché de 20 %, Aique en Argentine, Atica et Scipione au Brésil, ou encore Chambers, Harrap et Kingfisher en Grande-Bretagne.

Son activité s'articule autour de trois territoires :

- l'école et tous les instruments pédagogiques au service des enseignants;
- l'école à la maison, l'éveil des enfants et l'aide aux parents pour soutenir leurs enfants dans leur parcours scolaire ;
- la diffusion populaire du savoir, afin que les connaissances les plus vastes soient accessibles à tous.

Aujourd'hui, HER réalise un chiffre d'affaires de 515 millions d'euros et emploie 2 600 personnes. Il est le n° 1 de l'édition scolaire et de référence en Europe Continentale. En France, il est présent sur l'ensemble du marché scolaire avec près de 40 % de part de marché et occupe la 1^{re} place sur le marché de l'édition universitaire en lettres et sciences humaines. Le groupe entreprend une mutation internationale; avec 1 300 personnes sur le continent latino-américain et un chiffre d'affaires supérieur à 92 millions d'euros, il est bien placé pour répondre aux besoins d'une population hispanophone et lusophone qui dépassera les 580 millions d'habitants en 2010.

Havas est aujourd'hui le premier éditeur de littérature générale en France. Le groupe propose une offre très complète et publie tous les genres littéraires, des romans et des essais en passant par des ouvrages de conseils pratiques, des livres pour la jeunesse et des bandes dessinées. Il regroupe de prestigieuses maisons d'édition, telles que Robert Laffont (4 000 titres, dont

la série Ramsès), qui a repris les fonds éditoriaux de Fixot, Seghers (récits et poésie), Julliard (romans et nouvelles de jeunes auteurs) et NiL (acquis en 1999 — romans, essais grand public et textes de référence) et qui est également l'éditeur du célèbre Quid; Les Presses-Solar-Belfond (best-sellers anglo-américains et français, romans policiers), qui fédèrent également les activités du Pré-aux-Clercs (documents et essais, gastronomie, beaux livres...), d'Omnibus et de Hors Collection; Plon-Perrin (essais, documents, romans, histoire), La Découverte et Syros (sciences humaines et sociales, ouvrages pédagogiques) ; les Presses de la Renaissance, ou de célèbres marques de livres au format de poche, Pocket, 10/18 ou Fleuve Noir, qui, regroupées sous la bannière d'Havas Poche, ont diffusé 16 millions d'exemplaires en 1999. En créant ePocket fin 1999, Havas Poche s'est doté d'une unité dédiée à la conception de lignes éditoriales adaptées aux supports électroniques.

Le chiffre d'affaires du pôle Littérature atteint 170 millions d'euros ; il emploie 450 personnes.

L'activité Club de livres et vente en ligne s'articule autour de France Loisirs, leader incontesté sur son marché avec 28 millions de volumes vendus chaque année à près de 4 millions d'adhérents, et de BOL France, deux sociétés détenues à 50/50 avec Bertelsmann. Lancée en février 1999, la librairie virtuelle bol.fr offre un choix de 400 000 livres édités en France, des options de personnalisation et la possibilité de livrer les ouvrages dans le monde entier ; en décembre, elle a ouvert un site de vente de musique, avec un catalogue international de 100 000 cédéroms.

Distribution

Havas Services met à la disposition des éditeurs du groupe et des éditeurs partenaires l'une des structures les plus performantes en matière de diffusion et de distribution. A travers InterForum, Havas Diffusion Internationale, DIL, Comptoir du Livre, Presses de Belgique, et ses filiales en Suisse et au Canada, il assure la diffusion commerciale de littérature. A travers InterForum et Livredis, il se charge de la distribution logistique de livres et produits multimédias dans 130 pays ; il assure également le back-office de BOL France. Son objectif est

de se développer sur d'autres marchés, d'autres produits (tels que la téléphonie...). Avec des plates-formes automatisées de premier plan pour le stockage et le traitement des commandes, des systèmes d'information capables de gérer 75 000 références, 15 000 comptes clients et d'éditer 1,8 million de factures chaque année, les outils logistiques du groupe se situent au 1 er rang français.

A l'automne 1999, Havas Services a annoncé la constitution d'un outil d'impression numérique intégré à la distribution, Bookpole, implanté à Malesherbes, en partenariat avec Maury Imprimeur. A terme, cette société permettra de produire les livres demandés par les lecteurs plutôt que de vendre les livres stockés. Assis sur les technologies les plus avancées, Bookpole proposera une gamme étendue de services intégrés (distribution/production) et constituera l'un des maillons de la numérisation de la chaîne du livre.

Audiovisuel

.....

Canal+

Le groupe Canal+ est le leader européen de la télévision à péage, avec un savoir-faire reconnu tant en matière d'édition de programmes et services payants (chaînes premium, chaînes thématiques, services, sites web) que de distribution au téléspectateur abonné (gestion des abonnements, fidélisation) et de maîtrise technologique (contrôle d'accès, interactivité, paiement sécurisé...).

Depuis sa création, le groupe Canal+ n'a cessé d'anticiper les révolutions dans le monde audiovisuel : premier dans le péage en Europe et aujourd'hui seul groupe de télévision à péage européen avec une présence dans 11 pays ; premier à anticiper les opportunités et les avantages de la technologie numérique et à lancer dans plusieurs pays européens des bouquets numériques... Cet esprit de pionnier a permis au groupe Canal+, dans tous les pays où il est implanté et dans tous ses secteurs d'activité, non seulement de résister à la concurrence des nouveaux entrants dans le péage mais aussi de conforter sa position de leader.

En amont, Canal+ s'est diversifié très tôt dans la production, l'achat de droits, l'édition et la distribution de produits cinéma, télévision, vidéo et multimédia.

Le groupe Canal+, avec un chiffre d'affaires de plus de 3,3 milliards d'euros en 1999, compte 13,6 millions d'abonnements fin 1999, soit une croissance nette sur l'année de 2 millions.

Un concept de télévision à péage leader dans 11 pays européens et en Afrique

En 1984, Canal+ lance la première télévision à péage en France, fondée sur l'exclusivité, la nouveauté et l'originalité des programmes. La programmation de la chaîne est essentiellement constituée de cinéma récent et de sport événement.

Fort du succès de la chaîne à péage en France, Canal+ exporte dès 1989 son format original vers de nouveaux marchés en faisant équipe, dans chaque pays, avec des partenaires nationaux importants du monde des médias. Très vite, Canal+ se décline à l'étranger comme une marque : en Belgique (1989), en Espagne (1990), en Allemagne (1991), en Afrique (1991) et en Pologne (1995). En 1997, Canal+ donne une nouvelle dimension à son développement international en rachetant les chaînes de NetHold, le troisième groupe européen de télévision à péage. Canal+ a converti à son format de chaîne premium les télévisions payantes de ce groupe en Belgique flamande, aux Pays-Bas, en Suède, en Norvège, en Finlande, au Danemark et en Italie (Tele+).

L'année 1999 a été marquée en France par l'accord de Canalavec la Ligue Nationale de Football signé en juin. Cet accord confirme pour les cinq prochaines années la couverture du Championnat de France déjà proposée aux abonnés depuis 15 ans. Dynamisé notamment par la publicité réalisée autour de la couverture du championnat national de football et par la diffusion pour la première fois de la Champions' League ainsi que la retransmission de la Coupe du monde de rugby, Canalenregistre un niveau record de recrutements, le plus haut jamais atteint depuis 1989. Le taux de résiliation reste pour sa part à un niveau très satisfaisant, inférieur à 9 %. Canaltermine l'année avec un portefeuille de près de 4,6 millions d'abonnements à la chaîne premium, dont plus du quart en numérique.

Hors de France, en dépit d'une concurrence souvent vive dans certains pays, le groupe Canal+ a réalisé en 1999 une performance commerciale exceptionnelle, avec 1,6 million d'abonnements supplémentaires (nets des résiliations) et totalisait fin 1999 près de 7 millions d'abonnements.

En Espagne en particulier, le lancement de nouvelles offres payantes a fortement dynamisé le marché de la télévision à péage. La chaîne premium Canal+ a enregistré tout au long de l'année d'excellents résultats commerciaux avec une croissance nette de 173 000 contre 129 000 en 1998. Avec ses 800 000 abonnés, le bouquet numérique CanalSateliteDigital a consolidé en 1999 sa position de leader et maintient une part de marché d'environ 70 % sur le marché du numérique. Un accord entre Sogecable et Telefonica a été signé en juin, portant sur le partage des droits audiovisuels des matches de football du Championnat de la Ligue espagnole et de la Copa del Rey. La retransmission des matches en paiement à la séance s'effectue désormais en co-exclusivité sur les deux bouquets jusqu'à la saison 2008/2009. Sogecable, qui regroupe l'ensemble des activités espagnoles du groupe, a été introduite à la Bourse de Madrid. A la suite de l'introduction, Canal+ et Prisa détiennent chacun 19,74 % du capital de Sogecable contre 25 % auparavant.

En Italie, Tele+ a connu en 1999 une forte accélération de la progression de son portefeuille avec plus de 500 000 recrutements à la chaîne premium. Du côté du numérique, le seuil des 900 000 abonnés a été dépassé. Le succès du bouquet numérique D+ s'explique par la qualité et la diversité de l'offre. En 1999, six chaînes thématiques produites spécifiquement par RaiSat pour D+ sont venues enrichir le bouquet numérique, suivies en janvier 2000 de deux nouvelles chaînes: Wishline, dédiée au luxe et au raffinement, et Milan Channel, consacrée entièrement au club de football Milan AC.

Le premier éditeur européen de chaînes thématiques avec 25 chaînes diffusées dans 14 pays

Fort de son expérience en contenu, le groupe Canal+ a investi rapidement dans la création en France de chaînes thématiques. Celles-ci se concentrent sur un thème ou sur un segment d'audience et sont complémentaires des télévisions généralistes et de la chaîne premium. Leur croissance suit l'essor conjoint de la réception directe et de la technologie numérique. Certaines sont destinées spécifiquement au public français comme Demain!, chaîne consacrée à l'emploi ou encore i télévision, première chaîne d'information du groupe, lancée le 4 novembre 1999.

D'autres chaînes ont pour vocation de s'exporter en Europe, via Multithématiques. Reformatées et adaptées à chaque pays, ces chaînes thématiques sont aujourd'hui présentes, outre la France, en Espagne, en Pologne, en Allemagne, en Suisse, en Belgique et en Italie. A travers sa filiale Multithématiques, Canal+ est le seul groupe capable de fournir aux différents bouquets numériques un ensemble de programmes diversifiés et de qualité. Multithématiques est ainsi devenu le premier éditeur de chaînes thématiques en Europe, avec 25 chaînes sur 14 pays. Le nombre d'abonnés est passé de 3,1 millions en 1995 à 14 millions fin 1999.

Depuis 1999, la chaîne CinéCinéma est diffusée en Scandinavie sur le bouquet Canal Digital et certains réseaux câblés, et sous peu au Bénélux. En Allemagne, Planète et Seasons ont bénéficié pleinement de l'augmentation du nombre d'abonnés de la plate-forme Premiere World.

En janvier 2000, un accord a été signé avec Lagardère portant sur son entrée à hauteur de 27,4 % dans le capital de Multithématiques, Canal+ en conservant 27,4 %. Lagardère apportera à Multithématiques ses projets de chaînes basés sur ses marques internationales. Elles seront développées dans des sociétés à 50/50 entre Multithématiques et Lagardère.

En outre, les deux groupes unissent leurs savoir-faire et leurs compétences dans deux sociétés, l'une éditant également des chaînes thématiques, l'autre des services interactifs: augmentation de 19 à 49 % de la participation de Canal+ dans une société d'édition de chaînes thématiques principalement d'ex-

pression française (MCM, Canal J, Muzzik) avec pour objectif d'éditer de nouvelles chaînes dans les thématiques privilégiées de Lagardère (enfants, musique, people, art de vivre); la création d'une société détenue à 51 % par Lagardère et 49 % par CanalSatellite pour éditer des services interactifs à partir des contenus médias de Lagardère.

Le leader du numérique en Europe avec 4 millions d'abonnés en numérique

En avril 1996, Canal+ lance CanalSatellite Numérique, le premier bouquet numérique en France et en Europe, qui propose aujourd'hui plus de 200 chaînes et services. Un partenariat exclusif a été conclu pour trois ans avec Zinedine Zidane qui associera désormais son image à celle du bouquet CanalSatellite et en particulier de Foot+. Ce partenariat assurera la présence de Zinedine Zidane dans la grille de programmes de Canal+ et de Foot+ et se prolongera sur les sites web de Canal+ et de CanalSatellite où les internautes pourront l'interviewer et dialoguer avec lui.

En matière d'interactivité, ForumBoutique, la galerie marchande de CanalSatellite comptait fin 1999 une quinzaine de boutiques, dont FNAC Direct qui propose vidéo, livres, CD et Cédéroms ainsi que des avant-premières et des offres privilégiées. Le premier jeu en réseau européen Pikto Rezo a été lancé dans l'offre de CanalSatellite Jeux qui regroupe au total 8 jeux et rassemble plus de 2 millions de joueurs chaque mois. De nouveaux services particulièrement innovants seront proposés aux abonnés en 2000 : consultation du compte bancaire, du cours de bourse et de l'évolution du marché dans un service complet de banque et bourse à domicile, messagerie e-mail, pari à domicile, nouveau service de petites annonces.

Avec 1,4 million d'abonnements à fin décembre 1999, Canal-Satellite est le premier bouquet numérique européen par la taille. Il a dégagé un cash flow positif en 1999.

En janvier 2000, Lagardère est entré à hauteur de 34 % dans le capital de CanalSatellite, en rachetant les participations de Vivendi et Warner, et 4 % à Canal+.

A travers ses filiales ou avec ses partenaires, Canal+ a également développé différentes offres numériques par câble ou par satellite en Europe, totalisant plus de 2 millions d'abonnés fin 1999 : CanalSatellite Digital en Espagne, D+ en Italie, Canal Digital dans les pays nordiques, Cyfra+ en Pologne, CanalDigital aux Pays Bas et Le Bouquet lancé en janvier 1999 en Belgique.

Le premier fournisseur de technologie numérique en Europe

Canal+ est le seul groupe français à avoir créé en son sein un centre de recherche technologique pour développer des systèmes de contrôle d'accès (Mediaguard) et d'interactivité (Mediahighway) numériques reposant sur des standards ouverts et internationaux tels que le DVB en Europe. Mediaguard et Mediahighway sont commercialisés partout dans le monde et notamment au Royaume-Uni depuis 1998 auprès de ONdigital, le premier opérateur de télévision numérique hertzienne au monde. A la suite d'un accord conclu en février 1999 avec MediaOne, le troisième câblo-opérateur américain, Canal+ Technologies a mis en place en un temps record le premier système de télévision interactive aux Etats-Unis qui s'appuie sur des solutions technologiques ouvertes. Cette plate-forme, commercialisée depuis décembre sur le réseau de MediaOne à Jacksonville en Floride, utilise des versions de Mediaguard et Mediahighway adaptées au marché nord-américain.

D'autres opérateurs ont déployé en 1999 des plate-formes numériques dans le monde recourant aux systèmes de Canal+ Technologies, notamment Zee Network en Inde et le réseau câblé Jupiter au Japon, ce dernier en partenariat avec Pioneer.

Fin 1999, 4,5 millions de terminaux numériques recouraient aux technologies du groupe Canal+.

Canal+ Technologies est devenu filiale à 100 % de Canal+ en décembre 1999 pour se donner les moyens de mettre en place une infrastructure commerciale proche de ses différents clients, capable de répondre à l'importante croissance du marché.

Un pôle filiales pour la production, la distribution et la gestion des droits cinéma et audiovisuels

Le pôle Filiales coordonne et fédère, en synergie avec le reste du groupe, les filiales de production et de gestion de droits, juridiquement regroupées au sein de Canal+ Image depuis décembre 1998.

- Le Studio Canal+ regroupe les activités de production cinéma du pôle. Il coproduit de nombreux films à l'image de la richesse et de la diversité du cinéma français et européen et participe au financement de films d'envergure internationale.
- Ellipse Programme est l'une des sociétés de production audiovisuelle les plus importantes de France, et l'un des principaux acteurs européens dans le secteur de l'animation. Ellipse Programme, qui s'intéresse à tous les genres de programmes, a produit en 1999 plus de 500 heures de programmes dans les domaines de la fiction, de l'animation, des documentaires, des jeux et des magazines.
- A la suite du rachat du catalogue de Carolco et de l'acquisition de UGC D.A., l'ensemble Canal+ Image International et Canal+ D.A. est devenu le détenteur du plus important catalogue de droits audiovisuels en France et le deuxième en Europe, par le nombre des programmes comme par l'étendue des droits. Canal+ Image International détient plus de 5 000 films français et étrangers, dont 3 500 en droits multi-territoriaux, et 3 300 heures de programmes de télévision. Canal+ Distribution est la filiale chargée de la commercialisation de ces droits.
- Ellipse Licence exploite les droits dérivés d'un certain nombre de programmes. Canal+ Video commercialise des programmes de Canal+ et des films sur support enregistré tandis que La Bande Son est l'éditeur musical de bandes originales de films.

Le pôle Filiales devrait faire rentrer en 2000 de nouveaux partenaires dans son capital. Une introduction en bourse est également envisagée.

Canal+ au cœur du monde Internet

Canal+ s'est très tôt engagé dans le monde des services en ligne et du multimédia, lançant dès le mois d'août 1995 son propre site Internet (www.canalplus.fr), qui est aujourd'hui un des sites à contenu les plus visités de France (20 millions de pages vues par mois et près d'un million de visiteurs).

En septembre 1999, Canal+ a créé Canal Numedia pour développer et exploiter les synergies entre les différents sites web du groupe en Europe. Aujourd'hui, au sein de Vivendi, Canal Numedia, Cegetel et Havas fédèrent leurs moyens.

UGC

UGC se place parmi les majeurs de l'industrie du cinéma en Europe et comprend trois principaux secteurs d'activité : les salles de cinéma, la régie publicitaire cinématographique, la production et distribution films.

En 1999 UGC Ciné-Cité a acquis 100 % des actions de Virgin Cinemas au Royaume-Uni et en Irlande. Cette acquisition concerne près de 300 cinémas qui représentent 15 % du marché cinématographique britannique et qui, pour leur grande majorité, sont d'une conception comparable aux UGC Ciné-Cités.

L'acquisition des salles Virgin a été réalisée pour un montant global de £215m (328 millions d'euros). Les 300 cinémas du réseau Virgin sont répartis en 34 lieux différents, situés en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. Ce réseau réalise 16 millions d'entrées pour un chiffre d'affaires de 137 millions d'euros.

Avec l'acquisition des salles Virgin, UGC devient le leader européen de l'exploitation en salles. Le groupe représente désormais un ensemble de 700 cinémas qui a réalisé, en 1999, 45 millions d'entrées en France, en Belgique, en Espagne, au Royaume-Uni et en Irlande, pour un chiffre d'affaires global de 305 millions d'euros.

Avec une fréquentation globale qui sera légèrement supérieure à 150 millions de spectateurs pour le marché français, les résultats de l'année 1999 sont en retrait sur ceux, exceptionnels, de l'année 1998. La tendance à moyen terme reste

Activité des métiers Edition/Multimédia — Audiovisuel

soutenue par la croissance des investissements, qui conditionnent l'augmentation des parts de marché.

Concernant les perspectives pour l'année 2000, UGC va ouvrir un nouveau site à Strasbourg, quatre salles supplémentaires à Madrid et quatre nouveaux sites au Royaume-Uni.

Parallèlement, la régie publicitaire a enregistré une nouvelle progression de son chiffre d'affaires. Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires de Circuit A dépassera 22,8 millions d'euros. La même tendance se manifeste sur les différents marchés européens où UGC se développe, via ses filiales RMB et RMBI.

Enfin, avec un chiffre d'affaires de près de 47,3 millions d'euros en 1998, et une prévision pour 1999 d'environ 61,4 millions d'euros en partie grâce aux films *Les Enfants du Marais* et *La Fille sur le Pont*, UFD (UGC Fox Distribution) se maintient au premier rang des distributeurs nationaux.

CONSTRUCTION

Concessions - Equipement - Travaux routiers - BTP

Donnees consolidees

(en M€)	1999	1999 pro forma*	1998	1997
Chiffre d'affaires	8 903,0	8 202,0	7 886,2	8 009,0
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	3 534,9	3 034,9	2 774,4	2 733,0
Excédent brut d'exploitation	428,3	342,1	271,0	223,5
Résultat d'exploitation	175,7	126,0	82,4	-3,5
Marge brute d'autofinancement	463,0	405,8	208,1	343,0
Investissements	1 026,3	207,8	297,5	204,0

 $^{^{\}ast}$ périmètre 1999, hors principales acquisitions.

L'année 1999, dernière année d'intégration dans le périmètre de Vivendi, a été pour la SGE celle de résultats historiques. Recueillant les fruits d'une profonde restructuration, d'un effort continu de sélectivité et de repositionnement sur des activités à forte valeur ajoutée, la SGE a profité à plein de l'embellie conjoncturelle qui a caractérisé ses principaux marchés situés pour l'essentiel en Europe.

Tous ses métiers, les concessions, l'équipement, les travaux routiers et le BTP ont contribué à la réalisation d'un résultat d'exploitation de 175,7 millions d'euros, à un niveau jamais atteint.

En dépit de la politique très sélective de prise de commandes, le chiffre d'affaires a progressé de 12,9 %, grâce au développement principalement des travaux routiers et à la politique de croissance externe menée en 1999.

En février 2000, Vivendi a cédé 34,3 % du capital de la SGE pour ramener sa participation à 14,9 %.

Le portefeuille d'activités de la SGE se répartit entre les concessions, l'équipement, les travaux routiers et le BTP, quatre métiers dont les contributions au résultat sont positives.

La part relative de leur contribution au chiffre d'affaires économique a tendance à s'équilibrer par l'effet conjugué de la politique de développement menée dans les métiers à bonne valeur ajoutée (concessions, équipement, travaux routiers) et de la politique de sélectivité conduite dans les activités dont les marges sont durablement sinistrées (bâtiment public et grands projets).

Avec 95 % de son chiffre d'affaires réalisé en Europe, dont près de 60 % en France, 18 % en Allemagne et 8 % au Royaume-Uni et des volumes croissants en Europe de l'Est, notamment en Pologne, République Tchèque, Hongrie et Roumanie, le groupe SGE est le premier groupe européen de construction.

A l'international la SGE qui dispose d'implantations dans plus de 100 pays grâce à l'exceptionnel réseau mondial de Freyssinet, est très enraciné en Afrique francophone et intervient en dehors de l'exploitation de ses fonds de commerces pour la réalisation de grands projets, comme c'est le cas par exemple au Moyen-Orient ou en Extrême-Orient.

Activité 1999

.....

Le groupe SGE a réalisé un chiffre d'affaires de 8,9 milliards d'euros en 1999, en progression de 12,9 % par rapport à 1998. Cette progression traduit tout à la fois les effets d'une embellie conjoncturelle sur l'ensemble des marchés européens et les effets d'une politique de croissance externe qui se traduira, en année pleine, par un chiffre d'affaires additionnel de 1 milliard d'euros supplémentaire.

Dans la ligne d'une politique constante d'amélioration de sa rentabilité, la SGE a en effet poursuivi sa politique systématique de sélectivité sur les activités à faible marge et s'est développée dans les métiers à forte valeur ajoutée par l'acquisition en 1999 de Teerbau, première entreprise allemande de travaux routiers et de Sogeparc, première entreprise française et deuxième européenne de stationnement, acquisitions auxquelles s'ajoutent des entreprises positionnées sur des niches: Calanbau et Mecatiss sur la protection incendie et Ménard Soltraitement sur la géotechnique.

L'activité du groupe a bénéficié sur ses principaux marchés, et principalement en France et au Royaume-Uni, d'une embellie conjoncturelle rompant avec la récession qui frappait la construction depuis le début des années 1990. Les efforts de repositionnement de l'ensemble des métiers vers des clients privés et industriels ont permis de profiter à plein de la reprise. Dans la continuité des efforts de repositionnement menés depuis plusieurs années, la croissance du groupe a moins été entraînée par les dépenses publiques d'équipement que par la croissance de nouveaux segments de marché comme la rénovation, la réhabilitation, l'entretien ou comme les métiers liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Hors de France et particulièrement dans les pays émergents, les activités du groupe souffrent autant de la rareté des financements de projet que de l'apparition de nouvelles concurrences sur des marchés qui n'offrent pas des conditions de sécurité satisfaisantes. Seuls les fonds de commerce historiques et les savoir-faire techniques offrant des domaines de compétitivité exclusives tels que les travaux souterrains ou le génie civil spécialisé permettent de maintenir une activité rentable.

Les concessions

La SGE, dont l'histoire a commencé au début du XX^e siècle avec la gestion déléguée de lignes de chemins de fer et d'usines de production électrique, a développé dans un passé récent un important portefeuille d'infrastructures en concessions.

Cofiroute, seule société autoroutière privée française qui exploite le réseau routier de l'ouest de la France, en est la pièce maîtresse et constitue une source importante de profits récurrents pour la SGE. Au cours de l'exercice, les pouvoirs publics ont attribué à Cofiroute la concession, la conception et la construction des ouvrages souterrains de bouclage de l'autoroute A86 à l'ouest de Paris. Cette décision a mis un terme à près de 18 mois de péripéties juridiques qui ont retardé la poursuite des travaux.

Lusoponte, qui exploite les deux ponts sur le Tage à Lisbonne, offre l'exemple récent de la démarche d'ensemblier du groupe qui a assuré la conception, la construction, le financement et l'exploitation du pont Vasco de Gama. La fréquentation des deux ouvrages constitue un véritable succès puisqu'elle dépasse de 30 % les prévisions de trafic.

Le tunnel du Prado Carénage, mis en service en 1993, a confirmé pour la deuxième année des résultats positifs dus à un trafic élevé.

Au terme de son premier exercice de 18 mois, le Stade de France fait apparaître un résultat net positif.

Acteur important de l'activité stationnement depuis les années 1970, le groupe SGE a souhaité se renforcer dans ce secteur en lançant une offre publique d'achat sur Sogeparc, leader européen du stationnement avec près de 400 000 places. Lancée le 19 juillet, elle a abouti à la prise de contrôle de 97,75 % du capital de Sogeparc par la SGE le 30 septembre. Son intégration dans le groupe SGE et le développement des synergies avec le réseau des implantations internationales du groupe permettra d'accélérer le développement européen de Sogeparc.

Aujourd'hui, l'activité des concessions contribue à un peu plus du quart du résultat net du groupe.

Equipement

Ingenierie et travaux electriques

Fort d'une activité de l'ordre de 1,8 milliard d'euros et d'un effectif de 18 000 personnes, GTIE s'impose dans les métiers traditionnels de l'énergie et des infrastructures électriques, mais réalise une part croissante de son activité (plus de 40 %) sur les marchés en pleine explosion du traitement de l'information et de la communication comme un intégrateur des métiers d'ingénierie et de construction de réseaux.

Cet ensemble géré d'une façon décentralisée autour de près de 500 centres de profit positionnés sur les marchés majoritairement privés en France 85 %, en Allemagne 7 %, au Royaume-Uni aux Pays-Bas, connaît une croissance continue, soutenue par la diversité de ses marchés.

Le développement européen de GTIE connaîtra une accélération significative avec l'aboutissement au début de l'année 2000 de l'offre publique d'achat lancée sur l'opérateur suédois Emil Lundgren, spécialisé sur des métiers semblables à ceux de GTIE mais disposant d'un portefeuille d'implantations complémentaires en Scandinavie, aux Pays-Bas, en Pologne et en Hongrie.

Le développement international de GTIE sera également soutenu par la création au cours de l'exercice d'un pôle de management dédié : GTIE International.

Il fédèrera notamment les activités de Controlmatic, filiale allemande qui a confirmé son redressement et des filiales néerlandaises et britanniques qui poursuivent leur développement dans des conditions favorables.

Tout en poursuivant sa politique d'accompagnement des clients domestiques habituels à l'étranger, GTIE a l'ambition de continuer en 1999 sa politique de croissance externe en Europe et particulièrement eu Europe de l'Est. En France, confirmant la mobilité et l'adaptabilité de son organisation, GTIE a réalisé un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros en progression de 7,6 %.

La contribution de GTIE aux résultats s'est améliorée en 1999.

THERMIQUE-MECANIQUE

Les métiers de la Thermique-mécanique: Energie et Technique de l'air, Isolation et Protection incendie, qui représentent un chiffre d'affaires proche de 1 milliard d'euros, ont poursuivi les efforts de repositionnement engagés sur des segments à bonne valeur ajoutée et notamment sur des niches telles que la protection incendie spécialisée.

Ces métiers s'exercent majoritairement en Allemagne, avec G+H Montage et Nickel, en France avec Tunzini, Wanner et Lefort Francheteau et se développent en Europe de l'Est à partir des bases allemandes.

SGE Environnement, qui développe des process et des savoirfaire d'ensemblier dans le domaine particulier du traitement et de la valorisation des déchets, a connu un développement important en 1999, marqué par des commandes significatives d'usines d'incinération en France, notamment à Besançon et à Pontmain, hors de métropole, en Turquie et à la Martinique.

L'activité de SGE Environnement sera soutenue dans les années qui viennent par la nécessaire mise en conformité avec les nouvelles règles européennes des installations de traitement des déchets.

Les acquisitions réalisées par Sophiane dans le domaine de la protection incendie spécialisée (Calanbau en Allemagne, Mecatiss et Vraco en France) lui permettent de confirmer sa position de leader sur le marché européen de la protection incendie.

La division Thermique-mécanique a réalisé un chiffre d'affaires de 1,05 millions d'euros.

Travaux routiers

Les métiers de la route ont représenté un chiffre d'affaires de 2,15 milliards d'euros en 1999.

Eurovia, dont l'activité est essentiellement centrée sur la France, a réalisé au mois de mai une importante opération de croissance externe avec l'acquisition de Teerbau. Numéro 1 allemand des travaux routiers avec son réseau d'implantations dans l'ensemble de l'Allemagne et une activité combinant

production de matériaux et travaux, Teerbau permettra d'accélérer le développement d'Eurovia en Europe de l'Est.

VBU, filiale routière allemande acquise au début des années 90, dont le redressement s'est confirmé en 1999 après de gros efforts de restructuration, présente un profil très complémentaire de celui de Teerbau.

En France et en Allemagne, la force d'Eurovia tient à son excellente maîtrise de l'ensemble de la filière industrielle et à la complémentarité de ses activités de travaux avec la production de matériaux.

Eurovia est en effet actif depuis l'amont (exploitation de carrières, usines de liants, postes d'enrobés) jusqu'à l'aval (construction de routes et d'autoroutes, voiries et réseaux divers, sols industriels).

Constitué pour l'essentiel de petits chantiers inscrits dans des cadres récurrents et peu soumis aux variations conjoncturelles, le chiffre d'affaires d'Eurovia a enregistré une croissance de 7 % en France grâce à une bonne conjoncture et des conditions climatiques favorables.

Eurovia a poursuivi sa stratégie de confortement de positions industrielles et géographiques en France et accéléré son développement en Europe de l'Est avec l'acquisition de sociétés en Pologne et en République Tchéque le développement d'une agence en Slovaquie et avec le démarrage d'un grand chantier routier en Roumanie.

La contribution des travaux routiers aux résultats du groupe s'est améliorée en 1999.

BTP

Activité historique du groupe, le BTP, qui représente en 1999 41 % de son chiffre d'affaires, a vu sa part relative baisser de 46 % à 41 %, à la faveur des opérations de croissance externe destinées à rééquilibrer le portefeuille d'activités du groupe.

Présent en France et dans le monde entier à travers un réseau de filiales fortement enracinées, le groupe SGE est un acteur majeur des métiers du Bâtiment, des Travaux Publics, de l'Hydraulique et du Génie Civil spécialisé. Campenon Bernard SGE occupe une position forte dans les grands projets de

bâtiment et d'infrastructures. Sogea exerce son activité en France métropolitaine, dans les Dom-Tom, en Afrique, au Benelux et au Royaume-Uni — avec Norwest Holst. Spécialisé dans les structures câblées, la réparation d'ouvrages et la géotechnique, Freyssinet réalise les trois quarts de son activité à l'international.

Essentiellement réalisée par Campenon Bernard SGE, Sogea, Norwest Holst et Freyssinet, l'activité du BTP a évolué au cours des dernières années d'une structure dominée par la commande publique et les grands projets de génie civil à une structure concentrée sur les clients industriels et privés et les affaires de moindre taille.

Devant le phénomène de banalisation des marchés traditionnels du BTP, les entreprises du groupe SGE ont poursuivi deux orientations stratégiques principales : sélectivité systématique dans les prises de commandes et maîtrise des risques, et focalisation sur des affaires à forte valeur ajoutée permettant de valoriser les savoir-faire du groupe.

Cette politique se traduit par une réduction très sensible des activités de bâtiment public et de génie civil et par une progression symétrique des opérations de rénovation en bâtiment, des opérations de maintenance et du génie civil spécialisé.

En France, le marché est resté dominé par une atonie des financements publics mais la conjoncture s'est retournée grâce au dynamisme des investissements privés.

Les métiers du génie civil se trouvent ainsi sinistrés après l'achèvement des travaux du TGV Sud-Est qui n'ont pas trouvé de relais, tandis que le bâtiment, soutenu par les mesures fiscales d'encouragement à l'investissement privé dans le logement (amortissement Périssol) et par les investissements industriels, a connu une forte reprise.

En Allemagne, la conjoncture est demeurée très défavorable et l'absence de perspectives a conduit le Groupe à se désengager des métiers du bâtiment pour se recentrer sur les activités de *facilities management* qui offrent une meilleure visibilité et une bonne rentabilité.

Au Royaume-Uni, Norwest Holst a bénéficié à plein de la conjoncture anglaise et a confirmé ses bons résultats.

Activité des métiers Construction

Dans le domaine des grands projets, Campenon Bernard SGE a livré plusieurs ouvrages : hôtel Hilton d'Hanoï et de Francfort, tunnel de Marseille pour le TGV et tunnel autoroutier d'Orelle, extension de la ligne 2 du métro du Caire, et obtenu la réception partielle des lignes 2 et 3 du métro d'Athènes.

La signature d'un nouveau contrat de concession entre l'Etat et Cofiroute pour le bouclage de l'autoroute A 86 offrira un volume de travaux importants à Campenon Bernard SGE, spécialiste des travaux souterrains.

D'autres commandes significatives ont été enregistrées en 1999, comme un tunnel pour le métro de Saint-Pétersbourg, un bâtiment industriel à Kourou pour Arianespace, une usine de traitement d'eau pour la Générale des Eaux à Cheng Du, tandis que démarraient les travaux de la Tour Hines à la Défense.

Campenon Bernard SGE a par ailleurs signé en 1999 le contrat pour la construction d'une unité de stockage de combustibles à Tchernobyl qui permettra d'envisager le démantèlement des quatre tranches de la centrale nucléaire accidentée en 1986.

Campenon Bernard SGE a enfin été retenu pour la réalisation du génie civil d'un train de laminoir à Ain Sukhna, la nouvelle zone industrielle de Suez en Egypte, et a signé, le 9 décembre 1999, un contrat pour la conception et la construction d'un tunnel ferroviaire situé sur le « Betuwe line », la ligne commerciale rapide reliant les Pays-Bas et l'Allemagne.

Sogea a poursuivi en 1999 un parcours très satisfaisant en Afrique, marqué par la croissance de son chiffre d'affaires. Ces perspectives seront favorisées en 2000 notamment par la remontée des cours du pétrole qui permettent de financer des nouveaux investissements d'infrastructures.

Avec sa filiale Satom, Sogea s'est ainsi vu confier, au cours de l'exercice 1999, la réalisation de plus de 600 kilomètres de route sur le continent africain, avec notamment l'obtention du marché de construction de la route reliant Bertoua et Garoua-Boulaï, au Cameroun.

Sogea et Satom ont par ailleurs signé en 1999 le contrat de réhabilitation de l'aéroport de Tombouctou au Mali.

En France métropolitaine, les succès remportés en 1999 par Sogea concernent notamment la réalisation des aéroports de Bâle-Mulhouse et de Vatry, la construction des viaducs de Verrières (dans l'Aveyron) et de la Rauze (dans le Lot), dont les plus hautes piles culminent à plus de 140 mètres, et les travaux de canalisations liés à la réalisation des tramways de Montpellier, Orléans, Nancy, Nantes et Strasbourg.

Dans les Dom-Tom, enfin, Sogea Martinique a livré au cours de l'année 1999 la station d'épuration de Fort-de-France, tandis qu'elle démarrait en fin d'année les travaux de génie civil de la future unité de traitement et de valorisation du Centre de la Martinique.

Freyssinet a conforté sa position de premier plan sur le marché mondial du génie civil spécialisé et complète son offre technique en faisant l'acquisition de Terre Armée International et de Ménard Soltraitement, spécialistes de la géotechnique.

Les savoir-faire en matière de structure à câble, de géotechnique et de réparation d'ouvrages sont commercialisés par le réseau international d'implantations de Freyssinet.

IMMOBILIER

Grand public — Entreprises — Patrimoine et participations

Donnees consolidees

(en M€)	1999	1999 pro forma*	1998	1997
Chiffre d'affaires	1 686,0	1 686,0	1 818,7	1 444,6
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	87,1	87,1	63,7	89,6
Excédent brut d'exploitation	91,6	91,6	19,6	-122,3
Résultat d'exploitation	36,8	36,8	-3	-55,3
Marge brute d'autofinancement	-33,7	-33,7	127,3	75,3
Investissements	306,5	306,5	84,4	123,8

 $^{^{\}ast}$ périmètre 1999, hors principales acquisitions.

Vivendi et le management de CGIS ont initié, fin 1999, un processus d'ouverture du capital de la Compagnie Générale d'Immobilier et de Services (CGIS), afin de donner à celle-ci les moyens de son développement.

Dans son nouveau périmètre, CGIS compte 3 600 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 1 600 millions d'euros. Elle est un opérateur complet de l'immobilier qui développe des produits et des services tournés d'une part vers les particuliers, d'autre part vers les entreprises. Ses activités de promotion et de services contribuent à la création du cadre de vie, de travail et de loisirs. Le groupe CGIS détient des positions de leader sur ses marchés.

Les activités de CGIS sont scindées en deux branches opérationnelles :

- une branche Grand Public : promotion logement, aménagement foncier, gestion de résidences de loisirs, fitness,
- une branche Entreprises: promotion bureaux, centres commerciaux, plate-forme logistique, ingénierie et management de projets, asset et property management, transaction, participation dans des centres commerciaux.

CGIS dispose en outre d'une filiale dédiée à la détention des participations dans les opérations lourdes (opérations patrimoniales et opérations de promotion dont le montant et la durée conduisent à partager l'opération avec des investisseurs), ainsi qu'une filiale dédiée à la valorisation de certains actifs qui resteront propriété de Vivendi.

Grand Public

Sur le marché de l'immobilier Grand Public, CGIS, principal acteur français avec un chiffre d'affaires de 650 millions d'euros et 800 collaborateurs, présente une offre de services complète.

Ainsi, dans le secteur de la promotion immobilière de logement, dont l'ensemble de l'activité est localisé dans le groupe George V, les réservations ont porté sur 7 200 logements, contre près de 6 000 l'année précédente, affirmant ainsi la position de premier promoteur national de logements du groupe CGIS.

Outre le marché des résidences principales où George V réalise plus de 83 % de son activité, notamment à Paris, sur des opérations de haut standing, et surtout en 1^{re} et 2^e couronne, sur des opérations bien positionnées et des gros projets (marques Apollonia, Féréal, Seeri), son activité s'est développée dans les résidences de loisirs sur les zones littorales avec Univers de France, et dans le domaine des résidences avec services avec Facotel.

Au travers de Foncier Conseil, opérateur spécialisé dans l'aménagement foncier, CGIS est le premier aménageur foncier en France, et a notamment réalisé plus de 2 160 ventes de terrains en 1999.

En immobilier de loisirs, CGIS, avec le groupe Maeva, gère désormais plus de 85 000 lits, et occupe le deuxième rang en France, sous les marques Maeva-Vacantel et City.

Dans le domaine du fitness, premier prestataire français dans son secteur, le groupe Gymnase Club exploite 35 centres de fitness (sous les marques Gymnase Club, Vitatop, Waou et Moving), 140 clubs en franchise (sous enseigne Moving) et 18 salles d'entreprises.

Cet ensemble regroupe 2 600 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de 830 millions d'euros.

Entreprises

Sur le marché de l'immobilier d'entreprises, CGIS, premier opérateur européen, propose à travers ses filiales spécialisées une offre globale à ses clients, utilisateurs et investisseurs.

L'activité de promotion et maîtrise d'ouvrage est localisée dans Sari Développement, qui entreprend aussi bien des opérations de réhabilitation d'immeubles que la réalisation d'I.G.H. (immeuble de grande hauteur) et des opérations plus classiques.

CGIS intervient comme promoteur de centres commerciaux (essentiellement en Europe) avec Delcis, en association avec Marceau Investissement.

Dans le domaine de l'ingénierie et management de projets, CGIS occupe une place de premier plan avec Coteba Management et ses filiales.

CGIS est également un opérateur important de l'activité asset et property management avec sa filiale Sari Gestion, qui gère un patrimoine de plus de 2 millions m^2 , dont 20 immeubles de catégorie IGH.

Par ailleurs, l'offre de services est complétée par Sari Conseil chargé de transaction et de commercialisation de surfaces commerciales.

Cet ensemble qui regroupe 800 collaborateurs, représente un chiffre d'affaires de 235 millions d'euros dont une part importante concerne des honoraires.

Patrimoine et participations

Au travers de sa filiale dédiée à la détention de participations dans des opérations patrimoniales ou opérations de promotion lourdes, CGIS détient des actifs immobiliers à La Défense et à Paris en association avec La Caisse de Dépôt et de Placement du Québec, à Levallois, Issy-les-Moulineaux et Boulogne en association avec la Société Générale et le Crédit Lyonnais, et en direct à Marseille (Les « Docks », au cœur de l'opération d'aménagement d'Euroméditerranée).

Valorisation d'actifs

Vivendi a confié à CGIS la mission de gérer et de valoriser un ensemble d'actifs ne faisant pas partie du périmètre stratégique de CGIS (notamment au regard de l'opération d'ouverture de capital en cours). Ces actifs sont notamment plusieurs grands projets pluri-annuels d'aménagement qui se situent en France, à la Défense et sur le littoral méditerranéen, et en Allemagne à Babelsberg, ainsi qu'un patrimoine immobilier en Allemagne, en particulier à Berlin, représentant 125 000 m² de locaux commerciaux.

Activité en 1999

Les marchés immobiliers ont été caractérisés en 1999, dans un contexte général favorable et dans le prolongement d'une bonne année 1998, par un grand dynamisme qui leur a permis de renouer avec des niveaux d'activité oubliés depuis la crise. La croissance soutenue du PIB en Europe, une inflation inférieure à 1 %, une tendance à la décrue du chômage, des taux d'intérêt bas, autant de facteurs qui ont fourni au secteur immobilier un terrain propice à son redéploiement, au-delà d'un simple effet de rattrapage. Cet environnement s'est trouvé par ailleurs fortement consolidé par des mesures fiscales incitatives bénéficiant pour l'essentiel à la promotion aussi bien de logement que tertiaire.

Dans le secteur du logement, les 285 000 mises en chantier de 1998 sont en dessous du besoin durable qui se situe autour de 325 000 unités par an, alors même que la solvabilité des ménages s'est améliorée, et que la fiscalité est maintenant favorable. Les mises en chantier de 1999 devraient connaître une progression importante de leur volume.

En immobilier d'entreprise, l'année s'est caractérisée par un retour des investisseurs long terme : présence renforcée des fonds allemands, reprise de l'investissement par les compagnies d'assurances françaises, consolidation et regroupement des foncières. Les comportements de crise ont disparu avec une reprise de la demande, une augmentation du volume des transactions et le raffermissement des loyers pour les meilleurs immeubles, entraînant une diminution des stocks et une pénurie des grandes surfaces. En revanche, le stock de bureaux et entrepôts anciens et obsolètes ne diminue que lentement au rythme des transformations et reconversions ponctuelles.

Sur la branche Grand Public, le chiffre d'affaires réservé du groupe George V a atteint en 1999, 848 millions d'euros en hausse de 26 % par rapport à 1998, auquel s'ajoutent 26 millions d'euros de commercialisation pour le compte de tiers. Après 3 années de forte croissance, l'activité devrait se maintenir sur 2000. La progression la plus forte du chiffre d'affaires a été enregistrée sur le secteur de la résidence principale en

province avec une amélioration de 53 %, la progression de Ilede-France ayant été de 21 % en 1999.

Dans ce contexte, Seeri, en copromotion avec Sogeprom, a démarré le programme Eiffel Saint-Charles à Paris $15^{\rm e}$ (302 logements, la plus importante opération de logements sur Paris). Apollonia, filiale positionnée en tant qu'ensemblier urbain, a développé une opération à Villeneuve-La-Garenne de 254 logements.

Les ventes totales de 6 500 logements en 1999, contre 5 243 en 1998, se sont accompagnées d'une amélioration du résultat d'exploitation de 58 % par rapport à 1998, pour atteindre plus de 40 millions d'euros. Actuellement, les programmes en cours ou acceptés représentent plus de 1 800 lots.

Le dispositif Périssol maintenu jusqu'au 31 août 1999 a contribué à stimuler les ventes (plus de 46 % des ventes de 1999 sont réalisées dans ce cadre). Le dispositif Besson, qui lui succède, devrait en 2000 connaître un impact positif sur l'activité.

L'aménagement foncier, au travers de Foncier Conseil, a connu également une progression de son chiffre d'affaires de 22 %, pour atteindre 120 millions d'euros, confirmant sa place de leader dans l'aménagement de terrains à bâtir. Le rythme des ventes a représenté en 1999 2 030 terrains, en stabilité par rapport à 1998.

Dans la gestion de résidences de tourisme, après le rachat de minoritaires de Maeva, le groupe CGIS a opéré la fusion de Maeva et de Vacantel, et réalisé un chiffre d'affaires de 126 millions d'euros (en progression de 5 % sur 1998). Avec 85 000 lits gérés, CGIS est le 2e opérateur en France sur ce marché. L'activité de Maeva est essentiellement réalisée dans la gestion de résidences de loisirs (92 % de l'activité totale), mer et montagne, mais comprend également la gestion de résidences urbaines (en progression de 27 % sur 1998), situées en centre ville de grandes métropoles, et une activité de tour operator (pour un volume de 17 millions d'euros).

Dans le fitness, le groupe Gymnase Club a réalisé un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros, en progression de 11 % par rapport à 1998. La progression la plus forte a été enregistrée sur les clubs de région parisienne, avec notamment l'ouverture de clubs sous enseigne Waou, privilégiant détente et convivialité.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé en 1999 par la branche Grand Public a été de 825 millions d'euros.

Dans la branche Entreprises, Sari Développement, filiale dédiée à la promotion et la maîtrise d'ouvrage, a livré dans la ZAC Danton-Faubourg de l'Arche, la tour Egée (54 000 m²) à Philip Morris, conformément à la vente conclue en 1996. Les autres livraisons de l'année portent sur un immeuble à Bordeaux, quai des Chartrons (7 000 m²), à Paris, rue Le Peletier (7 000 m²). Par ailleurs, des opérations ont démarré en 1999, dont notamment, en association avec Morgan Stanley, la réhabilitation d'immeubles à Vincennes (9 500 m²) et à Paris 13° (25 300 m²), la réalisation d'un immeuble de bureaux (15 400 m²) dans la ZAC Seine Rive Gauche, et d'un immeuble de bureaux (11 500 m²) en association avec Pitch dans la ZAC Montsouris.

L'ensemble de ces opérations a été soumis, dans le cadre d'un contrôle strict des risques et du respect de règles prudentielles, à l'approbation du comité d'engagement CGIS. Celui-ci privilégie des opérations se déroulant dans des délais courts, présentant ainsi une meilleure visibilité, ainsi que les montages en participation aux côtés de grands investisseurs internationaux.

Dans les activités de management général de projets, de bureaux d'études techniques pluri-disciplinaires et de conseil en organisation d'entreprise, Coteba a réalisé un chiffre d'affaires de 52 millions d'euros.

Dans ce cadre, Coteba a livré en 1999 de nombreux immeubles de bureaux et d'habitation, après restructuration ou réhabilitation, parmi lesquels le siège social de CGU France pour 53 000 m² à Paris 9ème, 3 immeubles haussmanniens de très bon standing pour 14 000 m² à Paris 8ème, un immeuble avec création de 2 niveaux de sous-sols en sous-œuvre pour 13 700 m² à Paris 7ème. Coteba a également livré un site industriel de 38 900 m² pour Hewlett Packard à Villefontaine (38), une salle de marché de 600 postes de travail pour le CIC, et rénové plusieurs hôtels tant à Paris qu'en Province.

Dans le domaine de l'asset et du property management, Sari Gestion gère en France 170 mandats représentant 8 millions d'euros d'honoraires, et au Royaume-Uni un parc de 386 gares du réseau ferroviaire exploité par Connex. Sari Gestion a plus que doublé son activité par rapport à 1998, et compte désormais 70 collaborateurs répartis sur 5 localisations en France et au Royaume-Uni. De plus, Sari Gestion a créé en fin d'année 1999 une nouvelle structure spécialisée dans l'asset management, dénommée Sari Management.

Par ailleurs, Sari Conseil, en commercialisation et transaction, a réalisé en 1999 3 millions d'euros d'honoraires.

Enfin, CGIS, au travers de sa filiale Delcis, a développé et vendu un centre commercial à Prague comprenant un hypermarché sur 18 000 m², une galerie marchande sur 40 000 m², 12 salles de cinéma, 2 000 emplacements de parkings. L'ouverture de ce centre est prévue en 2001.

Au total, le chiffre d'affaires réalisé en 1999 par la branche Entreprises a été de 235 millions d'euros.

Patrimoines et participations

Les participations détenues par CGIS dans des opérations patrimoniales comprennent un intérêt 37 % dans 5 immeubles à Levallois représentant au total 70 500 m², un intérêt de 57 % dans un immeuble de 18 241 m² à Issy-les-Moulineaux, un intérêt de 55 % dans un immeuble de 19 000 m² à Boulogne, et en pleine propriété dans un ensemble immobilier de 64 000 m² à Marseille.

CGIS détient également une participation de 18 % dans Sovabail.

Au total, ces participations ont généré en 1999 76 millions d'euros de produits.

L'année 1999 s'est également caractérisée pour CGIS par la poursuite de son recentrage stratégique sur ses activités de production et de services, et donc par des opérations de cession d'actifs et de sociétés, qui au total auront porté sur plus de 1,9 milliard d'euros, après des cessions de 2 milliards d'euros entre 1995 et 1998

En avril 1999, la Compagnie de Formation (30 millions d'euros de chiffre d'affaires, et 490 personnes) a été cédée à la Compagnie Financière de Chézy, permettant ainsi un désengagement dans de bonnes conditions de cette activité non stratégique et structurellement déficitaire.

En juillet 1999, la Tour Ariane (55 000 m²), l'immeuble Michelet Galilée (33 400 m²), et les sept immeubles composant l'ensemble immobilier Les Villages (57 300 m²) ont été vendus au groupe Unibail pour un montant global de 508 millions d'euros.

En fin d'année, le groupe Unibail a également acquis auprès de CGIS, le Carrousel du Louvre (10 millions d'euros de chiffre d'affaires et 20 personnes), qui comprend 8 800 m² de boutiques et 7 500 m² d'espaces de congrès et d'expositions, ainsi que la société d'exploitation, le CNIT à La Défense (60 millions d'euros de chiffre d'affaires, et 410 personnes), ensemble immobilier de 176 000 m² composé de bureaux, commerces, hôtel, espaces de congrès, d'exposition, ainsi que les sociétés d'exploitation, et La Colline de La Défense (3 millions d'euros de chiffre d'affaires et 22 personnes), bâtiment de 16 000 m², comprenant un musée, un restaurant et un cinéma, ainsi que les sociétés d'exploitation. Cette transaction représente un montant total de 266 millions d'euros.

En novembre 1999, CGIS, en désaccord avec l'actionnaire majoritaire, lui cède l'ensemble des parts qu'elle détenait depuis 1997 dans le groupe Foncia, société d'administration de biens (110 millions d'euros de chiffre d'affaires et 1 600 personnes). Cette opération ne remet pas en cause la stratégie de développement de CGIS dans ce secteur.

En décembre 1999, l'activité de construction de maisons individuelles (300 millions d'euros de chiffre d'affaires, et 1 700 personnes), qui ne s'inscrit pas de façon cohérente dans le projet d'avenir de CGIS, a été cédée dans le cadre d'un MBO

constitué entre le management (12 cadres) et Barclays Private Equity. Cette cession s'accompagne d'un accord réservant l'exclusivité pour 10 ans à CGIS de la commercialisation du procédé Phénix à l'étranger (hors certains pays de l'U.E.). Cette activité avait néanmoins progressé de 16 % réalisant 7 400 ventes de maisons, grâce à un bon positionnement de son catalogue de maisons, et au développement de son réseau commercial.

En décembre 1999, l'ensemble de l'activité hôtelière de C.G.H.S. (150 millions d'euros de chiffre d'affaires et 950 personnes), ainsi que les murs et les fonds de 40 hôtels (33 hôtels deux et trois étoiles sous enseigne Libertel, 4 hôtels quatre étoiles à Paris et 3 hôtels cinq étoiles à l'étranger sous enseigne Westin Demeure) ont été vendus à un consortium composé de Accor, Blackstone et Colony pour un montant de 466 millions d'euros. Sur l'ensemble de l'année, le secteur de l'hôtellerie avait enregistré une progression de 8 % de son chiffre d'affaires en 1999, conséquence d'une amélioration significative du taux d'occupation et du prix moyen à la chambre.

En décembre 1999, 202 000 m² de droits à construire de bureaux sur la ZAC Danton à Courbevoie (92) ont fait l'objet d'un protocole de cession avec SITQ, associé à Lucia (Colony Capital) pour 213 millions d'euros.

Enfin, durant l'année 1999, divers actifs patrimoniaux représentant $180\,000~\text{m}^2$ ont été vendus pour un montant total de 276 millions d'euros.

Après le recentrage sur les métiers de production et de services liés à l'immobilier durant l'année 1999, et la définition d'une stratégie orientée vers les deux marchés Grand Public et Entreprises, l'année 2000 sera celle de l'entrée de nouveaux investisseurs dans le capital de la nouvelle CGIS, qui changera de nom à cette occasion.

Comptes Consolidés

Chiffres consolidés des 5 derniers exercices

(en millions d'euros)	1999	1998	1997	1996	1995
Chiffre d'affaires	41 622,5	31 737,1	25 476,6	25 293,4	24 843,3
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	17 829,3	10 313,0	8 204,8	7 793,0	7 212,2
Excédent brut d'exploitation	5 235,0	3 453,0	2 144,2	2 003,8	1 795,1
Résultat courant	2 060,3	1 340,7	294,2	218,2	-306,3
Résultat exceptionnel	-837,8	249,3	878,6	139,8	-208,4
Amortissement des écarts d'acquisition	612,0	209,5	374,7	146,8	155,6
Part des minoritaires	5,3	212,2	-115,1	-56,4	-194,0
Résultat net du Groupe	1 431,4	1 120,8	822,0	297,7	-562,0
Résultat net par action	2,7	2,5	2,1	0,8	
Fonds propres totaux	14 944,6	10 263,2	8 589,0	5 960,7	5 521,8
Capitaux permanents	43 927,5	27 854,5	22 005,1	18 132,2	18 017,8
Actif immobilisé	45 340,9	26 072,6	20 810,4	19 098,4	18 377,9
Marge brute d'autofinancement	4 950,6	3 827,8	3 570,5	1 748,7	1 035,4
Capacité d'autofinancement	4 280,6	3 529,9	1 449,7	1 148,5	742,4
Investissements de l'exercice	21 480,0	7 506,7	5 561,9	2 476,6	2 540,2
Endettement financier net	22 832,6	6 502,1	4 177,0	6 874,6	7 875,7
Effectifs	275 000	235 610	193 300	217 300	221 157

- Nombre moyen d'actions en 1999 : 529,6 millions d'actions.
- Le résultat net par action des exercices 1996 à 1998 a été recalculé pour prendre en compte la division par trois du titre Vivendi.

L'endettement financier net n'est pas directement comparable entre les exercices 1999 et 1998. En effet, il intègre au 31 décembre 1999 :

- l'endettement de l'acquisition de G.P.U. par Sithe Energies recédé depuis le début de l'année 2000, pour 1,7 milliard d'euros ;
- la consolidation de participations ; soit nouvellement entrées dans le périmètre (Berlin pour 1,2 milliard) ; soit dont le statut a changé au cours de l'année (Canal + pour 2 milliards).

En sens inverse, le chiffre au 31 décembre 1999 ne comprend pas l'effet du désendettement provenant des cessions engagées en 1999 et réalisées début 2000 (G.P.U., S.G.E., C.G.I.S., Canal Satellite) pour 4,3 milliards d'euros ramenant l'endettement financier net à 18,5 milliards, dont 4,55 milliards d'obligations à option de conversion et/ou d'échange.

(en millions de francs)	1999	1998	1997	1996	1995
Chiffre d'affaires	273 025,7	208 181,7	167 115,6	165 913,8	162 961,1
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	116 952,5	67 648,8	53 819,7	51 118,6	47 309,1
Excédent brut d'exploitation	34 339,4	22 650,2	14 064,5	13 144,2	11 775,1
Résultat courant	13 515,3	8 795,1	1 929,8	1 431,3	-2 009,2
Résultat exceptionnel	-5 495,6	1 635,3	5 763,6	917,0	-1 367,4
Amortissement des écarts d'acquisition	4 014,5	1 374,2	2 458,0	962,8	1 020,8
Part des minoritaires	34,8	1 391,8	-754,9	-369,8	-1 272,5
Résultat net du Groupe	9 389,4	7 352,2	5 392,5	1 952,7	-3 686,3
Résultat net par action	17,7	16,1	13,7	5,3	
Fonds propres totaux	98 030,0	67 322,4	56 340,2	39 099,6	36 220,4
Capitaux permanents	288 145,6	182 713,8	144 344,2	118 939,9	118 188,8
Actif immobilisé	297 416,9	171 025,0	136 507,0	125 277,7	120 551,1
Marge brute d'autofinancement	32 473,8	25 109,2	23 420,8	11 470,9	6 791,8
Capacité d'autofinancement	28 078,9	23 154,9	9 509,7	7 533,8	4 869,7
Investissements de l'exercice	140 899,6	49 241,0	36 483,9	16 246,0	16 663,0
Endettement financier net	149 772,1	42 650,9	27 399,3	45 094,4	51 661,5
Effectifs	275 000	235 610	193 300	217 300	221 157

[•] Nombre moyen d'actions en 1999 : 529,6 millions d'actions.

[•] Le résultat net par action des exercices 1996 à 1998 a été recalculé pour prendre en compte la division par trois du titre Vivendi.

RAPPORT DE GESTION

Opérations marquantes de l'exercice 1999

A. Principales acquisitions

Au cours de l'exercice 1999, Vivendi a connu un fort développement, tant interne qu'externe. Les acquisitions qui ont représenté près de 6,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 1999 ont eu lieu, pour les plus significatives, dans les métiers de l'eau, de la propreté et des médias. D'un point de vue géographique, c'est principalement aux Etats-Unis et en Europe que le Groupe a réalisé ces acquisitions.

Dans le métier de l'eau, Vivendi a pris, à l'issue d'une offre publique d'achat, le contrôle fin avril du groupe américain USFilter, premier fabricant mondial d'équipements et de systèmes de traitement de l'eau. Cet ensemble est intégré dans les comptes du Groupe à partir du 1^{er} mai 1999. L'activité ainsi prise en compte représente près de 3 601 millions d'euros sur cette période de huit mois.

Les métiers de la propreté se sont développés aux Etats-Unis avec, d'une part le rachat à Waste Management de certaines activités dans le domaine des déchets toxiques aux Etats-Unis, accord dont la finalisation a eu lieu à la fin du second trimestre 1999, et d'autre part la prise de contrôle de la société Superior Services à l'issue d'une O.P.A., conclue favorablement le 15 juillet dont le coût s'est élevé à 932,2 millions d'euros. Ces acquisitions représentent près de 360 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires.

En matière de télécommunications, Vivendi a pris indirectement, via sa filiale Vivendi Télécom International, une participation de 51 % dans Monaco Télécom. L'accord final a été signé à la fin du second trimestre, de telle sorte que Monaco Télécom est mis en équivalence pour un résultat de sept mois obtenu avec 45 millions d'euros d'activité.

En fin d'année, Vivendi a conclu un accord avec Elektrim afin de constituer une société commune pour le contrôle de l'opérateur polonais de téléphonie mobile P.T.C. et le cablo-opérateur polonais Bresnan. Pour un investissement de 1,2 milliard de dollars, Vivendi détient 49 % de cette nouvelle entité intégrée à partir de l'an 2000.

Dans l'audiovisuel, Vivendi a augmenté sa participation dans Canal+ en reprenant, en échange de titres Vivendi, la participation de 15 % que détenait le groupe Richemont. Désormais, Vivendi possède 49 % de la première chaîne de télévision à péage d'Europe qui est, depuis, consolidée par intégration globale. Par ailleurs, Vivendi a pris une participation de près de 25 % dans BSkyB à l'occasion de sa fusion avec Pathé S.A. et par rachat des participations détenues précédemment par Granada et Pearson. L'ensemble des autres actifs détenus par Pathé S.A. ont, depuis, été revendus.

Ces opérations ont été approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires de Vivendi le 10 septembre 1999 et ont fait l'objet de documents E enregistrés par la Commission des Opérations de Bourse les 3 août 1999 n° E.99-359 et 12 août 1999 n° E.99-366 et n° E.99-367.

Dans l'activité médias, le groupe Havas a réalisé l'acquisition de Havas Interactive Inc. (ex. Cendant Software), société américaine leader dans la création de progiciels de jeux électroniques. Cette acquisition est intégrée aux comptes de l'exercice 1999 sur l'ensemble de la période avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 535 millions d'euros. L'activité de cette société est particulièrement marquée par une forte saisonnalité, la commercialisation de nouveaux produits éducatifs ou ludiques étant concentrée sur le quatrième trimestre.

Le groupe Havas a également pris le contrôle de la société britannique Barbour, groupe d'information professionnelle, intégré sur l'ensemble de l'année, du groupe Medimedia, d'acquisition plus récente, spécialisé dans l'information médicale et intégré sur un semestre de l'exercice, acquis Aique à 100 % au travers de sa filiale Anaya. Par ailleurs, les acquisi-

tions réalisées en fin d'année 1998 et qui n'avaient à l'époque pas été intégrées dans les comptes (groupe l'Etudiant et O.V.P. Vidal), ont leur plein effet sur l'exercice.

La S.G.E. pour sa part a acquis Teerbau, première entreprise allemande de travaux routiers, Terre Armée International et a pris le contrôle (97,75 %) de Sogeparc, deuxième entreprise européenne de gestion de parcs de stationnement, à l'issue d'une O.P.A. achevée le 30 septembre 1999.

Enfin, les acquisitions effectuées et consolidées au cours du second semestre de l'année 1998 ont leur plein effet sur les comptes de l'exercice 1999. Il en est ainsi du partenariat dans F.C.C., groupe espagnol de services et de construction, de l'acquisition du groupe d'édition espagnol Anaya, pour ne citer que les plus significatives.

B. Principaux nouveaux contrats

Vivendi, particulièrement dans son pôle Environnement, a engrangé de nombreux nouveaux contrats. Parmi les plus significatifs, Vivendi a obtenu, en partenariat avec R.W.E., la privatisation du service des Eaux de Berlin desservant 3,5 millions d'habitants pour un revenu annuel de près de 500 millions d'euros (103 millions au prorata en 1999); le contrat d'exploitation pour dix ans du métro de Stockholm signé par C.G.E.A.-Transport pour un chiffre d'affaires annuel de 180 millions d'euros dont 90, au prorata, pour l'année 1999; et celui pour l'exploitation sur quinze ans de la franchise ferroviaire de Hillside à Melbourne pour un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros annuels dont 40 au prorata, pour 1999.

Ainsi, grâce à ses nouveaux contrats dans l'Environnement et aux efforts commerciaux dans les télécommunications, la croissance interne du Groupe a atteint près de 10 %, dont 23 % dans la Communication et 8 % dans l'Environnement. A l'international, cette croissance interne a été de 13 % dans l'Environnement.

C. Cessions d'actifs

Poursuivant son recentrage, le Groupe Vivendi a cédé un certain nombre d'actifs au cours de l'exercice. Ainsi, le Groupe a vendu un ensemble d'actifs immobiliers en Ile de France à Unibail, ainsi que les hôtels qu'il détenait directement ou indirectement à un consortium regroupant Accor, Blackstone et Colony. Ces opérations réalisées pour un montant de 1,2 milliard d'euros ont dégagé un résultat de cession négatif de 386,7 millions d'euros avant impôt différé.

Au cours de 1999, le Groupe Vivendi a annoncé et réalisé la cession de la branche Affichage du groupe Havas (groupe Avenir). Cette cession, réalisée pour un montant de 877 millions d'euros hors dividende exceptionnel, a été effective fin juin ; la plus-value a été de 575,4 millions d'euros.

En fin d'année, Havas a cédé 9 % du capital d'Havas Advertising, quatrième groupe mondial de conseil en communication, ramenant sa participation à 20,7 %. L'opération, réalisée pour un prix de 198,4 millions d'euros a dégagé une plus-value de 148,7 millions d'euros. Le Groupe a également cédé, principalement au groupe Bruxelles Lambert d'Albert Frère, sa participation de 18,7 % dans Audiofina pour 704,1 millions d'euros, dégageant une plus-value de 275,2 millions d'euros.

D. Opérations financières

Au cours de l'exercice Vivendi a fait, à plusieurs reprises, appel au marché pour assurer le financement de sa croissance externe, notamment aux Etats-Unis.

Ainsi, après avoir lancé la première émission obligataire convertible ou échangeable française en euros le 5 janvier 1999 pour un montant de 1,7 milliard d'euros (taux de 1,25 %, durée 5 ans (visa COB du 5 janvier 1999 n° 99-001)), le Groupe Vivendi a procédé à une nouvelle émission par sa filiale Vivendi Environnement d'un emprunt obligataire convertible ou échangeable, dit à double sous-jacent (visa COB du 14 avril n° 99-390). L'obligation pourra être échangée contre des titres Vivendi ou, au gré du porteur et dans les conditions définies dans la notice, contre des titres Vivendi Environnement. Le montant total de l'émission a été de 2,85 milliards d'euros et porte intérêt à 1,5 % l'an. La durée de l'emprunt est de cinq ans et huit mois.

En mai 1999, Vivendi a décidé d'augmenter son capital de 2,73 milliards (visa COB du 11 mai 1999 n° 99-586) et lancé une offre publique de vente portant sur 11,5 millions d'actions (visa

COB du 4 juin 1999 n° 99-769). Cette O.P.V. a permis d'élargir considérablement l'actionnariat du Groupe et de collecter 809 millions d'euros. Au total, et compte tenu des souscriptions aux plans d'épargne Groupe pour 480,1 millions d'euros, Vivendi aura levé près de 8 milliards d'euros de capitaux dans l'exercice.

E. Constitution de Vivendi Environnement

Vivendi Environnement a été constituée en fin d'année 1999. Ce nouveau groupe, détenu à 100 % par Vivendi, rassemble les métiers de l'Eau, de l'Energie-services (Dalkia), de la Propreté, des Transports, ainsi que la participation de Vivendi dans F.C.C.

L'essentiel des opérations a été réalisé, pour partie en apport des sociétés existantes et pour partie, par rachat de titres. Les sociétés Générale des Eaux, Dalkia et C.G.E.A., ont été apportées à leur valeur comptable dans le cadre de la législation fiscale du régime de faveur. Les sociétés USFilter et F.C.C. ont été acquises par Vivendi Environnement.

Ce nouveau groupe a établi des comptes consolidés au 31 décembre 1999 qui se résument à un bilan, les apports ayant été faits sans rétroactivité. Des comptes proforma pour l'exercice 1999 seront établis dans le cadre de la mise sur le marché d'une partie du capital de cette société, comme Vivendi l'a annoncé.

F. An 2000

Les mesures de prévention préparées depuis 4 ans et les vérifications effectuées les 31 décembre 1999 et le 1^{er} janvier 2000 ont porté leurs fruits: le passage à l'an 2000 s'est effectuée sans problème dans l'ensemble des métiers du groupe. Les coûts supportés en 1999 avaient fait l'objet dans les comptes 1998 d'une provision de 38,1 millions d'euros qui s'est révélée suffisante.

Evolution financière du groupe en 1999

.....

A. Evolution générale

A) CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE PAR POLES

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Vivendi a atteint 41,6 milliards d'euros en 1999 contre 31,7 milliards en 1998. L'augmentation ressort à 31,2 % avec près de 10 % de croissance interne, une incidence des taux de change inférieure à 2 %, le solde provenant des opérations de croissance externe (cf. supra).

Dans cet ensemble, **les métiers de l'Environnement** ont représenté, avec 22,4 milliards de chiffre d'affaires, près de 54 % du total ; en 1998, le chiffre d'affaires de ces métiers représentait environ 16 milliards et une part de 50 %. La croissance aura été de près de 40 %, provenant pour 29 % d'opérations de croissance externe (USFilter et Superior Services pour les principales), et pour près de 8 % de croissance interne du Groupe.

Dans le pôle Communication, le chiffre d'affaires a atteint 8,6 milliards en 1999 contre 6 milliards en 1998. La croissance, de 44 %, se décompose pour environ 23 % de croissance interne et 21 % de croissance externe (Havas Interactive Inc. - ex. Cendant Software-, Medimedia et Canal+ pour l'essentiel).

Les métiers du pôle Aménagement ont contribué au chiffre d'affaires du Groupe Vivendi pour 10,6 milliards en 1999 contre 9,7 milliards en 1998, soit une hausse d'un peu plus de 9 %.

Le tableau ci-dessous précise le poids relatif des différents pôles dans le chiffre d'affaires du Groupe et sa répartition entre la France et l'étranger.

(en milliards d'euros)	Fra	France		Etranger		tal
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Environnement	10,0	42 %	12,5	70 %	22,5	54 %
Communication	6,8	29 %	1,7	10 %	8,5	21 %
S/S Total Environnement + Communication	16,8	71 %	14,2	80 %	31,0	75 %
Aménagement	7,0	29 %	3,6	20 %	10,6	25 %
Total Vivendi	23,8	100 %	17,8	100 %	41,6	100 %

L'activité du Groupe réalisée à l'étranger a été de 17,8 milliards, en hausse de 73 % dont près de 10 % de croissance interne, et représente désormais 42,8 % de l'activité totale du

Groupe Vivendi. Cette part représente même plus de 55 % dans l'Environnement.

La répartition par zone géographique des activités du Groupe à l'étranger est la suivante :

(en milliards d'euros)	Zone Euro hors France	Europe Hors Zone Euro	Amérique	Autres	Total	Année 1998
Environnement	3,1	3,6	4,9	0,9	12,5	6,6
Communication	0,7	0,3	0,6	0,1	1,7	0,9
S/S Total Environnement + Communication	3,8	3,9	5,5	1,0	14,2	7,5
Aménagement	2,1	1,0	0,1	0,4	3,6	2,8
Total général	5,9 33 %	4,9 28 %	5,6 31 %	1,4 8 %	17,8 100 %	10,3 100 %
Rappel 1998	4,0 39 %	3,8	1,5 15 %	1,0	10,3	

En Europe, la progression du chiffre d'affaires a atteint 42.8 % avec une croissance interne de 7.5 %.

L'accroissement de l'activité dans la **zone euro hors France** a été de 46,7 % et résulte de la prise en compte de F.C.C. sur 12 mois, de l'acquisition en Allemagne de Teerbau, de l'intégration des activités européennes d'USFilter et Canal + ainsi que de l'obtention du contrat des Eaux de Berlin.

Le chiffre d'affaires dans cette zone est réalisé pour les trois quarts en Allemagne et en Espagne, avec respectivement 2,3 milliards d'euros et 2,1 milliards d'euros.

Hors zone euro en Europe, la progression constatée est la conséquence de l'intégration des activités européennes

d'USFilter et de la prise en compte du métro de Stockholm pour l'essentiel. Le principal marché de cette zone est la Grande-Bretagne avec un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros, en hausse de 17,6 % dont 4,3 % de croissance interne.

En Amérique, le Groupe a multiplié son activité par près de quatre avec les acquisitions d'USFilter, Superior Services, Havas Interactive Inc., pour les principales. La croissance interne a représenté 23,8 % dont 20,5 % pour les métiers de l'environnement hors Sithe Energies.

En Asie Pacifique, le volume d'activité a atteint 0,8 milliard dont 0,3 milliard pour l'Australie en hausse de 71 %. L'exposition du Groupe aux risques pays émergents est restée limitée,

l'activité dans ces zones ne représente que 2,4 % du total et 1 milliard de chiffre d'affaires.

B) RESULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDE

Le résultat d'exploitation du Groupe Vivendi ressort, pour l'exercice 1999, à 2,28 milliards d'euros, soit une progression de 71,3 % sur l'exercice précédent. Ces chiffres tiennent compte du coût de la participation des salariés, désormais traité comme une charge salariale dans la présentation des comptes du Groupe, au même titre que les différents systèmes d'intéressement en vigueur dans certaines filiales. Le montant de la participation a été de 63,8 millions d'euros contre 59,3 millions en 1998.

Le tableau ci-dessous résume les différentes contributions.

(en milliards d'euros)	1999	1998
Eau	792,7	405,0
Energie	297,3	290,5
Propreté	277,7	225,8
Transports	96,1	75,2
F.C.C.	190,5	74,5
S/S Total Environnement	1 654,3	1 071,0
Télécommunications	350,6	22,5
Internet	-50,3	-6,4
Médias	344,1	247,4
Audiovisuel	-92,8	_
S/S Total Communication	551,6	263,5
Construction	175,7	82,4
Immobilier	36,8	-3,0
S/S Total Aménagement	212,5	79,4
Autres	-137,9	-82,6
Total Vivendi	2 280,5	1 331,3

La progression, à périmètre et change constants, a atteint 33,5 % au cours de l'exercice et provient pour une large part des activités de télécommunication du Groupe.

Dans le pôle Environnement, la contribution s'établit à 1,65 milliard contre 1,07 en 1998, soit une augmentation de 54,4 % grâce notamment à l'intégration du groupe USFilter, leader mondial de l'équipement et des systèmes de traitement

des eaux. Ce groupe contribue pour environ 340 millions d'euros au résultat d'exploitation du pôle, ce qui représente une marge de 9,5 %. Hors la branche industrie, la marge ressort à 11 %, conformément aux prévisions du Groupe.

Ce pôle contribue à 73 % du résultat d'exploitation du Groupe Vivendi, contre un peu plus de 80 % en 1998.

Les métiers de la communication ont, quant à eux, vu leur contribution multipliée par plus de deux; elle atteint 551,6 millions d'euros contre 263,5 en 1998. Elle représente désormais plus de 24 % du résultat total contre un peu moins de 20 % en 1998 et ce, malgré une contribution négative de Canal+ pris en compte pour le seul 4^e trimestre. A périmètre constant, la contribution atteint presque 30 %.

Les autres activités du Groupe ont vu leur contribution augmenter de manière significative, se traduisant par un doublement pour la construction, et près de 37 millions d'euros pour l'immobilier, contre –3 millions en 1998.

C) RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier du Groupe Vivendi, négatif de 220,1 millions d'euros, comprend notamment :

- 871,9 millions de coût du financement contre 408 en 1998.
 L'accroissement constaté tient, pour l'essentiel, à l'augmentation de l'endettement financier net moyen du Groupe qui a plus que doublé au cours de l'exercice. Compte tenu de la politique de couverture mise en place à la fin de l'année 1998, le taux moyen de financement du Groupe a été ramené de 5,45 % à 5,13 % d'un exercice à l'autre, malgré une tendance à la remontée des taux;
- 450,6 millions de plus-value de cession de titres du portefeuille contre 553,2 millions en 1998, portant principalement sur des titres Saint-Gobain (décroisement), Vivendi et Alcatel;
- 162,9 millions de provisions financières contre 298 millions en 1998, l'essentiel étant constitué de provisions pour risque financier comptabilisées par la société de réassurance du Groupe;
- les autres opérations sont constituées pour l'essentiel de produits financiers divers (200,5 M€), notamment de di-

videndes reçus de sociétés non consolidées (63,2 M ϵ), de gain net de change (102,6 M ϵ), et de primes liées à des « puts » sur titres non exercés (61 M ϵ).

D) RESULTAT COURANT

Le résultat courant du Groupe a atteint 2,1 milliards, en hausse de 53,7 % en 1999. Il a été multiplié par sept en deux ans et représente trois fois plus que le meilleur niveau des dix ans précédant l'année 1998.

E) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel enregistre une perte de 837,8 millions d'euros contre un profit de 249,3 millions en 1998. Il est constitué des principaux éléments suivants :

• 650,8 millions d'euros de résultat de cession d'actifs et de profit de dilution, et notamment de la plus-value résultant de la cession de l'activité affichage du groupe Havas de 575,4 millions d'euros pour un prix de cession de 972,7 millions d'euros (pour mémoire, seule la plus-value au-delà de la valeur attribuée à cette activité lors de la fusion/absorption d'Havas par Vivendi en 1998 a été prise en compte dans le résultat) ; le résultat de cession de 18,7 % du capital d'Audiofina de 275,2 millions d'euros pour un prix de cession de 704,1 millions, la cession de 9 % du capital d'Havas Advertising dégageant une plus-value de 148,7 millions d'euros.

En sens inverse, la cession des actifs immobiliers de C.G.I.S. a entraîné une moins-value avant impôt de 386,7 millions d'euros (montant net des reprises de provisions affectées à la couverture de ces risques et constituées principalement par la société Captive de réassurance du Groupe).

 1,42 milliard d'euros de charges exceptionnelles dont près de 800 millions d'euros de provisions sur les actifs immobiliers, 318,5 millions de provisions pour constater la dépréciation accélérée des décodeurs numériques de Canal+ qui devront être remplacés plus rapidement que prévu par la nouvelle génération, rendue nécessaire par le développement des portails multi-accès, et un certain nombre d'opérations de taille plus modeste dont, à titre d'exemple, 29 millions d'euros pour la mise au rebut de commutateurs dans les télécommunications, etc.

 95 millions d'euros de coût de restructuration dont les métiers de l'Environnement contribuent à hauteur de 63 millions d'euros, et ceux de la S.G.E. pour 25,1 millions d'euros;

Le Groupe a réexaminé la valeur de ses actifs immobiliers de long terme, notamment les opérations pluri-annuelles d'aménagement, pour se mettre en situation de les céder, le cas échéant. Cette revue s'est traduite dans les comptes de l'exercice 1999, par les incidences suivantes :

- les cessions d'actifs, principalement à Unibail et au groupe Accor, ont entraîné des moins-values de 1 537,4 millions d'euros;
- le réexamen des valeurs des actifs conservés a nécessité de compléter les provisions déjà existantes à hauteur de 890 millions d'euros;
- ces pertes ont entraîné, au plan fiscal, des déficits que le Groupe a utilisé ou utilisera; un actif d'impôt différé de 1 milliard d'euros a été constaté dans les comptes de l'exercice:
- une partie de ces pertes a été couverte par la reprise de provisions à hauteur de 1,15 milliard d'euros.

Au total et compte-tenu du redressement de l'exploitation, l'immobilier a pesé dans les comptes du Groupe pour un montant net de 240 millions d'euros.

F) IMPOTS

En 1998, le Groupe avait considéré que les prémices de l'inversion du résultat fiscal du Groupe pouvait l'autoriser à envisager l'utilisation de seulement, deux années sur cinq, de reports fiscaux existants à la clôture de l'exercice.

En 1999, les résultats fiscaux constatés dans l'exercice, le prolongement de leur tendance sur les prochaines années et les plus-values prévisionnelles résultant de cessions engagées ou annoncées, permettent de constater intégralement l'actif correspondant à l'utilisation des reports fiscaux, disponibles ou potentiels dans les cinq prochaines années. Ainsi, les

impôts différés représentent 1,02 milliard d'euros de produits au compte de résultat contre un peu moins de 280 millions en 1998. Ils ont été calculés au taux réduit sur les déficits fiscaux reportables. Ils sont pour l'essentiel la contrepartie des cessions et de la réorganisation de l'immobilier (cf. supra).

G) QUOTE-PART DU GROUPE DANS LE RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

La quote-part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence a atteint 32,9 millions d'euros en 1999 contre 42,5 millions d'euros en 1998. Il est constitué cette année encore, pour une large part, de résultats de la société Cofiroute pour 26 millions d'euros contre 21,4 en 1998, de la contribution d'Havas Advertising pour 11,3 millions d'euros contre 13,6 en 1998 et de celle des filiales britanniques de General Utilities pour 21,3 millions d'euros contre 17,4 en 1998.

Par ailleurs, Canal+, consolidée par intégration globale sur le dernier trimestre, est mise en équivalence pour les neuf premiers mois de l'exercice. Sa contribution, ainsi que celle de ses filiales, a été négative de 20 millions d'euros, contre 9,6 millions en 1998. BSkyB a, pour sa part, contribué négativement à hauteur de 13,7 millions d'euros.

Le solde représente des montants unitairement plus faibles, comme par exemple Philadelphia Suburban pour 5,4 millions et U.G.C pour 0,7 million.

H) RESULTAT NET

Le résultat net consolidé du Groupe ressort à 1 431,4 millions d'euros, en augmentation de 27,7 % sur celui de l'exercice précédent. Il correspond à un résultat net par actions de 2,7 euros contre 2,46 en 1998, en hausse de près de 10 %, avant dilution.

1) FLUX FINANCIERS DE L'EXERCICE

L'excédent brut d'exploitation au cours de l'exercice a progressé à 51 %, passant de 3,45 à 5,2 milliards d'euros. En sens inverse, l'impact en cash des opérations financières et exceptionnelles a été negatif de 1,6 milliard d'euros, dont 934,5 millions au titre des cessions d'actifs immobiliers. Par ailleurs, les besoins en fonds de roulement se sont accrus de 944 millions, principalement en raison du poids des sociétés

nouvellement consolidées. Au total, les opérations liées à l'exploitation ont dégagé 2,42 milliards d'euros de cash au cours de l'exercice.

Les investissements totaux du groupe ont représenté près de 21,5 milliards, soit près de trois fois plus qu'en 1998, mettant ainsi en évidence les efforts déployés pour accroître le développement et l'internationalisation du Groupe. La part des investissements industriels qui représente 5,6 milliards, en augmentation de plus de 40 %, a été réalisée pour plus des deux tiers dans l'Environnement et notamment par Sithe Energies avec le rachat des actifs de G.P.U pour 1,7 milliard de dollars. Dans la Communication, les investissements industriels résultent pour l'essentiel de la poursuite du renforcement de la capacité du réseau de téléphonie mobile de Cegetel. Les investissements financiers ont atteint 15,9 milliards d'euros et ont été consacrés :

- au développement international du Groupe pour 9,2 milliards (principalement : Superior Services, USFilter, Havas Interactive Inc., Les Eaux de Berlin, Elektrim),
- au développement de l'audiovisuel pour 3,7 milliards (Canal+, BSkyB),
- et, dans une moindre mesure, au développement des intérêts du Groupe dans les filiales pour 1 milliard d'euros, dont plus de la moitié consacrée à l'O.P.A. de la S.G.E. sur Sogeparc.

Comme il a été indiqué au paragraphe précédent, le capital de Vivendi a été augmenté de plus de 6 milliards d'euros, provenant de :

- l'augmentation de capital en numéraire pour 2,7 milliards,
- de la rémunération des apports Pathé et Richemont pour 2,2 milliards,
- et de la souscription par les salariés aux plans d'épargne Groupe pour un montant voisin de 480 millions d'euros.

Compte-tenu des cessions de titres et de biens industriels pour un montant voisin de 4,5 milliards, l'ensemble des flux financiers de l'exercice ont contribué à l'accroissement de la dette pour 10 milliards. Cet accroissement, conjugué à la dette apportée par les sociétés nouvellement consolidées par intégration (principalement USFilter, Canal+, Les Eaux de Berlin et, dans une moindre mesure, Superior Services), ont eu pour effet de porter l'endettement financier net du Groupe à 22,8 milliards d'euros à la clôture de l'exercice, dont 4,55 milliards d'euros au titre des obligations convertibles émises par Vivendi et Vivendi Environnement.

Compte-tenu des cessions annoncées et déjà réalisées au début de l'année 2000, cet endettement financier net devrait être rapidement ramené aux environs de 19 milliards d'euros.

J) FONDS PROPRES CONSOLIDES

L'ensemble des fonds propres consolidés est ainsi de 14,9 milliards au 31 décembre 1999 contre 10,3 milliards en 1998.

Les capitaux propres consolidés part du Groupe ont atteint 10,9 milliards d'euros à la clôture de l'exercice après prise en compte des différentes augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice (cf. supra). La part des intérêts minoritaires s'est élevée à 4 milliards et elle est constituée, pour l'essentiel, des intérêts des tiers au capital de Berliner WasserBetriebe, de Canal +, de Cegetel, de la S.G.E, de Sithe Energies et de F.C.C.

Ces chiffres sont à mettre en regard de l'endettement financier net qui représente environ 150 % des fonds propres totaux à la clôture de l'exercice, chiffre qui serait ramené à 115 % après les opérations de cessions annoncées en 1999 et déjà réalisées ou largement engagées au premier trimestre 2000. Ils sont également à comparer à la capitalisation boursière qui était, au 29 février, de 74 milliards d'euros.

B. Evolution par métier

L'analyse plus détaillée de l'évolution par métier en 1999 en matière de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation d'une part, d'investissements et d'autofinancement d'autre part, est précisée dans les paragraphes ci-dessous.

a) Environnement

• Synthèse

Dans les métiers de l'Environnement, l'année 1999 a été marquée par un très fort développement de l'activité à l'international où la croissance a dépassé les 88 % avec 12,5 milliards de **chiffre d'affaires** réalisé dans l'exercice contre 6,6 milliards en 1998. Le tableau ci-dessous indique la contribution de chaque métier à l'activité du pôle, tant en France qu'à l'étranger.

Chiffre d'affaires Environnement (en milliards d'euros)	1	1999		998	1997	
	France	Etranger	France	Etranger	France	Etranger
Eau	5,5	5,2	5,3	1,5	5,1	1,4
Energie	1,8	2,1	1,7	1,7	1,7	2,2
Propreté	2,0	1,5	1,8	1,0	1,6	0,7
Transports	0,6	1,8	0,6	1,4	0,6	1,1
F.C.C.	_	1,9	_	1,0	_	_
Total	9,9	12,5	9,4	6,6	9,0	5,4

Le résultat d'exploitation a, quant à lui, progressé sur la même période de plus de 54 %, principalement grâce à la contribution significative des sociétés acquises au cours de l'exercice et qui s'élève à 388,5 millions d'euros. La marge d'exploitation ressort à 7,4 % du chiffre d'affaires ; elle était de 6,8 % en 1998. La progression du taux de marge est de près de 9 %.

Les investissements industriels de la période ont été de l'ordre de 3,9 milliards d'euros contre 2,2 milliards en 1998. Ces chiffres incluent ceux de Sithe Energies, filiale américaine de production d'électricité pour 2 milliards en 1999, contre 695 millions l'exercice précédent. Hors Sithe Energies et les principales acquisitions de la période, le niveau d'investissements est resté stable à 1,5 milliard.

L'autofinancement dégagé par les métiers de l'environnement aura été, en 1999, de 1,8 milliard, stable par rapport à 1998 qui incluait 391 millions d'éléments positifs non récurrents.

• Eau

Au cours de l'exercice 1999, l'activité Eau du Groupe Vivendi a réalisé un **chiffre d'affaires** de 10,7 milliards d'euros, en progression de 58,9 % sur l'exercice précédent. Cette croissance résulte principalement de l'acquisition de USFilter dont la contribution, pour 8 mois, aura été de 3,6 milliards d'euros. La croissance interne de l'ensemble ressort à 4,7 %.

En France, l'activité a progressé de 2,6 % à 5,31 milliards d'euros, résultant pour un tiers d'un accroissement des volumes distribués. Les entreprises de travaux ont, dans un marché concurrentiel, réussi à maintenir leur activité à un niveau voisin de 580 millions d'euros. A l'international, hors l'ensemble USFilter / Aqua-alliance, l'activité a progressé de 7,5 % pour atteindre 845 millions d'euros. Pour l'Amérique du Nord, l'activité a été de 4 milliards contre 382 millions en 1998.

La contribution du secteur au **résultat d'exploitation** de l'ensemble du Groupe a été de 792 millions d'euros, en hausse faciale de 95,7 % et de 9,2 % à périmètre et change constants. Globalement, la marge d'exploitation des métiers de l'eau ressort à 7,4 % contre 6,2 % en 1998.

Les investissements industriels ont été de 736 millions d'euros, dont 160,5 millions pour les dépenses de renouvellement, en hausse de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent.

La contribution des métiers de l'Eau à **l'autofinancement** du Groupe a atteint 738 millions d'euros et couvre les investissements industriels, tant ceux de renouvellement que ceux de croissance.

• Energie

Dans le domaine de l'Energie, les entreprises du Groupe ont réalisé un **chiffre d'affaires** légèrement voisin de 3,9 milliards d'euros, dont 2,8 milliards pour la partie Services, et 1,1 milliard pour la production d'électricité. Pour les services, la croissance ressort à 5,2 % dont 3,5 % de croissance interne. Quant à la production indépendante d'électricité, son activité

a progressé de 13,8 % hors effet de change, malgré la très faible incidence de l'activité des actifs repris à G.P.U, 30,3 millions.

La contribution au **résultat d'exploitation** a été de 297,3 millions d'euros dont 170,6 millions pour Dalkia et 126,7 millions pour Sithe Energies. La croissance dans les services a atteint 25,7 %, résultant des gains de productivité en France, des réductions des coûts de structure et du développement à l'étranger, en Moravie pour l'essentiel. Dans la production indépendante d'électricité, elle a été en retrait de 29,5 %, exprimée en monnaie locale. Cette dégradation apparente résulte de la cession de contrats à Nimo en 1998, pour lesquels 77,6 millions de résultat d'exploitation avaient été enregistrés l'an dernier. Hors cette incidence, la croissance a été de près de 23,3 % grâce principalement aux actifs Beco, repris en cours d'année 1998, et à la progression d'Independence.

Les investissements industriels de la période se sont élevés à près de 2,4 milliards d'euros, dont 2 milliards pour la production indépendante d'électricité, représentés essentiellement par le rachat des actifs à G.P.U pour 1,7 milliard.

L'autofinancement a atteint 362 millions d'euros, l'essentiel provenant de l'activité de Services pour 320 millions d'euros qui couvre ainsi ses investissements industriels.

• Propreté

Le chiffre d'affaires des activités de Propreté du Groupe a été de 3,5 milliards en 1999, en augmentation de 24,1 % dont une croissance interne supérieure à 9 %. En France, l'activité est restée soutenue grâce aux efforts commerciaux qui ont permis, par les gains de contrats, une hausse de l'activité de 8,8 % à 2 milliards d'euros. A l'étranger, la croissance globale a été supérieure à 51 % et résulte, pour près de 30 % d'opérations de croissance externe déjà citées précédemment, et pour près de 13,4 % de croissance interne.

La contribution au **résultat d'exploitation** du Groupe atteint 277,7 millions d'euros, en augmentation de 23 %, la croissance externe représentant l'essentiel de l'augmentation.

Les investissements totaux ont été de 1,6 milliard dont 1,2 pour financer les opérations de croissance externe. Les investissements industriels ont atteint 412,6 millions d'euros, dont

près de 106 millions sont eux-mêmes le résultat des acquisitions de l'exercice.

L'autofinancement dégagé par les sociétés du domaine de la Propreté ont couvert les investissements industriels à hauteur de 402 millions.

• Transport

Les activités de Transport du Groupe ont dégagé **un chiffre d'affaires** de 2,5 milliards d'euros, en augmentation de 23,3 % sur l'exercice précédent. La croissance externe a été voisine de 2 % alors que la croissance interne, résultant de la signature de nouveaux contrats, a atteint 15,2 %. Ce fort développement résulte pour l'essentiel des succès commerciaux remportés à l'étranger, notamment en Scandinavie avec le contrat d'exploitation du métro de Stockholm pris sur 6 mois, et le contrat d'exploitation des transports de Melbourne pour 4 mois.

Le résultat d'exploitation a été de 96,1 millions d'euros, en progression de 27,7 % sur l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement de la bonne tenue des activités en Grande-Bretagne où, malgré la baisse des subventions, la marge dégagée par l'exploitation de nos deux licences de transports ferroviaires de voyageurs a sensiblement augmenté avec l'accroissement du trafic.

Les investissements nécessaires à cette activité ont atteint 337 millions d'euros en 1999 dont 241,5 millions d'investissements industriels, ceux-ci ont été couverts à hauteur de 122 millions d'euros par la capacité d'autofinancement dégagée par ces activités.

• F.C.C.

L'activité de F.C.C., groupe espagnol opérant dans le bâtiment, les travaux publics et les services à l'environnement, a atteint près de 4 milliards d'euros à 100 % dont 1,9 milliard pour la

contribution au **chiffre d'affaires** du Groupe Vivendi, représentant sa part à 49 %.

Celle-ci provient pour 1,3 milliard des activités Construction et divers, et pour 0,6 milliard des activités de Services, principalement dans le domaine de l'eau et de la propreté.

La contribution de F.C.C. au **résultat d'exploitation** du groupe a été de 190,5 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice, alors qu'en 1998, ce Groupe avait contribué pour 74,5 millions d'euros pour une période de seulement 6 mois.

Les investissements industriels et financiers de ce groupe, pour la part revenant à Vivendi, ont porté sur 436,2 millions d'euros dont une centaine d'investissements industriels. Ceux-ci ont largement été couverts par la capacité d'autofinancement qui a atteint 200 millions d'euros.

B) COMMUNICATION

• Synthèse

Dans le pôle Communication, l'année 1999 a enregistré une forte augmentation du nombre d'abonnés de Cegetel, tant dans la radiotéléphonie mobile, avec 7,34 millions d'abonnés contre 4,25 millions en 1998, que dans l'activité filaire avec 1,1 million d'abonnés contre 0,4 million à la fin de l'année précédente.

Après le rachat au groupe Richemont de sa participation de 15 % dans la société Canal+, leader européen de la télévision à péage, Vivendi détient, depuis le 10 septembre 1999, 49 % de Canal+ et les comptes consolidés du groupe intègrent globalement l'activité de cette société à partir du 1 er octobre 1999.

Par ailleurs, Havas a poursuivi son développement à l'international et notamment la prise de contrôle de Havas Interactive Inc., de Medimedia, et quelques sociétés de moindre envergure. L'activité du pôle est présentée dans le tableau ci-après :

Chiffre d'affaires Communication (en milliards d'euros)	1	1999		1998		1997	
	France	Etranger	France	Etranger	France	Etranger	
Télécommunications	4,1	_	2,9	_	1,6	_	
Médias	2,1	1,4	2,2	0,8	_	_	
Audiovisuel	0,6	0,3	_	_	_	_	
Internet	_	_	_	_	_	_	
Total	6,8	1,7	5,1	0,8	1,6	_	

En terme d'exploitation, la contribution du pôle Communication au résultat d'ensemble du groupe a plus que doublé, à la fois en raison du développement par croissance interne des télécommunications, et par la contribution des sociétés acquises qui s'élève à 58 millions d'euros. En sens inverse, le résultat d'exploitation des sociétés dont le mode de consolidation a changé, a pesé pour 98,4 millions d'euros, principalement Canal+ pour 92,8 millions d'euros dont la saisonnalité est particulièrement forte en fin d'année (coût d'acquisition des abonnés et des programmes).

Au cours de l'exercice, les **investissements industriels** qui représentent 1,4 milliard d'euros, comme en 1998, résultent :

 des investissements liés au renforcement de 	
la capacité du réseau de téléphonie mobile	889,0 M€
 de la poursuite du développement du 	
réseau filaire	63,0 M€
 des investissements du groupe Havas 	95,5 M€
 et des investissements du groupe Canal+ 	182,2 M€

L'autofinancement dégagé par ces métiers ne couvre pas en totalité les investissements industriels en raison du décalage entre l'investissement et la génération de cash-flow.

• Télécommunications

En 1999, l'activité des télécommunications du Groupe Vivendi a été de 4,1 milliards d'euros, en progression de 42,7 % sur l'année 1998. Elle résulte d'une part de l'activité de Cegetel qui représente 4 080 millions d'euros, dont 3 678 millions pour S.F.R., et d'autre part de l'activité de la société Matel, opérateur de téléphonie fixe en Hongrie, pour un montant de 24 millions d'euros

La forte croissance dans l'activité de télécommunications mobiles en France a permis à S.F.R. de poursuivre son dévelop-

pement et, malgré une vive concurrence, de maintenir sa part de marché à un niveau voisin de 36 % et à un revenu moyen par client supérieur à celui de ses concurrents. Son **chiffre d'affaires** a augmenté de 37 % en un an.

L'activité du « 7 » et les services aux entreprises ont dégagé près de 320 millions d'euros de chiffre d'affaires contre 144 millions d'euros en 1998.

La contribution au **résultat d'exploitation** du Groupe de l'ensemble télécommunications a atteint 350,6 millions d'euros contre 22,5 millions en 1998 et représente une grande partie de la croissance du résultat du Groupe.

Les investissements industriels des télécommunications se sont élevés à 1,1 milliard d'euros dont 889,2 millions d'euros consacrés au développement et au renforcement du réseau de téléphonie mobile.

L'autofinancement dégagé par cette activité, 1 091 millions d'euros, n'a pas couvert la totalité des investissements, à l'exception toutefois de S.F.R. dont l'autofinancement de 1 170 millions d'euros couvre les investissements industriels de 850 millions d'euros.

• Médias

L'activité Médias du Groupe Vivendi a été de 3,5 milliards d'euros de **chiffre d'affaires** contre 3 milliards d'euros en 1998, en augmentation de 14,3 %. Le groupe Havas représente la quasi-totalité de cette activité et a réalisé 2,1 milliards d'euros dans l'édition, 676 millions dans les médias locaux et 536 millions dans le multimédia, essentiellement Havas Interactive Inc. 40 % de l'activité sont réalisés à l'étranger, dont 677 millions en Europe et 589 millions en Amérique.

La contribution de l'ensemble médias au **résultat d'exploitation** du Groupe a été de 344 millions d'euros, en augmentation de 39,1 % sur celle de l'exercice précédent. La croissance, à périmètre et change constants, a atteint 22,1 % et même, près de 25 %, pour le groupe Havas.

Les investissements industriels d'Havas se sont élevés à 95,5 millions d'euros et ont été largement couverts par l'autofinancement dégagé par les activités médias de 282 millions d'euros.

Audiovisuel

En 1999, après l'augmentation de son taux de participation dans Canal+, Vivendi a pris en intégration globale les comptes de ce groupe à partir du 1^{er} octobre 1999. Il en résulte une contribution au **chiffre d'affaires** de 951 millions d'euros dont un tiers est réalisé à l'étranger, principalement en Europe.

Le résultat d'exploitation du Groupe a supporté la contribution négative au titre du 4^e trimestre de Canal+ pour un montant de 92,8 millions d'euros, dont 65 millions pour l'activité italienne de Télépiù.

Pour l'ensemble de l'année, le résultat d'exploitation de Canal+ est une perte de 24 millions d'euros.

• Internet

L'activité Internet du Groupe Vivendi est en plein développement en 1999 et est constituée tant d'investissements industriels que de coûts de développement de plates-formes techniques et de nouveaux contenus. Il en résulte une perte **d'exploitation** de 50,3 millions d'euros et des investissements, au sens comptable du terme, de 185,4 millions d'euros. En tenant compte des activités consolidées par équivalence et des participations minoritaires non consolidées, les investissements du groupe dans ce secteur se sont élevés à 285 millions en 1999.

C) AMENAGEMENT

Synthèse

Les activités d'Aménagement du Groupe Vivendi, qui rassemblent la S.G.E. et la C.G.I.S., ont dégagé 10,6 milliards de **chiffre d'affaires** contre 9,7 milliards en 1998, en augmentation de 9,1 %.

La croissance résulte d'une part, des acquisitions réalisées en 1999, principalement par la S.G.E. avec Teerbau, Terre Armée International, Sogeparc et, d'autre part de la croissance interne des activités immobilières, principalement dans le logement et l'immobilier d'entreprise.

Il convient de noter l'incidence qu'ont eue les cessions d'actifs du secteur immobilier qui représentaient en 1998 plus de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Le pôle Aménagement du groupe a contribué au **résultat d'exploitation** à hauteur de 212,4 millions d'euros, soit 9,3 % du total. Il a été multiplié par 2,7 par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous présente la répartition, par activité et entre la France et l'étranger, du chiffre d'affaires des trois derniers exercices.

Chiffre d'affaires Aménagement (en milliards d'euros)	1	1999		1998		1997	
	France	Etranger	France	Etranger	France	Etranger	
Construction (S.G.E.)	5,4	3,5	5,1	2,8	5,2	2,7	
Immobilier (C.G.I.S.)	1,6	0,1	1,8	_	1,4	0,1	
Total	7,0	3,6	6,9	2,8	6,6	2,8	

• Construction

La contribution de la S.G.E. au **chiffre d'affaires** du Groupe Vivendi s'est établie à 8,9 milliards d'euros, en augmentation de 12,9 % par rapport à l'exercice précédent. En France, elle représente 5,4 milliards d'euros, en progression de 5 %, provenant pour l'essentiel de la croissance interne. La part réalisée à l'étranger a été de 3,5 milliards d'euros, en augmentation de 27,4 %, résultant pour près de 23 % des opérations de croissance externe.

La contribution au **résultat d'exploitation** s'est établie à 175,7 millions d'euros, le double de la contribution de l'exercice 1998. Cet accroissement résulte du très net redressement de la contribution du BTP, d'une augmentation significative de celle des travaux routiers et de la prise en compte, sur six mois, de Sogeparc.

• Immobilier

L'activité de C.G.I.S. a contribué au **chiffre d'affaires** du Groupe à hauteur de 1,7 milliard d'euros, en recul apparent de 7,3 %, mais en forte augmentation (14,5 %) à périmètre constant. En effet, le chiffre d'affaires de l'exercice 1999 est affecté par la cession des immeubles et des hôtels, de l'activité de construction des maisons individuelles et du groupe Foncia; l'ensemble représentait en 1998, plus de 350 millions d'euros de chiffre d'affaires. La progression, à périmètre constant, provient de l'activité de construction de logements qui a progressé de 18 % au cours de l'exercice et de l'immobilier d'entreprise dont la croissance a été de 25 %.

En matière de **résultat d'exploitation**, l'ensemble a apporté une contribution positive de 36,8 millions d'euros, contre 3 millions en 1998. Elle aurait même été de près de 44 millions sans l'incidence des cessions.

Faits postérieurs à l'exercice et perspectives

.....

A. Cessions engagées

A) S.G.E.

Conformément au programme de cessions annoncé en 1999, Vivendi a réduit de 49,3 % à 14,9 % sa participation au capital de la S.G.E. le 10 février 2000. Cette opération, réalisée sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels, portant sur un nombre de 13,8 millions d'actions, a rencontré un grand succès et a été sursouscrite près de trois fois

A l'issue de cette opération, Vivendi a encaissé plus de 600 millions d'euros et dégagera une plus-value nette de l'ordre de 300 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe. En cohérence avec ce désengagement, Vivendi a par ailleurs l'intention de renoncer à ses droits de vote double. Après une période de douze mois au cours de laquelle Vivendi s'est engagée à ne pas vendre de titres S.G.E. (la S.G.E. conservant seule cette possibilité), le Groupe achèvera son désengagement en profitant des opportunités de marché.

B) SITHE ENERGIES

Sithe Energies, filiale de Vivendi, a cédé à Reliant 21 centrales de production indépendante d'électricité pour un montant de 2,13 milliards d'euros. L'opération, qui concerne les usines achetées à G.P.U., permet de dégager une plus-value de l'ordre de 450 millions d'euros.

c) C.G.I.S.

Par ailleurs, le processus de désengagement de Vivendi de l'immobilier se poursuit avec la cession des activités principales de C.G.I.S. regroupées au sein de l'entité dont le capital sera cédé. Un protocole d'accord a été signé le 10 mars 2000, entre Vivendi et un groupement d'investisseurs. Cette opération comporte un certain nombre de conditions qui devront être levées dans les semaines qui viennent pour qu'elle devienne définitive.

B. Nouveaux développements

A) CANAL+/LAGARDERE

Canal+, filiale à 49 % de Vivendi a conclu une alliance industrielle avec le groupe Lagardère. L'objectif de cette alliance est de développer, tant en France qu'à l'international, l'édition et la distribution de chaînes de télévision et de services interactifs.

Cet accord permet aux deux groupes d'additionner leurs compétences et leur impact en matière de programmations, leur expertise technologique, leurs actifs télévisuels, leurs portefeuilles de marques et leurs forces de promotion. Bien que soumis à l'approbation des instances administratives concernées, il se traduit par, d'une part l'entrée du groupe Lagardère au capital de MultiThématique, société qui sera détenue à l'issue des opérations par Canal+ (27,42 %), Lagardère (27,42 %), Liberty Media (27,42 %), Vivendi (9,09 %), PartCom (8,64 %), et d'autre part au capital de Canal Satellite à hauteur de 34 %.

Par ailleurs, les deux groupes vont créer deux sociétés communes ; l'une pour l'édition de chaînes thématiques, l'autre pour le développement de services interactifs.

B) VIVENDI/VODAFONE AIRTOUCH

Vivendi et Vodafone AirTouch ont conclu le 30 janvier 2000, un accord de partenariat pour développer un Portail à Accès Multiple pour les marchés européens.

Ce Portail à Accès Multiple fournira aux clients un environnement transparent à travers des plates-formes diverses (par exemple, la télévision, les ordinateurs personnels, les téléphones mobiles ou fixes, et autres appareils à usage personnel) pour des services basés sur le Web, le commerce électronique et les loisirs. Le Portail à Accès Multiple apportera aussi aux clients un accès privilégié exclusif à un contenu et à des services de grande qualité fournis par des sociétés de Vivendi, y compris VivendiNet, Canal+ et Havas.

Vodafone AirTouch et Vivendi sont convaincus que le Portail à Accès Multiple deviendra le choix dominant pour les fournisseurs de contenu en Europe, de par la qualité des services Internet et de commerce électronique qu'il leur permettra de proposer à leurs clients.

C) OUTSOURCING INDUSTRIEL DANS LE TRAITE-

Poursuivant son développement dans le domaine des services aux industriels, Vivendi Water a signé un important contrat avec Hyundaï en Corée du Sud. Aux termes de celui-ci, Hyundaï Petrochemical a confié à Vivendi Water l'exploitation des installations de production d'eau potable et industrielle de son complexe pétrochimique de Daesan. Il s'agit du plus important complexe de ce type en Corée.

Ce contrat d'outsourcing industriel, l'un des plus significatifs du genre au niveau mondial, traduit la volonté de recentrage de Hyundaï Petrochemical sur ses métiers de base car l'entreprise délègue ainsi à des spécialistes la gestion de certaines de ses installations. Il s'inscrit également dans la logique de développement des activités du Groupe en direction du marché industriel, démarche qui s'est manifestée, en début d'année 1999, par l'acquisition de USFilter, leader sur ce segment aux Etats-Unis. Le chiffre d'affaires généré par ce contrat sera d'environ 1 milliard d'euros sur vingt ans.

D) NOUVEAUX CONTRATS DANS L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs contrats importants ont été signés depuis le début de l'an 2000, notamment dans le domaine du traitement des eaux, avec des municipalités tant françaises (Boulogne sur Mer), qu'étrangères (Berne en Suisse, Zhu Haï, Pékin, Dujiangyan, Hui Yin en Chine, Lattaquié et Tartous en Syrie), et dans l'exploitation de réseau de chaleur par Dalkia qui poursuit son développement dans les pays de l'est (Slovaquie, Moravie).

C. Perspectives financières

Compte-tenu de ces éléments, et sur la base des budgets et plans établis pour nos différents métiers, l'activité du Groupe en l'an 2000 devrait être de l'ordre de 39 milliards d'euros dans un périmètre restructuré comprenant uniquement les métiers de l'Environnement (Eau, Energie-Services, Propreté, Transports) et de la Communication (Télécommunications, Médias, Audiovisuel et Internet).

Ce niveau d'activité est à comparer à l'activité de 1999, hors pôle Aménagement et Sithe Energies d'une part, et avec l'incidence annualisée des acquisitions de 1999 (USFilter, Superior Services, Waste,...) d'autre part. Ainsi en 1999, l'activité dans le périmètre 2000 aurait été de l'ordre de 32 milliards. Le Groupe Vivendi s'attend de nouveau, pour l'année en cours, à une croissance très rapide de son chiffre d'affaires, sans doute supérieur à 20 % dans ce périmètre.

Dans son nouveau périmètre — hors Sithe Energies et le pôle Aménagement d'une part, et y compris l'incidence en année pleine des acquisitions mentionnées ci-dessus — Vivendi s'attend à une croissance significative du cashflow (différence entre l'excédent brut d'exploitation et les investissements) des pôles Environnement et Communication.

En plus de la croissance du cashflow et de l'incidence de la cotation éventuelle d'une partie minoritaire du capital de Vivendi Environnement, Vivendi poursuivra son plan de cession d'actifs non stratégiques. Globalement, la capacité d'investissement du Groupe progressera d'environ 10 milliards d'euros.

Dans le cadre de ce plan de cession d'actifs non stratégiques, Vivendi entend poursuivre le désengagement de Sithe Energies. Vivendi n'envisagerait de céder une participation de 9 % dans Canal+ que dans le cadre d'une opportunité de coopération industrielle exceptionnelle, fortement créatrice de valeur pour les deux groupes.

Pour les métiers de l'Environnement, les objectifs opérationnels du Groupe pour l'exercice 2000 sont d'atteindre une croissance du résultat d'exploitation de l'ordre de 15 % dans le périmètre actuel.

Dans la Communication, le Groupe envisage une croissance de son résultat d'exploitation de l'ordre de 30 %, hors coût de développement des activités Internet. L'excédent brut d'exploitation, hors effets d'étalement des coûts d'acquisition (en base cash), devrait connaître une croissance très rapide, probablement supérieure à 75 %.

Le Groupe envisage par ailleurs de développer des investissements significatifs dans le domaine de l'Internet, pour offrir des services à l'ensemble des bases d'abonnés auxquelles il a accès et pour développer les contenus qu'il contrôle. A ce jour, Vivendi et Canal+ prévoient d'investir, à travers leur jointventure 50/50 VivendiNet, au moins 500 millions d'euros par

an dans l'Internet au cours des prochaines années. Ce montant pourra, en fonction de l'évolution des opportunités d'investissements dans le secteur de l'Internet en Europe, faire l'objet de modifications significatives. Vivendi et Canal+ auront accès, d'ici la mi-2000, à une base de près de 80 millions d'abonnés, cette base pourrait atteindre 100 millions d'abonnés en 2001.

Vivendi et Canal+ envisagent de coter certains de leurs portails internet dès que possible afin d'accroître leur capacité de croissance externe.

Dans ces conditions, et compte-tenu des cessions déjà engagées ou réalisées, le résultat net devrait permettre, malgré l'accroissement du nombre de titres en circulation, une accélération du rythme de croissance du bénéfice par action. En 2000, Vivendi prévoit une croissance à deux chiffres de son résultat net après goodwill.

D. Euro

Le Groupe Vivendi s'est progressivement doté, depuis l'automne 1996, d'une structure de projet pour le passage à la monnaie unique. Chaque métier du groupe a élaboré sa stratégie, établi ses plans de passage et engagé les actions nécessaires à l'adoption de l'euro. Les coûts engendrés par ces opérations sont pris en charge au fur et à mesure, sans étalement.

A la fin de l'année 1998, la formation d'une grande partie des acteurs, en relation directe avec les clients du Groupe, avait eu lieu. Dans chacun des métiers, des initiatives ont été prises pour faciliter le passage à l'euro des clients du Groupe, qu'il s'agisse des collectivités locales, des entreprises ou du consommateur final.

En 1999, les opérations de trésorerie du Groupe ont été exprimées en euros, les systèmes informatiques ayant fait l'objet des ajustements nécessaires en 1998. Les comptabilités sociales seront adaptées au fur et à mesure pendant la période transitoire, mais les comptes du Groupe sont d'ores et déjà établis et arrêtés en euros par le Conseil d'Administration. Les documents relatifs à l'information financière sont rédigés en suivant les recommandations de la Commission des Opérations de Bourse sur la correspondance franc/euro.

ETATS FINANCIERS

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes en annexe	1999	1998	1998 ^(*) Méthodes constantes	1997
Chiffre d'affaires	1.1	41 622,5	31 737,1	31 706,3	25 476,6
Autres produits	1.2	1 951,3	1 516,8	1 516,8	954,6
Achats et services extérieurs		-23 712,9	-18 575,3	-18 691,0	-14 810,9
Charges de personnel		-10 367,3	-8 165,8	-8 165,8	-6 760,5
Impôts et taxes		-659,2	-627,9	-627,9	-475,7
Autres charges d'exploitation		-3 811,8	-2 662,5	-2 662,5	-2 434,3
Amortissements et provisions	3	-2 678,3	-1 831,7	-1 755,6	-1 314,0
Participation des salariés		-63,8	-59,3	-59,3	-40,3
Résultat d'exploitation		2 280,5	1 331,4	1 261,0	595,5
Charges financières nettes		-57,2	307,3	364,1	-180,5
Provisions	3	-162,9	-298,0	-298,0	-120,8
Résultat financier		-220,1	9,3	66,1	-301,3
Résultat courant		2 060,4	1 340,7	1 327,1	294,2
Pertes et profits exceptionnels		-914,3	42,7	42,7	1 777,5
Amortissements et provisions	3	76,5	206,6	206,6	-898,9
Résultat exceptionnel		-837,8	249,3	249,3	878,6
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	4	793,2	-90,0	-90,0	-194,7
Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition		2 015,8	1 500,0	1 486,4	978,1
Amortissement des écarts d'acquisition		-612,0	-209,5	-209,5	-374.7
				-209,5	-3/4,/
Résultat des sociétés intégrées		1 403,8	1 290,5	1 276,9	603,4
Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence		32,9	42,5	42,5	103,6
Part des minoritaires		-5,3	-212,2	-208,9	115,1
Part du Groupe dans le résultat consolidé		1 431,4	1 120,8	1 110,5	822,1

^(*) En 1998 le groupe Vivendi a décidé d'appliquer dans ses comptes les options offertes par les textes recommandés par le Conseil National de la Comptabilité dans son avis du 18 juin 1997, en matière de crédit-bail, de comptabilisation des engagements de retraite et d'indemnités de départ, de prise en compte du résultat des contrats de construction à long terme à l'avancement.

Tableau des flux

en millions d'euros)	1999	1998	1998 ^(*) Méthodes constantes	1997
Opérations d'exploitation				
Excédent brut d'exploitation	5 235,0	3 453,0	3 324,3	2 144,2
Opérations financières et exceptionnelles	-1 641,6	52,5	108,1	-523,8
Impôts sur les sociétés	-229,0	-369,4	-369,4	-140,8
Variation nette du besoin en fonds de roulement	-944,3	216,5	216,5	468,7
TOTAL	2 420,1(1)	3 352,6	3 279,5	1 948,3
Opérations d'investissement				
Investissements industriels	-5 628,3	-3 908,8	-3 895,5	-2 145,5
Investissements financiers	-15 851,7	-3 580,5	-3 580,5	-3 416,5
Charges à répartir	-1 094,3	-536,1	-536,1	-423,5
Immobilisations d'actifs immobiliers	-68,9	-33,4	-33,4	-144,4
Cessions de titres	3 377,8	2 470,4	2 470,4	3 223,0
Cessions de biens industriels	1 092,1(2)	191,7	191,7	289,1
Flux de trésorerie net des prêts et dépôts à long terme	-176,3	-11,2	-11,2	33,7
TOTAL	-18 349,6	-5 407,9	-5 394,6	-2 584,1
Opérations de financement				
Augmentation de capital de la société mère	6 077,1	1 158,3	1 158,3	1 085,2
Part des minoritaires dans l'augmentation de capital des filiales	63,2	61,5	61,5	2 269,0
Dividendes versés par la société mère	-413,5	-305,6	-305,6	-225,8
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	-70,3	-42,7	-42,7	6,6
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	83,7	81,3	81,3	76,2
Autres dettes à long terme	230,9	575,5	567,8	299,1
TOTAL	5 971,1	1 528,3	1 520,6	3 510,3
Tableau des flux de l'exercice	-9 958,4	-527,0	-594,5	2 874,5
Endettement financier net au 1er janvier	6 502,2	4 177,0	4 117,0	6 874,6
Effet de change, de périmètre et divers	6 372,2 ⁽³⁾	839,8	839,8	176,9
Changement de méthode relatif au crédit-bail		958,4		
Endettement financier net au 31 décembre	22 832,7(4)	6 502,2	5 611,3	4 177,0

^(*) En 1998 le groupe Vivendi a décidé d'appliquer dans ses comptes les options offertes par les textes recommandés par le Conseil National de la Comptabilité dans son avis du 18 juin 1997, en matière de crédit-bail, de comptabilisation des engagements de retraite et d'indemnités de départ, de prise en compte du résultat des contrats de construction à long terme à l'avancement.

 $^{(1)\} le\ montant\ comprend\ l'incidence\ des\ cessions\ des\ actifs\ immobiliers\ pour\ 934,5\ millions\ d'euros$

 $^{(2)\} dont\ 775, 3\ millions\ relatifs\ aux\ actifs\ immobiliers\ cédés$

⁽³⁾ les sociétés nouvellement consolidées ont un endettement à la date de leur entrée dans le groupe de 6,3 milliards d'euros dont Canal+ (2,0), Berlin (1,2), USFilter (1,9), . . .

⁽⁴⁾ ce montant est celui figurant au bilan du Groupe au 31 décembre. Il est établi en tenant compte de la dette de Canal+ et de Berlin notamment. Il est calculé avant incidence attendue des cessions du début de l'exercice 2000.

Bilan Actif

(en millions d'euros)	Notes en annexe	1999	1998	1998 ^(*) Méthodes constantes	1997
Immobilisations incoporelles	5	8 681,9	3 282,7	3 282,7	1 727,9
Ecarts d'acquisition	6	10 388,6	4 514,9	4 514,9	3 769,6
Immobilisations corporelles	7	19 977,4	12 242,1	11 458,7	8 388,5
Domaine privé		26 569,1	18 641,1	17 400,9	12 439,5
Domaine concédé		3 985,8	1 206,3	1 206,3	1 069,6
Amortissements		-10 577,5	-7 605,3	-7 148,5	-5 120,6
Immobilisations financières		6 293,0	6 032,9	5 982,7	6 924,4
Titres mis en équivalence	8	781,9	1 738,1	1 738,1	2 510,3
Titres de participation non consolidés	9	2 415,6	668,6	668,6	775,5
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	10	534,4	876,3	876,3	1 253,6
Autres titres immobilisés et autres					
immobilisations financières	11	2 561,1	2 749,9	2 699,7	2 385,0
Actif immobilisé		45 340,9	26 072,6	25 239,0	20 810,4
Actif circulant		37 436,1	22 909,8	24 258,7	18 554,8
Stocks et Travaux en cours	12	4 900,3	2 996,0	4 258,6	4 161,4
Créances d'exploitation		22 391,7	13 369,2	13 455,5	10 114,7
Créances financières à court terme		3 035,6	2 078,8	2 078,8	1 567,3
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	14	7 108,5	4 465,8	4 465,8	2 711,4
TOTAL DE L'ACTIF		82 777,0	48 982,4	49 497,7	39 365,2

^(*) En 1998 le groupe Vivendi a décidé d'appliquer dans ses comptes les options offertes par les textes recommandés par le Conseil National de la Comptabilité dans son avis du 18 juin 1997, en matière de crédit-bail, de comptabilisation des engagements de retraite et d'indemnités de départ, de prise en compte du résultat des contrats de construction à long terme à l'avancement.

Bilan Passif

en millions d'euros)	Notes en annexe	1999	1998	1998 ^(*) Méthodes constantes	1997
Capital		3 276,1	2 431,0	2 431,0	2 043,5
Primes		4 350,8	3 429,1	3 429,1	3 237,3
Réserves		3 265,3	1 980,1	2 206,9	1 565,9
Capitaux propres (après résultat de l'exercice)	16.1	10 892,2	7 840,2	8 067,0	6 846,7
Intérêts hors groupe	16.2	4 052,4	2 423,0	2 418,7	1 742,3
Produits différés	17	1 306,4	715,4	715,4	462,7
Provisions	18.1	6 883,3	5 931,7	5 784,5	5 429,8
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	19	178,3	174,0	174,0	185,5
Financement de projets	20	1 193,0	1 059,7	1 059,7	902,2
Autres dettes financières à long terme		17 861,7	8 722,8	7 829,0	5 818,5
Dettes financières à long terme	21	19 054,7	9 782,5	8 888,7	6 720,7
Autres dettes à long terme		1 560,2	987,7	987,7	617,4
Capitaux permanents		43 927,5	27 854,5	27 036,0	22 005,1
Dettes d'exploitations	24	23 832,1	16 077,3	17 477,4	13 972,2
Dettes financières à court terme		15 017,4	5 050,6	4 984,3	3 387,9
Dettes à court terme		38 849,5	21 127,9	22 461,7	17 360,1
TOTAL DU PASSIF		82 777,0	48 982,4	49 497,7	39 365,2

^(*) En 1998 le groupe Vivendi a décidé d'appliquer dans ses comptes les options offertes par les textes recommandés par le Conseil National de la Comptabilité dans son avis du 18 juin 1997, en matière de crédit-bail, de comptabilisation des engagements de retraite et d'indemnités de départ, de prise en compte du résultat des contrats de construction à long terme à l'avancement.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Principes et méthodes comptables

.....

Les comptes consolidés du Groupe Vivendi pour l'exercice 1999, établis selon les principes comptables décrits dans cette note, sont conformes aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application du 17 février 1986. Le Groupe Vivendi n'a pas retenu l'option ouverte d'utiliser, dans ses comptes 1999, la nouvelle méthodologie approuvée par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999.

Les comptes sociaux des filiales sont retraités, si nécessaire, pour rendre homogènes les méthodes d'évaluation au sein du Groupe. Les divergences qui demeurent sont justifiées par l'existence de secteurs d'activité différents.

Afin de rapprocher les règles et méthodes comptables de Vivendi des référentiels internationaux, le Groupe a décidé de suivre les recommandations du Conseil National de la Comptabilité dans son avis du 18 juin 1997 et de procéder ainsi, à partir des comptes de l'exercice 1998, à la comptabilisation des biens financés en crédit-bail, des engagements de retraite et d'indemnités de départ et du résultat des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement appliquée de manière prospective.

A) SPÉCIFICITÉS PAR MÉTIER

DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX SOCIETES DE DISTRIBUTION D'EAU ET DE CHAUFFAGE

a. Immobilisations du domaine concédé

Vivendi et ses filiales de distribution d'eau et de chauffage gèrent en tant que concessionnaires⁽¹⁾, de nombreuses installa-

tions faisant partie du domaine propre des collectivités locales, ou appartenant à des établissements privés ou publics, financées par ceux-ci, cas le plus courant, ou par le Groupe.

Seules les installations financées par le Groupe sont inscrites à son bilan (immobilisations corporelles mises en concession). Ces installations font l'objet d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité), sur la durée du contrat, à concurrence du montant qui restera définitivement à la charge du Groupe lors de la remise de ces installations à la collectivité locale concédante en fin de contrat. Ces amortissements financiers sont inscrits au passif du bilan en provision pour risques financiers, pour bien marquer qu'ils ne constatent pas une dépréciation, mais l'étalement sur la durée du contrat de la charge que représentera l'abandon des ouvrages correspondants au terme de celui-ci.

Par ailleurs, dans le respect de ses obligations contractuelles de concessionnaire, le Groupe prend le plus souvent à sa charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat, des immobilisations du domaine concédé dont il assure la gestion. Les ouvrages que le Groupe doit renouveler comprennent ainsi des immobilisations du domaine concédé financées par lui-même, par les collectivités locales, ou appartenant à des établissements privés ou publics.

A la suite de la réorganisation du secteur de la distribution de l'Eau en 1996 et de l'Energie en 1997 et la mise en œuvre, toujours en 1997, d'une nouvelle politique de gestion des risques financiers du Groupe, ces obligations de renouvellement ont été garanties, chaque fois que cela est possible, par la maison-mère. A cette occasion, les engagements financiers pris par cette dernière ont fait l'objet d'une couverture réalisée dans le cadre de la mise en place de contrats de swaps conclus entre Vivendi et la société General Re Financial Products Inc..

Si, pour des raisons spécifiques, Vivendi n'a pu garantir les obligations relatives à certains contrats, celles-ci font alors l'objet de provisions dont le montant est déterminé, suite au

⁽¹⁾ Le mot concessionnaire est ici utilisé dans un sens élargi pour désigner l'entreprise gestionnaire d'un service public.

changement du mode de calcul intervenu en 1996, par actualisation des dépenses prévisionnelles sur la durée moyenne estimée des contrats⁽¹⁾. Le taux d'actualisation retenu est fonction du taux d'intérêt en vigueur pour une durée équivalente, soit 5 % en 1999, comme en 1998, et 6 % en 1997.

Les opérations de renouvellement des installations du domaine concédé sont comptabilisées comme suit :

- s'il s'agit d'ouvrages financés à l'origine par le concessionnaire et renouvelés par celui-ci, la valeur de l'immobilisation de remplacement se substitue, à l'actif du bilan, à celle de l'immobilisation qui a été renouvelée; et la provision pour renouvellement correspondante, pour les contrats sur lesquels elle subsiste, est transférée aux amortissements de caducité;
- dans les autres cas, le coût de renouvellement est porté en charges et la reprise de la provision, pour risque financier ou de la provision pour renouvellement, sont inscrites en produits. Ce coût de renouvellement est toutefois considéré, dans le tableau des flux de trésorerie, comme un investissement.

b. Prise en charge des annuités des emprunts contractés par les collectivités concédantes

Dans le cadre de certaines concessions de distribution d'eau, Vivendi et ses filiales sont amenées à assumer le service de la dette contractée par les collectivités locales pour le financement des biens mis à leur disposition. Ces charges évoluent le plus souvent de façon dégressive et sur une durée de vie inférieure à celle des concessions.

Les annuités sont prises en charge dans les comptes sociaux et consolidées de manière linéaire sur la durée de vie des contrats de concession. L'écart entre le montant remboursé aux collectivités et la charge comptabilisée annuellement est affecté en charges à répartir.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX

Les entreprises de bâtiment, travaux publics et routiers du Groupe, ainsi que les entreprises de second œuvre depuis 1998 appliquent, pour la constatation de leur marge, la méthode de l'avancement dans les conditions préconisées par le Conseil National de la Comptabilité (plan comptable professionnel du bâtiment et des travaux publics). En conséquence, la part des travaux exécutés entre la dernière situation contractuelle et la date de clôture de l'exercice est portée en "travaux en cours" et valorisée au prix de revient.

Les sociétés de distribution d'eau et de chauffage, dont les travaux sont généralement de courte durée, utilisent la méthode de l'achèvement.

Dans tous les cas, des provisions pour risques et charges sont constituées chaque fois que le résultat final prévisionnel des chantiers ou des travaux, non terminés en fin d'exercice, apparaît négatif.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX ENTREPRISES DU SECTEUR IMMOBILIER

Les sociétés de promotion immobilière et de construction de maisons individuelles appréhendent, sauf exception justifiée, les résultats à la livraison des ouvrages, conformément aux règles et usages en vigueur dans ces professions. Les travaux non livrés sont maintenus en "travaux en cours" à l'actif du bilan, au prix de revient ou au prix de marché si ce dernier est inférieur. Les sociétés de promotion immobilière ajustent chaque semestre la valeur de leurs stocks à leur valeur vénale. Les programmes d'aménagement pluriannuel sont réexaminés périodiquement, opération par opération, pour que leur bilan prévisionnel, établi à la date future d'achèvement, soit équilibré.

Pour les immeubles du patrimoine, l'écart constaté chaque année entre le montant des loyers perçus et les coûts de financement et d'exploitation est passé en charges de l'exercice. Des provisions complémentaires sont passées, le cas échéant, en cas de taux d'occupation insuffisant.

^{(1) 9} ans dans le secteur de l'Eau, 6 ans dans celui de l'Energie.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS

Les coûts d'acquisition des clients en téléphonie mobile, constitués des commissions versées à la distribution et du coût des périodes de consommations gratuites accordées aux nouveaux clients dans le cadre d'offres promotionnelles sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 12 mois.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES AUX ENTREPRISES DU DOMAINE AUDIOVISUEL

Films et droits d'exploitation des filiales de production et de gestion de droits

Les droits détenus sur les films cinématographiques par la filiale de production Le Studio Canal+ sont comptabilisés en immobilisations incorporelles au fur et à mesure des avances demandées par les producteurs ou détenteurs de droits.

L'engagement total est enregistré à la date de fin de tournage des films, dans le cas de coproductions, et lors de l'obtention du visa d'exploitation du film, dans le cas de l'acquisition de droits d'exploitation.

Conformément aux pratiques internationales, le coût des parts de coproduction de films cinématographiques financés par un endettement externe au Groupe incorpore les frais financiers qui leur sont directement imputables.

L'amortissement des films est pratiqué selon la méthode des recettes estimées, laquelle consiste à appliquer au coût du film le ratio issu de la comparaison entre les recettes nettes acquises et les recettes nettes totales estimées. Ces recettes nettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et revues, si nécessaire, afin de tenir compte des résultats de l'exploitation des films. Si les recettes nettes totales estimées ne couvrent pas les coûts des films, une provision pour dépréciation est constatée à due concurrence.

La méthode d'amortissement des droits d'exploitation est identique à celle appliquée pour les films.

Programmes et droits de diffusion des chaînes premium

Les « programmes et droits de diffusion » qui sont enregistrés en stock comprennent :

- les acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a été acceptée par les chaînes et que les droits ne sont ni expirés ni diffusés;
- les émissions produites par les chaînes et n'ayant pas encore fait l'objet d'une première diffusion ;
- les programmes en cours d'acquisition ou de réalisation pour lesquels la copie n'a pas fait l'objet d'une acceptation technique par les chaînes; ces programmes sont valorisés sur la base des financements effectués à la clôture des comptes.

Les programmes sont réputés «consommés» dès leur diffusion.

B) PRINCIPES COMMUNS

Immobilisations corporelles, amortissements

Les règles d'évaluation et d'amortissement retenues par les sociétés du Groupe sont homogènes par secteurs d'activité et conformes aux pratiques courantes, notamment pour la durée de vie des biens. Celle-ci est généralement comprise entre 20 et 50 ans pour les constructions, 7 et 12 ans pour les installations techniques, 3 à 12 ans pour les matériels de transports.

Immobilisations financieres

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant, le cas échéant, rectifiée pour tenir compte de la valeur boursière des titres, de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Les cessions accompagnées d'une condition indépendante de la volonté des parties ne sont enregistrées à la date de signature de l'accord que dans le cas où la condition a été satisfaite avant la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration.

VALORISATION DES STOCKS

Les sociétés du Groupe autres que les entreprises de travaux ou opérant dans les secteurs immobilier ou audiovisuel (cf. paragraphes précédents spécifiques) utilisent, selon les secteurs d'activité, les différentes méthodes prévues par le Code de Commerce (FIFO ou coût moyen pondéré).

CREANCES D'EXPLOITATION

Les clients et comptes rattachés sont présentés nets de provisions. Ces dernières sont calculées en fonction du risque de non recouvrabilité des créances. Pour certains secteurs d'activité, ces risques peuvent être évalués statistiquement.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du dernier cours coté ou de la valeur liquidative) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constatée.

S'agissant des titres d'autocontrôle, conformément aux recommandations du C.N.C. et de la C.O.B., ils sont classés en valeurs mobilières de placement lorsqu'ils participent à la régularisation des cours ou sont adossés à des programmes d'option d'achats d'actions consentis aux dirigeants ou aux salariés. Les titres Vivendi détenus pour d'autres raisons sont déduits des capitaux propres.

Depenses de recherche et developpement

Les frais de recherche et développement sont intégrés aux charges de l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés.

SUBVENTIONS ET PRODUITS DIFFERES

Les produits différés correspondent à des revenus d'exploitation perçus dans le cadre d'opérations d'exploitation de très longue durée.

TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE (TSDI)

La comptabilisation des titres subordonnés à durée indéterminée retenue par le Groupe Vivendi consiste à inscrire le montant net perçu au passif du bilan. L'amortissement de la dette est traité, comme il est d'usage, par annuité constante et soldera complètement celle-ci dans le bilan consolidé à l'échéance finale. Les commissions de placement et d'arrangeur sont enregistrées au bilan en charges à répartir et étalées sur la durée d'amortissement de l'émission.

RESULTAT COURANT

Le **résultat courant** prend en compte l'activité des entreprises du périmètre de consolidation et le coût de financement de ces activités.

Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent, tels que les coûts de restructuration, les coûts associés aux opérations de cessions, l'incidence des cessions d'actifs sauf lorsqu'elles sont partie intégrante des activités, les coûts de fermeture d'entreprises ou de sites industriels, les abandons de créances et l'incidence des garanties données lorsqu'elles sont exercées.

Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés sont consolidés selon trois méthodes :

- *l'intégration globale* est réservée aux filiales et sous-filiales contrôlées de manière exclusive par le Groupe ;
- *l'intégration proportionnelle* n'est utilisée que pour les sociétés fermées dont le contrôle est partagé entre le Groupe et un ou plusieurs partenaires ;
- *la mise en équivalence* est appliquée lorsque le taux d'intérêt est compris entre 20 % et 50 % et que le contrôle exclusif ou conjoint n'est pas acquis, mais également lorsque le Groupe exerce une influence notable.

Date de Cloture — Entrees de Perimetre

Pour les sociétés ne clôturant pas leurs comptes annuels au 31 décembre, des situations intermédiaires ont été établies, sauf lorsque la date de clôture n'était pas antérieure de plus de trois mois au 31 décembre.

Les entrées dans le périmètre de consolidation sont effectuées à la date d'acquisition ou, pour des raisons de commodité et si l'incidence est peu significative, sur la base du dernier bilan clos antérieurement à la date d'acquisition.

Les situations servant de base à l'intégration en consolidation des sociétés nouvellement consolidées sont retraitées, pour être en harmonie avec les principes comptables retenus par le Groupe. Le cas échéant, les éventuels coûts de restructuration qu'auraient à supporter ces sociétés du fait de leur entrée dans le Groupe sont provisionnés à la date d'acquisition.

OPERATIONS INTERNES

Les comptes réciproques entre sociétés intégrées ont été éliminés. Lorsque de telles opérations étaient réalisées avec une société intégrée proportionnellement, elles ont été éliminées après application du pourcentage de contrôle du Groupe dans cette société.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées ont été éliminées du résultat pour autant qu'elles fassent double emploi avec le résultat des sociétés concernées. Les bénéfices inclus dans les stocks et les travaux en cours sont éliminés, s'ils sont significatifs.

Seules, les plus-values sur cessions d'actifs réalisées entre sociétés du Groupe ont été éliminées du résultat (pour les immobilisations corporelles, un seuil d'un million d'euros est appliqué). Les moins-values internes, lorsqu'il en existe, sont soit maintenues en compte de résultat soit constatées sous forme de dépréciation exceptionnelle de l'écart d'acquisition résiduel.

Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet de cession interne au Groupe sont retraités.

CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES A L'ETRANGER

Les postes de bilan et de compte de résultat ont été convertis sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice. La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture a été inscrite dans les capitaux propres et n'a donc pas affecté le résultat consolidé de l'exercice. Toutefois, avant d'être convertis selon cette méthode, les comptes des sociétés intégrées exerçant leur activité dans un pays à forte inflation sont, après élimination de l'incidence des correctifs locaux de cette inflation, traduits dans la monnaie stable du pays dont le type d'économie est la plus proche. L'incidence de ce retraitement est enregistrée en résultat financier.

ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION

1) Les écarts de première consolidation représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres d'une société consolidée et la quote-part de situation nette acquise. Depuis 1989, conformément à l'évolution de la doctrine, ces écarts sont, dans la mesure du possible, affectés.

Cette affectation porte :

- soit sur des actifs incorporels non amortissables telles que les parts de marché, dans la mesure où celles-ci peuvent être déterminées par une méthode d'évaluation suffisamment précise et objective et permettant le suivi de leur valeur dans le temps;
- soit sur des actifs corporels, sur la base d'évaluations résultant notamment de rapports d'expertises;
- soit à des éléments identifiables de l'actif et du passif des sociétés acquises.

L'affectation de cet écart se fait sur une période n'excédant pas la fin du premier exercice complet suivant l'acquisition.

2) Les écarts dégagés lors des prises de participation et non affectés, en particulier lorsqu'ils sont de faible valeur, sont amortis ou, par exception, imputés sur les fonds propres consolidés.

Ils sont amortis linéairement, selon les modalités suivantes :

- les écarts dégagés sur des sociétés dont l'activité s'exerce dans le domaine des services sont amortis sur une durée maximum de quarante ans, tenant compte de la durée moyenne et du taux de renouvellement des contrats qui régissent généralement ce type d'activité;
- les écarts dégagés sur les sociétés opérant dans le domaine de la construction sont amortis sur une durée maximum de vingt ans;
- les écarts dégagés sur les sociétés dont l'activité est relative à la communication (télécommunications et médias) sont amortis sur une durée maximum de quarante ans ;
- les écarts non affectés, mais pouvant être reliés à des biens ayant une durée d'utilisation spécifique, sont amortis sur la durée de vie résiduelle des biens considérés;
- les écarts inférieurs à 150 milliers d'euros sont amortis sur l'exercice ;
- ils ont été exceptionnellement imputés sur les fonds propres consolidés, conformément à la doctrine et dans la limite de la prime d'émission correspondant à l'opération, lorsque le financement a été réalisé par création d'actions.

Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles dans les conditions techniques, réglementaires ou de marché de l'exploitation), la dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, au-delà des amortissements prévus au plan, par la constitution d'une provision.

Imposition differee

Les différences temporaires entre résultat comptable et résultat fiscal, qui se résorbent au terme d'une période déterminée (date certaine) donnent lieu à constatation d'impôts différés (selon la méthode du report variable). Il en est de même pour l'élimination des provisions réglementées et des amortissements dérogatoires.

Les actifs d'impôts différés (y compris sur déficits fiscaux reportables) sont comptabilisés lorsque leur utilisation future est probable. A ce titre, les perspectives de résultats du groupe fiscal Vivendi, bénéficiaires dans les prochaines années, permettent désormais de constater à l'actif du bilan l'essentiel des crédits d'impôts liés aux déficits fiscaux.

CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Comme la législation comptable en vigueur le permet, le Groupe Vivendi a procédé, à partir de 1998, à la comptabilisation dans ses comptes consolidés des biens financés en créditbail. Les comptes de l'exercice 1997 n'ont fait l'objet d'aucun retraitement à ce titre.

PROVISION POUR RETRAITE

Vivendi et l'ensemble des filiales du Groupe ont procédé, à partir de 1998, à la comptabilisation de leur engagement en matière de retraite et d'indemnité de départ pour l'ensemble de leur personnel, actif et retraité, tant en France qu'à l'étranger. La totalité de l'incidence, mesurée au 1^{er} janvier 1998, a été imputée sur les capitaux propres consolidés du Groupe (cf. détail note 16).

Les engagements, en matière de retraite et d'indemnité de départ, font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette évaluation tient compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux retenus sont propres à chaque pays. En France, l'actualisation a été effectuée au taux de 5 %. A l'étranger, les taux utilisés s'échelonnent entre 5 % et 6 %.

Ce traitement, conforme aux nouvelles recommandations des autorités comptables, avait été appliqué dès l'exercice 1997 sur les entreprises de Bâtiment et Travaux Publics du Groupe regroupées autour de la S.G.E..

Notes aux états financiers

A. Compte de résultat

1. Produits d'exploitation

(en millions d'euros)	1999	1998	1997
Production facturée Production stockée Production immobilisée	41 429,3 -137,2 330,4	32 146,8 -710,5 300,8	25 159,7 70,9 246,0
1.1 — Chiffre d'affaires	41 622,5	31 737,1	25 476,6
Subventions d'exploitation Autres produits de gestion Quotes-parts sur opérations	34,3 738,6 ⁽¹⁾	43,1 852,0	25,7 431,8
faites en commun Produits immobiliers	29,4 54,5	25,5 61,9	29,8 44,3
Transferts de charges d'exploitation	1 094,5(2)	534,3	423,0
1.2 — Autres produits d'exploitation	1 951,3	1 516,8	954,6

(1) Telles que redevances perçues, ristournes et remises obtenues des fournisseurs, refacturations de charges à des tiers, notamment dans le secteur des Travaux Publics aux sociétés en participation non consolidées. (2) Dont étalement du coût d'acquisition des abonnés 775,3 millions, contre 309,2 millions en 1998 et 315,6 millions en 1997.

2. Elements de resultat pro forma

Le périmètre retenu pour ces éléments de proforma correspond à l'ensemble des sociétés détenues à la fin de l'exercice 1999 et déjà présentes dans le groupe fin 1998. L'incidence des sociétés acquises en 1998 a été annualisée.

Le proforma 1999 est retraité des acquisitions faites en 1999. L'exercice 1998 est, quant à lui, retraité des cessions faites en 1999 et des effets en année pleine des acquisitions réalisées en 1998.

	1999 (réel)	1998 (réel)	1999 (proforma)	1998 (proforma)
Chiffre d'affaires	41 622,5	31 737,1	35 213,5	31 493,1
Résultat d'exploitation	2 280,5	1 331,4	1 891,7	1 376,2
	+ 71	,3 %	+ 37	,5 %

Ainsi, la croissance du chiffre d'affaires, à périmètre constant, est de 11.8~%.

3. Dotations aux provisions

Le montant total des reprises nettes de provisions constatées en 1999 dans le compte de résultat s'est élevé à 117,8 millions d'euros, contre 50 millions d'euros en 1998.

Les dotations nettes aux provisions d'exploitation se sont élevées à 91 millions d'euros, contre 70 millions d'euros en 1998.

Les dotations nettes aux provisions financières se sont établies à 162,9 millions d'euros, contre des dotations nettes de 298 millions d'euros en 1998. Elles comprennent pour l'essentiel 90,4 millions de dotations au titre des risques couverts par une société du Groupe, lors de mise en place en 1997 des swaps et réévalués à leur valeur de marché, 29,8 millions relatifs à l'amortissement de la prime de remboursement d'emprunts obligataires, 27,3 millions de dépréciation des titres d'autocontrôle adossés aux programmes de stock-options.

Les reprises nettes de provisions exceptionnelles ont atteint 371,7 millions d'euros en 1999, contre une reprise nette de 413 millions en 1998

4. Impot sur les societes

L'impôt sur les sociétés comprend :

- Une charge d'impôt exigible pour 228,9 millions, contre 369,5 millions d'euros en 1998. Les filiales du groupe fiscal de Vivendi lui ont reversé 474 millions d'euros, contre 247,2 millions euros en 1998.
- Un produit d'impôt différé de 1 022,1 millions d'euros contre 279,3 millions d'euros en 1998. En 1998, le Groupe a pris acte de l'amélioration de sa visibilité fiscale, ce qui l'a conduit à activer de l'impôt sur une partie de ses déficits fiscaux reportables dont la récupération était considérée comme probable à court terme. Pour l'exercice 1999, le groupe fiscal Vivendi a désormais l'assurance d'utiliser ces déficits fiscaux dans un délai de cinq ans. En conséquence, le déficit fiscal engendré par le désengagement immobilier est affecté prioritairement aux plus-values à taux réduit que le Groupe compte réaliser. Cette position a entraîné la constatation d'un produit différé de 952 millions d'euros en 1999.

Dans ces conditions, la position globale de la fiscalité du Groupe Vivendi dans son ensemble est de 1 152,5 millions à l'actif, contre une situation passive de 177 millions d'euros.

Par ailleurs, des contrôles fiscaux sont en cours, notamment dans le groupe fiscal Vivendi, Anjou Patrimoine, S.G.E.. Le Groupe n'attend pas de ces contrôles une remise en cause significative de sa situation financière d'ensemble.

B. Bilan Actif

5. Immobilisations incorporelles

5.1 Variation en cours d'exercice :

(en millions d'euros)	1998	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Mouvements	1999
Montant brut	4 158,5	6 322,5	960,1	-122,2	-50,0	11 268,9
Dépréciations	-875,8	-1 421,3	-367,2	74,9	2,4	-2 587,0
Immobilisations incorporelles nettes	3 282,7	4 901,2	592,9	-47,3	-47,6	8 681,9

Les mouvements de périmètre — montants bruts — concernent l'affectation aux marques des écarts de première consolidation d'USFilter pour 2 045 millions d'euros, des filiales acquises par Havas en 1999 pour 585,8 millions d'euros. En outre, la consolidation de Canal+, par intégration globale, se traduit par l'entrée d'éléments incorporels pour 1 934 millions d'euros.

5.2 Répartition par secteur d'activité:

Au 31 décembre 1999, les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 8 681,9 millions d'euros, qui se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	1999	1998	1997
Environnement	3 792,0	941,2	1 150,2
• Eau	2 967,1	308,5	780,3
• Energie	159,0	153,4	115,5
• Propreté	318,8	201,1	190,7
• Transports	214,0	194,0	63,7
• FCC	133,1	84,2	
Communication	4 671,3	1 712,2	394,8
Télécommunications	987,1	598,9	393,4
• Médias	1 763,1	1 113,3	1,4
• Télévision à péage	1 921,1		
• Internet			
Aménagement	105,2	163,5	181,2
• Construction	70,4	74,4	68,9
• Immobilier	34,8	89,1	112,3
Autres	113,4	465,8	1,7
TOTAL	8 681,9	3 282,7	1 727,9

5.3 Composition:

Les immobilisations incorporelles nettes comprennent notamment :

- 516,9 millions d'euros de mises de fonds consenties à des collectivités locales, au titre de droits d'usage des installations du domaine public (contre 554,7 millions en 1998) dans le cadre de contrats de concession de services de distribution d'eau et d'assainissement, principalement en France. Elles sont amorties sur la durée des contrats auxquels elles se rapportent.
- 5 395,7 millions d'euros de marques, parts de marchés, fonds de commerce acquis, fonds éditoriaux (contre 1 453,9 millions en 1998). Ils ont été comptabilisés pour l'essentiel dans les secteurs de l'Eau (2 059,2 millions), de la Propreté et des Transports (318,8 millions), l'Edition/Multimédias (1 726,4 millions) et de l'Audiovisuel (1 067,7 millions). Ce poste comprend notamment l'affectation d'une partie de l'écart d'acquisition d'USFilter (cf. infra 6.2), d'Havas (698,9 millions d'euros), des acquisitions d'Havas (585,8 millions d'euros).

La valeur de référence de ces parts de marché est réexaminée chaque année en fonction des critères initiaux de valorisation : position commerciale, chiffre d'affaires, excédent brut d'exploitation . . . ;

 Elles incorporent également des charges à répartir de 1 192 millions d'euros, dont 283,6 millions correspondent à la différence entre le montant des charges contractuelles versées aux collectivités locales en remboursement du service de leur dette et une annuité calculée sur la durée de vie résiduelle des contrats (cf. supra 'Principes comptables et méthodes d'évaluation') et 446,5 millions correspondant au solde restant à amortir, sur 12 mois glissants des coûts d'acquisition d'abonnés de SFR.

6. ECARTS D'ACQUISITION:

6.1 Variation en cours d'exercice :

Ecarts d'acquisition au 1er janvier 1999	5 826,7
Mouvements de périmètre	5 825,5
Ecarts de conversion et divers	485,8
Ecarts d'acquisition au 31 décembre 1999	12 138,0
Amortissements et provisions cumulés ⁽¹⁾	-1 749,4
Montant net figurant au bilan	10 388,6

(1) dont 612 millions d'euros de dotation aux amortissements de l'exercice y compris 292,8 millions d'euros d'amortissements exceptionnels.

6.2 Opérations de l'exercice

6.2.1 Acquisition d'USFilter

L'écart de première consolidation de USFilter s'élève à 6 622 millions d'euros. Il a été affecté, à hauteur de 2 045 millions, à des marques identifiées de notoriété reconnue et durable, évaluées en fonction des royalties que rapporteraient leur exploitation indirecte. Le solde a été imputé pour partie sur les primes d'émission dégagées lors des augmentations de capital ayant contribué au financement de cette acquisition (2 776 millions d'euros). L'écart résiduel, amortissable sur quarante ans, s'élève à 1 801 millions d'euros, et a été amorti prorata temporis sur huit mois.

6.2.2 Fusion absorption Pathé

L'acquisition de 19,6 % du capital de Pathé le 25 février 1999 et l'opération de fusion absorption intervenue en septembre 1999, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, ont généré un écart de première consolidation de 1 006 millions d'euros. Il a été affecté à hauteur de 843 millions d'euros à la valeur des actifs

cédés à la société Fornier (229 millions), aux titres Canal Satellite cédés par Vivendi au début de l'année 2000 (154 millions), à l'écart d'acquisition sur les titres consolidés British Sky Broadcasting qui se trouvaient dans l'actif de Pathé (300 millions), et aux titres British Sky Broadcasting non consolidés pour faire face aux demandes potentielles de remboursement des obligations convertibles en actions BSkyB comptabilisées au passif (160 millions). Le solde, soit 163 millions, a été imputé sur la prime de fusion.

6.2.3 Acquisition complémentaire de titres British Sky Broadcasting

L'acquisition de près de 25 % du capital de la société British Sky Broadcasting s'est traduite par un écart de première consolidation de 1 604 millions d'euros, dont 306 millions ont été imputés sur les primes d'émission dégagées lors de l'augmentation de capital ayant contribué au financement de cette acquisition. Le solde, soit 1 298 millions d'euros, est comptabilisé en écart d'acquisition et amorti sur 40 ans.

Au total, après prise en compte de l'écart d'acquisition issu de la fusion Pathé, l'écart d'acquisition British Sky Broadcasting inscrit à l'actif s'élève à 1 598 millions d'euros.

6.2.4 Acquisition de titres Canal+

L'acquisition de 15 % de Canal+ a généré un écart d'acquisition de 1 159 millions d'euros, imputés en totalité sur les primes d'émission dégagées lors de l'augmentation du capital ayant contribué au financement de cette acquisition.

6.2.5 Acquisition d'Havas Interactive Inc. (ex. Cendant Software)

L'acquisition d'Havas Interactive Inc. s'est traduite par un écart de première consolidation de 560,4 millions d'euros et a été affectée à hauteur de 278,6 millions d'euros, à des marques. L'écart d'acquisition résiduel s'élève à 281,8 millions d'euros et sera amorti sur dix ans.

6.3 Répartition par secteur d'activité:

TOTAL	10 388,6	4 514,9	3 769,6
Autres	6,6	-0,7	32,6
• Immobilier	89,7	111,7	120,0
• Construction	702,3	236,7	242,7
Aménagement	792,0	348,4	362,7
Audiovisuel	1 872,6	281,6	
• Médias	887,5	484,3	758,6
 Télécommunications 	1 712,7	1 566,5	1 467,0
Communication	4 472,8	2 332,4	2 225,6
• FCC	658,8	627,6	
 Propreté et transports 	1 346,4	518,2	367,9
• Energie	685,1	352,8	450,8
• Eau	2 426,9	336,2	292,2
Environnement	5 117,2	1 834,8	1 148,7
(en millions d'euros)	1999	1998	1997

7. Immobilisations corporelles

7.1 Variation en cours d'exercice :

(en millions d'euros)	1998	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements	1999
Immobilisations du domaine privé Immobilisations du domaine concédé	18 641,1	5 507,7	4 741,5	-1 991,0	-330,2	26 569,1
Immobilisations du domaine concede	1 206,3	3 160,2 8 667,9	178,1 4 919,6	-632,8 -2 623,8	74,0 -256,2	3 985,8
Amortissements	-7 605,3	-2 166,0	-2 027,7	1 247,4	-25,9	-10 577,5
Immobilisations corporelles nettes	12 242,1	6 501,9	2 891,9	-1 376,4	-282,1	19 977,4

A la clôture de l'exercice, les immobilisations du domaine privé comprennent des terrains (1 877,4 millions d'euros, contre 1 539 millions d'euros en 1998), des constructions (3 902,7 millions d'euros, contre 3 979 millions en 1998), des installations techniques (13 474,1 millions d'euros, contre 9 026 millions d'euros en 1998) et diverses autres immobilisations (7 314,8 millions d'euros dont 1 371,6 millions d'immobilisations en cours, contre 4 097 millions dont 908 millions d'immobilisations en cours en 1998).

Les mouvements de périmètre concernent principalement USFilter (980,8 millions d'euros), les Eaux de Berlin (2 190 millions d'euros), Superior Services (481,3 millions d'euros) et Canal+ (2 169 millions d'euros).

Les cessions portent principalement sur l'immobilier (1 204 millions d'euros).

7.2 Répartition par secteurs d'activité :

(en millions d'euros)	Immobilisations du domaine privé	Immobilisations du domaine concédé	Amortissements	Immobilisations corporelles nettes	(Rappel 1998)	(Rappel 1997)
— Eau ⁽¹⁾	4 397,1	2 652,0	-1 587,4	5 461,7	2 152,3	2 113,5
— Energie	5 442,1	575,1	-1 196,4	4 820,8	2 730,7	1 889,0
— Propreté	3 988,6	12,5	-1 770,8	2 230,3	1 505,7	860,6
— Transports	1 425,3	200,9	-658,0	968,2	533,9	181,2
— FCC	1 130,0	_	-484,1	645,9	462,8	
Environnement	16 383,1	3 440,5	-5 696,7	14 126,9	7 385,4	5 044,3
Télécommunications	3 642,3	7,2	-1 012,6	2 636,9	2 104,4	1 297,6
Médias	577,2	0,9	-278,5	299,6	371,1	41,4
Audiovisuel	2 272,6	_	-1 664,8	607,8	_	_
Internet	_	_	_	_	_	
Communication	6 492,1	8,1	-2 955,9	3 544,3	2 475,5	1 339,0
— Construction	2 239,9	529,2	-1 560,1	1 209,0	786,7	642,4
— Immobilier ⁽²⁾	1 331,8	8,0	-341,6	998,2	1 536,9	1 357,7
Aménagement	3 571,7	537,2	-1 901,7	2 207,2	2 323,6	2 000,1
Autres	122,2	_	-23,2	99,0	57,6	5,1
TOTAL	26 569,1	3 985,8	-10 577,5	19 977,4	12 242,1	8 388,5

⁽¹⁾ En 1997, Vivendi Holding était classée en Eau.

⁽²⁾ Les immobilisations du domaine privé pour le secteur immobilier comprend 601,5 millions d'euros de terrains et 586,4 millions d'euros de constructions correspondant au patrimoine du Groupe.

8. Titres mis en equivalence

Les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)		Pourcentage détenu (taux direct)	Quote-part de la situation nette au 31.12.99	Dont quote-part de résultat 1999
Telecom developpement	(1)	50,00 %	241,4	-1,1
Havas Advertising	(2)	19,71 %	127,8	11,3
Cofiroute		31,13 %	105,0	26,0
UGC		39,34 %	71,1	0,4
AOL Compuserve France SAS	(3)	55,00 %	59,3	-8,6
Philadelphia Sub	(4)	15,87 %	55,0	5,4
UGC Ciné Cité	(5)	19,44 %	52,0	0,3
South Staffordshire		32,71 %	47,0	10,1
Bristol Waterworks Co.		24,14 %	36,3	5,1
Midkent		23,82 %	27,2	6,1
British Sky Broadcasting	(6)	23,36 %	-250,0	-13,7
Autres (valeur unitaire de la quote-part de la situation				
nette inférieure à 20 M€)			209,8	-8,4
Total			781,9	32,9

En raison de l'acquisition de 15 % de son capital par Vivendi, Canal+ est désormais consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} octobre 1999. En fin d'exercice, Audiofina a été cédée intégralement, et Havas Advertising a fait l'objet d'une cession partielle. Magyar Telecom, suite à des acquisitions successives, est dorénavant consolidée par intégration globale.

⁽¹⁾ L'actionnaire de référence de Télécom Développement reste la S.N.C.F. .

⁽²⁾ Le groupe Vivendi a été dilué en fin d'année par l'exercice du droit de conversion de certains porteurs d'obligations. Il reste néanmoins l'actionnaire de référence d'Havas Advertising.

⁽³⁾ Les droits consentis aux minoritaires limitent le rôle de Vivendi à une influence notable.

⁽⁴⁾ Vivendi est le principal actionnaire de cette société.

⁽⁵⁾ L'actionnaire principal est le groupe U.G.C. .

⁽⁶⁾ Vivendi consolide cette participation avec un taux d'intérêt déduction faite des titres susceptibles d'être livrés aux porteurs d'obligations en cas de conversion.

9. Titres de participation non consolides au 31/12/1999

en millions d'euros)		Pourcentage du capital détenu au 31.12.99	Valeur comptable 1999	Valeur comptable 1998
Elektrim Telekomunikacja SP Zoo	(1)	49,00 %	1209,2	
Canal Satellite	(2)	30,05 %	304,0	
Mediaset Sp A		3,50 %	143,6	
Télévision Holding SA	(2)	100,00 %	85,7	
Domino		30,00 %	59,3	59,3
Csatorna Uzemeltetesi Holding Reszvenyta		25,00 %	40,0	
Fovarosi Csatomazasi Muvek Reszvenytarsasag		12,50 %	37,8	37,8
Mittledeutsche Wasserversorgungsgeselt	(1)	25,10 %	34,2	
Coprim		19,90 %	31,5	31,5
Norsk Gjenvinning	(1)	68,57 %	29,2	
CGEA Brésil	(1)	100,00 %	23,7	
Misrfone		7,00 %	22,5	22,5
Atviso	(1)	50,00 %	20,1	
Autres titres (valeur unitaire brute comptable inférieure à $20M\varepsilon$				
pour 1999)			676,5	788,2
Valeur comptable brute			2 717,3	939,3
Provisions pour dépréciation			-301,7	-270,7
Valeur comptable nette			2 415,6	668,6

⁽¹⁾ Sociétés acquises ou créées à la fin de l'exercice 1999.

⁽²⁾ Participations cédées en 2000.

10. TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Les TIAP sont des titres cotés (à l'exception de Facic), non consolidés, qui font partie du portefeuille du Groupe dont la valeur globale est déterminée en note 15.

		Au 31.12.1999)		Au 31.12.1998	u 31.12.1998	
(en millions d'euros)	%	Valeur comptable brute	Estimation ⁽¹⁾ boursière	%	Valeur comptable brute	Estimation boursière	
Saint-Gobain	1,56 %	119,2	249,9	5,09 %	341,9	675,3	
Washington-Baltimore (via FACIC) (2)	9,96 %	185,1	185,1	9,96 %	185,1	185,1	
Alcatel Alsthom	0,98 %	145,1	443,9	1,22 %	167,3	253,6	
Eiffage	4,65 %	56,6	42,6	4,86 %	56,6	41,0	
Société Générale					21,8	34,5	
Autres TIAP (d'une valeur comptable unitaire inférieure à 40 M€)		49,0	106,7		127,5	133,5	
TOTAL BRUT		555,0	1 028,2		900,2	1 323,0	
Dépréciation		-20,6			-23,9		
TOTAL NET		534,4			876,3		

⁽¹⁾ Cours au 30 décembre 1999.

11. TITRES IMMOBILISES ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Après provision pour dépréciation de 126 millions d'euros, les titres immobilisés et autres immobilisations financières s'élèvent à 2 561,1 millions d'euros, contre 2 749,9 millions en 1998

Dans ce total, les titres immobilisés représentent 393,5 millions d'euros contre 315,6 millions en 1998 et les autres immobilisations financières 2 165,9 millions, contre 2 434,3 millions en 1998 (qui comprennent les créances financières à long terme, mentionnées à la note 22, pour 892,3 millions dont 128,8 millions ont fait l'objet d'une couverture dans le cadre des contrats de swaps mis en place avec General Re Financial Products Inc.).

12. Stocks et travaux en cours par activite

TOTAL	4 900,3	2 996,0	4 161,4
Immobilier	1 421,3	1 636,3	1 906,6
Construction ⁽³⁾	332,7	302,8	1 639,0
dont Audiovisuel	759,7		
Communication ⁽²⁾	1 043,7	313,6	61,5
Sithe Energies	80,0	20,8	3,0
FCC	216,4	177,2	
dont Eau ⁽¹⁾	1 474,0	295,9	280,7
Environnement	2 102,7	743,3	554,3
(en millions d'euros)	1999	1998	1997

⁽¹⁾ Au 31 décembre 1999, entrée de USFilter 613 millions d'euros, Eaux de Berlin 595 millions d'euros.

⁽²⁾ Filiale du groupe Southwestern Bell Corporation, société non cotée dont la valeur d'utilité n'est pas inférieure à la valeur nette comptable.

⁽²⁾ Au 31 décembre 1998, entrée d'Havas 171,4 millions d'euros. Au 31 décembre 1999, entrée de Canal+ 759,7 millions d'euros.

⁽³⁾ L'incidence du passage, en 1998, de la méthode de l'achèvement à l'avancement s'élève à 1 263 millions d'euros sur le montant des travaux en cours au $1^{\rm er}$ janvier 1998.

Les montants indiqués sont des valeurs après déduction des provisions pour dépréciation de 657,8 millions d'euros au 31.12.1999 dont 401,8 millions dans le secteur de l'Immobilier.

A la Compagnie Générale d'Immobilier et de Services, ils s'élèvent à 1 421,3 millions, contre 1 636,2 millions en 1998. Ils comprennent notamment :

- 814,9 millions au titre des actifs cantonnés de « Vivendi Valorisation » nets de 335,9 millions de provision dont 586,5 millions d'euros nets de 193,9 millions d'euros de provision au titre des opérations pluriannuelles d'aménagement en Ile-de-France dans le quartier d'affaires de La Défense, en province et à l'étranger, à Babelsberg, près de Postdam en Allemagne.
- 606,3 millions au titre des actifs regroupés dans une structure juridique dite « nouvelle CGIS » et dont le capital est destiné à être cédé en 2000.

Les stocks et travaux en cours de Canal+ sont relatifs aux films et programmes de la société (759,7 millions d'euros).

13. Provisions pour depreciation des elements d'actifs circulants, autres que les stocks

Elles comprennent les provisions pour dépréciation des créances d'exploitation pour 1 068,3 millions d'euros, contre 706,2 millions d'euros en 1998 et celles relatives aux créances financières 249,8 millions d'euros, contre 160,7 millions d'euros en 1998.

14. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent des valeurs mobilières cotées pour 2 284,2 mil-

lions d'euros, des valeurs mobilières non cotées pour 2 020,3 millions d'euros (SICAV et fonds communs de placement) et des disponibilités pour 2 861,8 millions. Au total (après 57,9 millions de provisions pour dépréciation), ces rubriques sont inscrites au bilan pour 7 108,5 millions d'euros.

15. Portefeuille du Groupe

15.1 Titres d'autocontrôle

Vivendi et ses filiales détiennent 33 238 663 actions de Vivendi pour un montant de 2 029,9 millions d'euros, correspondant à un prix de revient moyen de 61 euros par titres. La quasi totalité de la ligne (94 %) est inscrite en valeurs mobilières de placement, le solde venant en déduction des fonds propres. Environ 2,1 millions de titres sont destinés à couvrir les plans d'options d'achats d'actions offertes aux salariés du groupe.

Au cours de l'exercice, les acquisitions ont porté sur un total de 21 394 722 actions à un prix moyen de 72,7 euros l'une et les cessions sur 4 950 930 actions au prix unitaire moyen de 76.4 euros.

15.2 Autres titres du portefeuille

Ce portefeuille est composé d'actions et d'obligations convertibles cotées en bourse (à l'exception de Facic, cf. supra) émises par des sociétés non consolidées par Vivendi. Ces valeurs sont classées au bilan, parmi les titres de participation non consolidés, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ou les valeurs mobilières de placement. Leur estimation (boursière à l'exception de la participation de 10 % dans la franchise du radiotéléphone de Washington-Baltimore, prise à sa valeur comptable) au 31 décembre 1999 est de 1 049,1 millions d'euros, pour une valeur comptable nette de 550,4 millions d'euros.

C. Bilan Passif

16. Capitaux propres et interets hors Groupe

1) Capitaux propres part du Groupe

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Capitaux propres
Montant au 31.12.1997	2 043,5	3 237,3	743,8	822,1	6 846,7
Changements de méthode			-226,8		
Montant net retraité au 31.12.1997	2 043,5	3 237,3	517,0	822,1	6 619,9
Augmentation de capital ⁽¹⁾	387,5	770,8			1 158,3
Imputation d'écarts d'acquisition (2)		-579,0			-579,0
Affectation du résultat et dividendes distribués			516,2	-822,1	-305,9
Différences de conversion ⁽³⁾			-168,7		-168,7
Reprises sur écarts de réévaluation et divers ⁽⁴⁾			-5,2		-5,2
Résultat 1998				1 120,8	1 120,8
Montant au 31.12.1998	2 431,0	3 429,1	859,3	1 120,8	7 840,2
Augmentation de capital ⁽¹⁾	845,1	5 232,0			6 077,1
Imputation d'écarts d'acquisition (2)		-4 310,3			-4 310,3
Affectation du résultat et dividendes distribués			707,3	-1 120,8	-413,5
Différences de conversion ⁽³⁾			383,3		383,3
Reprises sur écarts de réévaluation et divers			-116,0		-116,0
Résultat 1999				1 431,4	1 431,4
Montant au 31.12.1999	3 276,1	4 350,8	1 833,9	1 431,4	10 892,2

⁽¹⁾ En 1998, fusion Havas 923,2 millions, plan d'épargne Groupe 156,8 millions, levée de stock-options 48,7 millions, conversion d'obligations et bons 29,6 millions. En 1999, augmentation du capital avec droits préférentiels de souscription (2 681 millions d'euros), fusion absorption Pathé (522 millions d'euros), apport titres British Sky Broadcasting par WEI (325 millions d'euros), apport titres CanalPlus par Richemont (1 373 millions d'euros), plan d'épargne Groupe (480 millions d'euros), levées de stock-options (44 millions d'euros), conversion d'obligations et bons (613 millions d'euros), bons de souscription (39,1 millions d'euros).

⁽²⁾ En 1998, la fusion avec Havas a entraîné l'imputation de 579 millions d'euros sur la prime de fusion. En 1999, l'acquisition d'USFilter et les opérations Pathé, British Sky Broadcasting et Canal+ se sont traduites par une imputation de 4 401,3 millions d'euros sur les primes de fusion. Le total des imputations ressort à 5 222 millions d'euros. En l'absence d'imputation sur les capitaux propres, le cumul des amortissements relatifs à ces écarts d'acquisition s'élèverait, au 31 décembre 1999 (dans l'hypothèse d'un amortissement linéaire sur les durées habituelles du groupe), à 296,7 millions d'euros dont 119,5 millions au titre des dotations de la période.

⁽³⁾ En 1998, les principales variations ont concerné la livre –122,2 et le dollar –23,6 millions. En 1999 les principales variations ont concerné le dollar (230 millions d'euros) et la livre (141 millions d'euros). Au 31 décembre 1999, le montant cumulé de la réserve était positif de 311,9 millions d'euros.

⁽⁴⁾ Dont 170,6 millions au titre du changement de méthode relatif au retraitement du crédit-bail (cf. principes comptables et notes 7.1, 21.1 et 22.1) et 56,2 millions au titre du changement de méthode sur les retraites (cf. principes comptables et notes 18.1 et 28 du rapport annuel 1998).

2) Variation des intérêts hors-Groupe :

Ils s'élèvent à 4 052,4 millions au 31 décembre 1999, contre 2 423 millions au 31 décembre 1998 et 1 742,3 millions en 1997.

L'évolution est due principalement aux mouvements de périmètre pour 1 596,9 millions d'euros. La consolidation par intégration globale de Canal+ à compter du 01.10.1999 (784,9 millions d'euros), l'augmentation du capital de Sithe Energies souscrite par des tiers (173 millions d'euros) et l'acquisition de Berliner WasserBetriebe (545,8 millions d'euros) expliquent les variations de périmètre.

La part du résultat revenant aux intérêts hors Groupe ressort à –5,3 millions d'euros. La quote-part dans la distribution de dividendes et les différences de conversion s'élèvent respectivement à –70,3 et +84,1.

17. PRODUITS DIFFERES

Figurent notamment dans cette rubrique:

• Le paiement d'avance du loyer du bail à construction d'une durée de 55 ans consentie à la société Philip Morris Capital Corporation fin 1995 pour 204,2 millions d'euros, ainsi que celui du bail emphythéotique de l'immeuble Lindencorso à Berlin d'une durée de 50 ans consenti fin 1997 à un fonds d'investisseurs allemands pour 94,7 millions. Ces produits sont amortis de façon linéaire sur les durées des baux.

• Les paiements effectués depuis fin 1997 de 607,8 millions au titre d'un produit de titrisation de créances futures. Cette opération a été organisée dans le cadre du financement des installations de cogénération du secteur Energie. Ce produit est amorti, depuis le 1^{er} janvier 1998, de façon actuarielle, sur la durée de ces créances, soit entre 5 et 12 ans. En 1999, un produit complémentaire de titrisation de créances a été enregistré pour 289,7 millions d'euros.

En outre, cette rubrique comprend également des subventions d'investissement pour un montant de 405,4 millions, contre 97,9 millions en 1998. L'accroissement est lié aux secteurs Eau (+168 millions d'euros) et Transport (+139 millions d'euros).

18. Provisions pour risques et charges

18.1 Variation des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	1998	Mouvements de périmètre (acquisitions et premières consolidations) et divers	Ecarts de conversion	Dotations nettes	1999
Provisions pour renouvellement & garantie totale ⁽¹⁾	320,4	100,2	4,3	7,8	432,7
Provisions pour retraite ⁽²⁾	458,7	96,6	2,7	33,6	591,6
Provisions pour risques et charges financières ⁽³⁾	1 515,5	-3,4		-1 053,8	458,3
Autres provisions pour risques et charges (4)	3 637,1	963,8	61,5	738,5	5 400,8
TOTAL DES PROVISIONS	5 931,7	1 157,1	68,5	-273,9	6 883,3

⁽¹⁾ Cette provision est destinée à couvrir les charges de renouvellement n'ayant pu faire l'objet d'une couverture financière dans le cadre des swaps mis en place avec General Re Financial Products Inc.

⁽²⁾ Voir note provisions de retraites.

⁽³⁾ Cette rubrique comprend, à la clôture de l'exercice, la provision technique destinée à couvrir la garantie de valeur financière consentie par une de nos filiales au titre des swaps conclus avec General Re Financial Products Inc. pour 128,8 millions, ainsi que l'amortissement de caducité pour 329,4 millions. Au cours de l'exercice, la reprise de provisions s'élève à 1,15 milliard d'euros et couvre partiellement les pertes de cessions d'actifs immobiliers.

⁽⁴⁾ Ce poste comprend notamment les pertes à terminaison sur contrat à plus d'un an.

Les mouvements de périmètre portent principalement sur USFilter (444 millions d'euros) et Canal+ (400 millions d'euros).

18.2 Répartition par secteur d'activité:

(en millions d'euros)	1999	1998	1997
• Eau	1 577,9	694,7	573,3
 Energie-Services 	680,6	598,2	510,5
 Production d'électricité 	24,1	54,1	54,4
 Propreté 	316,4	262,8	201,0
 Transports 	64,5	51,4	22,5
• FCC	111,5	78,0	
Environnement	2 775,1	1 739,2	1 361,7
 Télécommunications 	128,3	143,3	211,4
• Médias	303,7	261,1	1,9
Audiovisuel	400,2		
Communication	832,2	404,4	213,3
• Construction	1 408,1	1 268,8	1 333,9
 Immobilier 	1 400,4	855,6	937,1
Aménagement	2 808,5	2 124,4	2 271,0
Autres activités ⁽¹⁾	467,6	1 663,6	1 583,8
TOTAL ⁽²⁾	6 883,3	5 931,6	5 429,8

(1) dont 128,8 millions de provision technique en couverture du swap qui garantit les engagements financiers du Groupe.

(2) dont, au 31.12.1999, 5 400,8 millions d'euros d'autres provisions pour risques et charges se répartissant, pour l'essentiel, entre l'immobilier (1 395,2 millions), la construction (1 363,2 millions), l'eau (981,7 millions), et l'énergie (546 millions).

19. TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE (TSDI)

Ils comprennent principalement :

- un prêt de 244 millions d'euros destiné au financement de l'usine d'assainissement de Saragosse souscrit par OTV le 27 décembre 1991, pour une durée de quinze ans;
- un prêt d'une durée de 15 ans souscrit le 29 janvier 1991 pour 70 millions de dollars par Energies USA.

Les risques de change et de taux ont été couverts.

Les montants, mis à la disposition des bénéficiaires OTV et Energies USA, s'élèvent respectivement à 191,5 millions d'euros (dont 57,3 millions d'euros ont déjà été amortis) et 50 millions de dollars (dont 21 millions de dollars déjà amortis). La partie reconditionnée (c'est-à-dire reversée à un trust) s'élève, respectivement pour chacune des sociétés, à 52,4 millions d'euros et 20 millions de dollars. Les taux d'intérêt sont de Pibor 6 mois + 0,75 % et Libor + 0,5 %. L'échéance à laquelle le remboursement des titres sera proposé aux porteurs est janvier 2006 pour Energies USA, et décembre 2006 pour OTV.

Dans le cadre de l'agrément obtenu du service de la législation fiscale, les intérêts sont déductibles pendant quinze ans, dans la limite de la part du capital effectivement à la disposition du bénéficiaire (191,5 millions d'euros et 50 millions de dollars), c'est-à-dire sous déduction de l'intérêt précompté immédiatement reversé par celui-ci (52,4 millions d'euros et 20 millions de dollars).

Le montant initialement enregistré au passif du bilan correspond au montant net du TSDI (191,5 millions d'euros et 50 millions de dollars). Les intérêts enregistrés en charges de l'exercice en compte de résultat correspondent aux intérêts calculés en assimilant le TSDI à des emprunts classiques d'un montant de 191,5 millions d'euros et de 50 millions de dollars, amortissables sur 15 ans, par annuités constantes. Aucun intérêt n'est enregistré en produits de l'exercice au titre de la partie reversée au trust.

20. Financements de projets

Ces financements sont dits "sans recours", c'est-à-dire que leur garantie repose exclusivement sur les actifs financés, en l'occurrence sur les centrales de production d'électricité du groupe Sithe Energies, pour 1 193 millions d'euros.

Ces dettes ont leur contrepartie à l'actif du bilan, principalement au poste immobilisations du domaine privé; elles s'élèvent à 1 373,3 millions d'euros (dont 642,3 millions pour la centrale d'Independence).

21. Dettes financieres a long terme

21.1 Analyse par activité:

(en millions d'euros)	Montant au 31.12.98	Emprunts nouveaux	Remboursement	Mouvements de périmètre	Différence de change reclassement et changement de méthode	Montant au 31.12.99
• Eau	468,8	3 732,8	-4 110,4	2 871,1	10 599,3	13 561,6
• Energie	1 707,4	206,3	-156,6	22,5	1 945,2	3 724,8
• Propreté	770,0	285,4	-352,0	272,7	406,6	1 382,7
• Transports	400,4	217,2	-155,7	194,7	-92,7	563,9
• FCC	308,2	283,5	-83,2	32,7	-37,4	503,8
Vivendi Environnement	_	3 058,1	_	-	_	3 058,1
Environnement	3 654,8	7 783,2	-4 857,9	3 393,7	12 821,0	22 794,8
• Télécommunications	461,1	632,3	-203,6	126,2	8,6	1 024,6
• Médias	220,5	36,2	-61,2	-65,4	-8,9	121,3
• Audiovisuel		412,8	-17,9	1 190,5	-4,4	1 581,0
Communication	681,6	1 081,4	-282,7	1 251,2	-4,7	2 726,9
• Construction	216,1	204,1	-47,5	110,7	9,7	493,2
• Immobilier	1 577,1	102,9	-3 445,4	2 869,5	_	1 104,1
Aménagement	1 793,2	307,0	-3 492,9	2 980,2	9,7	1 597,3
Autres activités	3 652,9	2 288,4	-1 460,1	-74,3	-12 471,1	-8 064,2
TOTAL	9 782,5	11 460,0	-10 093,5	7 550,9	354,9	19 054,7

21.2 Echéancier:

TOTAL	19 054,7	9 782,5	6 720,7
Echéance à plus de 5 ans	6 192,8	4 861,4	3 942,6
5 ans au plus	8 080,9	2 485,5	1 646,4
Echéance à plus de 2 ans et			
2 ans au plus	4 781,0	2 435,6	1 131,7
Echéance à plus d'1 an et			
(en millions d'euros)	1999	1998	1997

21.3 Dettes garanties par des sûretés réelles :

A la fin de l'année 1999, un montant de 2,1 milliards d'euros de dettes auprès d'établissements bancaires avait donné lieu à la mise en place de garanties réelles dont 1,5 milliard pour le financement de centrales de production d'énergie électrique

aux Etats-Unis, 90 millions d'euros pour le financement des usines de production d'eau potable de Wyuna Water (Australie).

21.4 Dettes financières à long terme en devises :

En dehors de la zone euro, elles comprennent principalement des emprunts en dollars pour 1,6 milliard d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, de dettes souscrites par des filiales étrangères, sans risques de change.

21.5 Emprunts obligataires:

Vivendi a émis le 26 janvier 1999 un emprunt obligataire assorti d'une option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes pour un montant de 1,7 milliard d'euros. D'une durée de cinq ans, cet emprunt représente

6 028 363 obligations d'une valeur nominale de 282 euros. Ces obligations peuvent être converties ou échangées à tout moment à raison d'une obligation Vivendi pour 3,047 actions Vivendi

Vivendi Environnement a émis le 26 avril 1999 un emprunt obligataire. Cet emprunt, d'une durée de 5 ans et 250 jours, représente 10 516 606 obligations d'une valeur nominale de 271 euros et d'un prix de remboursement de 288 euros, soit un montant total de dette, prime comprise, de 3 milliards d'euros. Ces obligations peuvent être converties à tout moment à raison de 3,047 actions Vivendi pour une obligation ou en actions Vivendi Environnement au moment, et dans l'hypothèse, de l'introduction en bourse de Vivendi Environnement.

22. ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en millions d'euros)	1999	1998	1997
Financements de projets	1 193,0	1 059,7	902,2
Autres dettes financières			
à long terme	17 861,7	8 722,8	5 818,5
dont crédit-bail	818,0	892,9	
Sous-total des dettes			
financières à long terme	19 054,7	9 782,5	6 720,7
Titres subordonnés à durée			
indéterminée	178,3	174,0	185,5
Créances financières à long			
terme ⁽¹⁾	-1 273,6	-1 960,3	-1 838,4
Trésorerie nette négative ⁽²⁾	4 873,3	-1 494,1	-890,8
dont crédit-bail	53,2	66,4	
Endettement financier net ⁽³⁾	22 832,7	6 502,2	4 177,0

(1) Elles correspondent, à hauteur de 892 millions d'euros, aux créances à long terme (classées à la rubrique des autres immobilisations financières) consenties par Vivendi ou ses filiales financières dans le cadre d'opérations de cessions, dont 128,8 millions d'euros ont fait l'objet d'une couverture dans le cadre des contrats de swap mentionnés précédemment.

- (2) Elle comprend les dettes financières à court terme diminuées des créances financières à court terme et des valeurs mobilières de placement et de disponibilité.
- (3) Dont subrogation de créances 290 millions d'euros en 1999, 600,1 millions d'euros en 1998 et 582,4 millions d'euros en 1997.

Après prise en compte de 500 millions de crédits vendeurs mis en place dans le cadre des cessions antérieures d'actifs immobiliers et du retraitement des dettes dites "sans recours", l'endettement économique du Groupe s'élève à 22,1 milliards d'euros soit 50,3 % des capitaux permanents et 41,3 % de la capitalisation boursière au 31 décembre 1999.

23. Instruments de gestion de la dette financiere et des risques financiers

a) Instruments de gestion de la dette

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de sa politique de financement, Vivendi utilise diverses techniques de couverture dont le but n'est pas spéculatif.

En 1999, les couvertures du Groupe (rendant fixes des taux d'intérêt initialement variables) ont porté en moyenne sur 6,8 milliards d'euros de dettes financières à long et court termes. Les instruments utilisés ont été, presque exclusivement, des "swaps" et des "caps". Ces couvertures sont en euros à hauteur de 6,6 milliards et concernent principalement Vivendi et CGIS. Leur durée était de près de dix ans. Compte-tenu des couvertures et des émissions à taux fixe, la part à taux variable du total de l'endettement financier du Groupe a été de l'ordre de 18,5 %, contre 3 % en 1998.

En 1999, 62 % de l'endettement financier net moyen du Groupe étaient libellés en euros. Son coût moyen (marges bancaires incluses) a été, sur l'ensemble de l'année, de 4,1 %, contre 4,36 % en 1998. Le solde de l'endettement était, pour l'essentiel, libellé en dollars US (35 %, augmenté ponctuellement en 1999 par les financements-relais des investissements aux Etats-Unis), en livres sterling et en dollars australiens, à un coût de financement moyen de, respectivement 6,76 %, 6,87 % et 7,56 %. Toutes devises confondues, le coût du financement est ressorti à un taux moyen de 5,13 %, marge incluse, en 1999, contre 5,44 % en 1998 et 5,88 % en 1997.

Les couvertures de taux d'intérêt portant sur les exercices suivants (2000-2008) représentent en moyenne 5,5 milliards d'euros au taux maximum de 4,56 %.

La ventilation des couvertures est la suivante :

Couvertures des taux d'intérêt en vigueur en 1999 (en millions d'euros)

Instruments	Montant moyen	Taux moyen	Contreparties
Swap payeur taux fixe	3 874,7	4,94 %	Banques
Swap receveur taux fixe	-972,0	6,32 %	Banques (p/c CGIS)
Achat de cap	3 864,1	3,86 %	Banques
Sous-total	6 766,8	4,13 %	

Couvertures des taux d'intérêt portant sur les exercices suivants (2000-2008)

Sous-total	5 450,1	4,56 %		
Achat de cap	1 427,2	4,59 %	Banques	8 ans
Swap receveur taux fixe	-347,8	5,96 %	Banques (p/c CGIS)	8 ans
Swap payeur taux fixe	4 370,7	4,66 %	Banques	9 ans
Instruments	Montant moyen 2000-2008	Taux moyen	Contreparties	Durée Effective

En conclusion, l'endettement à taux fixe du Groupe, constitué par les emprunts à taux fixe existants et les dettes à taux variables couvertes à taux fixe, représentera 16,5 milliards d'euros en 2000, 14,7 en 2001 et 14,2 en 2002. Par rapport à la dette prévisionnelle moyenne du Groupe, le ratio de couverture à taux fixe serait respectivement de 100 % en 2000, de 90 % en 2001 et de 91 % en 2002.

b) Instruments de gestion des risques financiers

En 1997, le Groupe a finalisé sa politique de couverture des principaux risques financiers liés aux obligations de renouvellement des secteurs de l'Eau et de l'Energie et, au risque de non remboursement du principal de certains crédits-vendeurs à long terme consentis dans le passé, à l'occasion de la cession d'actifs immobiliers.

Afin de couvrir ces engagements, Vivendi a mis en place deux swaps d'une durée de 15 ans avec la société General Re Financial Products Inc. Ces swaps, qui ont fait l'objet d'une prime initiale de 990 millions d'euros, ont donné lieu en 1998, à un versement de 236,3 millions d'euros à General Re Financial Products Inc.. En contrepartie, cette dernière a remboursé aux sociétés de distribution d'eau et d'énergie leurs dépenses de renouvellement et de garantie totale (197,3 millions d'euros en 1999).

En 1999, les filiales financières de Vivendi ont procédé à la cession des crédits-vendeurs qu'elles avaient consentis au cours d'exercices passés dans le cadre de la vente de certains actifs immobiliers. Cette opération, qui met fin à la plupart de leurs engagements, a été couverte par le versement par General Re Financial Products Inc. d'un montant de 1 009 millions d'euros. En outre, Vivendi a perçu de cette dernière un montant de 158,8 millions d'euros constaté en produits exceptionnels, correspondant aux garanties qu'elle avait apportées à certaines filiales immobilières à l'occasion notamment, de leur sortie de grandes opérations d'aménagement.

24. Dettes et creances d'exploitation

Dans le bilan consolidé, les comptes de régularisation actif (charges constatées d'avance) sont compris dans la rubrique des créances d'exploitation pour un montant de 877 millions d'euros contre 818,5 millions d'euros en 1998.

Les comptes correspondant au passif (produits constatés d'avance) sont intégrés aux dettes d'exploitation pour 2 426 millions d'euros en 1999 contre 1 631,2 millions d'euros en 1998.

25. Elements de Bilan proforma

Les principales acquisitions de l'exercice (USFilter, Havas Interactive Inc., Canal+, BSkyB, Superior Services, Teerbau,....) ont eu les incidences suivantes sur le bilan consolidé:

• Total du bilan :	20,0 milliards d'euros
• Endettement financier net des	
sociétés acquises :	6,3 milliards d'euros
 Actif immobilisé (hors écarts 	
d'acquisition) :	8,2 milliards d'euros
Dont actifs incorporels:	4,5 milliards d'euros

L'écart d'acquisition résiduel immobilisé au titre de ces opérations s'élève à 5 milliards d'euros après imputation sur les primes de fusion et d'émission à hauteur de 4,4 milliards d'euros.

D. Engagements

26. Engagements donnes

26.1 Engagements donnés par nature

(en millions d'euros)	1999	1998	1997
Avals et cautions donnés	•	1 535,6	,
Autres engagements donnés	1 949,9	1 402,9	1 100,8
TOTAL	4 422,6	2 938,5	3 248,2

26.2 Engagements donnés par activité

1 271,6	566,0	269,6
1 071 6	ECC 0	200.0
393,0		
369,5	341,4	671,1
1 175,4	1 070,9	1 149,0
1 213,1	960,2	1 158,5
1999	1998	1997
	1 213,1 1 175,4 369,5 393,0	1 213,1 960,2 1 175,4 1 070,9 369,5 341,4 393,0

⁽¹⁾ L'accroissement des engagements donnés du secteur construction est dû à l'entrée de Teerbau et de Sogeparc dans le périmètre de consolidation.

lement conduites à rembourser aux collectivités, pour un montant résiduel de 328 millions d'euros, contre 466,9 millions d'euros en 1998. (3) Le chiffre 1998 comprend le complément de prix à payer sur l'acquisition des 49 % de la société holding contrôlant 56,53 % de la société Fomento de Construcciones y Contratas (F.C.C.) plafonné à 84 millions d'euros. En revanche, il ne comprend pas une promesse d'achat à la S.N.C.F. de sa participation dans Télécom Développement d'une durée de 5 ans, consentie par Cegetel le 11 avril 1997 dans le cadre des accords conclus avec la S.N.C.F..

(4) L'accroissement est imputable à des engagements pris lors de la cession d'actifs immobiliers (500 millions d'euros).

L'accroissement en 1999 des engagements donnés s'expliquent principalement par les effets d'entrée de périmètre : servitudes liées au contrat des Eaux de Berlin (613 millions d'euros), entrée dans le périmètre de consolidation de Teerbau et de Sogeparc dans la construction (259 millions d'euros), et de Canal+ (393 millions d'euros).

Les cautions de contre-garanties données par les sociétés du Groupe s'élèvent à 2 542 millions d'euros, contre 1 802,1 millions d'euros en 1998. Elles comprennent pour 1 433,6 millions d'euros, contre 1 442 millions d'euros en 1998, celles accordées par les entreprises de Bâtiment et de Travaux Publics à l'occasion des grands contrats de travaux et couvrent, aussi bien les avances reçues, que les garanties normales de bonne fin d'exécution. Ces engagements peuvent représenter couramment de 20 à 30 % du montant d'un contrat, voire 100 % dans certains cas.

Les engagements de Canal+ dans le cinéma (contrats d'exclusivité pour la diffusion des productions à venir), en matière de programmes (acquisitions de catalogues), dans le sport (droits de retransmission dans le football principalement et en Formule 1), en matière de satellite (location de capacités de satellites) ressortent, à fin 1999, à 6 535 milliards d'euros.

27. Engagements recus

TOTAL	1 303,0	909,6	578,9
Avals et cautions Autres engagements reçus ⁽¹⁾	342,1 960,9	405,5 504,1	450,1 128,8
(en millions d'euros)	1999	1998	1997

(1) dont 608 millions d'engagements reçus d'EDF sur des créances futures, contre 318,1 en 1998.

⁽²⁾ Sont notamment incluses dans ces engagements, les annuités d'emprunts que Vivendi et ses filiales de distribution d'eau sont contractuel-

28. Engagements reciproques

28.1 Crédits-hails

Le Groupe Vivendi a recours au crédit-bail pour financer certains actifs corporels d'exploitation et des immeubles du patrimoine. Comme il est indiqué dans les principes et méthodes en tête de l'annexe le Groupe Vivendi comptabilise ces actifs à son bilan depuis l'exercice 1998. En complément, il convient d'indiquer que les redevances versées au cours de l'exercice s'élèvent à 137,3 millions d'euros à comparer à 132,7 millions d'euros en 1998. Les redevances restant dues représentent un montant de 1,1 milliard d'euros, contre 1,3 milliard d'euros en 1998.

28.2 Baux de longue durée

La cession (pour un total de 1,34 milliard d'euros) au cours de l'année 1999, à Unibail et Accor d'un certain nombre d'actifs d'exploitation (CNIT, hôtels) ou du patrimoine (tours Ariane, Galilée et Village Valmy) a mis fin aux baux d'une durée de 12 à 24 ans, signés entre 1994 et 1996, dont la charge annuelle était de 116,3 millions d'euros.

A fin 1999, seul reste le bail à long terme conclu avec la société propriétaire de la Tour La Villette (9,5 millions d'euros par an).

Par ailleurs la cession, en avril 1996, à Philip Morris Capital Corporation de trois immeubles non encore construits dans le quartier Danton à la Défense, a été assortie de la signature de baux de 30 ans devenant effectifs dès la livraison de ces immeubles (ce qui a été le cas, comme prévu initialement, pour deux d'entre eux en avril 1998, le dernier devant être livré en avril 2000).

Fin décembre 1996, trois immeubles berlinois ont fait l'objet de cessions assorties de baux d'une durée comprise entre 10 et 30 ans, dont la charge annuelle est de 21,9 millions d'euros.

L'évolution du marché immobilier berlinois ayant été moins favorable que celle anticipée jusqu'ici par le Groupe, un complément de provisions pour risque locatif de 123,7 millions d'euros, qui s'ajoute aux 69,3 millions de fin 1998, a été constitué au cours de l'exercice pour faire face à l'écart défavorable entre les loyers supportés par Vivendi au titre des baux sur ces immeubles et ceux du marché.

Dans le cadre du contrat des Eaux de Berlin, certaines installations sont mises à disposition de l'exploitant par un bail à long terme.

28.3 Décroisement partiel des participations réciproques avec la Compagnie de Saint-Gobain

La Compagnie de Saint-Gobain et Vivendi ont procédé, le 30 avril 1999, au décroisement partiel de leurs participations réciproques sous la forme d'un exercice conjoint des options d'achat qu'elles s'étaient consenties en juillet 1998. Cette opération s'est accompagnée d'un dénouement des couvertures de cours de bourse, mises en place à la même époque entre les deux sociétés.

A l'issue de ces deux opérations :

- la Compagnie de Saint-Gobain a acheté à Vivendi 3 millions d'actions Saint-Gobain au prix de 483 millions d'euros (161 euros par action). Sa participation résiduelle dans le capital de Vivendi s'établissait ainsi à 3,4 %, pour 6,5 % de droits de vote (au 31 décembre 1999, 2,74 % pour 5,22 % de droits de vote).
- Vivendi a acheté à la Compagnie de Saint-Gobain 4,7 millions d'actions Vivendi au prix de 808 millions d'euros (172 euros par action, avant division du titre par 3). Sa participation résiduelle dans le capital de la Compagnie de Saint-Gobain s'établissait alors à 1,8 %, pour 3,4 % de droits de vote (au 31 décembre 1999, après cessions ultérieures en bourse, 0,81 %, pour 1,5 % de droits de vote).

29. Engagements contractuels specifiques

Vivendi et ses filiales de distribution d'eau et de chauffage, dans le cadre de leurs obligations contractuelles de concessionnaires et en contrepartie des revenus qu'elles en tirent, prennent à leur charge le renouvellement des immobilisations du domaine concédé dont elles assurent la gestion. A ce titre, il est indiqué que le cumul des dépenses de renouvellement prévisionnelles à la charge du Groupe, sur la durée résiduelle des contrats s'élève, en euros courants, à 2,82 milliards (2,10 milliards pour l'Eau et 0,72 milliard pour l'Energie).

30. Engagements de retraite

(en millions d'euros)	1999	1998	1997
Engagements contractés en Fra	ance		
Indemnités de départ			
en retraite	235,9	237,1	132,9
Pensions et compléments			
de retraite	115,8	80,3	61,4
• actifs	67,1	54,1	33,0
• retraités	48,7	26,2	28,4
Total des engagements			
en France	351,7	317,4	194,3
• couvert par des assurances	81,0	81,4	40,7
 couvert par des provisions 	256,8	236,0	108,1
écarts actuariels	13,9		
figurant parmi les			
engagements hors bilan			45,5
Engagements contractés à l'étr	anger		
Engagements en matière			
de retraite	1 476,2	1 101,3	695,6
• couvert par des provisions	334,8	222,7	201,5
 couverts par des fonds 			
de pension	1 184,1	878,6	494,1
écarts actuariels	-42,7		

31. Autofinancement

(en millions d'euros)	1999	1998	1997
Résultat des sociétés			
intégrées en global ou en			
proportionnel	1 403,9	1 290,5	603,4
Dividendes reçus des sociétés			
mises en équivalence	83,7	81,3	76,2
Amortissements et provisions	3 463,0	2 456,0	2 890,9
Marge brute			
d'autofinancement	4 950,6	3 827,8	3 570,5
Plus-values de cession et			
profits de dilution	670,0	297,9	2 120,7
Capacité d'autofinancement	4 280,6	3 529,9	1 449,8

Les opérations d'exploitation du tableau des flux correspondent à la capacité d'autofinancement diminuée de la variation du besoin en fonds de roulement, des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence, et des amortissements et provisions sur actifs circulants.

LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES EN 1999

Le groupe Vivendi a consolidé en 1999 un peu plus de 4 600 sociétés, contre 3 371 en 1998. Les principales sont :

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Vivendi 42 Avenue de Friedland — 75380 Paris	780 129 961 03901	IG	100,00
Vivendi Environnement 42, Avenue de Friedland — 75008 Paris	403 210 032 00039	IG	100,00
EAU Vivendi Water 52, rue d'Anjou — 75008 Paris	421 345 042 00012	IG	100,00
Générale des Eaux — Sahide et ses filiales 52 rue d'Anjou — 75008 Paris	572 025 526 00029	IG	100,00
Dont en France : Compagnie des Eaux et de l'Ozone 52, rue d'Anjou — 75008 Paris	775 667 363 01597	IG	100,00
Compagnie des Eaux de Paris 4, rue du Général Foy — 75008 Paris	329 207 740 00047	IG	100,00
Société Française de Distribution d'Eau 4, rue du Général Foy — 75008 Paris	542 054 945 00069	IG	95,35
Compagnie Fermière de Services Publics 3, rue Marcel Sembat — Immeuble CAP 44 — 44100 Nantes	575 750 161 00011	IG	99,13
Compagnie Méditerranéenne d'exploitation des Services d'Eau 144, Boulevard de Cessole — 06100 Nice	780 153 292 00104	IG	98,67
Société des Eaux de Melun Zone Industrielle — 198/398, rue Foch — 77000 Vaux Le Penil	785 751 058 00047	IG	98,66
Société des Eaux de Marseille et ses filiales 25, rue Edouard Delanglade — BP 29 — 13254 Marseille	057 806 150 00017	IP	48,79
Société des Eaux du Nord 217, Boulevard de la Liberté — 59800 Lille	572 026 417 00244	IP	49,53
Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud 145, rue Yves le Coz — 78000 Versailles	318 634 649 00053	IP	50,00
Sade-Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique et ses filiales 28, rue de la Baume — 75008 Paris	562 077 503 00018	IG	97,98

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Omnium de Traitements et de Valorisation (OTV) et ses filiales L'Aquarène — 1, Place Montgolfier — 94417 St Maurice Cedex	542 078 688 01065	IG	100,00
Bonna Sabla Tour Ariane — 5, Place de la Pyramide — 92800 Puteaux La Défense	562 087 346 00366	IG	98,23
Sainte-Lizaigne SA Tour Ariane — 5, Place de la Pyramide — 92800 Puteaux La Défense	966 505 760 00217	IG	100,00
Dont à l'étranger : General Utilities PLC et ses filiales 37-41 Old Queen Street — London SW1H 9JA (Grande Bretagne)		IG	100,00
Philadelphia Suburban Corporation 762 West Lancaster Avenue — Bryn Mawr — Pennsylvania 19010 — 3489 (Etats-Unis)		ME	15,87
USFilter Corporation et ses filiales 40-004 Cook Street — 92211 Palm Desert (Etats-Unis)		IG	100,00
Berliner WasserBetriebe Anstalt des Offentlichen Rechts — Hohenzollerndamn 45 — 10631 Berlin (Allemagne)		IP	50,00
Servitec KFT Gyömröi UT 140 — H-1108 Budapest (Hongrie)		IG	100,00
Operacion y Mantenimiento de Sistemas de Agua S.A. et ses filiales Tomas Alva Edison N $^\circ$ 176 — Col. San Rafael — CP 06470 Del Cuauhtemoc 06470 Mexico D.F. (Mexique)		IP	50,00
CGE Utilities Tower Block Syed Kechik Foundation Bldg — N°1, Jalan Kapas — Bangsar — 50250 Kuala Lumpur (Malaisie)		IP	45,00
Coget Sokolovska 238 — Prague 9 (République Tchèque)		IG	100,00
Compagnie Générale des Eaux Portugal Avenida Duarte Pacheco 19, 7°D — 1070 Lisboa (Portugal)		IG	100,00
CGE Australia PTY Limited et ses filiales Level 37 — Suite 3702 Gateway,1 — Macquarie Place — NSW 2000 Sydney (Australie)		IG	100,00
OEWA Wasser und Abwasser Walter Köhn Strasse 1 — 04358 Leipzig (Allemagne)		IG	99,50

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
ENERGIE			
Energie — Services Dalkia et ses filiales 37, Avenue du Ml de Lattre de Tassigny — 59350 St André les Lille Cedex	456 500 537 00018	IG	99,47
Production indépendante d'électricité Energies USA L'Aquarène — 1, Place Montgolfier — 94417 St Maurice Cedex	337 529 259 00059	IG	100,00
Sithe Energies Inc. 450 Lexington Avenue — 37th Floor — 10017 New York (Etats-Unis)			
PROPRETE Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles et ses filiales (CGEA) Parc des Fontaines — 163/169, Avenue Georges Clémenceau — 92000 Nanterre	572 221 034 00778	IG	100,00
Société d'Assainissement Rationnel et de Pompage et ses filiales (S.A.R.P.) 162/16 Energy Park IV — 162/166, Boulevard de Verdun — 92413 Courbevoie Cedex	775 734 817 00353	IG	98,20
SARP-Industries et ses filiales 427, Route du Hazay — Zone Portuaire Limay-Porcheville — 78520 Limay	303 772 982 00029	IG	99,37
Société d'Equipements Manutentions et Transports (SEMAT) 335, Avenue Jean Guiton — 17028 La Rochelle Cedex 01	778 128 462 00034	IG	99,66
Sedibex 8, Esplanade du Champs de Mars — 76100 Rouen	303 687 867 00034	IG	99,67
Onyx Environmental Group Plc Onyx house — 401 Mile end Road — E34 PB — London (Grande-Bretagne)		IG	100,00
Onyx North America Corp. 3225 Aviation Avenue — 4th Floor — 33133 Miami — Florida (Etats-Unis)		IG	100,00
Superior Services One Honey Creek Corporate Center — 125 South — 84th Street — Suite 200 WI 53214 Milwaukee (Etats-Unis)		IG	100,00
Collex Waste Management Pty Ltd 280 Georges Street — Level 12 — P.O. Box H126 Australia Square NSW 1215 — Sidney (Australie)		IG	97,00
Onyx Umweltservice Gmbh Am Mühlengarten 4 — 66292 Riegelsberg (Allemagne)		IG	51,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
TRANSPORTS CGEA Transport (Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles) et ses filiales	383 607 090 00016	IG	100,0
Parc des Fontaines — 163/169, Avenue Georges Clémenceau — 92200 Nanterre			
Aktiebolaget Linjebuss Englundavagen 9 — Box 1820 — 17124 Solna — (Suède)		IG	100,00
Connex Rail Ltd 41/45 Blackfriars Road — SE1 8PG London (Grande-Bretagne)		IG	100,00
F.C.C. ET SES FILIALES (F.C.C.) Calle Balmes 36 — 08007 Barcelona (Espagne)		IP	27,70
COMMUNICATION Cegetel et ses filiales 42, avenue de Friedland — 75008 Paris	403 106 537 00034	IG	44,00
Dont : — Société Française de Radiotéléphone (S.F.R.)	343 960 720 00245		
— Cegetel 7	413 084 690 00010		
— Cegetel Entreprises	409 710 225 00015		
— Telecom Developpement	409 527 454 00071		
Compagnie Transatlantique de Télécommunications (Transtel) 42, avenue de Friedland — 75008 Paris	398 868 182 00013	IG	70,00
Vivendi Télécommunications International et ses filiales 42, avenue de Friedland — 75008 Paris	343 059 564 00017	IG	100,00
Havas et ses filiales 31, rue du Colisée — 75008 Paris Dont: Havas Interactive Inc. 19840 Pionner Avenue — Torrance — 90503 Californie (Etats-Unis)	542 103 312 03067	IG	100,00
U.G.C. et ses filiales 24, avenue du Général Charles de Gaulle — 92522 Neuilly sur Seine	562 038 182 00274	ME	39,34
British Sky Broadcasting Group (BSkyB) Isleworth (Middlesex) — Centaurs Business Park — Grant Way (Grande-Bretagne)		ME	23,36
Canal+ et ses filiales 85/89, Quai André Citroën — 75015 Paris	329 211 734 00176	IG	49,00
Antennes Tonna 36, avenue Hoche — 51100 Reims	335 880 860 00010	IP	49,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
AMENAGEMENT			
Société Générale d'Entreprises et ses filiales (S.G.E.) 1, cours Ferdinand de Lesseps — 92500 Rueil Malmaison	552 037 806 00585	IG	49,21
Compagnie Générale d'Immobilier et de Services (C.G.I.S.) 10, rue du Général Foy — 75008 Paris	378 206 932 00022	IG	100,00
DOMAINES D'ACTIVITES MULTIPLES ET HOLDINGS Vivendi North America Company Inc. 800 third Avenue — 38th Floor — New York 10022 (Etats-Unis)		IG	100,00
Vivendi Asia Pacific Pte Ltd 3 Temasek Avenue #30-03 — Centennial Tower — SINGAPORE 039190 (Singapour)		IG	100,00
Vivendi U.K. 37/41 Old Queen Street — Westminster — London SW1H 9JA (Grande Bretagne)		IG	100,00
Gelgin Limited 2 Harbour Master Place — Custom House Dock — Dublin 1 (Irlande)		IG	100,00

IG = Intégration globale

IP = Intégration proportionnelle

ME = Mise en équivalence

Comptes Sociaux

PRESENTATION DES COMPTES

Résultats financiers des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	1999	1998	1997	1996	1995
Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	3 276 065 (a)	2 431 002 (f)	2 043 506 (h)	1 869 229 (j)	1 789 687 (I)
Nombre d'actions émises	595 648 168 (a)	159 463 306 (f)	134 045 176 (h)	122 613 408 (j)	117 395 791 (I)
Nombre potentiel d'actions à créer ⁽¹⁾ :					
Par exercice des bons de souscription d'actions	8 882 031 (b)	3 207 677	3 256 875	_	_
Par conversion d'obligations émises en janvier 1999	18 368 011 (c)	_	_	_	_
Par conversion d'obligations Vivendi Environnement					
émises en avril 1999	32 043 837 (d)	_	_	_	_
Par exercice d'options de souscription d'actions	3 618 303	_	_	_	_
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 299 215	2 785 682	2 491 427	2 418 403	2 326 020
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions ⁽²⁾	-985 010	431 755	1 903 914	1 020 703	-482 598
Impôt sur les bénéfices ⁽³⁾	-473 964	-299 257	-168 761	-126 533	-36 588
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	838 166	954 238	1 169 133	314 903	67 465
Bénéfices distribués	596 892 (e)	440 043 (g)	308 530 (i)	225 751 (k)	202 984 (m)
Résultat par action (en euros)					
Bénéfice après impôts, avant amortissements					
et provisions	-0,86 (e)	4,57 (g)	15,40 (i)	9,30 (k)	-3,77 (m)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,40 (e)	5,97 (g)	8,69 (i)	2,55 (k)	0,57 (m)
Dividende versé à chaque action	1,00 (e)	2,75 (g)	2,29 (i)	1,83 (k)	1,72 (m)
Personnel					
Nombre de salariés (moyenne annuelle)	5 213	8 585	8 816	9 009	8 992
Montant de la masse salariale	209 852	308 962	301 803	300 435	294 573
Montant des sommes versées au titre des avantages					
sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc)	101 143	148 532	145 983	146 545	138 811

 $⁽¹⁾ en 1999, le capital a été converti en euros, le nominal élevé de 16 à 16,5 \, \pounds, puis le titre divisé par 3 pour porter le nominal à 5,5 \, \pounds.$

⁽²⁾ en 1995 et en 1999, incidence des moins-values de cession résultant de la restructuration du secteur immobilier non compensées à ce niveau par les reprises de provisions correspondantes.

⁽³⁾ ce montant négatif représente l'économie d'impôt du groupe d'intégration fiscale dont Vivendi est la tête.

⁽a) Compte tenu de la conversion du capital en euros, de l'élévation du nominal de 16 à 16,50 €, puis de la division du titre par 3, augmentation de capital résultant, principalement, de la création de : 45.505.197 actions au titre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, 25.747.392 actions dans le cadre de la fusion-absorption de Pathé, 17.500.000 actions rémunérant l'apport par la société Richemont S.A. de 15 % des titres Canal+, 13.546.746 actions par la conversion de 99,83 % des obligations (ex-Havas) émises en février 1996, 4.254.300 actions au titre de l'apport par la société Pearson de 55,6 % d'actions Whitehall Electrical Investments Ltd et 7.915.672 actions réservées aux salariés, dont 5.274.171 au titre de PEGASE et 2.641.501 au titre des Plans d'Epargne Groupe.

⁽b) Attribution gratuite, le 2 mai 1997, de bons de souscription d'actions en faveur de tous les actionnaires (durée de validité du bon 4 ans, échéance 2 mai 2001). 40 bons permettent de souscrire, à tout moment, à 3,05 actions nouvelles à un prix de $137,20 \in$.

⁽c) Le 26 janvier 1999, Vivendi a émis au pair (282 €) 6.028.363 obligations (1,25 % — 2004) convertibles en actions Vivendi sur la base de 3,047 actions pour 1 obligation. (d) Le 26 avril 1999, Vivendi Environnement a émis au prix unitaire de 271 € (prime de remboursement 17 €) 10.516.606 obligations (1,5 % — 2005) convertibles sur la base de 3,047 actions Vivendi pour 1 obligation Vivendi Environnement. Dans l'éventualité d'une introduction en bourse de Vivendi Environnement, ces obligations pourront être converties en actions Vivendi Environnement sur la base d'une parité qui sera égale au rapport (i) de 105 % d'une moyenne de cours de bourse des obligations et (ii) du prix d'introduction en bourse des actions. Au 31/12/99, il reste 10.516.520 obligations en circulation.

⁽e) Calcul tenant compte des 1.243.690 actions (dont 1.152.275 actions réservées aux salariés au titre du Plan d'Epargne Groupe et 91.415 en faveur du personnel) émises en janvier 2000, jouissance 1^{er} janvier 1999. Ce chiffre est indiqué sous réserve des levées d'options de souscription d'actions exerçables par les salariés bénéficiaires jusqu'à la veille de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

⁽f) Augmentation de capital résultant principalement de la création de : 23.078.854 actions consécutive à la fusion par absorption de Havas, 1.511.769 actions réservées aux salariés au titre des Plans d'Epargne Groupe, 611.700 actions en faveur du personnel et 166.609 actions par la conversion d'obligations émises en février 1996.

Résultats financiers des cinq derniers exercices

(en milliers de francs)	1999	1998	1997	1996	1995
Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	21 489 577 (a)	15 946 331 (f)	13 404 518 (h)	12 261 341 (j)	11 739 579 (I)
Nombre d'actions émises	595 648 168 (a)	159 463 306 (f)	134 045 176 (h)	122 613 408 (j)	117 395 791 (I)
Nombre potentiel d'actions à créer ⁽¹⁾ :					
Par exercice des bons de souscription d'actions	8 882 031 (b)	3 207 677	3 256 875	_	_
Par conversion d'obligations émises en janvier 1999	18 368 011 (c)	_	_	_	_
Par conversion d'obligations Vivendi Environnement					
émises en avril 1999	32 043 837 (d)	_	_	_	_
Par exercice d'options de souscription d'actions	3 618 303	_	_	_	_
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 081 860	18 272 879	16 342 688	15 863 681	15 257 688
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions ⁽²⁾	-6 451 244	2 832 126	12 488 855	6 695 373	-3 165 636
Impôt sur les bénéfices ⁽³⁾	-3 109 000	-1 963 000	-1 107 000	-830 000	-240 000
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	5 498 010	6 259 394	7 669 013	2 065 630	442 544
Bénéfices distribués	3 915 354 (e)	2 884 092 (g)	2 020 937 (i)	1 480 833 (k)	1 331 485 (m)
Résultat par action (en euros)					
Bénéfice après impôts, avant amortissements					
et provisions	-5,61 (e)	29,99 (g)	101,01 (i)	60,98 (k)	-24,72 (m)
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	9,21 (e)	39,15 (g)	56,98 (i)	16,74 (k)	3,74 (m)
Dividende versé à chaque action	6,56 (e)	18,04 (g)	15,00 (i)	12,00 (k)	11,25 (m)
Personnel					
Nombre de salariés (moyenne annuelle)	5 213	8 585	8 8 1 6	9 009	8 992
Montant de la masse salariale	1 376 542	2 026 657	1 979 698	1 970 722	1 932 274
Montant des sommes versées au titre des avantages					
sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc)	663 456	974 308	957 585	961 272	910 538

 $^{(1) \} en \ 1999, le \ capital \ a \ \acute{e}t\acute{e} \ converti \ en \ euros, le \ nominal \ \acute{e}lev\acute{e} \ de \ 16 \ \grave{a} \ 16, \\ 5 \ \acute{e}, \ puis \ le \ titre \ divis\acute{e} \ par \ 3 \ pour \ porter \ le \ nominal \ \grave{a} \ 5, \\ 5 \ \acute{e}.$

- (g) Calcul tenant compte des 552.278 actions (dont 321.679 actions réservées aux salariés au titre des Plans d'Epargne Groupe et 230.572 en faveur du personnel) émises par décisions du Conseil d'Administration du 22 janvier 1999 et de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999, jouissance 1^{er} janvier 1998.
- (h) Augmentation de capital résultant principalement de la création de : 7.855.238 actions par la conversion de 99,2 % des obligations émises en juillet 1990, 1.583.068 actions liées à l'exercice du droit de conversion en actions d'une partie des dividendes versés en 1997 (Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1997), 936.912 actions réservées aux salariés au titre des Plans d'Epargne Groupe et 622.540 actions en faveur du personnel.
- (i) Calcul tenant compte des 683.980 actions (dont 411.458 actions réservées aux salariés au titre du Plan d'Epargne Groupe et 272.428 en faveur du personnel) émises par décisions du Conseil d'Administration du 22 janvier 1998 et de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 1998, jouissance 1er janvier 1997.
- (j) Augmentation de capital résultant principalement de la création de : 1.804.787 actions liées à l'exercice du droit de conversion en actions d'une partie des dividendes versés en 1996 (Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1996), 1.486.188 actions émises dans le cadre de l'offre publique d'échange simplifiée sur les titres de la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (CGEA) et 729.134 actions réservées aux salariés au titre des Plans d'Epargne Entreprise et Groupe.
- (k) Calcul tenant compte des 789.304 actions (dont 406.877 actions réservées aux salariés au titre du Plan d'Epargne Groupe et 382.279 en faveur du personnel) émises par décisions du Conseil d'Administration des 15 et 23 janvier 1997, jouissance 1er janvier 1996.
- (l) Augmentation de capital résultant principalement de la création de : 2.547.103 actions émises dans le cadre de l'OPE sur les titres de la Compagnie Immobilière Phénix, 1.925.078 actions liées à l'exercice du droit de conversion en actions d'une partie des dividendes versés en 1995 (Assemblée Générale Mixte du 29 juin 1995) et 263.872 actions réservées aux salariés au titre du Plan d'Epargne Entreprise.
- (m) Calcul tenant compte des 958.423 actions (dont 925.000 créées en rémunération de l'apport de titres de la société George V Participations, anciennement dénommée Groupe George V, et 33.397 en faveur du personnel) émises par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 1996, jouissance 1^{er} janvier 1995.

⁽²⁾ en 1995 et en 1999, incidence des moins-values de cession résultant de la restructuration du secteur immobilier non compensées à ce niveau par les reprises de provisions correspondantes.

⁽³⁾ ce montant négatif représente l'économie d'impôt du groupe d'intégration fiscale dont Vivendi est la tête.

A. Faits caractéristiques de l'exercice

Appels au marché

Vivendi a émis, le 26 janvier 1999, 6.028.363 obligations Océane (1,25 %) à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (1 pour 3,047 actions), d'une valeur nominale de 282 euros, pour un montant global de 1,7 milliard d'euros. Les obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2004 par remboursement au pair. Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la restructuration de la dette du groupe et visait à allonger la maturité de ses encours en bénéficiant de la conjoncture très favorable des marchés de taux.

Vivendi Environnement, société regroupant les activités comprises dans le pôle Environnement du groupe (cf. infra « Constitution du pôle Environnement »), a émis, le 26 avril 1999, avec la garantie irrévocable et inconditionnelle de Vivendi, 10.516.606 obligations (1,50 %) à option de conversion et/ou d'échange en actions Vivendi (1 pour 3,047 actions), d'une valeur nominale de 271 euros, pour un montant global de 2,85 milliards d'euros. Les obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2005 par remboursement au prix de 288 euros. Dans le cas d'une introduction en bourse de Vivendi Environnement, les obligations pourront être converties ou échangées en actions Vivendi Environnement sur la base d'une parité de conversion/échange déjà définie (cf. supra, « tableau des résultats des cinq derniers exercices »).

Vivendi a procédé à une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription pour un montant de 2,73 milliards d'euros. Les actionnaires ont pu souscrire, du 20 mai au 3 juin inclus, 1 action nouvelle au prix de 60 euros pour 11 actions détenues, à jouissance du 1^{er} janvier 1999. Cette opération a permis de financer partiellement l'acquisition de USFilter.

En outre, afin d'élargir la base de son actionnariat individuel, Vivendi a procédé du 14 mai au 3 juin inclus, sur ses actions d'autocontrôle, à une offre publique de vente de 11,5 millions d'actions, correspondant à un montant total de 809 millions d'euros (prix de l'action fixé à 70 euros).

Transferts de contrats d'eau à la Compagnie Générale des Eaux

Vivendi a transféré économiquement à la Compagnie Générale des Eaux (filiale à 100 % dénommée précédemment CGE-Sahide) l'intégralité de son activité de distribution d'eau et d'assainissement en France. Cette opération constitue la dernière étape de la constitution d'un pôle eau autonome au sein du groupe.

En raison du caractère spécifique des contrats de délégation de services publics, un avenant de transfert à la Compagnie Générale des Eaux a été proposé aux collectivités ayant contracté avec Vivendi.

Le 1^{er} novembre 1999, Vivendi a apporté les éléments d'actifs et passifs rattachés aux contrats ayant fait l'objet d'un avenant signé avant cette date (environ la moitié des contrats). Elle a également apporté un droit à une quotité des créances à naître à partir du 1^{er} janvier 1999 sur les contrats non transférés, limitée au résultat d'exploitation dégagé annuellement par ces contrats. L'opération a été rétroactive au 1^{er} janvier 1999. Elle a entraîné également le transfert d'environ 3 400 salariés de Vivendi à la Compagnie Générale des Eaux.

A l'issue de cette opération, le résultat dégagé par l'activité eau de Vivendi est intégralement transféré, à effet du 1^{er} janvier 1999, à la Compagnie Générale des Eaux. L'opération bénéficiant du régime de faveur au plan fiscal, les apports ont été réalisés à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier 1999 et n'ont donc entraîné aucune plus-value dans les comptes de Vivendi.

Vivendi a continué à enregistrer dans ses comptes en 1999 les opérations liées aux seuls contrats non transférés. En 2000, des transferts complémentaires de contrats seront réalisés en fonction des nouveaux avenants qui auront été signés.

Constitution du pôle Environnement

Dans le cadre d'une offre d'achat de 6,1 milliards de dollars (5,7 milliards d'euros), Vivendi a acquis, au travers d'une filiale de sa filiale américaine Vivendi North America Operations (VNAO), 95,7 % du capital de United States Filter Corporation (USFilter), leader américain du traitement de l'eau. La filiale a été financée par une augmentation de capital de 2,7 milliards de dollars souscrite par VNAO et par une avance de Vivendi de 3,4 milliards de dollars. Le reste du capital a été obtenu dans le cadre de la fusion de la filiale et de USFilter.

En France, cette acquisition a été financée, d'une part, par une augmentation de capital de Vivendi avec droit préférentiel de souscription et, d'autre part, par une émission d'obligations Vivendi Environnement convertibles en actions Vivendi ou en actions Vivendi Environnement (cf. supra, rubrique « Appels au marché »).

La constitution de Vivendi Environnement s'est opérée par le regroupement des activités comprises dans le pôle Environnement du groupe selon les modalités suivantes :

- cession, en novembre 1999, à la société Vivendi Environnement de sa participation (49 %) dans la société espagnole B-1998 SL (holding détenant 56,53 % de Fomento de Construcciones y Contratas (FCC)) pour 691 millions d'euros,
- apports, en décembre 1999, aux valeurs comptables, à la société Vivendi Environnement, de ses participations dans les sociétés CGEA (100 %; secteur Propreté-Transports) pour 633,9 millions d'euros, CGC Holding (100 %; secteur Energie-Services) pour 915,0 millions d'euros, Dalkia (4,19 %; secteur Energie-Services) pour 58,9 millions d'euros, Compagnie Générale des Eaux (ex. CGE-Sahide; 100 %; holding secteur distribution d'eau et assainissement) pour 1.307,7 millions d'euros et Philadelphia Suburban Corporation (14,3 %; secteur distribution d'eau) pour 51,9 millions d'euros.

Les sociétés Compagnie Générale des Eaux et Philadelphia Suburban Corporation ont été ensuite apportées, à leurs valeurs comptables, par Vivendi Environnement à Vivendi Water en échange d'actions de cette société. Les apports ont fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 1999.

 cession, en décembre 1999, à Vivendi Water, filiale à 100 % de Vivendi Environnement, de ses titres Vivendi North America Operations (Filter Stock) pour 2,7 milliards de dollars (2,7 milliards d'euros).

Au 31 décembre 1999, au terme de ces diverses opérations, Vivendi possède 100 % du capital de Vivendi Environnement et, après différentes cessions de créances à l'intérieur du pôle Environnement, détient une créance nette totale sur celle-ci de 8,122 milliards d'euros.

Vivendi envisage, autour de l'été 2000, l'introduction en bourse de sa filiale Vivendi Environnement, afin de permettre à cette dernière de financer son propre développement.

Fusions et opérations assimilées

Afin de se renforcer dans le secteur de la télévision à péage, Vivendi a conclu trois transactions concomitantes qui ont pris effet à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 1999 :

• la fusion par voie d'absorption de la société Pathé par Vivendi réalisée sur la base d'une parité d'échange de 3 actions Vivendi pour 2 actions Pathé. L'apport de l'actif net de Pathé a été effectué aux valeurs comptables pour un montant de 661,1 millions d'euros. L'augmentation des capitaux propres, avant imputation du mali de fusion de 315,5 millions d'euros, s'est élevée à 518,2 millions d'euros.

A l'issue de la fusion, la société Fornier (détenue à 100 % par Jérôme Seydoux et sa famille) a racheté à Vivendi tous les actifs opérationnels de Pathé dans le cinéma et les chaînes thématiques pour un prix global de 520,9 millions d'euros (plus-value constatée de 161,6 millions d'euros). La société Fornier a repris le nom de Pathé.

 l'apport, pour 329,5 millions d'euros, rémunéré en titres Vivendi, par la société britannique Pearson, de 55,6 % du capital de la société Whitehall Electrical Investment, contrôlée à 100 % par Pearson, détenant une participation de 33,35 % dans BSB Holdings Ltd (BSBH, actionnaire à 11,8 % de BSkyB). Cet apport est intervenu conjointement à l'acquisition en numéraire par Vivendi du solde des titres de cette société auprès de Pearson (306 millions), ainsi que des sociétés portant la participation de la société britannique Granada dans BSBH de 33,55 % (626,8 millions).

Les deux opérations ci-dessus ont permis à Vivendi de détenir, directement et indirectement, près de $25\,\%$ du capital de BSkyB, leader britannique de la Pay-TV.

L'examen par les autorités anglaises de la concurrence de cette prise de participation dans BSkyB est en cours. La Commission de la concurrence britannique a transmis fin mars son rapport au gouvernement qui devrait rendre une décision définitive fin mai 2000.

• enfin, l'apport, pour 1.373,6 millions d'euros, par le groupe Richemont, de 15 % du capital de Canal+ (portant la participation du groupe Vivendi dans cette dernière à 49 %), en échange de 2,95 % du capital de Vivendi.

Remboursement anticipé de l'emprunt obligataire convertible émis en février 1996 par l'ancienne Havas

L'emprunt obligataire convertible (3,5 % — 2003) figurant au passif fin 1998 pour 707,2 millions (dont une prime de remboursement de 87,2 millions) et auquel Vivendi a substitué, en 1998, dans le cadre de l'absorption de la société Havas, des titres de même nature sur la base d'une action Vivendi pour deux obligations convertibles, a fait l'objet, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, d'un remboursement anticipé, la condition prévue par le contrat d'émission étant réalisée.

99,92 % des obligations en circulation fin 1998 ont été convertis en actions, l'augmentation des capitaux propres correspondante s'est élevée à 619,6 millions d'euros.

Décroisement partiel des participations réciproques avec la Compagnie de Saint-Gobain

La Compagnie de Saint-Gobain et Vivendi ont procédé le 30 avril au décroisement partiel de leurs participations réciproques sous la forme d'un exercice conjoint des options d'achat qu'elles s'étaient consenties en juillet 1998. Cette opération s'est accompagnée d'un dénouement des couvertures de cours de bourse mises en place à la même époque entre les deux sociétés.

A l'issue du débouclage de ces deux opérations :

- la Compagnie de Saint-Gobain a acheté à Vivendi 3 millions d'actions Saint-Gobain au prix de 483 millions d'euros (161 euros par action). Sa participation résiduelle dans le capital de Vivendi s'établissait ainsi à 3,4 %, pour 6,5 % de droits de vote (au 31 décembre 1999, 2,74 % pour 5,22 % de droits de vote).
- Vivendi a acheté à la Compagnie de Saint-Gobain 4,7 millions d'actions Vivendi au prix de 808 millions d'euros (172 euros par action, avant division du titre par 3). Sa participation résiduelle dans le capital de la Compagnie de Saint-Gobain s'établissait alors à 1,8 %, pour 3,4 % de droits de vote (au 31 décembre 1999, après cessions ultérieures en bourse, 0,81 %, pour 1,5 % de droits de vote).

Après la cession en bloc, le 11 février 2000, de 4 millions de titres Vivendi, la Compagnie de Saint-Gobain s'est engagée à ne pas procéder à de nouvelles cessions d'ici l'Assemblée générale du 27 avril 2000, appelée à statuer sur les comptes 1999 de Vivendi. Elle détient encore 12,3 millions d'actions Vivendi, soit 2 % environ du capital. Toute cession ultérieure, en 2000 ou en 2001, se fera après accord entre les deux groupes afin de ne pas peser sur le marché du titre Vivendi.

B. Compte de résultat

Comme il est indiqué supra, en ce qui concerne l'activité eau, Vivendi a enregistré dans ses comptes en 1999 les opérations liées aux seuls contrats non transférés (environ la moitié du total des contrats au nom de Vivendi). De ce fait, les données 1999 ne sont pas comparables à celles apparaissant dans les comptes 1998.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est de 85,6 millions d'euros, contre 54,1 millions en 1998 (+58,2 %).

PRODUITS

Les produits d'exploitation s'élèvent à 2,564 milliards d'euros, contre 3,060 en 1998 (–16,2 %).

- a) Le chiffre d'affaires hors taxes de Vivendi, qui inclut les redevances perçues pour le compte des collectivités publiques, est de 2,299 milliards d'euros, contre 2,786 en 1998 (–17,5 %).
- Les produits des services d'eau et d'assainissement s'élèvent à 1,394 milliard, contre 2,192 en 1998 (-36,4 %).
 - Dans cet ensemble, les produits revenant à Vivendi représentent 48,5 % des montants facturés. Ils sont de 677 millions, en diminution de 40,7 % par rapport à 1998. Ils comprennent les produits des services d'eau pour 569 millions (–37,6 %) et ceux des services d'assainissement pour 108 millions (–53,1 %).
- Les redevances perçues pour le compte de l'Etat, des collectivités locales et des agences de l'eau sont de 717 millions, en diminution de 31,7 %.
- Les produits réalisés sur travaux achevés au cours de l'exercice sont de 76,5 millions d'euros, contre 124,3 en 1998 (-38,5 %).

- Les produits des autres activités (ventes de gaz et traitement des ordures ménagères) s'élèvent à 20,5 millions, contre 22,4 millions en 1998 (-8,7 %).
- Les produits divers (807,9 millions, contre 446,5 en 1998) proviennent de prestations facturées par les services du siège de Vivendi aux autres sociétés du Groupe, principalement les produits liés aux engagements financiers de renouvellement et garantie totale pris par Vivendi (442,4, contre 137,5), les refacturations (211,7, contre 191,4), des mises à disposition de personnel (43,5, contre 38,0), des missions d'assistance générale ou spécifique (43,6, contre 45,7). La rémunération de ces derniers services est calculée en fonction d'un pourcentage d'un agrégat économique.

b) Les autres produits s'élèvent à 265,1 millions, contre 273,9 en 1998 :

- Reprises de provisions et transferts de charges: 203,4 millions, contre 181,3 en 1998, dont annuités d'emprunts des collectivités locales prises en charge dans le cadre des obligations contractuelles et transférées en « charges à répartir » 10,1 millions⁽¹⁾.
- Production immobilisée (prix de revient des investissements réalisés par Vivendi pour son compte) : 13,1 millions, contre 14,1 en 1998.
- Autres produits: 50,8 millions d'euros, contre 75,9 en 1998.
 Figurent à cette rubrique le produit du swap⁽²⁾ (46,5, contre 72,1 en 1998) couvrant les dépenses de renouvellement constatées en charges d'exploitation et les produits des immeubles donnés en location: 3,6 millions d'euros (2,4 en 1998).

CHARGES

Le total des charges d'exploitation s'élève à 2,479 milliards d'euros, contre 3,005 en 1998 (-17,5 %).

⁽¹⁾ Cf. Annexe au Bilan, rubrique « charges à répartir ».

⁽²⁾ Cf. Annexe au bilan, rubrique « Dispositions spécifiques relatives aux immobilisations du domaine concédé ».

Essentiellement:

- Autres achats et charges externes: 1,184 milliard, contre
 1,193 (-0,7 %, -44,2 %, hors incidence de la prime payée liée
 au renouvellement, des prestations aux GIE, des frais de
 publicité afférents à l'augmentation de capital avec DPS, des
 frais liés à l'offre publique de vente et des frais d'émission
 des obligations OCEANE). Ce poste comprend notamment:
 - La prime versée à la société General Re Financial Products Inc.: 248,9 millions, contre 236,3, au titre des engagements financiers de renouvellement et garantie totale pris par Vivendi;
 - les prestations payées aux GIE: 150,0 millions, contre 187,2;
 - les dépenses de sous-traitance chantiers : 94,4 millions, après 130,9 en 1998 (-27,9 %) ;
 - les opérations d'entretien et de réparations confiées à des entreprises spécialisées: 63,7 millions, contre 75,2 (-15,3 %);
 - les charges de sous-traitance hors activité travaux : 128,8 millions, contre 148,9 (-13,4 %) ;
 - les consommations d'énergie électrique : 38,7 millions, contre 56,1 (-31,1 %) ;
 - les achats d'eau en gros : 31,9 millions, contre 37,9 en 1998 (-15,9 %) ;
 - et les locations immobilières et mobilières pour 32,9 millions, contre 40,3 (-18,1 %).

Nota: les frais de publicité afférents à l'augmentation de capital avec DPS (16,4 millions), les frais liés à l'offre publique de vente (35,3 millions) et les frais d'émission des obligations OCEANE (31,4 millions) ont été transférés en charges à répartir.

• Comptes de gérances et régies : 427,5 millions, contre 699,4 (–38,9 %). Cette rubrique enregistre les reversements contractuels aux collectivités publiques : surtaxes et ristournes (122,1 millions, contre 235,4 en 1998, –48,1 %), dotations aux fonds de travaux prélevées pour le financement des ouvrages (57,3 millions, contre 61,5, –6,9 %), soldes des divers

- comptes de gérances et régies revenant aux collectivités locales (54,4 millions, contre 117,2, –53,6 %) et redevances de pollution reversées aux Agences de l'Eau (191,6 millions, contre 279,0, –31,4 %).
- Redevances d'assainissement: 298,4 millions, contre 411,8 (-27,5 %). Ces redevances sont recouvrées par Vivendi avec les recettes des ventes d'eau et reversées aux collectivités locales qui assurent en régie directe leur service de l'assainissement.
- Impôts et taxes: 60,1 millions, contre 81,4 millions en 1998 (-26,2 %). Ils comprennent principalement les redevances versées aux Agences de l'Eau au titre des prélèvements d'eau dans le milieu naturel (23,4 millions, contre 36,9 en 1998, -36,5 %).
- Salaires et traitements : 209,8 millions, contre 309,0 en 1998 (-32,1 %).
- Charges sociales: 101,1 millions, contre 148,5 en 1998 (-31,9 %), dont cotisations sociales 83,0, après 122,9, (-32,4 %).
- Dotations aux amortissements des immobilisations: 83,8 millions, contre 97,7 en 1998, dont amortissements des investissements industriels 53,9 millions, contre 61,8 et amortissement des « charges à répartir » 29,9 millions, contre 35,9 (cf. Annexe au Bilan).
- Dotations aux provisions sur actif circulant : 4,7 millions, contre 8,7 en 1998. Cette rubrique enregistre des dépréciations de créances d'exploitation.
- Dotations aux provisions pour risques et charges : 9,2 millions, contre 17,1 en 1998.
- Autres charges d'exploitation: 92,5 millions, contre 9,5 en 1998. En 1999, figure un montant de 86,5 millions, correspondant à la quotité des créances cédées en 1999 sur les contrats non apportés. Cette facturation de la Compagnie Générale des Eaux à Vivendi résulte des modalités de l'apport de l'ensemble des contrats de délégations de services d'eau, rétroactif au 1^{er} janvier 1999, effectué par Vivendi. Cette dernière a, en effet, également apporté à la Compagnie Générale des Eaux les créances futures liées aux contrats non transférés, et lui est donc à ce titre redevable d'un droit sur ces créances, calculé à la fin de chaque année.

Résultat financier

Le résultat financier est de 1.463,6 millions d'euros, contre 593.7 en 1998

PRODUITS

Principalement:

- Produits des titres de participation (dividendes): 1.250,5 millions, contre 188,0 en 1998, progression liée, principalement, aux dividendes versés par Vivendi UK pour 685,4 millions et les sociétés issues de l'ancien groupe Havas pour 301,5 millions.
- Autres intérêts et produits assimilés: 654,3 millions, contre 449,4 en 1998. Cette rubrique enregistre principalement les intérêts versés par les filiales sur les fonds mis à leur disposition par Vivendi.
- Reprises sur provisions: 121,3 millions, contre 436,9 en 1998, dont 78,8 afférents aux actifs reçus dans le cadre de la fusion par absorption de Pathé et cédés à Fornier S.A.. Les reprises de provisions sur titres cédés figurent en résultat exceptionnel lorsqu'elles compensent une moins-value constatée.
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement: 302,7 millions, contre 310,0 en 1998. Ces produits résultent des cessions de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), essentiellement Saint-Gobain, Alcatel, Société Générale, Compagnie Nationale à Portefeuille et BNP, et des cessions de titres de placement.

CHARGES

- Dotations aux provisions: 224,1 millions, contre 248,9 millions en 1998, pour dépréciation de divers actifs financiers (dont 181,3 millions sur titres et comptes courants SNC Immotel et Immonord).
- Intérêts et charges assimilées: 728,8 millions, contre 551,0 en 1998. Cette rubrique comprend, notamment, les charges financières sur les emprunts (314,1 millions, contre 276,7), les intérêts sur comptes courants des filiales (133,8 millions, contre 71,2), les intérêts sur opérations de financement (246,7 millions, contre 179,4).

Le résultat courant avant impôt est de 1.549,1 millions d'euros, contre 647,8 millions en 1998.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de –1.184,9 millions d'euros, contre 7,1 en 1998.

PRODUITS

- Produits sur opérations de gestion: 279,3 millions (91,9 en 1998), dont le produit de l'appel en garantie auprès de la société General Re Financial Products pour 158,8 millions et un boni provenant du rachat d'actions propres pour 88,3 millions
- Produits sur opérations en capital : 8,220 milliards (2,517 en 1998). Ce poste enregistre essentiellement:
 - les produits de cessions ou valeurs d'apports de titres de participation liés à la constitution du pôle Environnement pour 6,511 milliards, dont 2,967 milliards pour l'apport (aux valeurs comptables) des titres CGEA, CGC Holding, Dalkia, Compagnie Générale des Eaux et Philadelphia Suburban à Vivendi Environnement, cessions à Vivendi Water de titres Vivendi North America Operations pour 2,688 milliards (plus-value de 149,7 millions liée à l'écart de change), à Vivendi Environnement de titres B-1998 SL pour 691 millions, à C.G.E.A. des titres SARP, SARP Industries et Semat pour 165,2 millions (plus-value nette 48,7 millions).
 - la cession pour 520,9 millions à Fornier S.A. de certains actifs (cinéma et chaînes thématiques) reçus dans le cadre de l'absorption de Pathé (plus-value nette 161,6 millions),
 - la cession des titres Compagnie Générale d'Immobilier et de Services (reclassés à l'intérieur du groupe dans le cadre de la réorganisation du pôle immobilier) 152,9 millions (moins-value nette 2,545 milliards, compensée partiellement par une reprise de provision de 1,595 milliard),
 - les valeurs d'apport d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 362,4 millions dans le cadre du transfert des contrats de délégation de services d'eau à la Compagnie Générale des Eaux.
- Reprises d'amortissements et de provisions: 1,877 milliards (213,8 millions en 1998), dont reprises de provisions de 1,772 milliard pour dépréciation de titres cédés en 1999

compensant partiellement les moins-values correspondantes (dont 1.594,6 millions sur les titres Compagnie Générale d'Immobilier et de Services, reclassés dans le cadre de la réorganisation du pôle immobilier du groupe, et 32,8 millions sur les titres Lucia cédés à Colony Azur), d'une provision de 30,5 millions pour risques de redressement fiscal des Studios Babelsberg, de 25,9 pour risques de non transfert des concessions à Canal+ (dans le cadre de l'apport, en 1997, des titres CGV) devenue sans objet et 15,2 millions pour risques pays (Gabon) dotée au niveau du pôle Environnement.

CHARGES

- Charges sur opérations de gestion: 173,8 millions (427,6 millions en 1998), dont une charge exceptionnelle de 38,2 millions pour pertes sur l'immobilier allemand, de 10,9 millions dans le cadre de la garantie liée à la cession des titres CBC à la SGE, une charge d'impôt de 8,5 millions liée aux redressements fiscaux de l'ancienne Havas et de ses filiales.
- Charges sur opérations en capital : 11,048 milliards (2,308 en 1998). Elles représentent la valeur nette comptable des actifs cédés.
- Dotations aux amortissements et aux provisions: 339,7 millions (79,9 en 1998), dont 319,8 millions pour risques liés à diverses garanties consenties à des sociétés du groupe du secteur immobilier.

Participation des salariés

En application des dispositions légales, il n'a pas été doté en 1999 de provision pour participation des salariés. Il est rappelé pour mémoire que le contrat d'intéressement des agents de Vivendi mis en place en 1988 a entraîné une charge, enregistrée dans les salaires et traitements, de 16,4 millions (dont 4,7 millions transférés à la Compagnie Générale des Eaux dans le cadre de l'apport par Vivendi des contrats de délégation de services d'eau), contre 15,7 en 1998.

Impôt sur les bénéfices

Vivendi a constitué un groupe d'intégration fiscale qui comprend 440 sociétés fin 1999. Vivendi, en tant que société-mère du groupe n'a pas à verser d'impôt au taux de droit commun, le résultat d'ensemble étant déficitaire.

Par ailleurs, elle enregistre un produit de 474,0 millions d'euros correspondant à l'impôt versé par les filiales dont l'assiette fiscale est bénéficiaire.

Résultat net

Le résultat net s'élève à 838,2 millions d'euros, contre 954,2 en 1998.

Il se décompose ainsi:

1999	1998
1.549,1	647,8
-1.184,9	7,1
474,0	299,3
838,2	954,2
	1.549,1 -1.184,9 474,0

C. Bilan

Le total du bilan de Vivendi s'élève à 32,545 milliards d'euros au 31 décembre 1999, contre 18,828 milliards à la clôture de l'exercice précédent et 15,833 milliards à fin 1997.

Actif

ACTIF IMMOBILISE

L'actif immobilisé est de 16,227 milliards d'euros en 1999, contre 11,690 milliards à la clôture précédente.

Actionnaires — capital souscrit non appelé

Le montant de 14,1 millions représente 50 % (payable en avril 2000) du nominal de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Vivendi dans le cadre de la nouvelle formule d'épargne salariale Pégase créée en 1999.

Frais d'établissement

Ils représentent les dépenses de prospection et de publicité engagées par Vivendi dans le cadre de la campagne liée au changement de nom. Leur valeur nette s'élève à 21,4 millions d'euros fin 1999. Ils sont amortis sur cinq ans (prorata temporis en 1998). La dotation aux amortissements correspondante est de 5,7 millions, contre 1,7 en 1998.

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend, principalement, sous la rubrique « concessions et droits assimilés », les versements de Vivendi à des collectivités locales concédantes au titre de droits d'usage ou de participations financières.

Les sommes versées sont amorties sur la durée de vie des contrats. La dotation aux amortissements correspondante est de 7,7 millions, contre 15,6 millions en 1998.

Immobilisations corporelles du domaine privé

Cette rubrique regroupe les terrains, constructions, compteurs, installations techniques, matériels et équipements

dont Vivendi est propriétaire. Les investissements de cette nature sont de 28,9 millions, contre 59,1 en 1998. La dotation aux amortissements est de 15.3 millions, contre 28.3 en 1998.

Immobilisations corporelles mises en concession

Ce poste comprend les installations et équipements mis en concession, après amortissements techniques des biens devant être renouvelés au cours du contrat. Les investissements de l'exercice atteignent 7,7 millions, contre 7,0 en 1998. Il s'agit d'opérations de modernisation, d'extension et de renouvellement des réseaux et des ouvrages gérés par Vivendi. Ces immobilisations ne donnent pas lieu à un amortissement en raison de la restructuration des risques financiers du groupe, les obligations de renouvellement faisant l'objet d'une couverture.

Il est rappelé que n'apparaissent pas au bilan les installations mises à la disposition de Vivendi par les collectivités locales, et au financement desquelles elle n'a pas participé. Il en est de même pour les installations financées par les fonds de travaux gérés par Vivendi pour le compte de certaines collectivités et, notamment, pour le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France. Mais, d'une façon générale, Vivendi a l'obligation d'assurer le renouvellement des installations qu'elle gère, indépendamment de leur mode de financement, quand leur remplacement doit intervenir avant la fin des contrats. A ce titre, elle a investi 25,8 millions en 1999, contre 58,7 millions en 1998.

Immobilisations financières

Leur valeur nette est de 15,693 milliards d'euros, contre 10,828 fin 1998

Elles comprennent principalement les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), dont la valeur nette est de 13,329 milliards, contre 10,694 milliards (valeur brute de 13,572 milliards, contre 12,670 fin 1998).

Les investissements correspondants de l'exercice s'élèvent à 11,761 milliards, contre 2,754 en 1998. Ils se rapportent, principalement :

 au pôle Environnement (6,206 milliards), dont 2,538 milliards pour l'augmentation de capital de Vivendi North America Operations dans le cadre de l'acquisition de US- Filter, 2,982 pour le renforcement des fonds propres de Vivendi Environnement par apport des titres CGE, Philadelphia Suburban, Dalkia, CGC Holding et CGEA (cf. supra « Constitution du pôle Environnement ») et 305 millions pour l'augmentation de capital de Sithe Energies à l'occasion de l'achat à GPU des centrales électriques, dans le nord-est des Etats-Unis.

- au pôle Médias (3,460 milliards), dont 1,374 milliard représentant la valeur des titres Canal+ apportés par Richemont,
 1,259 pour l'acquisition des deux tiers du capital de BSBH (soit 8 % de BSkyB) auprès des groupes Pearson et Granada,
 454 millions pour l'achat de 20 % du capital de Pathé préalablement à la fusion et 100 millions lors de la prise de participation de 19,4 % dans UGC Ciné Cité,
- au pôle Télécommunications (1,088 milliard) dans le cadre de l'acquisition de 51 % du capital de PTC, premier opérateur de téléphonie mobile en Pologne,
- enfin, au pôle Aménagement (702 millions) pour le renforcement des fonds propres de la Compagnie Générale d'Immobilier et de Services (305 millions) et des sociétés Anjou Services (307 millions) et Anjou Patrimoine (91 millions).

Créances rattachées à des participations

Leur montant s'élève à 2,119 milliards d'euros, contre 60 millions fin 1998, en raison, essentiellement, d'un prêt de 1,770 milliard accordé à Sithe Energies pour le financement de l'acquisition des centrales électriques de GPU et d'un prêt de 230 millions consenti à Vivendi UK pour le financement de ses filiales en Grande Bretagne.

Autres titres immobilisés

Leur montant s'élève à 171,1 millions d'euros, contre 31,2 millions fin 1998. Ils comprennent, pour 135,3 millions, le solde des actions Vivendi acquises auprès de Saint-Gobain dans le cadre du décroisement des participations (14,1 millions d'actions), après cession de 11,6 millions d'actions lors de l'offre publique de vente de juin 1999.

Les prêts

Ils s'élèvent à 59,0 millions, contre 30,5 millions fin 1998.

ACTIF CIRCULANT

Le total de l'actif circulant est de 16,120 milliards d'euros, contre 6,879 fin 1998.

Créances

Elles comprennent, principalement, les « créances clients et comptes rattachés » pour 930,5 millions d'euros, contre 775,1 millions fin 1998 et les « autres créances » pour 12,658 milliards d'euros, contre 4,660 milliards fin 1998 ; ces dernières enregistrent, principalement, les fonds avancés en compte-courant par Vivendi à ses filiales pour un montant net de 11,729 milliards d'euros, contre 4,113 fin 1998 (dont 8,122 milliards à Vivendi Environnement et 1,692 à CGEA ; en 1998, 1,227 milliard à la Compagnie Générale des Eaux-Sahide), ainsi que la créance sur la BNP de 150,2 millions (payable en avril 2000) relative au plan d'Epargne salariale Pégase et correspondant à la partie non libérée (50 %) de la prime d'émission constatée pour cette opération.

Valeurs mobilières de placement

Elles s'élèvent à un montant net de 2,292 milliards.

27.853.071 actions propres y figurent pour un montant net de 1,811 milliard d'euros. Ce chiffre inclut 16.638.000 actions mises en pension auprès de trois banques, qui seront récupérées en deux étapes fin mars et fin avril 2000.

21.394.722 actions propres ont été achetées en 1999 au prix moyen de 72,74 euros et 4.950.930 actions ont été vendues au prix moyen de 76,40 euros. Ces achats /ventes ont été effectués dans le but de régulariser le cours de bourse du titre. Les frais de négociation sur achats se sont élevés à 2,6 millions et sur ventes à 0,7 million.

Par ailleurs, après décroisement des participations avec Saint-Gobain et cessions dans le cadre de l'OPV, il reste 2.014.541 titres Vivendi classés en « autres titres immobilisés » et destinés à être annulés.

Le nombre total d'actions propres (en valeurs mobilières de placement et en autres titres immobilisés) s'élève ainsi à 29.867.612, mais le nombre des actions propres inscrites à la BNP au nom de la société à la clôture de l'exercice n'est que de 13.229.612 (2,22 % du capital de Vivendi), en raison de la mise en pension des 16,6 millions de titres (cf. supra).

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles s'élèvent à 170,7 millions d'euros, contre 154,6 fin 1998. Elles correspondent pour 127,5 millions à une charge à constater par annuité égale jusqu'en 2012 dans le cadre d'un avenant aux contrats de swap mis en place par Vivendi avec General Re Financial Products Inc. afin de couvrir ses engagements financiers (cf. Annexe « Engagements contractuels »).

Passif

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de Vivendi, avant affectation du résultat, s'élèvent à 14,088 milliards d'euros, contre 7,926 fin 1998. Compte tenu de la conversion du capital en euros, de l'élévation du nominal de 16 à 16,50 euros, puis de la division du titre par 3, leur variation, présentée ci-après sous forme de tableau, résulte principalement de la création de :

• 45.505.197 actions liées à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (11 DPS ont permis de souscrire à une action nouvelle au prix unitaire de $60~\rm e)$,

- 25.747.392 actions consécutive à la fusion par absorption de Pathé.
- 17.500.000 actions rémunérant l'apport par la société Richemont S.A. de 15 % des titres Canal+,
- 13.546.746 actions par la conversion de 99,83 % des obligations (ex-Havas) émises en février 1996,
- 7.915.672 actions réservées aux salariés, dont 5.274.171 au titre de PEGASE et 2.641.501 au titre des Plans d'Epargne Groupe,
- 4.254.300 actions au titre de l'apport par la société Pearson de 55,6 % d'actions Whitehall Electrical Investments Ltd (WEI, détenant une participation de 33,35 % dans BSB Holdings Ltd (BSBH), holding actionnaire à 11,8 % de BSkyB).
- et de l'affectation d'une partie du résultat de l'exercice 1998 à la réserve légale pour 47,7 millions d'euros.

Nota: Vivendi a procédé le 2 mai 1997 à une attribution gratuite de bons de souscription d'actions en faveur de tous ses actionnaires (un bon pour une action détenue ; échéance 2 mai 2001; 40 bons permettant de souscrire, à tout moment, à 3,05 actions nouvelles au prix de 137,20 euros; cotation du bon sur une ligne spécifique à la Bourse de Paris). Au 31 décembre 1999, il existe 116.485.647 bons en circulation.

Après la répartition du résultat proposée, la situation nette de Vivendi s'établirait à 13,491 milliards d'euros, contre 7,511 fin 1998.

Mouvements des capitaux propres

OC 02/96 (ex-Havas)

Autres mouvements 1999

PEGASE

Stock-options

P.E.G

BSA

Opérations (en millions d'euros)	nombre d'actions	capital	primes ⁽¹⁾	écart de réévaluation	réserves et report à nouveau	résultat	total
au 31/12/98, après répartition	159 463 306	2 431,0	3 184,2	28,2	1 867,9		7 511,2
Et après conversion du capital en euros, élévati	on du nominal	de 16 à 16	6,50 € et div	vision du titre p	ar 3 (nomina	al ramené à	à 5,5 €) :
au 31/12/98, après répartition	478 389 918	2 631,2	2 984,0	28,2	1 867,9		7 511,3
Augmentation avec DPS	45 505 197	250,3	2 431,0				2 681,3
Fusion-absorption Pathé	25 747 392	141,6	63,1				204,7
Apport 15 % Canal+	17 500 000	96,3	1 276,8				1 373,1
Apport WEI	4 254 300	23,4	302,1				325,5
OC 12/92 (ex-Havas)	81	_	_				

74,5

29,0

14,5

10,4

4.9

538,2

299,6

137,0

33,2

35,7

13 546 746

5 274 171

2 641 501

1 897 760

891 102

au 31/12/99, avant répartition 595 648 168 3 276,1 8 100,7 5,4 1 867,9 838,2 14 088,2 (1) après imputation des frais (commissions bancaires, honoraires conseils, frais COB) et du mali de fusion Pathé (résultant de l'apport aux valeurs comptables).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Leur montant est de 488,7 millions d'euros, contre 266,4 fin 1998, dont la provision pour risques liés à diverses garanties consenties à des sociétés du secteur immobilier pour 442,3 millions, contre 122,6 millions fin 1998 (dont pertes immobilier berlinois et garantie Sofonpro).

FONDS D'AMORTISSEMENTS

Cette rubrique représente 80,4 millions, contre 145,8 fin 1998. Elle enregistre l'amortissement, sur la durée de vie des contrats, des ouvrages du domaine concédé financés par Vivendi mais devant être abandonnés aux collectivités locales au terme de ces contrats. Leur baisse est liée au transfert de la moitié, environ, des contrats d'eau à la Compagnie Générale des Eaux (cf. supra, Faits marquants de l'exercice).

-22,8

612,7

328,6

151,5

43,6

40,6

815,4

838,2

DETTES

Le total des dettes est de 17,773 milliards d'euros, contre 10,489 milliards fin 1998. Il se compose de dettes financières pour 16,471 milliards, contre 9,087 milliards fin 1998 et de dettes d'exploitation pour 1,302 milliard, contre 1,402 milliard fin 1998.

Dettes financières

Elles s'élèvent à 16,471 milliards d'euros, contre 9,087 milliards fin 1998.

Dans ce total, les dettes financières à long terme sont de 4,467 milliards d'euros, contre 4,010 milliards en 1998.

Elles comprennent, essentiellement, l'emprunt obligataire Océane convertible en actions émis en 1999 pour 1,7 milliard (cf. supra modalités dans « Faits caractéristiques de l'exercice — Appels au marché »), des emprunts obligataires émis sur le marché domestique pour 731,7 millions (comme fin 1998), des euro-émissions pour 1,203 milliard (1,5 fin 1998), des financements bancaires à moyen et long terme pour 243,6 millions (284,2 millions fin 1998), des billets de trésorerie à long terme pour 201,5 millions (273,5 millions en 1998), des emprunts intra-groupe pour 170,2 millions (1,1 milliard en 1998) et l'emprunt obligataire convertible en actions BSkyB émis en novembre 1998 par l'ancienne Pathé (3 % — 2003) pour 175,3 millions.

En effet, à la suite de l'absorption de la société Pathé le 10 septembre 1999, Vivendi a repris à son bilan ces obligations échangeables en actions BSkyB. Celles-ci portent intérêt à 3 % et ont une durée de cinq ans. Chaque obligation est échangeable à tout moment contre 188,5236 actions, soit un maximum de 21.680.214 actions BSkyB. Vivendi peut livrer à l'échange, soit des actions BSkyB elles-mêmes, soit leur contre-valeur en numéraire, et procéder au remboursement anticipé des obligations à partir de la quatrième année si le cours de l'action BSkyB dépasse 125 % du prix d'échange. Compte tenu de l'évolution actuelle du cours de bourse des actions BSkyB, Vivendi livrera à l'échange des actions BSkyB parmi celles qu'elle détient directement (au 31 décembre 1999, il reste à livrer 19,2 millions d'actions sur 218,7 millions détenues).

Les dettes financières à court terme sont de 12,004 milliards, contre 5,082 milliards en 1998; elles comprennent principalement des tirages à court terme auprès des banques (4,966 milliards, rien fin 1998), des billets de trésorerie (encours de 4,056 milliards, contre 1,956 milliard fin 1998) et les apports en compte-courant des filiales (2,985 milliards, contre 2,195 milliards fin 1998).

Nota: l'emprunt obligataire convertible Havas (3,5 % — 2003) figurant au passif fin 1998 pour 707,2 millions (dont une prime de remboursement de 87,2 millions) et auquel Vivendi a substitué, en 1998, dans le cadre de l'absorption de la société Havas, des titres de même nature sur la base d'une action Vivendi pour deux obligations convertibles, a fait l'objet d'un remboursement anticipé au cours du premier trimestre 1999. 99,92 % des obligations en circulation fin 1998 ont été converties en actions.

La trésorerie de Vivendi, définie comme le montant net des comptes-courants des filiales, des billets de trésorerie émis par Vivendi, des tirages à court terme auprès des banques, des valeurs mobilières de placement et des disponibilités, s'établit ainsi à 1,766 millard, contre 269,7 millions à la clôture de l'exercice précédent.

Dettes d'exploitation

Elles s'élèvent à 1,302 milliard d'euros, contre 1,402 milliard fin

Elles regroupent, principalement:

- les dettes auprès des fournisseurs (316,1 millions, contre 242,7 millions en 1998),
- les dettes fiscales et sociales (172,5 millions, contre 146,7 millions en 1998),
- les dettes sur immobilisations (255,3 millions, contre 40,6 en 1998) qui correspondent essentiellement à un montant de 234,3 millions (235,4 millions de dollars) dû à Elektrim sur l'achat de 51 % de PTC, premier opérateur polonais de téléphonie mobile (investissement global de 1,2 milliard de dollars),
- et les autres dettes (485,8 millions, contre 864,6 millions en 1998), qui sont principalement constituées des redevances et surtaxes à reverser aux collectivités locales (354,9 millions, contre 524,9 en 1998).

Les capitaux permanents représentent 19,125 milliards, contre 12,349 milliards en 1998.

D. Tableau Des Flux

(en millions d'euros)	1999	1998	1997
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Excédent brut d'exploitation	163,7	119,5	249,0
Opérations financières et			
exceptionnelles	1 523,1	40,0	-123,6
Impôt sur les sociétés	_	_	_
Economies d'impôt liées au			
groupe fiscal	474,0	299,3	168,8
Variation nette du besoin en fond	S		
de roulement	-1.016,3	-146,1	-452,7
TOTAL	1.144,5	312,7	-158,5
OPERATIONS D'INVESTISSEMEN	T		
Investissements industriels	-86,0	-143,6	-139,8
Investissements financiers(1)	-13.394,4	-3 772,4	-6.108,5
Charges à répartir	34,9	-17,0	_
Cessions de titres et réductions			
d'éléments de l'actif			
immobilisé ⁽²⁾	9.499,4	2 159,4	6.918,9
Cessions de biens industriels	371,1	7,9	7,2
Flux de trésorerie nette des prêts	et		
dépôts à long terme	-25,7	37,2	214,6
TOTAL	-3.600,8	-1.728,5	892,4
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital de la			
société mère	5.604,2	278,1	1.085,2
Dividendes versés par la société			
mère	-413,6	-305,5	-225,8
Diminution des autres dettes à			
long terme	-4,8	-1,8	-7,6
TOTAL	5.185,8	-29,2	851,8
Total des flux de l'exercice	2.729,5	-1.445,0	1.585,7
Endettement financier net au			
1 ^{er} janvier	3.318,8	1 873,7	3.459,4
Endettement financier net			
31 décembre ⁽³⁾	589,3	3.318,8	1.873,7

(1) Rappel: en 1998, dont Environnement 1,390 milliard d'euros, Edition/Multimedia 1,477 milliard (dont incidence fusion Havas 1,024 milliard), Autres Services (FCC) 708 millions et, en 1997, dont Environnement 1.333 milliard, Télécommunications 564 millions, Edition/Multimedia 2,162 milliards, Immobilier 1,07 milliard.

(2) Rappel: en 1998, dont cessions des titres de filiales de distribution d'eau à la Compagnie Générale des Eaux-Sahide et à la SNIG 408,7 millions d'euros, des titres Electrafina 345,8 millions et des titres Audiofina 300,8 millions et, en 1997, dont cessions des titres de filiales de distribution d'eau à la CGE-Sahide (création du pôle Eau) 2,175 milliards, apport des titres Canal+ et Générale d'Images à Havas 928 millions, de titres CGC à CGC Holding 512 millions, de titres Cofira à Cegetel 508 millions, de titres Cegetel à Mannesmann Industries et British Telecom 296 millions.

(3) En 1998, la prime de remboursement a été soustraite des emprunts obligataires.

1. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Elle provient, notamment, des revenus des participations pour 1,250 milliard (principalement, dividendes reçus de Vivendi UK et des sociétés issues de l'ancien groupe Havas) et d'un produit de 474 millions d'euros correspondant à l'impôt versé par les filiales du groupe d'intégration fiscale dont l'assiette fiscale est bénéficiaire.

2. Investissements financiers

Les investissements portant sur les titres de participation et les TIAP s'élèvent à 12,431 milliards. Ils correspondent aux investissements de l'exercice (11.761 milliards; cf. supra, détail par pôle), majorés des titres reçus de Pathé (670,3 millions).

Les autres investissements portent sur les autres titres immobilisés, dont, principalement, les actions propres Vivendi acquises pour 958,1 millions auprès de Saint-Gobain dans le cadre du décroisement des participations.

3. Charges a repartir

Ce montant de 34,9 millions correspond à la variation nette (entrées 97,5 millions, hors annuités d'emprunts des collectivités locales de 10,1 millions traitées en investissements, et sorties 132,4 millions dans le cadre du transfert des contrats de délégation de services d'eau).

4. Cessions de biens industriels et reductions d'elements de l'actif immobilise

Ce montant de 371,1 millions inclut les valeurs d'apport à la Compagnie Générale des Eaux d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 362,4 millions (transfert des contrats de délégation de services d'eau).

5. Cessions de titres et reductions d'elements de l'actif immobilise

Les produits de cession s'élèvent à 7,831 milliards, dont 6,511 milliards pour la constitution du pôle Environnement et 509,5 millions pour la cession à Fornier S.A. des titres reçus de Pathé liés au cinéma et aux chaînes thématiques.

Les réductions d'éléments de l'actif immobilisé de 1,668 milliard correspondent à la valeur comptable des titres cédés dont les plus-values respectives sont incluses dans la capacité d'autofinancement (TIAP pour 390,9 millions et actions propres, cédées dans le cadre de l'offre publique de vente pour 822,8 millions) et des titres Pathé annulés dans le cadre de la fusion (454,5 millions).

6. Augmentation des capitaux propres

Sur l'exercice, la variation « capital + primes » de 5.761,7 millions d'euros, telle qu'elle ressort du tableau des mouvements (cf. supra), est minorée, ici, du montant de 164,3 millions afférents à la partie non libérée de l'augmentation de capital liée au plan d'épargne salariale Pégase et majorée de 6,8 millions représentant les frais d'émission non amortis de l'emprunt obligataire 1996 imputés sur la prime d'émission.

E. Affectation du résultat

Le bénéfice distribuable s'élève à 838.166.165,15 euros et se répartit ainsi :

(en euros)	
Origines	
Report à nouveau antérieur	1.372.530.950,93
Résultat de l'exercice	838.166.165,15
Total	2.210.697.116,08

Nous vous proposons de répartir ainsi cette somme :

(en euros)	
Affectation	
Réserve légale ⁽¹⁾	41.908.308,26
Dividendes (1 euro à chacune des	
596.891.858 actions) ⁽²⁾	596.891.858,00
Report à nouveau	1.571.896.949,82
Total	2.210.697.116,08

(1) La dotation à la réserve légale représente 5 % du bénéfice de l'exercice. Elle sera assimilée, pour partie, à la réserve spéciale des plus-values à long terme dans la limite des plus-values dégagées en comptabilité pour lesquelles l'impôt exigible est couvert par des avoirs fiscaux.

(2) Soit 595.648.168 actions émises au 31 décembre 1999 auxquelles il faut ajouter 1.243.690 actions émises en janvier 2000 et portant jouissance au 1^{er} janvier 1999. Ce chiffre est indiqué sous réserve des levées d'options de souscription d'actions exerçables par les salariés bénéficiaires jusqu'à la veille de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

La distribution globale serait ainsi de 596,9 millions d'euros, contre 440,0 en 1998 (avant déduction des actions d'auto-contrôle), en progression de 35,7 %.

Au cas où, lors de la mise en paiement, Vivendi détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « report à nouveau ».

A ce dividende de 1 euro par action (+9,1 % par rapport à 1998, compte tenu des opérations intervenues en 1999 sur le capital) s'ajouterait l'impôt déjà payé (avoir fiscal) de 0,5 euro pour former un revenu net global de 1,5 euro.

Les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants, arrondis en euros par action (avant division du titre par 3) :

Année	1998	1997	1996
Nombre d'actions	160.015.584	134.729.156	123.402.712
Dividende net			
(en euros)	2,75	2,29	1,83
Avoir fiscal (en euros)	1,38	1,14	0,91
Dividende global	4,13	3,43	2,74
Distribution totale (en millions d'euros)	440,043	308,530	225,751

DOCUMENTS DE SYNTHESE

Compte de résultat de l'exercice

(en milliers d'euros)	1999	1998	1997
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits eau, assainissement, prestations accessoires	1.394.333	2.192.383	2.187.300
Produits des travaux	76.459	124.375	130.704
Autres activités (chauffage, ordures ménagères, gaz)	20.491	22.438	22.121
Produits divers	807.931	446.486	151.302
Sous-total A : chiffre d'affaires	2.299.214	2.785.682	2.491.427
Production stockée	-2.113	2.543	-1.361
Production immobilisée	13.101	14.145	13.818
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	203.383	181.275	233.994
Autres produits	50.777	75.950	3.009
Sous-total B	265.148	273.913	249.460
TOTAL I (A+B)	2.564.362	3.059.595	2.740.887
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	6.654	20.780	21.824
Variation des stocks	922	8.809	668
Autres achats et charges externes	1.184.099	1.192.888	657.820
Comptes de gérances et régies — Redevances versées à l'Etat et aux collectivités			
publiques	427.509	699.381	763.880
Redevances d'assainissement	298.360	411.786	406.017
Impôts, taxes et versements assimilés	60.052	81.376	80.573
Salaires et traitements	209.852	308.962	301.803
Charges sociales	101.143	148.532	145.983
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	83.827	97.667	97.362
Sur actif circulant : dotations aux provisions	4.673	8.690	10.671
Pour risques et charges : dotations aux provisions	9.163	17.104	120.253
Autres charges	92.539	9.520	9.860
TOTAL II	2.478.793	3.005.495	2.616.714
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	85.569	54.100	124.173

Compte de résultat de l'exercice (suite)

(en milliers d'euros) 1999 1998 1997 PRODUITS FINANCIERS De participations 1.250.497 187.981 308.517 D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé 1.028 1.565 1.674 Autres intérêts et produits assimilés 654.340 449.386 150.189 Reprises sur provisions et transferts de charges 121.291 436.874 90.736 Différences positives de change 1.065.382 31.778 37.997 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement 302.741 309.992 86.054 TOTAL III 3.395.279 1.417.576 675.167 CHARGES FINANCIERES Dotations aux amortissements et aux provisions 224.149 248.945 1.114.666 Intérêts et charges assimilées 728.774 550.997 406.228 Différences négatives de change 978.799 23.821 78.208 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL IV 1.931.722 823.856 1.599.102 Résultat financier (III-IV) 1.463.557 593.720 -923.935 RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV) 1.549.126 647.820 -799.762 PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion 91.923 279.337 537.554 Sur opérations en capital 8.220.631 2.517.304 6.507.517 Reprises sur provisions et transferts de charges 1.877.240 213.829 481.258 TOTAL V 2.823.056 7.526.328 10.377.208 CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion 173.807 427.586 1.226.460 Sur opérations en capital 11.048.573 2.308.392 4.244.622 Dotations aux amortissements et aux provisions 79.917 255.111 339.752 TOTAL VI 11.562.132 2.815.895 5.726.193 Résultat exceptionnel (V-VI) -1.184.9247.161 1.800.135 IMPOT SUR LES BENEFICES (VII) (produit d'intégration fiscale) 168.761 473.964 299.257 Total des produits (I+III+V+VII) 16.810.813 7.599.484 11.111.143 Total des charges (II+IV+VI) 15.972.647 6.645.246 9.942.009 **BENEFICE** 838.166 954.238 1.169.134

.....

Bilan - Actif

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	1999	Net 1998	Net 1997
ACTIF IMMOBILISE					
Actionnaires — capital souscrit, non appelé	14.064	_	14.064	_	_
mmobilisations incorporelles	299.702	110.084	189.618	353.686	327.253
Frais d'établissement	28.785	7.383	21.402	19.442	
Concessions et droits assimilés	181.883 89.034	74.871 27.830	107.012 61.204	288.767 45.477	305.481 21.772
Autres	89.034	27.830	61.204	45.477	21.//2
mmobilisations corporelles, domaine privé	317.841	146.798	171.043	210.522	184.158
Terrains	12.551	1 400	12.551	13.011	13.850
Compte d'ordre (ensembles immobiliers) Constructions et agencements	1.627	1.488	139	250 FC 821	280
Constructions et agencements Compteurs et branchements	107.630 59.793	45.632 35.981	61.998 23.812	56.821 49.935	61.187 53.418
Autres installations techniques	21.266	18.753	25.612	7.036	9.622
Autres immobilisations corporelles	107.818	44.944	62.874	68.688	33.653
Immobilisations corporelles en cours	7.156	_	7.156	14.781	12.148
mmobilisations corporelles mises en concession	159.145		159.145	297.600	290.627
Immobilisations financières ⁽¹⁾	15.935.997	242.615	15.693.382	10.828.053	8.959.585
Participations	13.044.276	221.836	12.822.440	9.826.641	7.373.649
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	527.863	20.581	507.282	867.187	1.313.419
Créances rattachées à des participations	2.119.081	181	2.118.900	60.036	194.670
Autres titres immobilisés	171.108	17	171.091	31.239	838
Prêts	59.013	_	59.013	30.540	70.076
Autres	14.656	.	14.656	12.410	6.933
TOTAL I	16.726.749	499.497	16.227.252	11.689.861	9.761.623
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en cours	29.238	_	29.238	51.752	58.837
Matières premières et autres approvisionnements	5.205	_	5.205	6.082	16.470
En cours de production (biens et services)	24.033	_	24.033	45.670	42.367
Créances ⁽²⁾	13.786.917	198.020	13.588.897	5.435.496	5.463.514
Créances clients et comptes rattachés	949.312	18.829	930.484	775.077	560.929
Autres	12.837.605	179.191	12.658.413	4.660.419	4.902.585
Valeurs mobilières de placement	2.337.076	45.072	2.292.004	1.230.697	366.472
Obligations Autres titres	2.337.076	45.072	2.292.004	1.230.697	366.472
Disponibilités	38.761	<u> </u>	38.761	6.804	8.280
Charges constatées d'avance	170.670	_	170.670	154.621	14.536
TOTAL II	16.362.662	243.092	16.119.570	6.879.370	5.911.639
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	125.016	_	125.016	186.632	154.817
Prime de remboursement des obligations	_	_	_	66.737	_
Ecarts de conversion actif (IV)	73.132	_	73.132	5.269	5.040
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	33.287.559	742.589	32.544.970	18.827.869	15.833.119
(1) Dont à moins d'un an			15.788	5.658	3.153
(2) Dont à plus d'un an			_	_	_

Bilan - Passif

(en milliers d'euros)	1999 Avant répartition	1998 Avant répartition	1997 Avant répartition	1999 Après répartition	1998 Après répartition	1997 Après répartition
	Tepartition	Терагиион	repartition	i epai tition	Терагиноп	Терагиион
CAPITAUX PROPRES						
Capital	3.276.065	2.431.002	2.043.506	3.276.065	2.431.002	2.043.506
Primes d'émission et d'apport Ecarts de réévaluation	8.100.631 5.446	3.184.112 28.253	3.293.461 28.283	8.100.631 5.446	3.184.112 28.253	3.293.461 28.283
Réserves	3.440	20.233	20.203	3.440	20.233	20.203
Réserve légale	181.183	133.471	75.013	223.091	181.183	133.471
Réserves réglementées	236.835	236.835	236.835	236.835	236.835	236.835
Autres	77.381	77.381	77.381	77.381	77.381	77.381
Report à nouveau	1.372.531	879.590	74.445	1.571.897	1.372.531	879.590
Résultat de l'exercice	838.166	954.238	1.169.134			
SITUATION NETTE	14.088.238	7.924.882	6.998.058	13.491.346	7.511.297	6.692.527
Subventions d'investissement	_	167	_	_	167	_
Provisions réglementées	1.255	1.325	816	1.255	1.325	816
TOTAL I	14.089.493	7.926.374	6.998.874	13.492.601	7.512.789	6.693.343
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour risques et charges	488.717	266.456	445.515	488.717	266.456	445.515
TOTAL II	488.717	266.456	445.515	488.717	266.456	445.515
FONDS D'AMORTISSEMENTS						
Amortissements financiers	80.377	145.782	136.393	80.377	145.782	136.393
TOTAL III	80.377	145.782	136.393	80.377	145.782	136.393
DETTES ⁽¹⁾						
Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts						
obligataires	4.057.773	4.128.966	3.118.824	4.057.772	4.128.966	3.118.824
Emprunts et dettes auprès des établissements de						
crédit ⁽²⁾	9.526.912	427.528	348.019	9.526.912	427.528	348.019
Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2.885.929 40.468	4.530.017 40.818	3.599.300 30.072	2.885.929 40.468	4.530.017 40.818	3.599.300 30.072
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	316.111	242.654	181.342	316.111	242.654	181.342
Dettes fiscales et sociales	172.508	146.745	121.917	769.401	560.330	427.448
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	255.334	40.586	21.335	255.334	40.586	21.335
Autres dettes ⁽³⁾	485.760	864.551	760.277	485.760	864.551	760.277
Produits constatés d'avance	31.874	67.237	62.051	31.874	67.237	62.051
TOTAL IV	17.772.669	10.489.102	8.243.137	18.369.561	10.902.687	8.548.668
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	112714	155	9.200	113.714	155	9.200
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	32.544.970	18.827.869	15.833.119	32.544.970	18.827.869	15.833.119
(1) Dont à plus d'un an	4.466.912	4.010.099	3.730.832	4.466.912	4.010.099	3.730.832
Dont à moins d'un an	13.305.757	6.479.003	4.512.305	13.902.649	6.892.588	4.817.836
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de	F 041 000	1.40.000	100 570	F 041 000	140 000	100 570
banques	5.041.088	140.062	122.578	5.041.088	140.062	122.578
(3) Dont fonds de travaux contractuels	29.093	38.761	42.654	29.093	38.761	42.654

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 1999⁽¹⁾

Règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Frais d'acquisition des titres

Par dérogation au plan comptable général, les frais d'acquisition de titres sont enregistrés en charges financières, en raison de l'importance de l'activité financière de Vivendi; les frais de vente de titres sont passés en charges financières ou en charges exceptionnelles, selon que les plus ou moins-values de cession sont elles-mêmes constatées dans le résultat financier ou exceptionnel.

Immobilisations financières

Les « Titres de participation » regroupent les titres des sociétés affiliées au Groupe Vivendi, dans lesquelles Vivendi détient une part substantielle du capital, en principe supérieure à 10 %. Ils sont valorisés au coût d'acquisition, éventuellement corrigé lors de la réévaluation légale des bilans en 1976. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur

d'usage est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant corrigée pour tenir compte de leur valeur boursière, de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Les cessions accompagnées d'une condition indépendante de la volonté des parties ne sont enregistrées à la date de signature de l'accord que dans le cas où la condition a été satisfaite avant la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration. Ce principe n'a pas trouvé à s'appliquer en 1999

Créances d'exploitation

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances dont l'ancienneté est supérieure à cinq ans sont dépréciées à 100 %. Les autres, y compris celles de l'exercice en cours, font l'objet d'une provision calculée selon des références statistiques.

Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée. Les intérêts courus sur les titres de créances négociables sont enregistrés en produits.

⁽¹⁾ Les commentaires développés précédemment dans la partie « Présentation des comptes » sont également considérés comme faisant partie intégrante de l'annexe au bilan et au compte de résultat.

Dispositions spécifiques relatives aux immobilisations du domaine concédé

.....

Principes

Vivendi gère, en tant que concessionnaire⁽²⁾ de services publics, de nombreuses installations faisant partie du domaine propre des collectivités locales, qu'elles soient financées par celles-ci, ce qui est le plus courant, ou par Vivendi elle-même. Seules les installations financées par Vivendi sont inscrites à son bilan (immobilisations corporelles mises en concession). Ces installations font l'objet d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité), sur la durée du contrat, à concurrence du montant qui restera définitivement à la charge de Vivendi lors de la remise de ces installations à la collectivité locale concédante, en fin de contrat.

Ces amortissements financiers sont inscrits au passif du bilan (provisions pour risques financiers) pour bien marquer qu'ils ne constatent pas une dépréciation, mais l'étalement sur la durée du contrat de la charge que représentera l'abandon des ouvrages correspondants au terme de celui-ci.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations contractuelles de concessionnaire, Vivendi prend le plus souvent à sa charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat, des immobilisations du domaine concédé dont elle assure la gestion.

Les ouvrages du service public que Vivendi doit renouveler comprennent ainsi des immobilisations du domaine concédé qu'elle a financées, mais aussi des immobilisations financées par les collectivités locales.

Dans le cadre de la réorganisation du secteur de la distribution de l'Eau et de l'Energie et de la politique de restructuration des risques financiers du groupe, ces obligations de renouvellement ont fait l'objet d'une couverture réalisée grâce à la mise en place de contrats de swaps conclus avec la société General Re Financial Products Inc.

Les opérations de renouvellement des installations du domaine concédé sont comptabilisées pour 1999 comme suit : qu'il s'agisse d'ouvrages financés à l'origine par des tiers ou par le concessionnaire et renouvelés par celui-ci, le coût de renouvellement est porté en charges et le montant perçu au titre du contrat de swap est inscrit en produits.

En 1999, Vivendi a apporté à la Compagnie Générale des Eaux (filiale à 100 %, anciennement dénommée CGE-Sahide), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1999, les éléments d'actifs et passifs rattachés aux contrats ayant fait l'objet d'un avenant avec la collectivité délégante concernée et un droit au résultat annuel dégagé sur les contrats non transférés. Elle a enregistré dans ses comptes les opérations liées aux seuls contrats non transférés (environ la moitié du total des contrats au nom de Vivendi).

Prise en charge des annuités des emprunts contractés par les collectivités concédantes

Dans le cadre de certaines concessions, Vivendi est amenée à assumer le service de la dette contractée par les collectivités locales pour le financement des biens mis à leur disposition. Ces charges évoluent le plus souvent de façon dégressive et sur une durée de vie inférieure à celle des concessions.

Les annuités sont prises en charge dans les comptes de Vivendi de manière linéaire sur la durée de vie des contrats de concession. L'écart entre le montant remboursé aux collectivités et la charge comptabilisée annuellement est affecté en charges à répartir.

⁽²⁾ Le mot concessionnaire est ici utilisé dans un sens élargi pour désigner l'entreprise délégataire d'un service public.

ELEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT ET AU BILAN

Rappel: Vivendi a enregistré dans ses comptes en 1999 les opérations liées **aux seuls contrats non transférés** (environ la moitié du total des contrats au nom de Vivendi). De ce fait, les données 1999 ne sont pas comparables à celles apparaissant dans les comptes 1998.

Compte de résultat

Produits d'exploitation

Répartition du chiffre d'affaires par activité :

(en millions d'euros)	1999	1998
Distribution d'eau (1)	1.228,7	1.866,7
Assainissement	165,6	325,7
SOUS-TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT	1.394,3	2.192,4
Travaux	76,5	124,3
Autres activités et produits divers	828,4	469,0
CHIFFRE D'AFFAIRES	2.299,2	2.785,7

(1) Compte tenu notamment des redevances de pollution des Agences de l'Eau assises sur le ${\bf m}^3$ d'eau potable.

Le chiffre d'affaires eau et assainissement comprend :

(en millions d'euros)	1999	1998
Les produits du concessionnaire	676,8	1.141,8
Les produits et redevances versés à l'Etat,		
aux collectivités locales et aux Agences		
de l'Eau	717,5	1.050,6
TOTAL	1.394,3	2.192,4

Nota: les produits et redevances versés à l'Etat, aux collectivités locales et aux Agences de l'Eau sont inscrits en charges sous les rubriques « Comptes de gérances et régies » et « Redevances d'assainissement ».

Les livraisons d'eau effectuées en fin d'année, et mesurées par des relevés de compteurs réalisés au cours de l'exercice suivant ne sont pas valorisées dans le chiffre d'affaires de l'année. En contrepartie, les coûts estimés de ces livraisons figurent dans les en-cours de production. Les produits des travaux d'entreprise sont constatés à l'achèvement des chantiers.

Frais de personnel

Les droits à congés payés sont acquis et exercés en général sans décalage dans l'année calendaire, si bien qu'il n'y a pas lieu de calculer une provision spécifique.

La création de comptes épargne-temps alimentés, selon des règles définies, par des congés annuels non pris et/ou des congés compensateurs divers a donné lieu à constitution d'une provision de 4,6 millions d'euros en 1998, maintenue fin 1999.

La provision pour charges sociales prévisibles sur le rabais excédentaire afférent aux levées des stock-options disponibles fiscalement à fin 1999 s'élève à 3,4 millions d'euros.

Bilan - Actif

.....

Immobilisations

VARIATION DES VALEURS BRUTES

(en millions d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Absorption de Pathé	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	519,3	45,7	0,6	265,9	299,7
Immobilisations corporelles du domaine privé	427,4	24,6	4,3	138,5	317,8
Immobilisations corporelles mises en concession	297,6	7,7	_	146,2	159,1 ⁽¹⁾
Immobilisations financières	12.806,0	19.855,2	216,0	16.941,2	15.936,0
Total	14.050,3	19.933,2	220,9	17.491,8	16.712,6 ⁽²⁾

- (1) Dont immobilisations en cours pour 9,3 millions d'euros.
- (2) Dont incidence de la réévaluation de 1976 pour 14,2 millions d'euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des mises de fonds consenties à des collectivités locales concédantes, au titre de droits d'usage des installations du domaine public. Vivendi porte en charges de l'exercice les frais de recherche, développement et autres frais dits d'établissement, y compris les dépenses de conception et de mise en place des logiciels créés par elle.

Immobilisations corporelles du domaine privé

Sous cette rubrique figurent les immobilisations dont Vivendi est propriétaire.

Immobilisations corporelles mises en concession

Cette rubrique regroupe les immobilisations du domaine public financées et gérées par Vivendi. Leur comptabilisation fait l'objet des dispositions spécifiques précisées au début de cette annexe.

Amortissements — Méthodes de calcul

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaire et dégressive, en fonction de la dépréciation économique des biens concernés; les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Frais d'établissement	5 ans
Concessions et droits assimilés	Durée du contrat
Logiciels acquis à l'extérieur	12 mois
Constructions	20 à 30 ans
Compteurs	12 ans
Installations techniques à caractère	
spécifique	10 à 20 ans
Matériel et outillage	6 ans 2/3
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

En 1998 et 1999, ont été portées en frais d'établissement les dépenses de prospection et de publicité engagées par Vivendi dans le cadre de la campagne liée au changement de nom.

Mouvements des amortissements

(en millions d'euros)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	165,5	32,2	87,6	110,1
Immobilisations corporelles du domaine privé	216,9	21,7	91,8	146,8
Total	382,4	53,9	179,4	256,9

Immobilisations financières

Elles sont ventilées, selon leur nature, dans les rubriques suivantes :

Les « Titres de participation » regroupent les titres des sociétés affiliées au Groupe Vivendi, dans lesquelles Vivendi détient une part substantielle du capital, en principe supérieure à 10 %.

Vivendi a absorbé la société Pathé le 10 septembre 1999. Les titres Pathé annulés dans le cadre de cette opération représentaient 454,5 millions d'euros. Le montant des immobilisations financières reprises et conservées par Vivendi est de 269,4 millions d'euros, dont titres BSkyB 169,9 millions, BSkyB Holding Ltd 46,1, Canal Satellite 42,3 et Pathé Entertainment 11,1.

Les « Titres immobilisés de l'activité de portefeuille » (TIAP), au sens de l'avis du Conseil National de la Comptabilité de février 1987, regroupent les participations dans des sociétés cotées non consolidées. Leur valeur brute comptable est de 527,9 millions d'euros, contre 896,5 fin 1998. Leur valeur estimative (11) au 31 décembre 1999, appréciée en fonction des cours de bourse (22), est de 899,0 millions d'euros, contre 1.015,9 au 31 décembre 1998.

Les mouvements intervenus en 1998 dans le portefeuille des TIAP sont les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Montant à l'ouverture de l'exercice	896,5	867,2
Acquisitions de l'exercice	+476,8 -688,1	+476,8 -688,1 ⁽³⁾
Cessions de l'exercice (en prix de vente	2)	
Plus-values de cession	+297,2	+297,2
Titres Pathé annulés dans le cadre de		
la fusion	-454,5	-454,5
Dotations aux provisions pour		
dépréciation de l'exercice	_	+8,7
Montant à la clôture de l'exercice	527,9	507,3

Nota : les plus-values de cession des titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont incluses dans le résultat financier.

- (1) Au sens de l'avis du Conseil National de la Comptabilité de février 1990.
 (2) A l'exception des titres Facic (société non cotée) dont la valeur comptable n'est pas inférieure à la valeur de marché.
- (3) Dont Saint-Gobain 523,3, Alcatel 73,3, Société Générale 36,2, BNP 20,5 et Compagnie Nationale à Portefeuille 14,2.

Les principaux titres de participation cotés non consolidés au 31 décembre 1999 sont :

(en millions d'euros)	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus
Washington Baltimore		
(via Facic)	9,96	185,1
Alcatel	0,98	145,1
Saint Gobain	0,81	73,3
Eiffage	4,65	56,6

Les 'Créances rattachées à des participations' concernent des contrats de prêts à moyen terme passés avec les sociétés du Groupe. On les distingue des conventions de comptes-courants conclues uniquement avec des sociétés dont Vivendi détient directement une partie du capital et qui permettent la gestion des excédents et besoins de trésorerie de ces filiales.

Créances

Le produit de l'économie d'impôt sur les sociétés de 474,0 millions d'euros qui résulte du régime d'intégration fiscale mis en place en 1993 est constaté par Vivendi, société tête de groupe, et figure en 'autres créances' pour un solde de 310,1 millions d'euros, après imputation des acomptes déjà versés par les filiales bénéficiaires intégrées.

Les autres créances comprennent également une créance résultant du report en arrière des déficits pour un montant de 38 millions d'euros.

Les produits à recevoir, d'un montant de 216,0 millions d'euros, correspondent principalement à des consommations d'eau mesurées mais non encore facturées à la date de clôture.

Valeurs mobilières de placement

Elles regroupent les titres, obligations, parts de SICAV de trésorerie et autres titres de créances négociables acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie.

En 1999, figurent également 13.200 obligations (ex-Pathé), convertibles en actions BSkyB, achetées sur le marché pour un montant de 26,2 millions d'euros.

Les actions propres sont inscrites pour leur prix de rachat, soit, au 31 décembre 1999, 1.856,8 millions d'euros, contre 619,1 en 1998. Parmi elles, 5,5 millions d'actions (pour 240,5 millions d'euros) sont destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'options d'achats d'actions 1997 et 1998. Ces titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation (18,2 millions d'euros) lorsque le prix d'exercice fixé était inférieur au prix de revient.

Les autres actions, pour 1,616 milliard d'euros, ont été acquises en 1998 et 1999 en vue de régulariser le cours de bourse du titre. Ces actions font l'objet d'une provision pour dépréciation de 26,7 millions d'euros afin de couvrir la perte liée à la probable attribution aux salariés d'une partie d'entre elles lors de l'exercice des plans d'options d'achats d'actions 1999.

Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	
Charges d'exploitation imputables à l'exercice	
suivant	146,1
Dépenses correspondant à des renouvellements	
d'installations du domaine concédé en cours de	
réalisation	0,4
Intérêts payés d'avance sur billets de trésorerie	24,2
Total	170,7

Elles correspondent pour 127,5 millions à une charge à constater par annuité égale jusqu'en 2012 dans le cadre d'un avenant aux contrats de swap mis en place par Vivendi avec General Re Financial Products Inc. afin de couvrir ses engagements financiers.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

(en millions d'euros)	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Transferts	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à étaler	170,5	76,3	-21,7	-132,4	92,7
Frais d'émission d'emprunts	12,8	31,3	-7,4	-6,9	29,8
Frais d'acquisition d'immobilisations	3,3	_	-0,8	_	2,5
Total	186,6	107,6	-29,9	-139,3	125,0

Dans le cadre de certaines concessions, Vivendi est amenée à assumer le service de la dette contractée par les collectivités locales pour le financement des biens mis à sa disposition. Ces charges évoluent en général de façon dégressive et sur une durée de vie inférieure à celle des concessions.

Les sommes versées aux collectivités locales au titre du service de la dette viennent s'ajouter chaque année. L'annuité d'amortissement est calculée linéairement sur la durée de vie résiduelle des contrats.

Le montant de 132,4 millions porté dans la colonne « Transferts » concerne les contrats d'eau transférés à la Compagnie Générale des Eaux.

Par ailleurs, le montant résiduel des engagements contractés envers les collectivités au titre du service de la dette figure dans les engagements hors bilan pour 53,5 millions d'euros.

Les frais de publicité sur augmentation de capital (16,4 millions), les frais liés à l'offre publique de vente (35,3 millions) et les frais afférents aux prêts syndiqués contractés en 1999 (9,7 millions) figurent en charges à étaler et sont amortis sur cinq ans.

Les frais d'émission d'emprunts sont augmentés des frais liés à l'emprunt obligataire émis en janvier 1999 (1,25 % ; $1^{\rm er}$ janvier 2004) qui sont amortis sur la durée de l'emprunt. Les frais afférents à l'emprunt obligataire émis par l'ancienne Havas en février 1996 (3,5 % ; $1^{\rm er}$ janvier 2003) et non encore amortis au $1^{\rm er}$ janvier 1999 (6,9 millions d'euros) ont été imputés sur la prime d'émission dégagée lors de la conversion des obligations correspondantes.

Les frais d'acquisition liés à la prise de participation de 49 % du holding de contrôle de la société espagnole Fomento de

Construcciones y Contratas (F.C.C.) effectuée en 1998 sont étalés sur cinq ans.

Ecart de conversion actif

Cette rubrique enregistre, pour un montant de 73,1 millions d'euros, les pertes latentes, évaluées selon les cours au 31 décembre 1999, sur des créances et dettes libellées en devise. Ne font pas l'objet d'une provision les pertes latentes compensées par des gains latents dans le cadre d'une couverture de change.

Bilan — Passif

Capital social — Primes d'émission et d'apport

Le capital social de Vivendi s'élève à 3.276.064.924 euros au 31 décembre 1999, contre 2.431.002.429 euros au 31 décembre 1998. Son évolution a été détaillée dans la partie consacrée à la présentation des comptes. Rappelons :

- qu'il reste en circulation, au 31 décembre 1999 :
 - 116.485.647 bons de souscription d'actions attribués gratuitement le 2 mai 1997 (voir modalités d'exercice dans la « Présentation des comptes »),
 - 6.028.228 obligations (1,25 % 2004) convertibles en actions Vivendi sur la base de 3,047 actions pour 1 obligation,
 - 10.516.520 obligations (1,5 % 2005) convertibles sur la base de 3,047 actions Vivendi pour 1 obligation Vivendi

Environnement. Dans l'éventualité d'une introduction en bourse de Vivendi Environnement, ces obligations pourront être converties en actions Vivendi Environnement sur la base d'une parité qui sera égale au rapport (i) de 105 % d'une moyenne de cours de bourse des obligations et (ii) du prix d'introduction en bourse des actions.

- que les statuts de Vivendi attribuent un droit de vote double aux actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins,
- que le montant de la réserve spéciale de la réévaluation de 1976 incorporée au capital s'élève à 4,4 millions d'euros, après déduction de la part relative aux éléments d'actifs cédés.

Réserves

La réserve légale est assimilée à la réserve spéciale des plus-values à long terme pour un montant de 24,1 millions d'euros.

Le détail des réserves réglementées (avant répartition du résultat de l'exercice) s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	
Réserve spéciale de plus-values à long terme	234,1
Réserve pour investissement	2,5
Réserve pour investissement dans les D.O.M	0,2
Total	236,8

Provisions réglementées

Les provisions pour investissement et pour hausse des prix sont calculées conformément aux dispositions fiscales les concernant.

Les amortissements dérogatoires portent sur des titres de sociétés immobilières d'attribution.

Provisions pour risques et charges

La provision pour risques et charges immobiliers s'élève à 442,3 millions liés aux diverses garanties données au secteur immobilier, contre 122,6 fin 1998.

La provision pour frais de facturation couvre des charges relatives aux opérations de facturation et d'encaissement de produits mesurés et comptabilisés, mais non encore facturés ou encaissés à la clôture de l'exercice.

La provision pour litiges et divers est calculée en fonction de l'état des procédures en cours.

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROVISIONS

Nature des provisions (en millions d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provision spéciale de réévaluation	0,5	_	0,1	0,4
Amortissements dérogatoires	0,8	_	_	0,8
TOTAL I	1,3	_	0,1	1,2
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provision pour risques et charges immobiliers	122,6	319,7	_	442,3
Frais de facturation et de recouvrement	16,3	8,4	16,3	8,4
Frais de restructuration du pôle Eau	16,3	_	16,3	_
Risques de change sur créances en devises	5,3	1,5	5,3	1,5
Litiges et divers	106,0	27,9	97,4	36,5
TOTAL II	266,5	357,5	135,3	488,7
FONDS D'AMORTISSEMENTS				
Amortissements financiers	145,8	5,1	70,5	80,4
TOTAL III	145,8	5,1	70,5	80,4
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Immobilisations financières :				
• Titres de participation et TIAP	1.976,0	112,6	1.846,2	242,4
• Autres titres immobilisés	NS	_	_	NS
• Créances rattachées à des participations et prêts	1,9	_	1,7	0,2
Clients	26,0	5,6	12,8	18,8
Autres créances	57,4	159,6	37,8	179,2
Titres de placement	17,8	27,3	.	45,1
TOTAL IV	2.079,1	305,1	1.898,5	485,7
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2.492,7	667,7	2.104,4	1.056,0
Dotations et reprises :				
• d'exploitation		13,8	12,4	
• financières		224,1	1.892,8	
• exceptionnelles		339,2	105,6	
Dotations aux amortissements financiers		5,1	70,5	
Opérations sans incidence sur le compte de résultat		85,5	23,1	

Autres emprunts obligataires

Le total de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 1999 se ventile ainsi :

Montant (en millions d'euros)	Devise	Date d'émission	Date d'échéance	Taux
288,9	1.895 M FRF	Mars 1994	Mars 2004	6,25 %
152,5	1.000 M FRF	Mai 1994	Mars 2004	6,25 %
152,5	1.000 M FRF	Août 1994	Août 2004	8,125 %
25,6	1.000 M LUF	Janvier 1995	Décembre 2001	8,125 %
152,5	1.000 M FRF	Juillet 1995	Juillet 2005	7,50 %
228,7	1.500 M FRF	Août 1995	Août 2002	7,375 %
304,9	2.000 M FRF	Juin 1996	Juin 2006	6,70 %
45,7	300 M FRF	Septembre 1996	Septembre 2002	indexé cours action Vivendi
152,5	1.000 M FRF	Décembre 1996	Octobre 2003	5,80 %
152,5	1.000 M FRF	Janvier 1997	Janvier 2009	6,50 %
86,3	100 M\$	Avril 1997	Avril 2003	indexé cours action Vivendi
45,7	300 M FRF	Avril 1997	Octobre 2003	indexé cours action Vivendi
76,2	500 M FRF	Avril 1998	Avril 2006	indexé cours action Vivendi
70,6	70 M XEU	Septembre 1998	Septembre 2008	indexé cours action Vivendi
1.934,8				

Ces emprunts à taux fixe ont tous fait l'objet, lors de leur émission, de contrats d'échanges de taux, pour des montants et des durées identiques, qui assurent à Vivendi un financement au taux actuel du marché.

Autres dettes

Les autres dettes correspondent essentiellement aux produits et redevances à verser à l'Etat et aux collectivités locales dans le cadre des contrats de gestion des services publics conclus par Vivendi.

Elles comprennent, pour un montant de 29,1 millions d'euros en 1999, l'ensemble des comptes spécifiques prévus dans certains contrats de délégation de services publics qui figuraient antérieurement dans la rubrique 'Fonds de travaux contractuels' (38,8 millions en 1998).

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Cette rubrique comprend principalement des produits perçus sur des travaux non achevés à la clôture de l'exercice pour 7,2 millions d'euros et des produits facturés sur des livraisons d'eau postérieures au 31 décembre 1999 pour 7,6 millions.

ECART DE CONVERSION PASSIF

Cette rubrique constate, pour un montant de 113,7 millions, les profits latents, évalués selon le cours à la clôture de l'exercice, sur des créances et dettes libellées en devises.

Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES

Montant brut		10 0 0
2.119,1	7,5	2.111,6
59,0	_	59,0
14,7	8,3	6,4
	15,8	2.177,0
949,3	949,3	_
12.835,6	12.835,6	
13.784,9	13.784,9	_
	2.119,1 59,0 14,7 2.192,8 949,3 12.835,6	Montant brut moins d'un an 2.119,1 7,5 59,0 — 14,7 8,3 2.192,8 15,8 949,3 949,3 12.835,6 12.835,6 13.784,9 13.784,9

^(*) Hors avances et acomptes versés sur commandes.

DETTES

Le montant total des dettes au 31 décembre 1999 est de 17,773 milliards d'euros.

Le montant des dettes à plus d'un an s'élève à 4,467 milliards d'euros, en totalité des dettes financières. Elles comprennent, essentiellement, l'emprunt obligataire Océane convertible en actions émis en 1999 pour 1,7 milliard, des euro-émissions pour 1,203 milliard, des emprunts obligataires émis sur le marché domestique pour 731,7 millions, des financements bancaires à moyen et long terme pour 243,6 millions, des billets de trésorerie à long terme pour 201,5 millions et l'emprunt obligataire convertible en actions BSkyB émis en novembre 1998 par l'ancienne Pathé (3 % – 2003) pour 175,3 millions (voir modalités dans la « Présentation des comptes ») et 170,2 millions d'emprunts intra-groupe.

L'emprunt obligataire convertible émis par Havas en février 1996 (3,5%;2003) figurant au passif fin 1998 pour 707,2 millions (dont une prime de remboursement de 87,2 millions) a

fait l'objet d'un remboursement anticipé en 1999 (voir modalités dans la « Présentation des comptes »).

Le total des charges à payer s'élève à 782,2 millions d'euros, dont 305,8 millions d'euros inclus dans la rubrique « Autres dettes » qui concernent des produits et redevances à reverser à l'Etat et aux collectivités locales, dans le cadre des contrats de gestion de services conclus avec Vivendi.

Entreprises liées

Ce tableau fait apparaître les montants, inclus dans diverses rubriques du bilan et des comptes de charges et produits financiers, qui se rapportent à des opérations faites avec des sociétés consolidées par intégration globale dans le bilan du Groupe.

(en milliers d'euros)	Montant
Immobilisations financières :	
Participations	9.763.918
Créances rattachées à des participations	2.085.270
Créances :	
Créances clients et comptes rattachés	44.822
Autres créances	11.593.911
Dettes :	
Emprunts et dettes financières divers	3.144.323
Comptes fournisseurs et comptes rattachés	91.105
Charges financières :	
Intérêts et charges assimilées	175.157
Produits financiers :	
Produits de participations	1.212.953
Produits des créances	242.557
Intérêts	237.127

Engagements financiers

Le montant des engagements financiers de Vivendi (avals, cautions et autres engagements par signature) s'élève à 5,4 milliards d'euros au 31 décembre 1999.

Il comprend principalement:

- une garantie apportée aux obligataires qui ont souscrit
 à l'emprunt obligataire de 2,8 milliards d'euros lancé par
 Vivendi Environnement en avril 1999 et représenté par
 10,5 millions d'obligations à option de conversion et/ou
 d'échange en actions Vivendi ou éventuellement en actions
 Vivendi Environnement;
- une garantie de 800 millions d'euros apportée à la Bayerische dans le cadre de l'acquisition par CGE Deutschland d'une participation de 45 % dans le contrat de Berlin;
- une contre-garantie au titre des engagements de performance des installations de cogénération donnés par CGC Holding, dans le cadre de la cession de créances futures sur l'EDF. Cet engagement s'élève à 590 millions d'euros fin 1999;
- deux garanties plafonnées chacune à 250 millions d'euros apportées à l'occasion de la reprise de l'activité hôtelière du groupe par un consortium regroupant Accor, Blackstone et Colony et la cession de plusieurs tours de bureaux et ensembles immobiliers à Unibail;
- des garanties données à différentes banques pour 162 millions d'euros dans le cadre de l'émission de Titres Subordonnés de Durée Indéterminée (TSDI) par OTV et Energies USA;
- une garantie de 141 millions d'euros apportée à l'occasion du financement d'une centrale de traitement de déchets ménagers à Birmingham au Royaume-Uni, pour laquelle Vivendi a reçu de la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (CGEA) une contre-garantie d'un montant équivalent;
- les annuités d'emprunts que Vivendi s'est contractuellement engagée à rembourser aux collectivités locales au titre des contrats qu'elle continue à gérer, pour un montant total de 54 millions d'euros;

Par ailleurs, Vivendi a émis en faveur de ses filiales, dans le cadre de la mise en place de financements, des lettres d'intention au bénéfice de banques dont le montant total est de 171 millions d'euros.

Enfin, dans le cadre des cessions ou des apports de certaines participations (principalement Havas Voyages, Compagnie Générale de Santé) et du reclassement de titres à l'intérieur du Groupe (notamment, sociétés REP, MIC, Onyx SCL, programme immobilier allemand, UFIMMO et Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction), Vivendi a été amenée à apporter des garanties d'actifs et de passifs.

Engagements contractuels

Le total des dépenses prévisionnelles de renouvellement et de garantie totale, sur la durée résiduelle des contrats, à la charge de Vivendi en tant que concessionnaire ou garant de ses filiales d'Eau (depuis 1996) et d'Energie (depuis 1997) s'élève, en euros, à 2,6 milliards (Eau 2,1 et Energie 0,5).

Afin de couvrir ces engagements, Vivendi a mis en place en 1997, deux swaps d'une durée de quinze ans avec la société General Re Financial Products Inc qui ont fait l'objet d'une prime initiale de 990,9 millions d'euros. Ces swaps ont donné lieu, en 1999, à un versement de 248,9 millions d'euros à General Re Financial Products Inc. En contrepartie, cette dernière a remboursé aux sociétés de distribution d'eau et d'énergie leurs dépenses de renouvellement et de garantie totale (197,3 millions d'euros en 1999).

En 1999, les filiales financières de Vivendi ont procédé à la cession des crédits vendeurs qu'elles avaient consentis au cours d'exercices passés dans le cadre de la vente de certains actifs immobiliers. Cette opération qui met fin à la plupart de leurs engagements a été couverte par le versement par General Re Financial Products d'un montant de 1,009 milliard d'euros. En outre, Vivendi a perçu de cette dernière un montant de 158,8 millions constaté en produits exceptionnels, correspondant aux garanties qu'elle avait apportées à certaines filiales immobilières à l'occasion notamment de leur sortie de grandes opérations d'aménagement.

Engagements de retraite

Le montant total des engagements de Vivendi en matière de retraite (indemnités de fin de carrière, pensions et compléments de retraite des mandataires sociaux) s'élève au 31 décembre 1999 à 42,4 millions d'euros et est couvert à hauteur de 4,9 millions d'euros par un contrat d'assurance.

Instruments de gestion de la dette financière

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de sa politique de financement, Vivendi utilise diverses techniques de couverture dont le but n'est pas spéculatif pour des durées variables selon les cas, comme il est de pratique courante dans les grands groupes et, en grande partie, pour le compte de ses filiales. Pour cette raison, les informations les plus significatives sont celles qui figurent dans l'annexe aux comptes consolidés et qui sont les suivantes :

En 1999, les couvertures du Groupe (rendant fixes des taux d'intérêts initialement variables) ont porté en moyenne sur 6,8 milliards d'euros de dettes financières à long et court termes. Les instruments utilisés ont été, presque exclusivement, des « swaps » et des « caps ». Ces couvertures sont en euros à hauteur de 6,6 milliards et concernent principalement Vivendi et CGIS. Leur durée moyenne était de près de 10 ans. Compte tenu des couvertures et des émissions à taux fixe, la part à taux variable du total de l'endettement financier du Groupe a été de l'ordre de 18,5 %, contre 3 % en 1998.

En 1999, 62 % de l'endettement financier net moyen du Groupe étaient libellés en euros. Son coût moyen (marges bancaires incluses) a été sur l'ensemble de l'année de 4,10 %, contre 4,36 % en 1998. Le solde de l'endettement était, pour

l'essentiel, libellé en dollars US (35 %, augmentés ponctuellement en 1999 par les financements-relais des investissements aux Etats-Unis), en livres sterling et en dollars australiens, à un coût de financement moyen de, respectivement, 6,76 %, 6,87 % et 7,51 %. Toutes devises confondues, le coût du financement est ressorti à un taux moyen de 5,13 %, marge incluse, en 1999, contre 5,44 % en 1998 et 5,88 % en 1997.

Les couvertures de taux d'intérêt portant sur les exercices suivants (2000-2008) représentent en moyenne 5,5 milliards d'euros, au taux moyen maximum de 4,56 %.

En conclusion, l'endettement à taux fixe du Groupe, constitué par les emprunts à taux fixe existants et les dettes à taux variable couvertes à taux fixe, représentera 16,5 milliards d'euros en 2000, 14,7 milliards en 2001 et 14,2 milliards en 2002. Par rapport à la dette prévisionnelle moyenne du Groupe, le ratio de couverture à taux fixe serait respectivement de 100 % en 2000, 90 % en 2001 et 91 % en 2002.

Par ailleurs, ont été réalisées :

- des ventes à terme de US dollar contre euros destinées à couvrir le risque de change lié au remboursement du prêt relatif à l'acquisition de GPU, pour un montant de 1,6 milliard de dollars,
- des ventes de puts sur le titre Vivendi qui constituent un engagement d'achat de 5,5 millions de titres au prix d'exercice de 71,55 euros en juin 2001 et de 3 millions de titres au prix d'exercice de 50,50 euros en janvier 2003.

Couvertures de taux d'intérêts en vigueur en 1999

Montant moyen	Taux Moyen	Contreparties
3.166,7	4,73 %	Banques
-716,5	6,54 %	Banques (p/c CGIS)
1.676,9	3,66 %	Banques
4.127,1	3,98 %	
1.418,0	5,87 %	CGIS
-1.054,0	5,51 %	CGIS/CEGETEL
-207,6	4,46 %	CGEA/HAVAS
-207,6	3,61 %	CGEA/HAVAS
17,0	6,50 %	HAVAS
-34,2	NS	
4.092,9	4,25 %	
	moyen 3.166,7 -716,5 1.676,9 4.127,1 1.418,0 -1.054,0 -207,6 -207,6 17,0 -34,2	moyen Moyen 3.166,7 4,73 % -716,5 6,54 % 1.676,9 3,66 % 4.127,1 3,98 % 1.418,0 5,87 % -1.054,0 5,51 % -207,6 4,46 % -207,6 3,61 % 17,0 6,50 % -34,2 NS

Signe + = Vivendi payera le taux fixe et recevra le taux variable

Couvertures de taux d'intérêts portant sur les exercices suivants (2000 — 2008)

Instruments (en millions d'euros)	Montant Moyen	Taux moyen	Contreparties	Durée
1) Couvertures externes				
Swap payeur taux fixe	3.845,1	4,52 %	Banques	9 ans
Swap receveur taux fixe	-251,7	6,24 %	Banques (p/c CGIS)	8 ans
Achat de cap	1.240,8	4,63 %	Banques	8 ans
Sous-total Sous-total	4.834,2	4,46 %		
2) Couvertures intragroupe				
Swap payeur taux fixe	816,8	6,19 %	CGIS	8 ans
Swap receveur taux fixe	-383,5	5,77 %	CGIS/CEGETEL	6 ans
Vente de cap	-96,4	3,55 %	HAVAS/CGEA	4 ans
Achat de floor	-133,9	4,71 %	HAVAS/CGEA	5 ans
Achat de cap	60,4	6,50 %	HAVAS	5 ans
Sous-total	263,4	8,59 %		
TOTAL	5.097,6	4,67 %		8 ans

Signe + = Vivendi payera le taux fixe et recevra le taux variable

Signe – = Vivendi recevra le taux fixe et payera le taux variable.

Signe – = Vivendi recevra le taux fixe et payera le taux variable.

Accroissements et allégements non comptabilisés de la dette future d'impôt

L'incidence sur la dette future d'impôt (y compris contribution additionnelle de 10 % et nouvelle contribution sociale de 3,3 %) des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges de l'exercice et des exercices antérieurs se traduit par un allégement de 119,8 millions d'euros, en raison du report de la déduction fiscale de certaines charges provisionnées et par un accroissement de 21,1 millions d'euros en raison du transfert en charges à répartir de dépenses de l'exercice.

L'accroissement au titre des provisions réglementées n'est pas significatif.

Fin 1999, le groupe fiscal constitué autour de Vivendi disposerait d'un déficit fiscal reportable, majoré des amortissements réputés différés de l'ordre de 1,18 milliard d'euros au taux de droit commun.

Incidence des dispositions fiscales sur le résultat

L'incidence des dispositions fiscales dérogatoires sur le résultat net n'est pas significative.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel, pondéré en fonction du temps réel de présence, incluant le personnel temporaire et sous contrat à durée déterminée, a été de 5.213 personnes.

Pour un effectif en activité au 31 décembre 1999 de 5.537 personnes (après transfert d'environ 3.400 personnes à la Compagnie Générale des Eaux), la répartition par emploi, comparée à celle du 31 décembre 1998, est la suivante :

	31.12.99	31.12.98
Ingénieurs et cadres	622	626
Agents de maîtrise	1.068	1.448
Autres collaborateurs	3.847	6.850
Total	5.537	8.924

Rémunérations du Conseil d'Administration et des organes de Direction

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs de Vivendi en 1999 est de 381,2 milliers d'euros.

La rémunération des organes de Direction s'élève à 8,29 millions d'euros (il s'agit des rémunérations des principaux responsables du Groupe, soit douze personnes).

Compte tenu d'attributions d'options de souscription d'actions et d'options d'achats d'actions consenties en 1999 et au cours des exercices précédents, le nombre global d'options détenues par les organes de Direction est de 160.772 options de souscription d'actions, représentant 0,03 % du capital de Vivendi et de 5.672.439 options d'achats d'actions, représentant 0,95 % du capital de Vivendi.

Prises de participation au sens de l'article 356 de la loi du 12.07.1985 sur les sociétés commerciales (franchissement des seuils de détention prévus par la loi)

• Participations supérieures ou égales à 10 % :

Pathé (avant fusion) 16,48 % Canal + 14,94 % Canal Satellite 16,05 % UGC Ciné Cité 19,44 %

• Participations supérieures ou égales à 50 % :

ATVISO 50 %

- Participations supérieures ou égales à 66,67 % :

Re-Ascop 97,06 %

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur co des titres Brute	omptable s détenus Nette	Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi
I — ENVIRONNEMENT						
VIVENDI ENVIRONNEMENT ⁽³⁾ 42, avenue de Friedland — 75008 Paris	2.946.085	-3.014	100,00	2.982.416	2.982.416	9.815.102(5)
DOMINO HOLDINGS* ⁽⁴⁾ Avenida Candido de Abreu 651 — Curitiba Parana Brésil	NC	NC	30,00	59.313	59.313	_
ENERGIES USA* L'Aquarène — 1, place Montgolfier 94417 Saint-Maurice	80.941	-59.786	99,98	143.337	143.337	_
SITHE ENERGIES 335, Madison Avenue New York 10017 New York USA	806,717 milliers de dollars	430,180 milliers de dollars	17,49	318.873	318.873	1.841.529
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	_	_	_	160.275	126.348	78.618

⁽¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice.

⁽²⁾ Y compris les avances en compte courant.

⁽³⁾ Société de tête du pôle Environnement du Groupe, ayant bénéficié, fin 1999, des apports de la Compagnie Générale des Eaux, Philadelphia Suburban Corporation, Dalkia, CGC Holding et CGEA. Elle a également acquis, durant l'exercice, la participation de Vivendi dans FCC.

⁽⁴⁾ Société détentrice, depuis 1998, du contrat de distribution d'eau et d'assainissement de l'Etat du Parana et destinée à être transférée à Vivendi Water.

⁽⁵⁾ Dont 1 693 M€ prêtés à la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (CGEA), dont les titres ont été apportés, en fin d'année, à Vivendi Environnement (financement des acquisitions Linje Buss en Suède et Superior Services aux Etats-Unis).

⁽⁶⁾ Garantie couvrant le remboursement éventuel (prime incluse), à l'échéance du 1er janvier 2005, de l'obligation convertible de 2,85 Mds € émise en avril 1999 par Vivendi Environnement.

⁽⁷⁾ Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI).

 $^{(8) \} R\'esultat \ essentiellement \ imputable \ \`a \ l'impact \ de \ la \ restructuration \ du \ contrat \ avec \ Niagara \ Mohawk \ (\'e \ utility \ "" de \ l'Etat \ de \ New \ York).$

^{*} Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « chiffre d'affaires » sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers (hors reprises de provisions).

Observations	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Montant des cautions et avals fournis par Vivendi
		20.041	2			2 020 750 (6)
_	_	-39.941	2	_	_	3.028.758 (6)
		NC	12.043	NC	7.603	
			milliers de		milliers	
			reals		de reals	
_	_	-2.300	-9.729	_	4.589	27.698 (7)
	<u> </u>	21.977	298.344 (8)	1.005.628	932.181	<u> </u>
		milliers	milliers	milliers	milliers	
		de dollars	de dollars	de dollars	de dollars	
provision sur	97.310	_	_	_	_	26.056
avances						
6.512						

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que Capital le capital		Valeur comptable des titres détenus Brute Nette		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi
II — TELECOMMUNICATIONS						
CEGETEL* 42, avenue de Friedland 75008 Paris	1.432.867	1.860.673	9,00	321.088	321.088	-
TRANSTEL* ⁽³⁾ 42, avenue de Friedland 75008 Paris	953.940	252.121	70,00	476.070	476.070	_
VIVENDI TELECOM INTERNATIONAL* ⁽⁴⁾ 42, avenue de Friedland 75008 Paris	190.647	165.089	100,00	190.905	190.905	9.500
ELEKTRIM TELEKOMUNIKACJA* ⁽⁵⁾ 77/79, rue Panska 00834 Varsovie Pologne	10.008 ⁽⁶⁾ millions de zlotys	0	45,07	1.028.380	1.028.380	_
CARCOM WARSAWA* ⁽⁵⁾ 77/79, rue Panska 00834 Varsovie Pologne	35 ⁽⁶⁾ millions de zlotys	5 millions de zlotys	50,00	59.791	59.791	_
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	_	<u> </u>	_	40	2	29.882

⁽¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice.

⁽²⁾ Y compris les avances en compte courant.

⁽³⁾ Société dont Southwestern Bell possède 30% du capital et contrôlant 50% de CEGETEL.

⁽⁴⁾ Société portant les investissements du Groupe dans le téléphone en Hongrie, Egypte, Pologne et à Monaco.

⁽⁵⁾ Elektrim Telekomunikacja (dont Vivendi Telecom International possède 3,93%) et Carcom Warsawa détiennent 51% de PTC, premier opérateur de téléphone mobile en Pologne.

⁽⁶⁾ Au 31 décembre 1999, 1 euro = 4,587 zlotys.

 $^{(7)\} dont\ 182\ M\\ \in\ de\ dividendes\ reçus\ de\ Vivendi\ UK\ (Cable\ shares)\ sur\ la\ cession\ de\ General\ Cable\ et\ Telewest.$

^{*} Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « chiffre d'affaires » sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers (hors reprises de provisions).

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Observations
_	24.523	52.338	9.629	-15.690	_	_
_	24	3	-16	-54		–
_	3.040	186.415 ⁽⁷⁾	-3.866	170.892		
_					_	
		<u>–</u>		5 millions de zlotys	<u> </u>	 -
			_	-	_	provision sur avances 17.074

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus Brute Nette		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi
III — EDITION/MULTIMEDIA — AUDIOVISUEL	·	•				
HAVAS * 31, rue du Colisée 75008 Paris	96.031	1.681.553	100,00	1.013.559	1.013.559	338.095
SOFIEE * ⁽³⁾ 31, rue du Colisée 75008 Paris	255.909	976.924	100,00	1.279.400	1.279.400	_
CANAL+ 85-89, quai André Citroën 75015 Paris	94.465	2.217.800	14,94	1.373.614	1.373.614	_
CANALSATELLITE 85-89, quai André Citroën 75015 Paris	38	-135.522	16,05	42.292	42.292	<u> </u>
UNION GENERALE CINEMATOGRAPHIQUE (UGC) * 24, avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine	55.521	75.030	39,34	176.991	176.991	_
UGC CINE CITE 24, avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine	113.317	228.372	19,44	100.000	100.000	_
BSKYB Grant Way TW7 5QD Isleworth, Middlesex Grande Bretagne	863 millions de livres	-1.488 ⁽⁹⁾ millions de livres	12,67	169.858	169.858	_
BSB Holdings Limited ⁽⁴⁾ * 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	5.000 milliers de livres	744.797 milliers de livres	24,92	46.140	46.140	_
GENERAL ENTERTAINMENT LIMITED ⁽⁵⁾ * 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	80.582 milliers de livres	-1.142 milliers de livres	100,00	125.763	125.763	<u>—</u>
WHITEHALL ELECTRICAL INVESTMENTS ⁽⁶⁾ * 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	45.000 milliers de livres	17.729 milliers de livres	100,00	612.491	612.491	<u>—</u>
EARNHIGH ⁽⁷⁾ * 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	_	_	100,00	104.560	104.560	-
SEALPICK ⁽⁶⁾ * 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	_	_	100,00	104.560	104.560	<u> </u>

⁽¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice.
(2) Y compris les avances en compte courant.
(3) Société holding détenant 33,82% de Canal+.
(4) Société holding détenant 11,80% de BSkyB.
(5) Société holding détenant 11,25% de BSB Holdings Limited.
(6) Société holding détenant 32,18% de BSB Holdings Limited.
(7) Société holding détenant 5,72% de BSB Holdings Limited.
(8) Société holding détenant 5,72% de BSB Holdings Limited.
(9) Données consolidées.
* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « chiffre d'affaires » sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers (hors reprises de provisions).

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Observations
_	114.053	214.773	196.028	715.042	156.097	_
_	1	36.182	-7.447	-39.102		
	1.500.726	1.612.829	75.074	118.343		<u> </u>
	350.505	497.099	-71.623	-176.132		
<u> </u>	14.727	14.417	-1.996	-1.172	913	<u>-</u>
	114.051	101.391	2.843	-3.120		—
	1.434 ⁽⁹⁾	1.545 ⁽⁹⁾	249 ⁽⁹⁾	-285 ⁽⁹⁾	<u> </u>	01.07.98
	millions de livres	millions de livres	millions de livres	millions de livres		au 30.06.99
_	17.044 millions	6.581 millions	7.301 milliers	1.848 milliers	-	01.01.99 au
	de livres —	de livres 2.469 milliers de livres	de livres -1.575 milliers de livres	de livres 240 milliers de livres		31.09.99 —
_	3.139 milliers de livres	20.962 milliers de livres	2.315 milliers de livres	17.413 milliers de livres		01.10.98 au 10.09.99
_	——————————————————————————————————————	3.720 milliers de livres	— —	2.976 milliers de livres		27.09.98 au 01.10.99
	<u> </u>	3.720 milliers de livres	-	2.976 milliers de livres	<u> </u>	27.09.98 au 01.10.99

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur co des titres Brute		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi
III — EDITION/MULTIMEDIA — AUDIOVISUEL (suite)						_
RAREHASTE ^{(3)*} 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	_	_	100,00	104.560	104.560	_
POINTSLOT ⁽⁴⁾ * 37-41, Old Queen Street London SW1H 9JA	68.300 milliers de livres	344 milliers de livres	100,00	277.007	277.007	<u> </u>
VIVENDI US NET ⁽⁵⁾ * 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	85.410	-1.604	100,00	85.409	85.409	29.851
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	_	-	_	82.456	58.688	182.801

⁽¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice.

⁽²⁾ Y compris les avances en compte courant.

⁽³⁾ Société holding détenant 5,72% de BSB Holdings Limited.

⁽⁴⁾ Société holding détenant 14,49% de BSB Holdings Limited.

⁽⁵⁾ Société holding détenant, à parité avec la société japonaise Softbank, le fonds Softbank Capital Partners investissant dans des « start-up » du domaine Internet

^{*} Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « chiffre d'affaires » sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers (hors reprises de provisions).

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Observations
_	_	3.720 milliers de livres	_	2.976 milliers de livres	_	27.09.98 au 01.10.99
-	1.386 milliers de livres	9.329 milliers de livres	956 milliers de livres	7.362 milliers de livres	<u> </u>	27.09.98 au 01.10.99
			-2	-1.602		
		—				

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur co des titres Brute		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi
IV — AMENAGEMENT						
SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISES * 1, cours Ferdinand de Lesseps 92851 Rueil-Malmaison	523.393	220.357	45,37	520.077	520.077	59.504
ARGYRA * 52, rue d'Anjou — 75008 Paris	51.893	-51.883	80,00	50.629	0	8.728
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	_	<u>–</u>	_	22.951	9.096	691.204 ⁽³⁾

⁽¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice.

⁽²⁾ Y compris les avances en compte courant.

⁽³⁾ Dont 524 M€ prêtés à la société portant les actifs immobiliers destinés à être conservés par le Groupe.

^{*} Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « chiffre d'affaires » sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers (hors reprises de provisions).

Observations	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Montant des cautions et avals fournis par Vivendi
_	25.573	76.668	50.852	140.016	100.936	_
		3.815	-1.257	279	507	<u> </u>
provision sur avances 38.112	519	_	_	_	_	_

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur co des titres Brute		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis
V — AUTRES SERVICES ET PARTICIPATIONS	Сарітаі	іе сарітаі	pourcentage	Drute	Nette	par Vivendi
VIVENDI NORTH AMERICA* 800, Third Avenue New York (NY 10022)	287,650 ⁽⁴⁾ milliers de dollars	_	100,00	108.444	108.444	239.489
Société Crestoise de Participations * 31, rue du Colisée 75008 Paris	116.286	192.366	100,00	164.658	164.658	
SNC IMMOTEL 42, avenue de Friedland 75008 Paris	53.357	-363.862	100,00	53.357	0	105.877
Société Nouvelle d'Investissements et de Gestions (SNIG) * 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	9.139	42.270	99,99	48.258	48.258	11.317
Société Nouvelle d'Etudes et de Gestion (SNEGE) * 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	263.951	16.308	100,00	263.951	263.951	_
COFICO 42, avenue de Friedland 75008 Paris	5.636	5.767	100,00	7.003	7.003	1.206
SEGICLIN ⁽³⁾ * 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	56.188	4.027	100,00	56.169	56.169	_
SOFITAM * 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	48.786	29.751	100,00	91.498	78.540	_
RE-ASCOP 20, rue de l'Arcade 75008 Paris	77.749	1.094	97,06	79.083	79.083	
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	_	<u>—</u>	_	139.046	105.743	321.358
TOTAL				13.044.276	12.822.440	13.764.063

⁽¹⁾ Y compris le résultat de l'exercice.
(2) Y compris les avances en compte courant.
(3) Société holding détenant 0,75 % du capital de la Compagnie de Saint-Gobain.
(4) Capital et réserves.
(5) Données consolidées.
(6) Après la cession de la société de climatisation Williard et Limbach (plus-value 45 millions de dollars).
* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes « chiffre d'affaires » sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers (hors reprises de provisions).

Observations	Dividendes encaissés par Vivendi au cours du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Montant des cautions et avals fournis par Vivendi
-	_	6,885 ⁽⁵⁾ milliers de dollars	51,813 ⁽⁶⁾ milliers de dollars	0 ⁽⁵⁾	O ⁽⁶⁾	_
—	145.358	17.558	145.297	1.191	91.027	_
provision sur avances 105.877		-346.292	-28.217	27.982	22.312	
_	18.210	-23.607	38.597	2.221	36.458	_
	76.225	100.538	-1.038	178.400	1.938	-
—	1.014	681	1.352	13.178	17.078	—
_	3.370	2.212	5.106	2.093	2.042	_
	6.050	1.324	1.349	2.209	2.836	—
	<u> </u>	195	63	13,944	7,331	
provision sur avances 11.378	693.782			—		<u>–</u>
	1.224.421			·····		3.082.512

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 Décembre 1999

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Vivendi établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les

éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine — Paris, le 10 mars 2000

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Cie

Salustro Reydel

Alain Grosmann

Jean Bouquot

Edouard Salustro

Bernard Cattenoz

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 1999

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vivendi établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous

estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Verifications et informations specifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ainsi qu'à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine — Paris, le 10 mars 2000

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Cie

Salustro Reydel

Alain Grosmann

Jean Bouquot

Edouard Salustro

Bernard Cattenoz

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 1999

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions avec la société Vivendi Environnement

Administrateurs concernés : Monsieur Jean-Marie Messier Monsieur Eric Licoys

Dans le cadre de la création de Vivendi Environnement, votre société a fait apport à cette dernière, en date du 23 décembre 1999, des titres de participation suivants qu'elle détenait :

 578.697 actions de la société Dalkia, représentant 4,19 % du capital, pour 58,9 millions d'euros, et 60.019.676 actions de la société CGC Holding (holding de Dalkia), représentant 100 % du capital, pour 915 millions d'euros,

- 6.566.288 actions de la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (CGEA), représentant 100 % du capital, pour 633,9 millions d'euros,
- 117.114.758 actions de la Compagnie Générale des Eaux (CGE), représentant 100 % du capital, pour 1.307,7 millions d'euros et 5.823.645 actions de la société Philadelphia Suburban Corporation, représentant 10,77 % du capital, pour 51,9 millions d'euros.

En outre, votre société a cédé à la société Vivendi Environnement un total de 5.401.852 parts sociales qu'elle détenait dans la société de droit espagnol B-1998 SL, holding de contrôle de la société Fomento de Construcciones y Contratas, pour 691 millions d'euros.

Au terme de ces opérations, votre société détient une créance nette totale sur Vivendi Environnement d'un montant de 8.122 millions d'euros.

2. Convention avec la Société Générale d'Entreprises (SGE)

Administrateurs concernés: Monsieur Jean-Marie Messier

Vivendi représentée par Monsieur Guy Dejouany

En date du 22 avril 1999, votre société a cédé à la société SGE un total de 1.037.200 actions SGE. Cette opération de gré à gré a été réalisée au prix de 39,19 euros par action, soit un montant global de 40,6 millions d'euros.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Conventions avec certaines filiales de distribution d'eau

Dans le cadre de la réorganisation opérationnelle et juridique du secteur de la distribution d'eau, certaines filiales de distribution d'eau ont été transformées en société en commandite par actions⁽¹⁾, dont Vivendi⁽²⁾ a adopté le statut d'associé commandité. Vivendi a apporté à ces filiales sa garantie financière et son concours dans la gestion de l'obligation de renouvellement des installations du domaine concédé qui leur incombe.

Elle est rémunérée à ces différents titres par un dividende statutaire égal à 3 % du bénéfice distribuable des filiales et par une indemnité statutaire dont le montant est déterminé chaque année par le Conseil de surveillance de chaque filiale, en accord avec Vivendi.

Au titre de l'exercice 1999, le montant global des indemnités perçues par Vivendi s'est élevé à 85,2 millions d'euros.

S'agissant des sociétés Sodeg 1 à 10, sans activité de distribution d'eau en 1999 ni au cours des années antérieures, aucune indemnité n'a été percue par Vivendi en 1999.

2. Conventions avec la Compagnie Générale des Eaux

Votre société a ouvert en date du 30 juin 1997, au bénéfice de la Compagnie Générale des Eaux, une ligne de crédit en compte-courant (dont l'en-cours était nul au 31 décembre 1999), rémunérée au taux d'intérêt annuel fiscalement déductible, soit 55 millions d'euros reçus par Vivendi en 1999.

La poursuite en 1999 de la réorganisation du pôle eau du groupe a en outre conduit votre société à céder à la Compagnie Générale des Eaux les participations qu'elle détenait dans diverses sociétés dont CGE Deutschland, CGE Asia Pacific et FCSM, pour un montant global de 43,6 millions d'euros.

3. Conventions avec certaines filiales de chauffage⁽³⁾

Dans le cadre de la réorganisation opérationnelle et juridique du secteur du chauffage, Vivendi et la société CGC Holding ont adopté le statut d'associé commandité de certaines filiales de chauffage, transformées en 1997 en société en commandite par actions. Vivendi a apporté à ces filiales sa garantie financière et son concours dans la gestion de l'obligation de garantie totale des installations du domaine concédé qui leur incombe.

⁽¹⁾ Il s'agit des sociétés suivantes : la Compagnie Générale des Eaux, la Compagnie des Eaux et de l'Ozone, la Compagnie des Eaux de Paris, la Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau, la Société Auxiliaire de Gestion d'Eau et d'Assainissement, la Société des Eaux de Picardie, la Société des Eaux de Trouville, Deauville et Normandie, la Société des Eaux et de l'Assainissement de la Région Beauvaisienne, la Société Régionale de Distribution d'Eau, la Société Méridionale des Eaux, la Compagnie des Eaux de la Ville de Rambouillet, la Société Stéphanoise de Services Publics, la Société des Eaux de Melun, la Société Mosellane des Eaux, la Compagnie des Eaux de la Banlieue du Havre, la Compagnie des Eaux de Maisons-Laffitte, la Société Française de Distribution d'Eau, la Compagnie Fermière de Services Publics, la Société des Eaux de la Ville d'Epernay, la Société des Eaux de la Ville de Cambrai, la société Edacère, la société Sautlebar, la Société des Eaux de Saint-Omer, la Société Avignonnaise des Eaux, la Société des Ateliers de Mécanique du Pays d'Ouche, les Sociétés Sade à Compagnie Générale des Exploitations de Normandie, du Languedoc à Roussillon, de la Nièvre, de l'Est de la France, du Nord de la France, du Sud-Est de la France et du Sud-Ouest de la France, les Sociétés d'Exploitation et de Gestion de Services Publics ou Privés (Sodeg) 1 à 10 et la société CGE Guadeloupe.

⁽²⁾ Ainsi que la Compagnie Générale des Eaux s'agissant des SODEG 1 à 10, et la Sade (Compagnie Générale de Travaux Hydrauliques — Sade) s'agissant des sociétés Sade — Compagnie Générale des Exploitations de Normandie, du Languedoc — Roussillon, de la Nièvre, de l'Est de la France, du Nord de la France, du Sud-Est de la France et du Sud-Ouest de la France.

⁽³⁾ Les sociétés concernées sont la société Dalkia, la société de Productions et Distributions Thermiques (Prodith), la Société de Distribution de Chaleur de Limoges, la Société de Réalisation et d'Exploitation du Chauffage Urbain de Vandoeuvre (Sorev), la société Prochalor, la Société de Distribution de Chaleur de Limoges-Beaubreuil, la Société de Chauffage des Bords du Cher, la Société Provençale de Distribution de Chaleur (SPDC), la Société de Réalisation Thermique du Nord (SRTN), la société Thermical et la Société d'Exploitation Thermique de Metz-Borny.

Elle est rémunérée à ces différents titres par un dividende statutaire égal à 3 % du bénéfice distribuable des filiales et par une indemnité statutaire dont le montant est déterminé chaque année par le Conseil de Surveillance de chaque filiale, en accord avec Vivendi.

En 1998, le montant global des indemnités perçues par Vivendi à ce titre s'est élevé à 51 millions d'euros.

4. Convention avec la compagnie de Saint-Gobain

En date du 30 avril 1999, exerçant leurs options d'achat respectives, mutuellement consenties en 1998 dans le cadre du dénouement de leurs participations réciproques, la Compagnie de Saint-Gobain a acquis auprès de votre société 3 millions de ses propres actions au prix de 482,7 millions d'euros (160,91 euros par action) et votre société a acquis auprès de la Compagnie de Saint-Gobain 4,7 millions de ses propres actions au prix de 807,5 millions d'euros (171,81 euros par action, avant la division du nominal des actions par trois).

5. Convention avec la Société Générale d'Entreprises (SGE)

En date du 30 décembre 1998, votre société, la société SGE et la Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction (CBC) ont conclu un avenant à la convention signée le 30 juin 1997 portant sur la cession des titres CBC à SGE, ainsi que des garanties et clauses de retour à meilleure fortune attachées. En

1999, la charge supportée par votre société au titre de cette convention s'élève à 10,9 millions d'euros.

6. Conventions avec la Compagnie Générale d'Immobilier et de Services (CGIS)

Votre société s'est engagée vis-à-vis de la société CGIS à verser une subvention à sa filiale, la société SNC Babelsberg, dans l'hypothèse où le résultat net consolidé dégagé par les immeubles Lindencorso, Anthropolis, Grindelwaldweg et Quartier 207 à compter du 1er janvier 1997 serait négatif. En 1999, la charge supportée par votre société au titre de cette garantie s'élève à 38,3 millions d'euros.

En outre, votre société s'est engagée en 1997 à couvrir chaque année, sous forme d'une subvention accordée au groupe CGIS, les pertes consolidées du sous-groupe Ufimmo. Cette garantie, selon les opérations visées, s'exercera soit jusqu'au 31 décembre 2003, soit jusqu'au 31 décembre 2010. En 1999, la charge supportée par votre société au titre de cette garantie s'élève à 5,3 millions d'euros.

Enfin, le groupe ayant pris la décision de renoncer à développer certaines grandes opérations d'aménagement, votre société s'est engagée vis-à-vis de la société CGIS à étendre la couverture par elle-même des pertes que la société CGIS ou certaines de ses filiales pourraient avoir à supporter dans le cadre de cessions de participations ou d'activités.

Neuilly-sur-Seine — Paris, le 10 mars 2000

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Cie

Salustro Reydel

Alain Grosmann Jean Bouquot Edouard Salustro Bernard Cattenoz

Renseignements de caractère général

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

Dénomination, siège social

Vivendi — 42, avenue de Friedland — 75008 Paris.

Forme juridique

Vivendi est une société anonyme de nationalité française.

Législation

La société est soumise aux dispositions de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 et au Décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Date de constitution et date d'expiration — durée

La durée de la Société fixée primitivement à 99 années à compter du 14 décembre 1853, a été prorogée de 50 ans une première fois et une deuxième fois lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 1988; elle prendra fin en conséquence le 14 décembre 2052, sauf les cas de dissolution anticipée ou de nouvelle prorogation.

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- l'exercice, à destination d'une clientèle privée, professionnelle et publique :
 - de toutes activités de services collectifs, se rapportant à l'environnement notamment à l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, la propreté,...
 - de toutes activités de communication, notamment le multimédia, l'image, la publicité, la presse, l'édition et les télécommunications,...

- de toutes activités de construction notamment l'ingénierie et les travaux industriels ou non, et de toutes activités d'immobilier;
- la prise de toutes participations, sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer, et la faculté de céder de telles participations;
- et généralement toutes opérations commerciales et industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 avril 2000, de modifier l'objet social qui, sous réserve de l'adoption de cette modification, sera le suivant :

- « La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :
- l'exercice, à destination d'une clientèle privée, professionnelle et publique :
- de toutes activités de communication, notamment, l'internet, le multimédia, l'audiovisuel, l'image, la publicité, la presse, l'édition et les télécommunications, de tous services interactifs et produits liés à ce qui précède;
- de toutes activités se rapportant à l'environnement, notamment à l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, la propreté, de tous produits et services liés collectifs ou non ;
- la gestion et la prise de toutes participations, sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer, et la faculté de céder de telles participations;

 et généralement toutes opérations commerciales, et industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. »

Registre du Commerce et Siret

780 129 961 RCS PARIS Siret 780 129 961 03901 Code APE 410Z

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes) peuvent être consultés au siège social.

Le texte des nouveaux statuts intégrant plus particulièrement les modifications statutaires soumises à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2000 et qui fait partie intégrante du présent document figure dans le document joint présentant les résolutions soumises à ladite Assemblée (pages 1 à 3 et 12 à 17).

Exercice social

du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Répartition statutaire des bénéfices

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Les divendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

L'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, de reporter à nouveau ou de distribuer.

Assemblées générales

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- à l'inscription en compte de l'actionnaire dans les livres de la société pour les propriétaires d'actions nominatives ;
- à l'envoi au lieu indiqué dans les avis de convocation d'une attestation d'inscription en compte délivré par une banque, un établissement financier ou une société de bourse, pour les propriétaires d'actions au porteur.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le conseil d'administration aura toujours, si bon lui semble, la faculté de réduire ce délai par voie de mesure générale.

Par dérogation aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 163 de la loi du 24 juillet 1966, et conformément à l'alinéa 9 de l'article 8 des statuts, le droit de vote appartient au nu-propriétaire tant dans les assemblées générales ordinaires qu'extraordinaires.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des dispositions particulières aux assemblées générales à caractère constitutif.

Toutefois, un droit de vote double institué dans sa forme actuelle par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1981 est conféré aux actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant d'un état membre de la Communauté Européenne, il cesse de plein droit pour toute action faisant l'objet d'une conversion au porteur ou

d'une transmission en propriété. Néanmoins, le délai fixé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé quand il s'agit d'une mutation du nominatif au nominatif résultant de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2000 d'élargir le bénéfice du droit de vote double à l'ensemble des actionnaires, quelle que soit leur nationalité.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction — du capital, de droits de vote, ou de titres donnant accès à terme au capital de la société — égale ou supérieure à 0,5 %, ou un multiple de cette fraction (seuil fixé par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 1997), est tenue de notifier à la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5 % au moins du capital de la société.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2000 d'introduire à l'article 18 des statuts une clause d'ajustement des droits de vote exprimables en assemblée.

Cette clause tend à équilibrer proportionnellement le nombre des droits de vote exprimés en assemblée générale par les actionnaires présents et représentés en fonction du taux d'absentéisme et donc du quorum atteint;

Il en résulte que, quel que soit le quorum atteint, une participation supérieure à 2 % des droits de vote exprimera en assemblée un pourcentage des voix pratiquement égal (et en aucun cas inférieur) au pourcentage que cette participation représente par rapport aux droits de vote existants.

A titre d'exemples, une participation représentant :

- 20 % des droits de vote conférerait 22,8 % des voix exprimables lors d'une assemblée à laquelle participeraient en outre d'autres actionnaires totalisant 40 % des droits de vote existants et répartis en quotités toutes inférieures à 2 %,
- 66,67 % des droits de vote conférerait 69,3 % des voix exprimables, lors d'une assemblée présentant les mêmes caractéristiques.

Le texte des résolutions ainsi que leur présentation figurent dans le document joint au présent rapport annuel et completé du texte de la refonte des statuts soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2000.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

Montant du capital

Au 31 décembre 1999, le capital social est fixé à 3 276 064 924 euros et divisé en 595 648 168 actions de 5,50 euros nominal chacune.

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 28 janvier 2000 :

a constaté l'augmentation de capital résultant des souscriptions de la 3^{ème} tranche 1999 du PEG par création de 1.152.275 actions nouvelles, jouissance au 1^{er} janvier 1999, de l'exercice d'options de souscription d'actions (création de 91.415 actions nouvelles, jouissance au 1^{er} janvier 1999) et de l'exercice de bons de souscription d'actions et création de 115 actions nouvelles jouissance au 1^{er} janvier 2000).

Au 28 janvier 2000, le capital social a été porté, en conséquence, à 3 282 905 851,50 euros et divisé en 596 891 973 actions de 5,50 euros chacune.

Les 7 et 16 février 2000, 3 200 000 et 2 800 000 actions nouvelles ont été créées à la suite de la souscription entièrement libérée de la société Pegase II Limited à l'augmentation de capital qui lui avait été réservée par l'assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 1999 (10ème résolution) et décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 4 octobre 1999.

Au 16 février 2000, le capital social a été porté, en conséquence, à 3 315 905 851,50 euros et divisé en 602 891 973 actions de 5,50 euros chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur et sont librement cessibles. Elles sont cotées au Premier Marché du Règlement Mensuel de la Bourse de Paris (Code 12143).

Les actions jouissance 1^{er} janvier 2000 sont cotées, jusqu'à leur assimilation aux actions jouissance courante, au Premier Marché au comptant de la Bourse de Paris (code 20091).

Les statuts ne soumettent ni les modifications du capital social ni le droit des actions à des conditions plus restrictives que les obligations légales.

Autorisations d'augmentation du capital social

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2000 d'augmenter de deux à trois milliards d'euros nominal le plafond des délégations données au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social avec ou sans droit préférentiel de souscription (assemblée générale mixte du 11 mai 1999 — $12^{\text{ème}}$ et $13^{\text{ème}}$ résolution).

Ces délégations en cours figurent dans le tableau ci-après.

ETAT DES AUTORISATIONS DONNEES EN 1998 ET 1999 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Emissions avec aron prejerenner					
Titres Concernés	Source (n° de résolution et année de l'AG)	Durée de l'autoris expiration		Montant maximum d'émission*	Montant nominal maximum d'augmentation de capital*
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	12 de 99	26 mois maxim juin 2001		_	2 000 dont 250 millions d'euros utilisés en mai 1999 ⁽¹⁾ solde 1 750
Augmentation de capital par incorporation de réserves	14 de 99	26 mois maxim juin 2001	num –	_	1 000 ce montant s'impute sur le montant ci-dessus
* en millions d'euros					
Emissions sans droit préférentiel					
Titres Concernés	Source (n° de résolution et année de l'AG)	Durée de l'autorisati expiration	ion et	Montant maximum d'émission*	Montant nominal maximum d'augmentation de capital*
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	13 de 99	26 mois maximu juin 2001	m –	_	2 000 (émission primaire) 1 000 (émission secondaire)
* en millions d'euros					
Obligations classiques					
Titres Concernés	Source (nº de résolution et année de l'AG)	Durée de l'autoris expiration		Montant maximun d'émission	n Montant maximum d'augmentation de capital
Obligations et TSDI	12 de 98	5 ans – juin 2	2004	15 milliards de I soit 2.287d'€ solde 0,73 €	F Néant
Emissions réservées au personnel					
Titres Concernés		Source (n° de résolution et année de l'AG)		le l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Stock-options		16 de 98	3 an	ns – juin 2001	2,5 % maximum du capital à la date de la décision du CA ⁽²⁾
Augmentation de capital par le bia (y compris Pégase)	is du PEG	17 de 99	5 an	ıs – juin 2004	moins de 10 % du capital à la date de la décision du CA ⁽³⁾
Programme de rachat d'actions					
Titres Concernés		Source (n° de résolution et année de l'AG)	Durée	de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Rachat d'actions		11 de 99	18 r	mois – Nov 2000	4,6 milliards d'euros
Annulation d'actions		16 de 99	du	nois – à compter 1 15/05/98 soit qu'au 15/05/00	10 % du capital social
Autorisation d'augmenter le capita	l social en période d	'OPA-OPE			
		Source			
Titres Concernés		(nº de résolution et année de l'AG) 15 de 99		e de l'autorisation et expiration an – mai 2000	Caractéristiques

⁽¹⁾ Visa COB du 11 mai 1999 n° 99-586.

 $^{(2) \} Autorisation \ utilis\'{e}e\ \grave{a}\ hauteur\ de\ 13.821.438\ actions\ soit\ 2,29\ \%\ du\ capital\ (se\ reporter\ au\ tableau\ figurant\ page\ 185).$

⁽³⁾ Autorisation utilisée à hauteur de 3.591.795 actions soit 0,60 % du capital.

Etat des autorisations soumises a l'assemblee generale mixte des actionnaires du 27 avril 2000

Emissions avec	dunit	mráfárantia	,
emissions avec	arou	пгетегеппе	,

Zimiotorio titto tiroti projerentitet					
Titres Concernés	Source (n° de résolution et année de l'AG)			Montant maximum d'émission*	Montant nominal maximum d'augmentation de capital*
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues ⁽¹⁾	12 de 99 et 8 de 2000	26 mois maxir juin 200		_	3 000 dont 250 millions d'euros utilisés en mai 1999 – solde 2.750
Augmentation de capital par incorporation de réserves	14 de 99	26 mois maxir juin 200		<u>—</u>	1 000 ce montant s'impute sur l montant ci-dessus
* en millions d'euros					
Emissions sans droit préférentiel					
Titres Concernés	Source (n° de résolution et année de l'AG)	Durée de l'autorisa expiration	tion et	Montant maximum d'émission*	Montant nominal maximum d'augmentation de capital*
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues ⁽¹⁾	13 de 99 et 8 de 2000	26 mois maximu juin 2001	ım –	_	3 000 (émission primaire) 1 000 (émission secondaire)
* en millions d'euros (1) Relevement du plafond de l'autorisa	tion à 3 milliards d'eu	ros nominal.			
Obligations classiques					
Titres Concernés	Source (n° de résolution et année de l'AG)			Montant maximum d'émission*	Montant maximum d'augmentation de capital
Obligations et TSDI ⁽¹⁾	5 de 2000	5 ans – avril	2004	7 000	Néant
* en millions d'euros					
Emissions réservées au personnel					
Titres Concernés		Source (nº de résolution et année de l'AG)	Durée	de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Stock-options ⁽¹⁾		10 de 2000	3 a	ns – avril 2003	3,5 % maximum du capital à la date de la décision du CA
Programme de rachat d'actions					
Titres Concernés		Source (nº de résolution et année de l'AG)	Durée	de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Rachat d'actions ⁽¹⁾		6 de 2000	18 mg	ois – octobre 2001	7 milliards d'euros
Annulation d'actions		7 de 2000		24 mois	10 % du capital social
Autorisation d'augmenter le capital	l social en période a	l'OPA-OPE			
Titres Concernés		Source (nº de résolution et année de l'AG)	Durée	de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Actions		9 de 2000	1 a	nn – avril 2001	

Actions 9 de 2000 1 an – avril 2001 —

(1) Ces autorisations annulent et remplacent pour les montants non utilisés et la période restant à courir, les autorisations données en 1998 (12° et 16^e résolution) et en 1999 (11^e résolution)

Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes

Le Conseil d'Administration a décidé le 22 janvier 1999, en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 11 juin 1997 (11ème résolution) d'émettre des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes pour un montant nominal de 1 700 000 058 euros, portant intérêt au taux de 1,25 % et pour une durée de 4 ans et 340 jours représenté par 6 028 369 obligations d'une valeur nominal unitaire de 282 euros, convertibles ou échangeables à tout moment à raison de 3,047 actions pour une obligation.

Cette émission a fait l'objet d'un prospectus préliminaire et définitif ayant reçu respectivement le visa n° 99-001 et n° 99-048 de la Commission des Opérations de Bourse.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au premier marché au comptant de la Bourse de Paris depuis le 26 janvier 1999, code valeur 18 066.

Au 31 décembre 1999, il restait 6 028 228 océanes en circulation.

Vivendi Environnement, filiale contrôlée à 100 % par Vivendi, a émis en avril 1999 des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes Vivendi ou éventuellement Vivendi Environnement en cas d'introduction en bourse de cette société pour un montant nominal de 2 850 000 226 euros portant intérêt au taux de 1,50 % et d'une durée de 5 ans et 250 jours, représenté par 10 516 606 obligations d'une valeur nominale unitaire de 271 euros, convertibles ou échangeables à tout moment à raison de 3,047 actions Vivendi pour une obligation.

Cette émission a fait l'objet d'un prospectus préliminaire et définitif ayant reçu respectivement le visa n° 99-379 et n° 99-390 de la Commission des Opérations de Bourse et bénéficie d'une garantie autonome à première demande consentie par Vivendi.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au premier marché au comptant de la Bourse de Paris depuis le 26 avril 1999 code valeur 18073.

Au 31 décembre 1999, il restait 10 516 520 océanes Vivendi Environnement en circulation.

Bons de souscription d'actions

Le 2 mai 1997, 130 359 688 bons de souscription d'actions ont été attribués gratuitement aux actionnaires de la Société.

Ils sont exerçables jusqu'au 2 mai 2001 à raison, après ajustement consécutif à la division par trois du titre décidé par l'assemblée générale mixte du 11 mai 1999, de 3,05 actions nouvelles au prix de 137,20 euros pour 40 bons présentés.

Au 31 décembre 1999, 116 485 647 BSA restaient en circulation.

Plans d'options

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Ces plans ont une durée de dix ans pour ceux attribués en 1989, 1990, 1991 et de huit ans pour ceux attribués en 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996.

Le plan 1989 est arrivé à échéance.

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

En 1999, deux plans d'options d'achat d'actions ont été mis en place.

Le plan annuel d'options d'achat d'actions a porté sur 3 399 441 options pour 1 191 attributaires au prix de 65 euros selon les critères d'attribution suivants : niveau de responsabilité, performances et identification des cadres à potentiel ou ayant réalisé des opérations significatives.

Un plan exceptionnel d'attribution d'options d'achat d'actions dit de « sur-performance » qui porte sur un maximum de 6 000 000 d'options (prélevées sur l'autocontrôle) réservé aux 50 principaux dirigeants du groupe a été mis en place en mai. Ces options d'achat d'actions sans effet dilutif ont été attribuées à 73,01 euros sans aucune décote, et ne sont pleinement exerçables dans 5 ans que si l'action Vivendi réalise une sur-performance d'au moins 25 % par rapport à ses principaux concurrents.

STOCK-OPTIONS POUR TOUS

Cette ambition de Vivendi s'illustre par la volonté d'associer le plus largement l'ensemble des salariés aux performances. Dans ce but, le 1^{er} janvier 2000, un « plan exceptionnel d'options d'achat d'actions pour tous » a été mis en place. Les 250.000 collaborateurs de Vivendi, travaillant dans les secteurs de l'environnement et de la communication ont reçu 10 options d'achat d'actions chacun à 62,60 euros. Ces options prélevées sur l'autocontrôle n'ont aucun effet dilutif.

Cette opération exceptionnelle destinée à marquer l'entrée dans le nouveau millénaire vient en complément d'une ambitieuse politique d'actionnariat salarié qui a déjà permis à plus de 100.000 salariés de devenir actionnaires de Vivendi. Cette formule permet notamment aux salariés disposant d'une capacité d'épargne limitée d'investir en actions Vivendi en bénéficiant d'un effet de levier et d'un rendement garanti.

DUREE DES PLANS ET OPTIONS DETENUES PAR LES ORGANES DE DIRECTION GENERALE

Les plans ont une durée de 8 ans pour la tranche I de 1997 et pour les plans 1998 et 1999 et de 7 ans pour la tranche II du plan 1997 et comportent une période d'indisponibilité des options de 5 ans.

Le nombre d'actions acquises par Vivendi pour la mise en place de ces plans s'élève au 16 février 2000 à 5 510 864 et représente 0,91 % du capital social à cette date.

Le nombre global d'options détenu par les organes de direction générale (se reporter page 206) au 31 décembre 1999 et restant à exercer est le suivant :

- options de souscription : 160 772 soit 0,03 % du capital social
- options d'achat : 5 672 439 soit 0,95 % du capital social dont les options soumises à conditions de performance.

Le détail de ces plans figurent dans les tableaux ci-dessous.

Plans d'options d'achat	1997	1997 SO II	1998	01/99	04/99	05/99 SO III	09/99	11/99	11/99
Date d'assemblée	11.06.97	11.06.97	15.05.98	15.05.98	15.05.98	15.05.98	15.05.98	15.05.98	15.05.98
Date du Conseil d'Administration	17.09.97	17.09.97	03.07.98	22.01.99	08.04.99	11.05.99	10.09.99	25.11.99	25.11.99
Nombre de bénéficiaires	290	25	648	13	818	53	2	3	250 302
dont membres des organes de direction à la date d'attribution	20	11	13		11	10			10
Nombre total d'actions pouvant être achetées	1 260 960	1 980 974	2 192 760	42 672	3 302 569	5 729 237	15 000	9 000	2 530 200
dont nombre d'actions pouvant être achetées par les membres des organes de direction	494 480	1 420 201	598 857		1 068 015	2 392 259			1 100
Point de départ d'exercice des options	17.09.02	17.09.02	03.07.03	23.01.04	09.04.04	12.05.04	11.09.04	26.11.04	26.11.02
Date d'expiration	17.09.05	17.09.04	03.07.06	22.01.07	08.04.07	11.05.07	10.09.07	25.11.07	25.11.07
Prix d'achat (en francs)	202,78	328,12	331,41	402,30	426,37	478,91	405,38	410,63	410,63
(en euros)	30,91	50,02	50,52	61,33	65,00	73,01	61,80	62,60	62,60
Nombre d'options exercées au 31 décembre 1999	31 864	néant	11 929	néant	néant	néant	néant	néant	néant

Plans d'options de souscription	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1994(2)	1994 ⁽³⁾
Date d'assemblée	26.06.87	26.06.87	26.06.87	26.06.92	26.06.92	26.06.92	16.06.93	16.06.93
Date du conseil d'administration	20.10.89	22.10.90	20.11.91	28.10.92	02.12.93	20.10.94	05.04.94	05.04.94
Nombre de bénéficiaires	169	195	234	255	313	344		
dont membres des organes de direction								
à la date d'attribution	12	12	12	13	14	15		
Nombre de bénéficiaires après fusion							28	29
Nombre total ajusté d'actions pouvant								
être souscrites	766 630	859 710	1 103 685	1 092 604	1 262 241	1 232 453	18 202	17 942
dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres des organes								
de direction	132 529	184 855	220 202	220 625	283 320	250 514		
Point de départ d'exercice des options	1.1.91	1.1.92	1.1.93	1.1.94	1.1.95	1.1.96	05.04.94	05.04.94
Date d'expiration	20.10.99	22.10.00	20.11.01	28.10.00	2.12.01	20.10.02	04.04.99	04.04.99
Prix de souscription ajustés (en francs)	128,95	126,08	140,93	126,17	172,19	126,66	682,03	709,58
(en euros)	19,66	19,22	21,48	19,23	26,25	19,31	103,97	108,17
Nombre d'actions souscrites au								
31 décembre 1999	724 014(5)	745 673	927 378	952 660	908 718	846 270	18 202	16 672(5

⁽¹⁾ Plan Havas

⁽²⁾ Plan CEP

⁽³⁾ Plan GLC

Ces plans compte tenu de la fusion par absorption de la société Havas intervenue le 15 mai 1998 ont été substitués par des plans Vivendi

⁽⁴⁾ Pathé

^{(5) 42 616} et 1 270 actions non exercées, annulées

1995	1995 ⁽²⁾	1995 ⁽³⁾	1996	1996 ⁽²⁾ (mai)	1996 ⁽²⁾ décembre	1997(1)	1996 ⁽⁴⁾	1997 ⁽⁴⁾	1998(4)
26.06.92	16.06.93	16.06.93	26.06.92	16.06.93	16.06.93	26.06.97	21.06.96	21.06.96	28.04.98
13.09.95	19.09.95	19.09.95	24.06.96	07.05.96	17.12.96	26.06.97	10.09.96	10.09.97	10.12.98
118			184						
18			18						
	18	16		20	29	82	31	13	45
700 966	44 998	79 327	964 898	27 484	77 297	569 550	93 015	111 150	285 840
326 559			535 936						
01.01.97	19.09.95	19.09.95	01.01.98	07.05.96	17.12.96	26.06.02	11.09.97	11.09.02	11.12.03
13.09.03	18.09.00	18.09.00	24.06.04	06.05.01	16.12.01	25.06.04	10.09.04	10.09.05	10.12.06
145,36	242,16	239,08	144,70	221,81	174,16	254,54	274,89	247,11	245,33
22,16	36,92	36,45	22,06	33,81	26,55	38,80	41,91	37,67	37,40
358 574	13 054	néant	168 207	3 323	5 674	néant	néant	néant	néant

Tableau de l'évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS Situation au 31 Décembre 1994	constatation 18.01.1995	Nom.	Prime	0,000	Nombre Capital si d'actions en créées actions	
	18.01.1995				112 600 076	francs et euros 11 260 007 600
Conversions obligations et stock-options		100	·····	14 197	112 614 273	11 261 427 300
Conversions obligations et stock-options	07.04.1995	100	·····	7 216	112 621 489	11 262 148 900
Plan Epargne Entreprise 95	07.04.1995	100	286	263 872	112 885 361	11 288 536 100
Offre Publique d'Echange Cie Immobilière PHENIX	29.06.1995	100	_	2 547 103	115 432 464	11 543 246 400
Stock-options	13.09.1995	100	·····	38 249	115 470 713	11 547 071 300
Paiement du dividende en Actions. Juillet 1995	13.09.1995	100	386	1 925 078	117 395 791	11 739 579 100
Apports GEORGES V	18.01.1996	100	417,15	925 000	118 320 791	11 832 079 100
Conversions obligations et stock-options	18.01.1996	100	—	40 023	118 360 814	11 836 081 400
Plan Epargne Entreprise 96	30.04.1996	100	343	189 992	118 550 806	11 855 080 600
Plan Epargne Groupe 96	30.04.1996	100	310	269 512	118 820 318	11 882 031 800
Apports — Sté d'EAUX + CGEA	27.06.1996	100	—	1 718 673	120 538 991	12 053 899 100
Plan Epargne Groupe 96	23.07.1996	100	311	269 630	120 808 621	12 080 862 100
Paiement du dividende en Actions. Juillet 1996	21.08.1996	100	387	1 804 787	122 613 408	12 261 340 800
Plan Epargne Groupe 96	15.01.1997	100	344	406 877	123 020 285	12 302 028 500
Conversions obligations et stock-options	23.01.1997	100	_	402 947	123 423 232	12 342 323 200
Conversions obligations et stock-options	28.04.1997	100		6 547 276	129 970 508	12 997 050 800
Plan Epargne Groupe — 1 ^{er} 1997	28.04.1997	100	441	389 180	130 359 688	13 035 968 800
Apports	11.06.1997	100	_	431 892	130 791 580	13 079 158 000
Plan Epargne Groupe — 2 ^{ème} 1997	21.07.1997	100	515	140 855	130 932 435	13 093 243 500
Paiement du dividende en Actions. Juillet 1997	12.08.1997	100	573	1 583 068	132 515 503	13 251 550 300
Conversions obligations, bons, et stock-options	17.09.1997	100	_	1 529 673	134 045 176	13 404 517 600
Plan Epargne Groupe — 3 ^{ème} 1997	16.01.1998	100	459	411 458	134 456 634	13 445 663 400
Conversions bons de souscription et stock-options	22.01.1998	100		136 869	134 593 503	13 459 350 300
Plan Epargne Groupe — 1 ^{er} 1998	28.04.1998	100	557	591 594	135 185 097	13 518 509 700
Conversions Obligations, bons et stock options	15.05.1998	100	_	138 582	135 323 679	13 532 367 900

	Date				Capita	Capital successif		
CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS	de constatation	Moi Nom.	ntant Prime	d'actions créées	en actions	en francs et euros		
Fusion Absorption de HAVAS	15.05.1998	100	166,38	23 078 854	158 402 533	15 840 253 300		
Plan Epargne Groupe — 2 ^{ème} 1998	22.07.1998	100	700	508 717	158 911 250	15 891 125 000		
Conversions obligations, bons et stock options	31.12.1998	100		552 056	159 463 306	15 946 330 600		
Conversions obligations et stock options	22.01.1999	100		1 532 145	160 995 451	16 099 545 100		
Plan Epargne Groupe — 3 ^{ème} 1998	22.01.1999	100	843	321 679	161 317 130	16 131 713 000		
Augmentation de Capital par incorporation de								
réserves et élévation du nominal	22.01.1999	104,	95312		161 317 130	16 930 736 102,95		
CONVERSION DU CAPITAL EN EUROS	22.01.1999	16€			161 317 130	2.581.074.080		
Conversions obligations, bons et stock options	11.05.1999	16		3 221 785				
Plan Epargne Groupe — 1 ^{er} 1999	11.05.1999	16	170,90	331 667				
Plan Epargne Groupe — PEGASE	11.05.1999	16	170,90	1 758 057	166 628 639	2 666 058 224,00		
Elévation du nominal	14.05.1999	16,50			166 628 639	2 749 372 543,50		
Division du titre par 3	14.05.1999	5,50			499 885 917	2 749 372 543,50		
Conversions obligations, bons et stock options	22.07.1999	5,50		743 291	500 629 208	2 753 460 644,00		
Souscription avec DPS	22.07.1999	5,50	54,50	45 505 197	546 134 405	3 003 739 227,50		
Plan Epargne Groupe — 2 ^{ème} 1999	28.07.1999	5,50	58,07	681 463	546 815 868	3 007 487 274,00		
Fusion PATHE et Apports RICHEMONT SA et								
WEI	10.09.1999	5,50		47 501 692	594 317 560	3 268 746 580,00		
Conversions bons et stock-options	31.12.1999	5,50		1 330 608	595 648 168	3 276 064 924,00		
Conversions obligations, bons et stock options	28.01.2000	5,50		91 530	595 739 698			
Plan Epargne Groupe — 3 ^{ème} 1999	28.01.2000	5,50	51,20	1 152 275	596 891 973	3 282 905 851,50		
PEGASE II LIMITED	07.02.2000	5,50	51,20	3 200 000	600 091 973	3 300 505 851,50		
PEGASE II LIMITED	16.02.2000	5.50	51.20	2 800 000	602 891 973	3 315 905 851,50		

Capital potentiel compte tenu des:			
Bons de souscription (attribution gratuite			
2.05.97) 3,05 actions pour 40 bons	116 484 127	8 881 915	
Obligations 1,25 % (3,047 actions pour			
1 obligation)	6 028 228	18 368 011	
Obligations Vivendi Environnement 1,50 $\%$			
(3,047 actions pour 1 obligation)	10 516 510	32 043 806	
Options de souscription d'actions d'une durée			
de 10 ans tenant compte des ajustements		285 385	
soit : 114.037 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.92			
soit : 171.348 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.93			
Options de souscription d'actions d'une durée de 8 ans tenant compte des			
ajustements		1 939 342	
soit : 134.174 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.94			
soit : 339.233 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.95			
soit : 331.887 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.96			
soit : 341.016 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.97			
soit : 793.032 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.98			
Plans ex HAVAS		773 140	
Plans ex PATHE		486 405	
	TOTAL	665 669 977	3 661 184 873,50

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Au 16 février 2000, le capital de la Société est composé de 602 891 973 actions détenues par plus de 600 000 actionnaires. Le nombre de droits de vote correspondant s'élève à 628 163 925. A la connaissance du conseil d'administration, les principaux actionnaires nominatifs ou ayant adressé une déclaration à Vivendi sont à la même date :

	Part du capital	Droits de vote
Salariés (PEG)	3,11	4,12
Richemont ⁽¹⁾	2,90	2,79
Groupe Alcatel	2,40	2,98
Compagnie de Saint Gobain	2,04	3,92
Groupe Seydoux ⁽¹⁾	1,66	2,90
Groupe Société Générale	1,82	1,89
Groupe AXA	1,40	1,38
Groupe BNP	0,70	1,17
Canal + ⁽¹⁾	0,45	0
Autocontrôle (filiales)	0,07	0
Autocontrôle (Vivendi)	2,22	0
Autres Actionnaires	81,23	78,85

(1) Entrée dans le capital à l'issue de la fusion par absorption de la société Pathé approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires de Vivendi du 10 septembre 1999.

A la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détient, directement ou indirectement, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Les membres du Conseil d'Administration et des organes dirigeants (se reporter page 206) détiennent au 16 février 2000, 0,05 % du capital et 0,04 % des droits de vote.

Les salariés du Groupe Vivendi détiennent à la même date dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe 3,11 % du capital et 4,12 % des droits de vote.

La fraction de capital que détiennent les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Vivendi s'élève à 0.52~% .

Il n'existe, à la connaissance du conseil d'administration, aucun pacte d'actionnaires déclaré ou non portant sur les titres de Vivendi. Autorisation donnée à la société d'opérer sur ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 11 mai 1999 a renouvelé l'autorisation donnée à la société d'opérer en Bourse sur ses propres actions, dans les conditions légales en vigueur au moment de l'achat, soit en vue d'une régularisation des cours, d'attributions aux salariés, d'une annulation ultérieure, soit en vue d'opérations d'échange.

Dans le cadre de cette autorisation, valable pour une durée de 18 mois, la société a mis en place un programme de rachat d'actions qui a fait l'objet d'une note d'information visée le 23 avril 1999 par la Commission des Opérations de Bourse et portant le n° 99-465.

Vivendi a ainsi acquis, entre les mois de mai et décembre 1999, 32.177.499 actions à un prix moyen unitaire de 72,38 euros, dont 16.308.662 actions au titre de la régularisation des cours et 14.100.000 actions à la Compagnie de Saint-Gobain dans le cadre du décroisement des participations. Vivendi a, par ailleurs, cédé 5.514.153 actions à un prix moyen unitaire de 76,40 euros, et 11.550.960 dans le cadre de l'OPV à prix ouvert de mai 1999.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2000 d'autoriser le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions et d'annuler, le cas échéant, les actions achetées par voie de réduction du capital social (se reporter page 5 du document joint).

Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 mars 2000 n° 00-434.

Vivendi détient au 16 février 2000 13.354.702 de ses propres actions, soit 2,22 % du capital.

Titres au porteur identifiables

La société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité des détenteurs de titres de la société, conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, la quantité de titres et de droits de vote détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

Utilisant l'autorisation ci-dessus donnée par les Assemblées Générales Mixtes des actionnaires de la Société, les enquêtes TPI réalisées par la SICOVAM à la demande de la Société permettent de fournir les indications sur la répartition du capital figurant dans le tableau ci-dessous :

	31.12.97*	31.08.98*	31.12.98*	variation	30.12.99*	variation
Grand public (France)	26,85 %	25,00 %	23,71 %	-1,29	22,81	-0,90
Industriels et institutionnels français	26,38 %	24,50 %	23,88 %	-0,62	17,98	-5,90
Actionnaires étrangers	43,37 %	45,50 %	47,68 %	+2,09	53,44	+5,76
Salariés	1,95 %	2,50 %	2,25 %	-0,25	2,98	+0,73
Autocontrôle	1,45 %	2,50 %	2,48 %	-0,02	2,79	+0,31
Total	100 %	100 %	100 %		100 %	

^{*} Dates des enquêtes T.P.I. réalisées par la Sicovam.

PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES POUVANT EXERCER UN CONTROLE SUR VIVENDI

Se référer au paragraphe répartition actuelle du capital et des droits de vote (page 191).

Marche des titres de Vivendi (1^{er} Marche du reglement mensuel de la Bourse de Paris) (code 12143)

Cours de bourse de l'action Vivendi durant les 18 derniers mois

	Cours moyen en francs	Plus haut en francs	Plus bas en francs	Transaction en nombre de titres	Transaction en capitaux en milliers de francs
1998					
Juillet	1 337,95	1 440,00	1 274,00	13 486 713	18 021 160 576
Août	1 258,45	1 318,00	1 149,00	8 081 020	10 111 842 312
Septembre	1 216,64	1 322,00	1 036,00	12 874 217	15 332 165 146
Octobre	1 168,95	1 310,00	990,00	13 265 755	15 027 855 796
Novembre	1 283,00	1 397,00	1 192,00	10 524 241	13 549 528 889
Décembre	1 336,90	1 450,00	1 213,00	12 641 091	16 849 153 212
1999	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	244,77	265,10	224,00	14 409 029	3 357 180 309
Février	246,95	266,20	224,00	10 442 243	2 535 952 238
Mars	236,78	242,30	221,00	14 404 581	3 319 866 921
Avril	226,70	244,50	217,20	14 338 191	3 222 050 869
Mai ⁽¹⁾	74,55	79,00	69,60	42 143 086	4 652 681 705
Juin ⁽¹⁾	77,05	81,10	69,90	75 177 698	5 658 301 988
Juillet ⁽¹⁾	79,00	83,70	71,30	33 229 167	2 605 359 061
Août ⁽¹⁾	71,07	74,95	66,00	41 767 173	2 933 809 833
Septembre ⁽¹⁾	71,38	77,25	65,05	52 100 130	3 675 392 494
Octobre ⁽¹⁾	66,68	72,45	61,10	59 996 457	3 993 109 579
Novembre ⁽¹⁾	75,33	82,00	69,65	63 556 913	4 809 349 647
Décembre ⁽¹⁾	85,75	92,95	78,35	52 550 412	4 480 117 179

⁽¹⁾ après division du titre par 3

Cours de Bourse en francs				Transactions en	Transactions en
de l'Obligation 6,70 % 1996 code valeur (019795)	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	nombre de titres	capitaux
1996					
Septembre	98,48	100,44	96,05	44 298	225 108 397
Octobre	102,30	103,00	100,25	23 767	124 516 613
Novembre	101,92	103,27	100,25	2 036	10 870 053
Décembre	102,34	103,27	102,00	59	310 873
1997					
Janvier	103,60	104,95	101,96	215	1 158 880
Février	105,36	106,13	104,28	120	657 828
Mars	105,40	106,15	104,05	657	3 603 375
Avril	103,70	105,94	102,85	11 035	60 413 290
Mai	103,89	104,80	103,00	119	653 902
Juin	140,48	105,50	102,75	8 198	45 700 302
Juillet	105,54	106,25	104,80	6 685	35 857 398
Août	104,39	104,85	103,30	48	253 048
Septembre	104,14	105,20	103,11	132	697 278
Octobre	104,24	104,95	103,92	4 401	23 745 381
Novembre	103,71	104,51	102,72	69	367 275
Décembre	105,37	107,00	103,80	11 219	61 327 066
1998					
Janvier	107,70	108,60	106,99	150	837 021
Février	108,40	109,30	107,10	210	1 180 833
Mars	108,59	109,70	107,76	143	812 617
Avril	108,60	109,60	107,50	288	1 647 509
Mai	108,15	108,50	107,37	210	1 198 165
Juin	109,30	110,00	108,00	20 559	112 525 985
Juillet	109,79	110,50	109,00	45	248 048
Août	111,01	112,81	109,37	189	1 062 436
Septembre	112,63	113,86	110,39	46	262 501
Octobre	112,78	114,81	110,39	150	860 347
Novembre	113,12	113,92	112,40	100	580 110
Décembre	111,46	113,65	109,21	19	108 855
1999	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	112,67	113,11	111,89	22	19 582
Février Mars	112,44 111,80	114,84	110,78 110,80	118 180	105 031 160 960
	111,70	113,00		11	9 855
Avril Mai	110,76	111,70 112,82	111,70 109,57	75	66 651
Juin	111,74	114,05	109,50	284	253 356
Juillet	106,79	109,50	105,50	124	101 399
Août	109,65	109,65	109,65	11	9 297
Septembre	103,53	104,28	103,00	14	11 259
Octobre	103,50	106,10	102,80	73	58 928
Novembre	103,70	106,10	103,05	93	75 374
Décembre					
	105,70	107,97	103,03	259	215 823

ours de Bourse en francs e l'Obligation 0 % 1996 ode valeur (020723)	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres	Transactions er capitaux
1996					
Septembre	105,30	105,30	105,00	2	2 103
Octobre	109,65	112,68	105,51	1 874	2 075 179
Novembre	113,62	115,00	110,15	12 655	14 188 737
Décembre	113,89	116,30	111,40	2 974	3 363 783
1997					
Janvier	120,09	124,00	113,70	2 097	2 525 382
Février	129,52	132,40	122,61	3 663	4 712 647
Mars	128,27	132,56	124,85	2 927	3 679 072
Avril	127,38	131,51	124,20	1 200	1 508 389
Mai	130,32	133,46	121,98	188	243 299
Juin	124,40	129,39	118,70	1 345	1 639 517
Juillet	129,27	132,83	125,70	340	440 285
Août	125,66	132,08	121,30	1 879	2 347 080
Septembre	124,53	126,71	121,65	19 892	24 790 369
Octobre	123,86	128,85	119,37	213	267 437
Novembre	128,63	133,26	122,90	1 030	1 300 598
Décembre	136,06	140,38	131,74	66	90 125
1998					
lanvier	140,26	143,97	136,24	35	49 081
Février	148,17	150,14	145,90	284	418 908
Mars	154,54	157,81	151,99	1 298	1 988 242
Avril	153,35	155,37	149,68	1 791	2 743 803
Mai	156,57	159,05	154,88	33	51 683
uin	159,03	160,73	157,20	285	455 633
uillet	162,01	164,53	158,40	798	1 277 386
Août	159,04	161,14	156,13	1 086	1 726 306
Septembre	157,11	161,16	149,01	1 616	2 479 470
Octobre	151,23	155,29	146,83	37	56 071
Novembre	154,63	157,51	152,34	1 039	1 585 344
Décembre	155,31	156,79	152,80	20	31 119
1999	En euros	En euros	En euros		En euros
anvier	173,57	177,01	168,80	2 967	777 893
Février	172,85	177,64	169,31	33	8 693
Mars	169,87	172,97	167,41	1 077	280 241
Avril	170,80	172,65	168,40	248	63 778
Mai	171,56	173,74	170,00	139	36 200
luin	174,84	176,87	169,13	402	106 883
fuillet	175,32	177,95	172,01	1 951	524 743
Août	170,85	173,96	168,95	39	10 157
Septembre	172,13	175,05	168,91	131	34 556
Octobre	178,38	180,00	175,00	5 840	1 583 041
Novembre	178,92	180,20	178,20	26	7 088
Décembre	181,10	183,04	177,17	41	11 284

Cours de Bourse en francs de l'Obligation 5,80 % 1996 — code valeur (020734)	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1996					
Décembre	100,68	102,30	99,50	4 023	20 316 412
1997					
Janvier	101,52	101,90	101,00	4 023	132 293 285
Février	102,83	103,50	101,10	228 941	1 191 410 674
Mars	102,36	103,00	101,68	46 523	241 628 910
Avril	101,30	102,29	100,96	2 333	12 014 288
Mai	101,42	102,40	100,20	22 037	114 744 546
Juin	102,03	102,80	100,85	7 559	39 755 129
Juillet	103,62	104,80	103,00	19	101 627
Août	102,50	103,20	101,30	13	69 243
Septembre	102,10	102,60	101,20	21	112 173
Octobre	101,40	102,51	100,50	4 020	21 036 320
Novembre	101,24	102,45	100,30	53	269 155
Décembre				3 062	15 792 233
Decembre	102,55	104,50	101,40	3 002	13 /92 233
1998					
Janvier	103,37	103,80	102,60	67	350 958
Février	104,13	104,30	103,90	22 687	119 969 263
Mars	104,18	104,70	103,26	56	296 830
Avril	104,05	104,50	103,20	22	116 985
Mai	104,65	105,54	104,20	12 756	68 135 785
Juin	105,79	106,48	105,00	67	367 069
Juillet	105,26	105,50	105,00	24	131 004
Août	105,60	105,60	105,60	4	22 078
Septembre	106,22	107,00	105,05	63	350 252
Octobre	105,99	106,70	105,50	9 522	50 294 922
Novembre	106,78	107,10	106,50	4	21 443
	107,40	107,10	107,30	10	53 697
Décembre				10	
1999	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	107,43	108,10	106,00	5	4 149
Février	108,08	108,10	108,00	6 004	5 038 240
Mars	108,23	108,70	107,50	1 211	1 011 765
Avril	108,98	109,30	108,70	5	4 261
Mai	109,05	109,10	108,99	4	3 426
Juin	107,84	109,00	106,60	15	12 688
Juillet	105,12	106,50	102,15	117	96 234
Août	105,39	106,25	104,80	9	7 556
Septembre	104,96	106,50	104,37	14	11 884
Octobre	103,86	105,50	102,59	1 645	1 323 824
Novembre	102,94	104,20	101,10	16	12 489
Décembre	102,83	103,95	101,90	60	47 068

Cours de Bourse en francs de l'Obligation 6,50 % 1997 — code valeur (020758)	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1997					
Février	99,63	99,63	99,63	2 001	10 504 587
Mars	0,00	0,00	0,00	16 000	82 036 400
Avril	101,21	101,62	101,00	4 482	23 071 899
Mai	100,94	102,00	99,25	3 653	18 967 481
Juin	100,67	102,61	98,60	284	1 454 589
Juillet	103,00	105,00	101,00	519	2 752 512
Août	103,59	104,15	103,00	133	712 676
Septembre	104,20	105,00	103,00	4 550	24 772 141
Octobre	104,67	105,00	104,00	47	257 249
Novembre	104,40	104,40	104,40	1	5 492
Décembre	104,75	105,25	103,40	279	1 540 156
1998					
Janvier	105,75	105,55	104,00	4 146	21 334 659
Février	105,84	107,06	105,00	40	211 623
Mars	107,03	108,05	106,00	468	2 529 148
Avril	107,04	108,50	106,15	203	1 099 996
Mai	106,78	107,40	106,00	96	522 004
Juin	108,15	109,00	107,00	8 391	46 906 320
Juillet	108,65	109,30	108,00	87	485 123
Août	110,53	112,50	109,20	4 034	23 292 379
Septembre	111,53	113,00	110,50	7	40 449
Octobre	108,94	109,48	108,40	38	215 476
Novembre	108,04	109,33	107,35	29	164 876
Décembre	107,00	107,00	107,00	35	196 817
1999	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	109,00	109,00	109,00	44	37 004
Février	109,56	110,10	109,01	18	15 078
Mars	111,39	112,31	111,20	69	58 972
Avril	112,53	113,43	112,30	94	81 635
Mai	114,55	114,55	114,55	8	7 104
Juin	113,51	116,83	108,00	91	79 254
Juillet	107,00	107,00	107,00	163	136 966
Août	105,00	105,10	104,90	18	14 901
Septembre	0,00	0,00	0,00	0	0
Octobre	103,10	103,10	103,10	16	13 171
Novembre	0,00	0,00	0,00	0	0
Décembre	102,37	103,00	101,80	127	104 313

Cours de Bourse en francs de l'Obligation 0 % 1998 code valeur (020898)	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1998					
Avril	1 195,00	1 195,00	1 195,00	2	2 390
Mai	1 234,00	1 250,00	1 210,00	572	706 147
Juin	1 251,00	1 262,00	1 240,90	845	1 058 852
Juillet	1 267,80	1 299,00	1 242,00	1 627	2 075 676
Août	1 242,40	1 257,10	1 220,40	262	323 066
Septembre	1 261,30	1 290,70	1 209,90	9 044	11 541 866
Octobre	1 227,3	1 260,00	1 191,00	621	761 575
Novembre	1 271,1	1 297,80	1 240,00	120 213	12 123 307
Décembre	1 277,9	1 292,40	1 253,90	362	464 184
1999	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	212,87	217,01	207,99	328	70 296
Février	211,64	217,51	209,00	369	77 320
Mars	208,67	210,97	200,00	797	165 253
Avril	207,56	212,05	204,97	154	32 193
Mai	206,93	209,15	203,90	110	22 521
Juin	209,41	213,11	205,37	558	116 507
Juillet	209,52	214,38	202,00	252	52 201
Août	201,66	205,26	197,00	358	71 051
Septembre	201,81	206,41	197,52	3 119	633 453
Octobre	197,28	201,54	192,99	659	129 210
Novembre	205,23	209,98	200,00	463	94 262
Décembre	213,59	220,03	209,00	474	100 399

Cours de Bourse en francs de l'Obligation 1,25 % 1999 Code valeur (018066)	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1999	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	305,25	313,00	297,20	120 870	36 835 488
Février	301,11	315,60	292,00	356 017	106 591 097
Mars	291,55	299,50	278,50	467 334	135 330 049
Avril	278,62	292,00	269,00	534 220	148 550 063
Mai	276,33	283,00	270,00	132 837	36 644 475
Juin	280,70	288,00	270,10	165 902	46 516 928
Juillet	279,46	287,00	269,00	67 110	18 730 681
Août	265,78	273,50	257,00	102 549	26 693 025
Septembre	264,91	274,00	257,00	227 209	59 839 484
Octobre	257,76	264,90	245,00	189 748	48 917 851
Novembre	270,13	280,00	257,00	208 709	56 184 479
Décembre	288,73	305,00	260,00	383 607	110 563 638
Cours de Bourse en francs de l'Obligation 1,5 % 1999 Code valeur (018073)	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1999	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	0,00	0,00	0,00	0	0
Février	0,00	0,00	0,00	0	0
Mars	0,00	0,00	0,00	0	0
Mills	0,00	0,00	0,00	U	•
Avril	272,50	274,00	271,00	134 323	36 545 046
		,	,	o o	36 545 046 111 935 661
Avril	272,50	274,00	271,00	134 323	
Avril Mai	272,50 275,68	274,00 282,00	271,00 271,00	134 323 405 614	111 935 661
Avril Mai Juin	272,50 275,68 280,95	274,00 282,00 286,25	271,00 271,00 272,00	134 323 405 614 611 122	111 935 661 171 386 899
Avril Mai Juin Juillet	272,50 275,68 280,95 279,25	274,00 282,00 286,25 287,90	271,00 271,00 272,00 269,00	134 323 405 614 611 122 229 157	111 935 661 171 386 899 63 772 593
Avril Mai Juin Juillet Août	272,50 275,68 280,95 279,25 264,79	274,00 282,00 286,25 287,90 272,00	271,00 271,00 272,00 269,00 257,10	134 323 405 614 611 122 229 157 230 416	111 935 661 171 386 899 63 772 593 60 523 692
Avril Mai Juin Juillet Août Septembre	272,50 275,68 280,95 279,25 264,79 265,38	274,00 282,00 286,25 287,90 272,00 277,00	271,00 271,00 272,00 269,00 257,10 256,50	134 323 405 614 611 122 229 157 230 416 426 957	111 935 661 171 386 899 63 772 593 60 523 692 113 905 145

ours de Bourse en francs ions de souscription d'Actions 997 — code valeur 027878	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions er nombre de titre
1997				
Mai	3,76	5,00	3,22	20 320 863
Juin	3,63	4,00	3,50	13 409 846
Juillet	3,71	3,88	3,52	8 810 291
Août	3,61	3,84	3,40	3 839 254
Septembre	3,34	3,85	2,92	6 538 196
Octobre	3,17	3,50	2,76	6 686 150
Novembre	3,36	3,71	3,05	7 155 286
Décembre	3,79	4,10	3,32	10 129 080
1998				
fanvier	4,13	4,48	3,76	11 458 443
Février	5,19	6,10	4 40	24 771 976
Mars	6,57	7,50	5,90	18 590 969
Avril	8,15	9,45	6,60	15 897 301
Mai	9,85	10,80	8,65	11 049 106
uin	11,13	12,35	10,10	12 675 525
uillet	12,72	14,50	11,70	13 046 311
Août	11,26	12,50	9,30	8 960 845
Septembre	10,35	12,35	7,20	15 140 194
Octobre	9,44	11,90	6,40	11 787 966
Novembre	11,40	13,75	9,70	12 045 682
Décembre	12,28	14,50	10,20	10 786 600
1999	En euros	En euros	En euros	
anvier	2,78	3,16	2,29	13 636 745
Février	2,66	3,23	2,31	7 967 693
Mars	2,39	2,64	2,11	6 257 784
Avril	2,20	2,60	1,99	9 916 542
Mai	2,18	2,48	1,94	10 053 164
uin	2,48	2,78	2,01	15 416 332
uillet	2,56	2,95	2,09	11 073 337
Août	2,11	2,37	1,81	11 056 921
Septembre	2,17	2,48	1,89	12 280 460
Octobre	1,91	2,19	1,59	12 765 282
Novembre	2,40	2,85	2,06	16 790 858
Décembre	3,16	3,69	2,60	17 468 107

Dividendes

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes unitaires (en euros) distribués ont été les suivants :

	1994	1995	1996	1997	1998
Nb d'actions	112 614 273	118 354 214	123 402 712	134 729 156	160 015 584
Dividende net	1,72	1,72	1,83	2,29	2,75
Avoir fiscal	0,86	0,86	0,91	1,14	1,38
Revenu global	2,58	2,58	2,74	3,43	4,13
Distribution globale (en millions d'euros)	193,696	203,569	225,751	308,530	440,043

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 avril 2000, la mise en paiement d'un dividende unitaire de 1 euro au titre de l'exercice 1999, représentant une distribution globale voisine de 596,9 millions d'euros, en progression de plus de 35 % par rapport à 1999.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

Environnement contractuel de l'activité de Vivendi

Les activités, notamment dans les domaines principaux de l'environnement, de la communication, du transport privé et public de voyageurs sont exercées dans le cadre de contrats passés avec des personnes morales de droit public ou dans le cadre d'autorisations délivrées par des autorités administratives.

Le groupe Vivendi n'est pas dépendant, de façon significative, de brevets, licences ou de contrats d'approvisionnement industriels, commerciaux ou financiers.

Environnement concurrentiel

Les principaux concurrents de Vivendi sont les suivants :

- Eau: Suez Lyonnaise des Eaux, Saur, United Utilities Plc, Thames Water Plc, Severn Trent Plc et Sociédad General de Aguas de Barcelona SA en Europe;
- Energie : Suez Lyonnaise des Eaux et d'importantes sociétés européennes de gaz et d'électricité telles que Electricité de

France, Gaz de France, Eastern, RWE et PowerGen en Europe;

- Propreté: Suez Lyonnaise des Eaux en Europe, les autres concurrents sont Shanks and Wattco au Royaume-Uni, et Waste Management, Allied BFI et Republic Waste aux Etats-Unis;
- Transport : Stagecoach, National Express, Arriva et Transdev en Europe, et Laidlaw aux Etats-Unis ;
- Télécommunications : France Télécom ;
- Audiovisuel: TPS en France, News Corp en sa qualité d'actionnaire de Stream en Italie, et Telefonica à travers sa filiale Via Digital en Espagne.

Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats ou la situation financière du groupe.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le Conseil d'Administration

Dispositions Générales (1)

- Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil est composé (article 9) de trois à vingt-quatre membres, la durée de leur mandat est de quatre années, renouvelable;
- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'Administrateur est fixée à 70 ans. Elle peut être prolongée à 73 ans dans le cas où le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans n'est pas supérieur au tiers des Administrateurs en fonction (article 9).
- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil et du Directeur Général est quant à elle fixée à 65 ans (article 15). Elle peut être prorogée, à l'initiative du Conseil jusqu'à 67 ans.

• Chaque Administrateur doit être propriétaire de 750 actions au moins pendant la durée de son mandat (article 10).

Compétence du Conseil

Outre les prérogatives que tient le Conseil de la loi, il examine :

- Les orientations stratégiques du Groupe ;
- Les opérations de croissance externe et interne au Groupe susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan.

Composition actuelle du Conseil

Le Conseil se compose de 14 membres dont dix Administrateurs indépendants. Parmi eux trois sont étrangers :

⁽¹⁾ sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 avril 2000 des modifications statutaires proposées. Actuellement la durée du mandat des administrateurs est fixée à six années. La modification de cette durée sera applicable à l'échéance des mandats en cours.

Dates de nomination ou de renouvellement des Administrateurs $^{\!\scriptscriptstyle (1)}$

		Age	Nomination	Renouvellement	Echéance/AG
Président Directeur Général	Jean-Marie Messier	43	23 nov. 1994	15 mai 1998	2004
Administrateur et Directeur					
Général	Eric Licoys	61	11 mai 1999		2005
Administrateurs	Bernard Arnault ⁽²⁾	51	27 juin 1996		2002
	Jean-Louis Beffa	58	19 févr 1986	11 juin 1997	2003
	Jean-Marc Espalioux ⁽²⁾	48	11 mai 1999		2005
	Philippe Foriel-Destezet ⁽²⁾	64	11 juin 1997		2003
	Jacques Friedmann ⁽²⁾	67	29 juin 1994		2000
	Esther Koplowitz ⁽²⁾⁽³⁾	51	26 nov 1998		2002
	Henri Lachmann ⁽²⁾	61	15 mai 1998		2004
	Thomas Middelhoff ⁽²⁾⁽³⁾	46	11 mai 1999		2005
	Simon Murray ⁽²⁾⁽³⁾	59	15 mai 1998		2004
	Serge Tchuruk	62	11 juin 1997		2003
	René Thomas ⁽²⁾	71	27 juin 1984	27 juin 1996	2002
	Marc Viénot ⁽²⁾	71	26 juin 1992	15 mai 1998	2004

⁽¹⁾ Il sera notamment proposé à l'assemblée générale mixte du 27 avril 2000, le renouvellement pour une durée de quatre années de M. Jacques Friedmann.

PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES PAR LES ADMINISTRATEURS

Jean-Marie Messier

Président Directeur Général de Cegetel

Président de la Fondation d'Entreprise Vivendi

Administrateur de :

- Compagnie de Saint-Gobain
- LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton
- Canal+ et UGC
- Daimler Chrysler (Allemagne)
- BNP
- Alcatel

et de sociétés filiales contrôlées par le groupe Vivendi.

Bernard Arnault

Président Directeur Général de LVMH

et de

- Christian DIOR
- Compagnie Financière du Nord
- Arnault S.A.

Administrateur de :

- Christian Dior Couture
- Financière Jean Goujon

Director des sociétés :

- Moët Hennessy Inc., (USA)
- LVMH K.K., (Japon)

⁽²⁾ Administrateur indépendant

⁽³⁾ Administrateur de nationalité étrangère

Représentant Permanent de Arnault S.A. au Conseil d'Administration de la société Financière Agache

Jean-Louis Beffa

Président Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain

Administrateur de:

- Banque Nationale de Paris BNP
- Essilor International
- Groupe Bruxelles-Lambert (Belgique)
- Filiales du Groupe Saint-Gobain

Jean-Marc Espalioux

Président du Directoire de Accor

Administrateur de :

• Fiat France

Philippe Foriel-Destezet

Président d'Adecco SA

et de

- Akila S.A.
- Ecco S.A.
- Idem France S.A.
- Nescofin UK Limited (Grande Bretagne)
- Akila Finance S.A. (Luxembourg)

Administrateur de :

- Klinos
- Carrefour
- Securitas A.B. (Suède)

Jacques Friedmann

Président du Conseil de Surveillance de AXA

Vice-Président de Royale Belge (Belgique)

Administrateur de :

- Alcatel
- Banque Nationale de Paris BNP
- Elf Aquitaine
- Axa Financial (USA)

Membre du Conseil de Surveillance de AXA Colonia Konzern (Allemagne)

Esther Koplowitz

Administrateur de :

• Fomento de Construcciones y Contratas (FCC) — (Espagne)

Henri Lachmann

Président Directeur Général de Schneider Electric

Administrateur de:

- diverses filiales du groupe AXA
- Facom
- A.N.S.A,
- C.N.R.S

Membres du Conseil de Surveillance de :

- AXA
- Groupe Norbert Dentressangle

Membre du Comité International de Daimler-Benz

Membre du Comité d'orientation de l'institut de l'Entreprise

Eric Licovs

Président Directeur Général de Havas

et de Havas Medimedia

Président du Conseil de Surveillance de :

- Viventures Partners
- Groupe Expansion

Vice Président du Conseil de Surveillance de :

• Groupe Express

Administrateur de Canal+

Représentant Permanent de Vivendi et de Havas : aux Conseils d'Administration de filiales contrôlées par le groupe Vivendi

Director de :

- British Sky Broadcasting Group. Plc
- Intermediate Capital Group. Plc
- USFilter Corporation

Thomas Middelhoff

Président de Bertelsmann

Administrateur de :

- Metro AG (Allemagne)
- Barnesandnoble. Com (USA)
- Gruner + Jahr AG & Co (Allemagne)

Simon Murray

Président de Simon Murray and Co.

Administrateur de

- Hermes International (France)
- Usinor Sacilor
- Hutchison Whampoa Limited (Hong Kong)
- Cheung Kong (Holdings) Limited (Hong Kong)
- Senior Advisor to Bain & Company (Asie)
- $\bullet \ \ Tommy \ Hilfiger \ Corporation \ (US)$
- Critchley Group plc (UK)
- Group Senior Adviser for Asia to N.M. Rothschild & Sons Limited (UK)
- General Utilities plc (UK)

Serge Tchuruk

Président Directeur Général d'Alcatel

Chairman d'Alcatel USA Holding Corp.

Membre du Conseil de Surveillance de :

· Alcatel Deutschland GmbH

Administrateur de:

- Alstom
- Thomson CSF
- Total Fina
- · Société Générale

Membre du Conseil d'Administration de l'Ecole Polytechnique

René Thomas

Président d'Honneur et Administrateur de la Banque Nationale de Paris

Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Banque pour l'Expansion Industrielle — BANEXI

Administrateur de :

- BNP Espana, S.A. Madrid
- Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie Casablanca
- Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie Tunis
- · Chargeurs
- Essilor
- Usinor

Marc Viénot

Président d'Honneur et Administrateur de la Société Générale

Président du Conseil de Surveillance d'Aventis

Administrateur de :

- Alcatel
- Société Générale Marocaine de Banque
- · Ciments Français

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Se reporter page 14

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés en 1999 aux administrateurs de Vivendi est de 0,38 million d'euros.

Direction Générale

Président Directeur Général	Jean-Marie Messier
Directeur Général	Eric Licoys
Directeur Général Délégué Vivendi Environnement	Henri Proglio
Directeur Général Délégué Vivendi Communication	Philippe Germond
Directeur Général Adjoint, Directeur des Ressources Humaines	Jean-François Colin
Directeur Général Adjoint, Directeur Financier	Guillaume Hannezo
Directeur Général Adjoint	Daniel Caille
Secrétaire Général et Secrétaire du Conseil	Jean-François Dubos
Directeur de la Communication	Christine Delavennat
Délégué Général aux Affaires Internationales	Thierry de Beaucé
Directeur de la Stratégie et du Développement	Agnès Audier
Déontologie	Sylvie d'Arvisenet
Comité Exécutif Président	Jean-Marie Messier
Membres	Daniel Caille Philippe Germond Guillaume Hannezo Eric Licoys Henri Proglio
Comité de Direction Générale	
Président	Jean-Marie Messier
Membres	Sylvie d'Arvisenet Agnès Audier Thierry de Beaucé Jean-François Colin Christine Delavennat Jean-François Dubos Guillaume Hannezo

REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION GENERALE

La rémunération des principaux responsables siégeant dans les organes dirigeants de Vivendi, tels que décrits dans le

tableau ci-dessus, soit une douzaine de personnes, s'élève à 8,29 millions d'euros en 1999.

PLAN D'OPTIONS ACCORDES AUX ORGANES DE DI-RECTION GENERALE

Se reporter page 185 et suivantes

Prets et garanties accordes aux organes de Direction Generale

La Société n'a accordé aucun prêt ou consenti aucune garantie en faveur des membres du Conseil d'administration ni des membres de la Direction Générale.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Responsable du document de reference

Monsieur Jean-Marie Messier, Président du Conseil d'Administration.

Attestation du responsable

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Vivendi ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Le Président Directeur Général, Jean-Marie Messier

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires

SOCIETE SALUSTRO REYDEL

8 avenue Delcassé — 75378 Paris Cedex 08 représentée par MM. Edouard Salustro et Bernard Cattenoz Date du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 26 juin 1987 Date du mandat actuel : Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1996 Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'assemblée générale qui

BARBIER FRINAULT & Cie

41, rue Ybry — 92576 Neuilly Sur Seine Cedex représentée par MM. Alain GROSMANN et Jean BOUQUOT Date du mandat actuel : Assemblée Générale Mixte du 11 mai 1999 Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Commissaires aux comptes suppléants

statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Hubert LUNEAU
8 avenue Delcassé
75008 PARIS
nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 1995 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1996
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Maxime PETIET
41, rue Ybry
92576 NEUILLY SUR SEINE Cedex
nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 1999
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'Assemblée Générale qui
statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 1997 et 1998 ont fait l'objet d'un audit par Salustro Reydel et Deloitte Touche Tohmatsu – BMA. Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

La sincérité des informations financières et comptables présentées appelle de notre part les observations suivantes :

Le rapport établi par Salustro Reydel et Deloitte Touche Tohmatsu – BMA sur les comptes consolidés au 31 décembre 1997 attire l'attention sur :

 « la note n° 4 de l'annexe qui précise que, dans le secteur immobilier, les provisions au 31 décembre 1997 prennent en compte la situation actuelle des programmes, et notamment des grands projets d'aménagement, dans un marché dont les perspectives à court et moyen terme restent encore incertaines ;

• la note relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation et la note n° 16 de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable relatif aux engagements de retraite des entreprises de Bâtiment et Travaux Publics du sous-groupe Société Générale d'Entreprises (SGE) ».

Le rapport établi par Salustro Reydel et Deloitte Touche Tohmatsu – BMA sur les comptes consolidés au 31 décembre 1998 attire l'attention sur les sections « comparabilité des exercices » et « méthodes de consolidation » de l'annexe qui exposent :

- le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des engagements de retraite ;
- le changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des contrats de crédit-bail ;
- le changement de méthode comptable relatif à la constatation de la marge à l'avancement par les entreprises de second œuvre du sous-groupe Société Générale d'Entreprises (SGE).

Neuilly-sur-Seine — Paris, le 7 avril 2000

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Cie

Salustro Reydel

Alain Grosmann

Jean Bouquot

Edouard Salustro

Bernard Cattenoz

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Monsieur Guillaume HANNEZO, Directeur Général Adjoint, Directeur Financier (01.71.71.17.12)

Monsieur Jean-François DUBOS, Secrétaire Général (01.71.71.17.05)

Madame Christine DELAVENNAT, Directeur de la Communication (01.71.71.17.06)

Madame Ariane De LAMAZE, Directeur de l'Analyse Financière et des Relations Investisseurs (01.71.71.10.84)



Le présent rapport d'activité, complété de la plaquette intitulée "Assemblée Générale Mixte 27 avril 2000", constitue le document de référence enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 7 avril 2000 sous le n° R.00-125. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la COB.

Assemblée générale mixte



SOMMAIRE

page 1 Ordre du jour

page 2 Présentation des résolutions soumises à l'Assemblée et complément au rapport de gestion

page 4 Texte des résolutions

page 11 Texte de la refonte des statuts

page 18 Rapports complémentaires du Conseil d'administration

page 20 Rapports complémentaires des Commissaires aux comptes

Société Anonyme au capital de 3 315 905 851,50 euros

Siège Social:

42, avenue de Friedland - 75380 Paris Cedex 08 780 129 961 RCS Paris

INFORMATIONS - ACTIONNAIRES :

Par téléphone : 0 805 806 807 (libre appel - gratuit)

Internet: www.vivendi.com



Ordre du jour

A TITRE ORDINAIRE:

- 1- Approbation des rapports et comptes de l'exercice 1999, présentation des comptes consolidés.
- 2- Approbation des conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux comptes.
- 3- Affectation du bénéfice et fixation du dividende versé au titre de l'exercice 1999.
- 4- Renouvellement de Monsieur Jacques Friedmann en qualité d'Administrateur.
- 5- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des obligations classiques et des titres assimilés.
- 6- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

A TITRE EXTRAORDINAIRE :

- 7- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions.
- 8- Modification des plafonds des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations données au Conseil d'administration.
- 9- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'utiliser les autorisations d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières en période d'OPA ou d'OPE.

- 10- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions de la Société.
- 11- Modification de l'objet social et, en conséquence, de l'article 2 des statuts.
- 12- Modification du nombre statutaire maximum d'Administrateurs, de la durée de leur mandat, de leur limite d'âge et du nombre d'actions qu'ils doivent détenir et, en conséquence, modification des articles 9 et 10 des statuts.
- 13- Modification de l'article 12 des statuts "Délibérations du Conseil".
- 14- Modification de l'article 15 des statuts "Président, Directeurs généraux".
- 15- Modification du dernier alinéa de l'article 17 des statuts "Vote par correspondance".
- 16- Modification de l'article 18 des statuts "Tenue des Assemblées" par introduction d'un troisième alinéa : ajustement des droits de vote en Assemblée.
- 17- Modification de l'alinéa 4 de l'article 18 des statuts "Tenue des Assemblées".
- 18- Simplification et refonte des statuts.
- 19- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Présentation des résolutions et complément au rapport de gestion

Approbation des comptes annuels

Les premiers points de l'ordre du jour portent sur l'approbation des comptes annuels (première résolution) et des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes (deuxième résolution), sur l'affectation du résultat, la mise en paiement du dividende (troisième résolution).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous proposons de renouveler pour une durée de quatre années le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Friedmann (quatrième résolution), venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Autorisation en vue de l'achat par la Société de ses propres actions et en vue, le cas échéant, de les annuler

Nous vous proposons dans le cadre des dispositions de l'article 217-2 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales d'autoriser votre Conseil pour une période de 18 mois et dans la limite de 10 % du capital social à opérer en bourse ou autrement, notamment par achat d'actions de la Société ou par utilisation de mécanismes optionnels, en vue de conserver ces actions, d'en régulariser le cours, de les attribuer aux salariés, de procéder à des opérations d'échange, à des cessions ou à des ventes en bourse ou autrement ou encore en vue de les annuler (sixième résolution).

Nous vous proposons d'affecter un montant global maximum de 7 milliards d'euros à ce programme de rachat d'actions qui fait l'objet d'une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse (disponible sur simple demande adressée au siège social de la Société).

Cette autorisation annule et remplace pour la partie non utilisée et la période restant à courir celle donnée par l'Assemblée générale du 11 mai 1999.

L'autorisation à donner à votre Conseil d'administration pour annuler les actions, prévoit des annulations par période de vingt-quatre mois, elle porte sur 10 % du capital (septième résolution).

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Nous vous proposons de renouveler pour cinq ans l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des obligations et des titres assimilés dans la limite d'un montant nominal de 7 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant. Cette autorisation annule et remplace pour les montants non utilisés et la période restant à courir celle donnée par l'Assemblée générale du 15 mai 1998 (cinquième résolution).

Nous vous proposons afin de donner à votre Société les moyens de son développement de relever de deux à trois milliards d'euros les plafonds des délégations globales données à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer à son Président, par votre Assemblée générale du 11 mai 1999 dans ses douzième et treizième résolutions.

Ces délégations concernent des émissions susceptibles d'être réalisées, avec ou sans droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons ou de valeurs mobilières donnant, à terme, accès à une quotepart du capital social (huitième résolution).

Comme chaque année nous vous proposons d'autoriser votre Conseil d'administration à faire éventuellement usage des pouvoirs dont il dispose en matière d'émissions de valeurs mobilières pendant les périodes au cours desquelles une offre publique d'achat ou d'échange porteraient sur les actions de Vivendi (neuvième résolution).

Nous vous proposons d'autoriser votre Conseil d'administration à consentir, dans le cadre des dispositions des articles 208-1 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, pendant un délai de 3 ans à compter de l'Assemblée générale, des options d'achats dans la limite de 3,5 % du capital social au jour le l'octroi (dixième résolution).

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Nous vous proposons:

- d'adapter l'objet social en fonction du recentrage des activités du groupe dans les métiers de la communication et de l'environnement, de modifier l'objet social et en conséquence l'article 2 des statuts (onzième résolution).
- de réduire à 4 ans la durée du mandat des Administrateurs, de faire application des dispositions légales en matière de limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'Administrateur avec possibilité de dépassement pour le tiers des membres jusqu'à 73 ans contre 78 ans précédemment, enfin de fixer à 750 actions le nombre minimum d'actions à détenir par les Administrateurs et ce par modification des articles 9 et 10 des statuts (douzième résolution).

- anticipant les modifications législatives à intervenir, nous vous proposons de prévoir dans nos statuts, quand la loi le permettra, l'utilisation des nouveaux moyens techniques pour le vote par correspondance et l'envoi des pouvoirs pour les Assemblées générales d'actionnaires et pour la tenue des réunions de Conseils d'administration et de modifier en conséquence les articles 12 et 17 des statuts (treizième et quinzième résolutions).
- de prévoir la possibilité de porter le nombre de Directeurs généraux au maximum légal et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts (quatorzième résolution).
- de prévoir dans nos statuts une clause d'ajustement du nombre des droits de vote exprimables en Assemblée par tout actionnaire détenant une participation dans le capital supérieure à 2 % et de modifier en conséquence l'article 18 des statuts (seizième résolution).

L'insertion dans les statuts d'une clause d'ajustement des droits de vote en Assemblée générale tend à empêcher qu'un ou plusieurs actionnaires, sans initier d'offre publique bénéficiant à tous, profitent d'un faible taux de participation en Assemblée pour tenter de prendre le contrôle de fait de la société. A ce titre, elle protège l'ensemble des actionnaires en obligeant quiconque souhaite prendre le contrôle de la société à déposer une offre.

Cette clause, dans la mesure où elle n'entraîne aucun ajustement pour les actionnaires détenant une participation inférieure ou égale à 2 % accroît le pouvoir relatif en Assemblée des participations les plus faibles. Dans son application, il n'est pas fait masse des pouvoirs adressés au Président de l'Assemblée. Elle s'applique sur chacun de ces pouvoirs qui représente un nombre de voix supérieur à 2 %

- d'étendre le bénéfice du droit de vote double à l'ensemble des actionnaires détenant leurs actions sous la forme nominative pendant plus de deux années et ce, quelle que soit leur nationalité (dix-septième résolution).
- et, tenant de ces modifications, une simplification et un allègement du texte des statuts par adoption du texte de leur refonte (dixhuitième résolution).

Le Conseil d'administration

Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du jeudi 27 avril 2000

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des rapports et des comptes de l'exercice 1999 ; présentation des comptes consolidés

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 1999.

L'Assemblée générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice 1999, approuve les comptes annuels dudit exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et prend acte de la présentation des comptes consolidés pour 1999.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions visées par le rapport spécial des Commissaires aux comptes

Cette résolution a pour objet d'approuver les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales et présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

L'Assemblée générale prend spécialement acte du rapport établi par les Commissaires aux comptes, en exécution de l'article 103 de la Loi du 24 juillet 1966. Elle approuve les opérations et conventions visées par ce rapport.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation du bénéfice et fixation du dividende afférent à l'exercice 1999

Cette résolution a pour objet de fixer à 1 euro le dividende net unitaire augmenté par l'avoir fiscal de 0,50 euro soit un revenu global de 1,50 euro par action.

L'Assemblée générale approuve les propositions du Conseil d'administration relatives à l'affectation du bénéfice disponible au titre de l'exercice 1999, savoir :

Origines	
- Bénéfice de l'exercice	838 166 165,15
- Report à nouveau antérieur	1 372 530 950,93
Total	2 210 697 116,08
Affectation	
- Réserve légale	41 908 308,26
- Dividende total	596 891 858,00
- Report à nouveau	1 571 896 949,82

(en euros)

2 210 697 116,08

Elle fixe en conséquence le dividende à 1 euro pour chacune des actions composant le capital social et y ayant droit du fait de leur date de jouissance. A ce dividende s'ajoutera l'impôt déjà payé au Trésor (Avoir Fiscal) de 0,50 euro pour former un revenu global de 1.50 euro.

Total

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 11 mai 2000.

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée constate que le dividende des trois derniers exercices a été fixé comme suit :

	1996	1997	1998
Nombre d'actions	123 402 712	134 729 156	160 015 584
Dividende net (arrondi en euros)	1,83	2,29	2,75
Avoir fiscal (arrondi en euros)	0,91	1,14	1,38
Revenu global par action (avant division)	2,74	3,43	4,13
Distribution totale (en millions d'euros)	225,750	308,530	440,043

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de Monsieur Jacques Friedmann en qualité d'Administrateur

Cette résolution a pour objet le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Friedmann pour la nouvelle durée statutaire prévue de quatre années.

L'Assemblée générale réélit comme Administrateur, pour une durée de quatre années, Monsieur Jacques Friedmann; son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des obligations et des titres assimilés - titres subordonnés remboursables ou à durée déterminée ou non

Cette résolution a pour objet le renouvellement pour une durée de cinq ans de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'émettre des obligations et des titres assimilés dans la limite d'un montant nominal de 7 milliards d'euros.

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'obligations et de titres assimilés, tant en France qu'à l'étranger, soit en euros, en francs français, soit en monnaies étrangères, soit en unités de compte établies par référence à plusieurs monnaies, au moyen d'obligations classiques ou de titres assimilés, notamment de titres subordonnés remboursables ou à durée déterminée ou non portant ou non intérêt à taux fixe ou variable, ou de toutes autres valeurs mobilières donnant un droit de créance sur la société et assorties ou non de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de sept milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, avec ou sans sûretés particulières ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenable.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer ses pouvoirs à son Président, à l'effet de réaliser cette ou ces émissions et notamment pour :

- arrêter les caractéristiques des obligations ou des titres à émettre ;
- fixer le taux d'intérêt, le mode d'amortissement et de remboursement, et plus généralement toutes autres modalités.

L'Assemblée générale décide que la présente autorisation est valable pour une durée de cinq années à compter de ce jour. Elle annule et remplace pour les montants non utilisés et la période restant à courir celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 1998 (douzième résolution).

SIXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions

Cette résolution a pour objet d'autoriser la Société à mettre en place un nouveau programme de rachat de ses propres actions. L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du projet de note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse relatif à la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions par la Société, autorise le Conseil d'administration, conformément aux articles 217-2 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, dans la limite de 10 % du nombre de titres composant le capital à la date de la mise en place du programme de rachat d'actions et pour une durée de dix huit mois à compter de ce jour, à opérer, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, notamment par achat d'actions de la Société ou par utilisation de mécanismes optionnels, en vue de leur conservation, d'une régularisation des cours, de leur attribution aux salariés, de procéder à des opérations d'échange, à des cessions, à des ventes en bourse ou autrement, ou encore en vue de les annuler sous réserve pour ce dernier cas de l'approbation de la huitième résolution de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale décide que le montant global affecté au programme de rachat d'actions ci-dessus autorisé, ne pourra être supérieur à sept milliards d'euros et donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations, et toutes formalités nécessaires.

L'Assemblée générale décide que la présente autorisation annule et remplace pour la partie non utilisée et la période restant à courir celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999 (onzième résolution).

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions

Cette résolution a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à annuler par période de 24 mois et dans la limite de 10 % du capital social les actions achetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et sous réserve de l'adoption de la sixième résolution de la présente Assemblée autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article 217-2 de la loi sur les sociétés commerciales, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, par période de 24 mois à compter de la présente Assemblée dans la limite de 10 % du montant du capital, les actions acquises par la Société et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec la faculté de déléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier, en conséquence, les statuts de la Société.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Modification des plafonds des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations données au Conseil d'administration

Cette résolution a pour objet de relever de deux à trois milliards d'euros le montant des délégations globales en cours de validité.

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide de porter à trois milliards d'euros nominal le plafond des augmentations de capital initiales et à deux milliards d'euros nominal, le plafond des augmentations de capital secondaires susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations données au Conseil d'administration aux termes des douzième et treizième résolutions de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999 et pour la durée restant à courir desdites délégations.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'utiliser les autorisations d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières en période d'OPA ou d'OPE

Cette résolution a pour objet d'accorder au Conseil d'administration la possibilité d'utiliser les différentes autorisations d'émettre des valeurs mobilières même en période d'OPA ou OPE portant sur les titres de la Société.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément à l'article 180.IV, de la loi sur les sociétés commerciales, décide que les diverses délégations données au Conseil d'administration aux termes des résolutions de la présente Assemblée et de l'Assemblée générale du 11 mai 1999 et relatives à des augmentations de capital non réservées à des bénéficiaires dénommés, sont expressément stipulées utilisables en tout ou en partie, par le Conseil d'administration, en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur les titres ou valeurs mobilières de la Société, pendant une période comprise entre la date de réunion de la présente Assemblée et celle de la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options d'achat d'actions de la Société

Cette résolution a pour objet d'autoriser, pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration à mettre en place des plans d'options d'achat d'actions, exclusivement, dans la limite de 3,5 % du capital social.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles 208-I et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, à consentir, en une ou plusieurs fois, pendant un délai de trois ans à compter de ce jour au bénéfice des mandataires sociaux, de cadres dirigeants, de cadres supérieurs ou, exceptionnellement, de salariés non cadres du Groupe Vivendi, des options d'achat d'actions de la Société provenant d'un rachat effectué par elle dans les conditions prévues à l'article 217.1 et suivants de ladite loi et dans la limite de 3,5 % du capital social au jour de l'attribution par le Conseil d'administration.

Le prix pour l'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour de l'attribution par le Conseil d'administration et sera déterminé dans les conditions et limites fixées par la législation en vigueur.

Les options consenties devront être exercées dans un délai maximum de huit ans à compter de la date à laquelle elles auront été consenties.

Les actions acquises, dans le cadre de la présente autorisation, devront revêtir la forme nominative.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration pour, en une ou plusieurs fois, définir les bénéficiaires et arrêter le nombre d'options consenties à chacun d'eux, fixer la date d'ouverture des options, arrêter les conditions et modalités pratiques d'attribution, d'exercice et de suspension temporaire des options consenties, réaliser toutes les opérations qui seront nécessaires, mettre en œuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application n'exigerait pas une décision expresse de l'Assemblée générale et déléguer à son Président tous pouvoirs à l'effet d'accomplir tous actes ou formalités.

La présente autorisation annule et remplace pour les montants non utilisés et la période restant à courir, celle donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 1998 (seizième résolution).

ONZIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'objet social et, en conséquence, de l'article 2 des statuts

Cette résolution est destinée à adapter l'objet social de la Société en fonction du recentrage de ses activités dans les métiers de la communication et de l'environnement.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et sur proposition du Conseil d'administration, décide d'élargir l'objet social à l'audiovisuel et aux services interactifs, et supprimer dudit objet l'activité directe dans le domaine de la construction et de l'immobilier et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts qui se trouve désormais rédigé comme suit :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'exercice, à destination d'une clientèle privée, professionnelle et publique :
 - de toutes activités de communication, notamment, l'internet, le multimédia, l'audiovisuel, l'image, la publicité, la presse, l'édition et les télécommunications, de tous services interactifs et produits liés à ce qui précède;
 - de toutes activités se rapportant à l'environnement, notamment à l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, la propreté, de tous produits et services liés collectifs ou non ;
- la gestion et la prise de toutes participations, sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer, et la faculté de céder de telles participations ;
- et généralement toutes opérations commerciales, et industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Modification du nombre statutaire maximum d'Administrateurs, de la durée de leur mandat, de leur limite d'âge et du nombre d'actions qu'ils doivent détenir et, en conséquence, modification des articles 9 et 10 des statuts

Cette résolution a pour objet de modifier certaines des dispositions statutaires applicables aux Administrateurs. Elles prennent en compte les recommandations sur le gouvernement d'entreprise.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et sur proposition du Conseil d'administration, décide :

- de porter le nombre d'Administrateurs au maximum légal ;
- de réduire la durée du mandat des Administrateurs à quatre ans ;
- de fixer à 70 ans l'âge limite pour l'exercice des fonctions d'Administrateur avec possibilité de dépassement pour le tiers des membres du Conseil ;
- de fixer à 73 ans contre 78 ans précédemment l'âge limite ultime des Administrateurs en fonction ;
- de fixer à 750 le nombre d'actions à détenir par les Administrateurs ;

et décide de modifier les articles 9 et 10 des statuts comme suit :

«Article 9 : composition du Conseil

1^{er} alinéa : La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de vingt-quatre membres au plus, nommés pour une durée maximum de quatre ans par l'Assemblée générale des actionnaires.

12^e alinéa : A l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire, le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'Assemblée, ne peut être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction.

15e alinéa : En tout état de cause, les fonctions d'Administrateur, ou de représentant permanent de personnes morales Administrateurs prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 73 ans.»

Le reste de l'article demeure sans changement.

L'Assemblée générale décide que la modification de la durée du mandat des Administrateurs ne s'applique qu'à l'échéance de chacun des mandats des Administrateurs en fonction.

«Article 10 : actions détenues par les membres du Conseil

1^{er} alinéa : Chaque Administrateur doit être propriétaire de 750 actions au moins pendant la durée de son mandat. Ces actions sont inscrites en compte nominatif. »

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 12 des statuts « Délibérations du Conseil »

Cette résolution a pour objet d'introduire dans les statuts la possibilité pour le Conseil d'administration, lorsqu'elle sera offerte par la loi, de délibérer par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou par consultation écrite.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et sur proposition du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit :

« Article 12 : Délibérations du Conseil

 $4^{\rm e}$ alinéa : Tout Administrateur peut donner à un autre

Administrateur au moyen de tout support écrit ou électronique, le pouvoir de le représenter et de voter en ses lieu et place aux délibérations du Conseil pour une séance déterminée. Toutefois, un Administrateur ne peut représenter qu'un

seul autre Administrateur.

 6^{e} nouvel alinéa : Si la loi l'autorise, les décisions du Conseil

d'administration peuvent être prises au moyen d'une conférence téléphonique, d'une visio-communication ou par consultation écrite des membres. Dans ce cas, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres participants ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de

séance est prépondérante. »

QUARTORZIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 15 des statuts « Président-Directeurs généraux »

Cette résolution a pour objet de porter à cinq le nombre de Directeurs généraux pouvant être désignés par le Conseil d'administration.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et sur proposition du Conseil d'administration, décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit :

« Article 15 : Président, Directeurs généraux

1^{er} alinéa : Le Président du Conseil d'administration assume,

en qualité de Président-Directeur général et sous sa responsabilité, la Direction générale de la Société. Il la représente dans ses rapports avec les tiers.

2^e alinéa : Sur la proposition du Président, le Conseil peut

nommer des Directeurs généraux dans les condi-

tions fixées par la loi. »

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Modification du dernier alinéa de l'article 17 des statuts - vote par correspondance

Cette résolution a pour objet d'introduire dans les statuts la possibilité pour les actionnaires, lorsqu'elle sera offerte par la loi, de voter ou d'adresser leur pouvoir par voie électronique.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et sur proposition du Conseil d'administration, décide de modifier le dernier alinéa de l'article 17 des statuts comme suit :

« Dernier alinéa : Vote par correspondance - Pouvoir

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens et délais fixés par la loi. »

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'article 18 des statuts "Tenue des Assemblées" par introduction d'un troisième alinéa : ajustement des droits de vote en Assemblée

Cette résolution a pour objet d'introduire dans les statuts une clause d'ajustement du nombre des droits de vote exprimables en Assemblée par tout actionnaire détenant une participation dans le capital supérieure à 2 %.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et sur proposition du Conseil d'administration, décide de compléter l'article 18 des statuts "Tenue des Assemblées" comme suit .

Le nombre des droits de vote dont dispose chaque actionnaire (ainsi que son ou ses mandataires) en Assemblée générale est :

- 1. égal au nombre de ses droits de vote attachés aux actions qu'il possède dans la limite de 2 % du nombre total de droits de vote existants dans la Société,
- 2. calculé, pour le solde, en fonction du nombre de droits de vote présents ou représentés en Assemblée par application du pourcentage excédant 2 % audit nombre de droits de vote présents ou représentés (et déterminé compte tenu de l'équilibrage résultant de la présente disposition).

Le calcul à effectuer lors de chaque Assemblée générale est décrit par la formule figurant en annexe aux présents statuts. Pour les besoins de ce calcul, chaque pourcentage comporte deux décimales et le nombre de voix obtenu est arrondi à l'unité supérieure.

Il est fait masse, pour chaque actionnaire, des droits de vote dont il dispose ainsi que de ceux assimilés aux siens au sens de l'article 356-1-2 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966. Il n'est pas fait masse des droits de vote attachés aux actions du chef desquelles une procuration a été donnée conformément aux dispositions de l'article 161, alinéa 6 de la loi du 24 juillet 1966 susvisée.

ANNEXE:

Application des dispositions de l'article 18 des statuts relatives au nombre de droits de vote dont dispose chaque actionnaire en Assemblée :

Si on appelle:

T - le nombre total de droits de vote attachés à l'intégralité des actions composant le capital social ;

Yn - le nombre total de droits de vote attachés aux actions de l'intégralité des actionnaires présents ou représentés (n), jusqu'à concurrence de 2 % de T par actionnaire, donc non sujets à limitation ;

a,b,c... - le pourcentage des droits de vote (par rapport à T) dont sont titulaires A, B, C..., au-dessus de 2 % pour chacun d'eux ;

X - le nombre total des droits de vote exprimables en Assemblée compte tenu de la limitation statutaire.

On peut écrire :

$$X = Yn + aX + bX + cX$$

D'où il résulte que le nombre total de voix exprimables en Assemblée (X) est égal à :

$$X = Yn/(1-a-b-c)$$

La détermination de X permet de calculer, pour chacun des actionnaires A, B, C,... le nombre de voix attachées aux droits de vote excédant 2 % (correspondant aux pourcentages a, b, c,...); il s'y ajoute pour chacun d'eux 2 % de T, c'est-à-dire les voix attachées aux droits de vote non sujets à limitation.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Modification de l'alinéa 4 de l'article 18 des statuts "Tenue des Assemblées"

Cette résolution a pour objet d'étendre, à l'ensemble des actionnaires, le droit de vote double attaché aux actions nominatives détenues par un même titulaire depuis deux ans au moins actuellement réservé aux seuls actionnaires de nationalité française ou à ceux ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et sur proposition du Conseil d'administration, décide de supprimer de l'alinéa 4 de l'article 18 des statuts "Tenue des Assemblées" les termes "de nationalité française et à ceux ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Economique Européenne" et de le modifier, en conséquence, comme suit :

Alinéa 4. (article 18): Un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions entièrement libérées, inscrites sous la forme nominative au nom du même titulaire depuis deux ans au moins, il cesse de plein droit pour toute action faisant l'objet d'une conversion au porteur ou d'une transmission en propriété. Néanmoins, le délai fixé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé quand le transfert intervient par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION Simplification et refonte des statuts

Cette résolution a pour objet d'alléger et de simplifier la rédaction des statuts de la Société et d'en adopter le nouveau texte tenant compte notamment des modifications statutaires objet des résolutions qui précèdent.

L'Assemblée générale, statuant aux règles de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du projet de texte des nouveaux statuts et sous la condition suspensive de l'adoption des onzième à dix-septième résolutions, décide la refonte des statuts et l'adoption de leur nouvelle rédaction ci-annexée.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Cette résolution a pour objet de donner les pouvoirs nécessaires à l'exécution des décisions qui découlent des résolutions votées par l'Assemblée et aux formalités qui en résultent.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Assemblée générale mixte des actionnaires du jeudi 27 avril 2000

Refonte des statuts

Titre I	Forme - Législation - Objet - Dénomination -
	Siège Social - Duréepage 12
Titre II	Capital social - Actions page 12
Titre III	Administration et Contrôle de la Société page 13
Titre IV	Assemblées générales page 15
Titre V	Comptes sociaux - Affectation et Répartition du bénéfice page 16
Titre VI	Dissolution - Prorogation - Liquidation - Contestations page 17



Titre I

Forme - Objet - Dénomination -Siège Social - Durée

ARTICLE PREMIER

Forme - Législation

La Société Anonyme de droit français fondée à Paris, par acte du 12 décembre 1853, est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 Objet

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'exercice, à destination d'une clientèle privée, professionnelle et publique :
 - de toutes activités de communication, notamment, l'internet, le multimédia, l'audiovisuel, l'image, la publicité, la presse, l'édition et les télécommunications, de tous services interactifs et produits liés à ce qui précède ;
 - de toutes activités se rapportant à l'environnement, notamment à l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, la propreté, de tous produits et services liés collectifs ou non ;
- la gestion et la prise de toutes participations, sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer, et la faculté de céder de telles participations ;
- et généralement toutes opérations commerciales, et industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

ARTICLE 3

Dénomination

La Société a pour dénomination : "Vivendi"

ARTICLE 4 Siège social

Le siège social est fixé à Paris (8 $^{\circ}$), 42, avenue de Friedland.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou d'un département limitrophe par décision du Conseil d'administration soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire, et en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE 5

Durée

La durée de la Société est fixée jusqu'au 14 décembre 2052, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Titre II

Capital social - Actions

ARTICLE 6

Capital social

- 1. Le capital social est représenté par des actions.
- 2. Le montant nominal des actions est de 5,50 euros.
- 3. Le capital social est fixé à 3 315 905 851,50 euros et divisé en 602 891 973 actions toutes de même catégorie et entièrement libérées.
- 4. Il peut être augmenté, réduit, amorti ou divisé par décision de l'Assemblée compétente.

ARTICLE 7

Actions

- 1. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire sauf dispositions légales ou réglementaires particulières.
- 2. Les actions sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.
- 3. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les livres de la Société ou auprès d'un intermédiaire habilité le tout dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.
- 4. La Société peut demander dans les conditions légales et réglementaires, à tout organisme ou intermédiaire tout renseignement permettant l'identification des actionnaires ou des détenteurs de titres de la Société, conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires, notamment la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

- 5. Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement une fraction du capital ou, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société égale ou supérieure à 0,5 % ou un multiple de cette fraction, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.
- 6. L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée et ce pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus, si l'application de cette sanction est demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5 % au moins du capital de la société. Cette demande est consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale.

ARTICLE 8

Droits et obligations attachés aux actions

- 1. Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.
- 2. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.
- 3. Chaque action confère le droit de vote aux Assemblées générales dans les conditions stipulées à l'article 18 des présents statuts.
- 4. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société, aux décisions de l'Assemblée générale, et celles du Conseil d'administration agissant sur délégation de l'Assemblée générale.

Titre III

Administration et contrôle de la Société

ARTICLE 9

Composition du Conseil

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de vingt-quatre membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

ARTICLE 10

Durée du mandat des Administrateurs -Limite d'âge

- 1. La durée maximum du mandat des Administrateurs est de quatre années sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge. Il est renouvelable.
- 2. Les fonctions d'un Administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat
- 3. A l'issue de chaque Assemblée générale annuelle, le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'Assemblée, ne peut être supérieur au tiers des Administrateurs en fonction. Lorsque cette limitation se trouve dépassée, les Administrateurs les plus âgés sont, réputés démissionnaires d'office à l'issue de cette Assemblée.
- 4. En tout état de cause, les fonctions d'Administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 73 ans. Toutefois, les Présidents d'honneur nommés par le Conseil d'administration, passé cet âge, continuent à assister aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative.
- 5. Les dispositions relatives à la limite d'âge sont applicables aux représentants permanents des personnes morales Administrateur.
- 6. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.
- 7. Chaque Administrateur doit être propriétaire de sept cent cinquante actions au moins pendant la durée de son mandat. Ces actions sont inscrites en compte nominatif.

ARTICLE 11

Réunions - Délibérations du Conseil

- 1. Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.
- 2. Des Administrateurs représentant le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, prendre l'initiative de la convocation.
- 3. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration. En cas d'empêchement ou d'absence du Président elles sont présidées par un Administrateur choisi par le Conseil.

- 4. Si la loi l'autorise, les décisions du Conseil peuvent être prises au moyen d'une conférence téléphonique, d'une visio-communication ou par consultation écrite de ses membres.
- 5. Tout Administrateur peut donner à un autre Administrateur, au moyen de tout support écrit ou électronique, le pouvoir de le représenter et de voter en ses lieu et place aux délibérations du Conseil. Toutefois, un Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.
- 6. Pour la validité des décisions, la participation de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire ; les décisions sont prises à la majorité des voix des membres participants ou représentés en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.
- Le Conseil peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.
- 8. Les procès-verbaux des décisions sont dressés, les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

ARTICLE 12

Pouvoirs du Conseil d'administration

- 1. Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et prendre toutes décisions relatives à tous actes d'administration et de disposition. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous la seule réserve de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires.
- 2. Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président ou les Directeurs généraux, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.
- 3. En outre, le Conseil peut conférer à l'un de ses membres ou à des tiers, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté, pour les mandataires, de consentir eux-mêmes toutes substitutions totales ou partielles.
- 4. Il peut aussi décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou le Président soumet pour avis à leur examen.

ARTICLE 13

Rémunération des Administrateurs

- 1. Les Administrateurs reçoivent, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence, dont le montant est déterminé par l'Assemblée générale.
- 2. Le Conseil répartit librement entre ses membres le montant de ces jetons de présence. Il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres des Comités, une part supérieure.

3. Il peut aussi allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs. Ces rémunérations sont soumises aux dispositions légales relatives aux conventions sujettes à autorisation préalable du Conseil d'administration.

ARTICLE 14

Administrateur nommé par les salariés

- 1. Dans le cas où le pourcentage de capital détenu par les salariés et retraités de la Société et de ses filiales dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise de Groupe institué à l'initiative de la Société représente plus de 5 % du capital social de la Société, un Administrateur est nommé parmi les salariés membres du Conseil de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise dont les actifs sont composés d'au moins 90 % d'actions de Vivendi. Le nombre d'Administrateurs représentant les actionnaires salariés n'est pas pris en compte pour la limite du nombre des membres du Conseil d'administration fixé à l'article 9.
- 2. Si pour quelque cause que ce soit, l'un des Administrateurs nommé par l'Assemblée en vertu de l'alinéa qui précède, vient à perdre la double qualité de salarié de la Société ou d'une de ses filiales et de membre adhérent d'un fonds commun de placement défini ci-dessus, il sera réputé démissionnaire d'office à l'expiration d'un délai d'un mois à partir du jour où il perd l'un ou l'autre des éléments de cette double qualité.
- 3. Dans ce cas, comme en cas de décès ou de démission, le Conseil d'administration peut entre deux Assemblées générales, procéder à une nomination à titre provisoire à condition que le nouvel Administrateur remplisse la double qualité définie ci-dessus.
- 4. Préalablement à la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, appelée à nommer un Administrateur représentant les actionnaires salariés, il est procédé à sa désignation selon les modalités suivantes :
- 5. Les candidats à cette fonction sont désignés par le Conseil de surveillance du fonds commun de placement et choisis parmi ses membres sur saisine du Président du Conseil d'administration.
- 6. Cette consultation fait l'objet d'un procès-verbal comportant la liste et le nombre de voix recueillies par chacune des candidatures ainsi que le nom des candidats valablement désignés par le Conseil de surveillance et dont le nombre est au moins égal au double du nombre de postes d'Administrateur à pourvoir.
- 7. Le procès-verbal et la liste des candidats mentionnés ci-dessus sont annexés à l'avis de convocation de l'Assemblée générale des actionnaires.

8. Chaque Administrateur représentant les actionnaires salariés doit être propriétaire d'une action à travers un fonds commun de placement défini au présent article des statuts, ou d'un nombre équivalent de parts dudit fonds. Si au jour de sa nomination il n'est pas propriétaire ou si au cours de son mandat il cesse d'être propriétaire d'une action ou du nombre équivalent de parts du fond commun de placement, il est réputé démissionnaire d'office nonobstant le maintien de sa qualité de salarié.

ARTICLE 15

Président - Directeurs généraux

- 1. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique, à peine de nullité de sa nomination. Il fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur, et peut y mettre fin à tout moment.
- 2. Le Président du Conseil d'administration est rééligible, mais ses fonctions prennent fin, au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 65 ans.
- 3. Toutefois, le Conseil d'administration peut, à titre exceptionnel, prolonger son mandat de deux années. Dans ce cas, ses fonctions prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 67 ans.
- 4. Le Président du Conseil d'administration assume, en qualité de Président-Directeur général et sous sa responsabilité, la Direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers.
- 5. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires ou réserve spécialement au Conseil d'administration, le Président-Directeur général est investi dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.
- 6. Toute limitation de ces pouvoirs est inopposable aux tiers.
- 7. Sur la proposition du Président-Directeur général, le Conseil peut nommer des Directeurs généraux dans les conditions fixées par la loi. Il peut être mis fin à leur fonction, à tout moment, par le Conseil d'administration, sur proposition du Président.
- 8. En cas de décès, de démission ou de révocation du Président, le ou les Directeurs généraux conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.
- 9. En accord avec le Président, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs généraux ; cette durée, lorsque ceux-ci sont Administrateurs, ne peut excéder celle de leur mandat.

- 10. Les Directeurs généraux disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président, y compris celui de représenter la Société en justice.
- 11. Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Président, ainsi que celle du ou des Directeurs généraux.
- 12. Les fonctions des Directeurs généraux prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

Toutefois, sur proposition du Président, leur mandat prendra fin, au plus tard, à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 67 ans.

ARTICLE 16

Commissaires aux comptes

Le contrôle de la Société est exercé par des Commissaires aux comptes, qui sont nommés et exercent leur mission conformément à la loi.

Titre IV

Assemblées générales

ARTICLE 17

Assemblées générales

- 1. Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.
- 2. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- 3. Le droit de participer aux Assemblées est subordonné :
 - à l'inscription en compte de l'actionnaire dans les livres de la Société pour les propriétaires d'actions nominatives;
 - à l'envoi au lieu indiqué par l'avis de convocation d'une attestation d'inscription en compte délivrée par une banque, un établissement financier ou une société de bourse, pour les propriétaires d'actions au porteur.
- 4. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée. Il peut être réduit par décision du Conseil d'administration.
- 5. L'Assemblée désigne un bureau composé d'un Président, de deux scrutateurs et d'un secrétaire. Les Assemblées sont présidées par le Président-Directeur général, ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

- 6. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants, qui disposent du plus grand nombre de voix.
- 7. Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.
- 8. Les copies ou extraits de procès-verbaux de l'Assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration ou par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur général, ou encore par le Secrétaire de l'Assemblée.

ARTICLE 18

Droit de vote

- 1. Le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire dans toutes les Assemblées d'actionnaires.
- 2. Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens et délais fixés par la loi.
- 3. Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des dispositions particulières ci-après.
- 4. Un droit de vote double est conféré dans les conditions légales aux actions entièrement libérées, inscrites sous la forme nominative au nom du même titulaire depuis deux ans au moins, il cesse de plein droit pour toute action faisant l'objet d'une conversion au porteur ou d'une transmission en propriété. Néanmoins, le délai fixé n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé quand le transfert intervient par suite de succession, de partage de communauté de biens entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.
- 5. Le nombre des droits de vote dont dispose chaque actionnaire (ainsi que son ou ses mandataires) en Assemblée générale est :
- a) égal au nombre de ses droits de vote attachés aux actions qu'il possède dans la limite de 2 % du nombre total de droits de vote existants dans la Société,
- b) calculé, pour le solde, en fonction du nombre de droits de vote présents ou représentés en Assemblée par application du pourcentage excédant 2 % audit nombre de droits de vote présents ou représentés (et déterminé compte tenu de l'équilibrage résultant de la présente disposition).

Le calcul à effectuer lors de chaque Assemblée générale est décrit par la formule figurant en annexe aux présents statuts. Pour les besoins de ce calcul, chaque pourcentage comporte deux décimales et le nombre de voix obtenu est arrondi à l'unité supérieure.

Il est fait masse, pour chaque actionnaire, des droits de vote dont il dispose ainsi que de ceux assimilés aux siens au sens de l'article 356-1-2 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966. Il n'est pas fait masse des droits de vote attachés aux actions du chef desquelles une procuration a été donnée conformément aux dispositions de l'article 161, alinéa 6 de la loi du 24 juillet 1966 susvisée.

Titre V

Comptes sociaux -Affectation et répartition du bénéfice

ARTICLE 19

Comptes sociaux

- 1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.
- 2. A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, dans les conditions légales en vigueur, dresse l'inventaire, les comptes annuels et établit un rapport de gestion.

Des comptes consolidés complètent les comptes annuels. La gestion du groupe consolidé fait l'objet d'un rapport inclus ou non dans le précédent.

ARTICLE 20

Affectation et répartition du bénéfice

- 1. Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.
- 2. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.
- 3. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

- 4. L'Assemblée générale peut prélever toutes sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour doter tous fonds de prévoyance ou de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou pour les reporter à nouveau ou les distribuer.
- 5. Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.
- 6. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.
- 7. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.
- 8. L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément, les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.
- 9. Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.
- 10. L'Assemblée générale annuelle a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.
- 11. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Titre VI

Dissolution - Prorogation liquidation - Contestations

ARTICLE 21

Prorogation - Dissolution anticipée - Liquidation

1. Un an au moins avant l'expiration de la durée de la Société, le Conseil d'administration convoque l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

- 2. Hors les cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, il y aura dissolution de la Société à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'Assemblée générale des actionnaires.
- 3. L'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

ARTICLE 22

Contestations

Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

ANNEXE

Application des dispositions de l'article 18 des statuts relatives au nombre de droits de vote dont dispose chaque actionnaire en Assemblée :

Si on appelle:

T - le nombre total de droits de vote attachés à l'intégralité des actions composant le capital social ;

Yn - le nombre total de droits de vote attachés aux actions de l'intégralité des actionnaires présents ou représentés (n), jusqu'à concurrence de 2 % de T par actionnaire, donc non sujets à limitation ;

a,b,c. - le pourcentage des droits de vote (par rapport à T) dont sont titulaires A, B, C..., au-dessus de 2 % pour chacun d'eux $\,$;

X - le nombre total des droits de vote exprimables en Assemblée compte tenu de la limitation statutaire.

On peut écrire :

$$X = Yn + aX + bX + cX$$

D'où il résulte que le nombre total de voix exprimables en Assemblée (X) est égal à :

$$X = Yn/(1-a-b-c)$$

La détermination de X permet de calculer, pour chacun des actionnaires A, B, C,... le nombre de voix attachées aux droits de vote excédant 2 % (correspondant aux pourcentages a, b, c,...); il s'y ajoute pour chacun d'eux 2 % de T, c'est-à-dire les voix attachées aux droits de vote non sujets à limitation.

Rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'augmentation de capital réservée aux salariés et retraités du groupe Vivendi adhérant au Plan d'Epargne Groupe

Vous avez autorisé, aux termes de la dix-septième résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999, le Conseil d'administration à procéder en une ou plusieurs fois, pendant un délai de cinq ans, à des émissions d'actions réservées aux salariés et retraités des sociétés du groupe adhérant au Plan d'Epargne Groupe institué à l'initiative de Vivendi.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation en décidant, le 28 janvier 2000, de procéder à l'émission de 900 000 actions nouvelles de numéraire de 5,50 euros nominal chacune, qui pourront être souscrites soit directement, soit par l'intermédiaire du Fond Commun de Placement Accueil, selon les principales modalités suivantes :

- la date de souscription est fixée au 28 avril 2000,
- si le montant des actifs du Fonds Commun de Placement Accueil et des versements directs se révélait supérieur au montant de l'émission, le nombre d'actions offertes à la souscription pourra, sur décision du Président du Conseil d'administration, être porté à 1 500 000 au maximum,
- l'augmentation de capital sera réalisée à concurrence du nombre d'actions souscrites,
- le prix de souscription, conformément aux dispositions légales et aux modalités arrêtées par l'Assemblée générale susvisée a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse ayant précédé le 28 janvier 2000, soit à 71,11 euros représentant 5,50 euros de valeur nominale et 65,61 euros de prime d'émission.

Les actions ainsi souscrites seront intégralement libérées à la souscription, inscrites en comptes nominatifs et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2000.

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire, le nombre d'actions ainsi offertes à la souscription est inférieur à 10 % du capital social.

L'incidence de l'émission d'un maximum de 1 500 000 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1 % du capital de Vivendi et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire en %	
Avant émission	1 %	
Après émission d'un nombre maximum de 1 500 000 actions nouvelles	0,997 %	

En outre, l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés - part du groupe - pris au 30 juin 1999, pour un actionnaire détenant une action Vivendi et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

	Quote-part dans les capitaux propres part du groupe au 30 juin 1999
Avant émission	15,68 euros
Après émission d'un nombre maximum de 1 500 000 actions nouvelles	15,64 euros

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, l'opération ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Le Conseil d'administration

Rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'augmentation de capital réservée à la société Pégase II Limited

Vous avez autorisé, aux termes de la dixième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 1999, le Conseil d'administration à augmenter le capital en une ou plusieurs fois, pendant un délai d'un an, d'un montant maximum de 33 000 000 euros, par l'émission d'un nombre maximum de 6 000 000 actions nouvelles d'un nominal de 5,50 euros chacune à libérer en numéraire, dont la souscription est réservée à la société Pégase II Limited, société à responsabilité limitée de droit de Jersey au capital de 10 000 GBP, divisé en actions, dont le siège social est situé 19/21 Broad Street, Saint Helier, Jersey, JE4 8RR Channel Islands, enregistrée à Jersey.

Le Conseil d'administration a fait usage de cette autorisation le 4 octobre 1999, en décidant d'émettre 6 000 000 actions nouvelles avant le 31 mars 2000 et en fixant le prix d'émission à 56,70 euros par action (dont 51,20 euros de prime d'émission) correspondant à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés pendant les 20 séances de bourse ayant précédé la séance dudit Conseil, conformément à la dixième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire susvisée.

Le Conseil a en outre décidé que les 6 000 000 actions nouvelles devraient être libérées intégralement à la souscription et que le montant de la prime d'émission serait porté à un compte de réserve sous déduction des sommes que le Conseil déciderait le cas échéant de prélever pour faire face à tout ou partie des frais de la présente augmentation de capital.

Les actions émises portent jouissance au 1° janvier 1999 en cas de souscription avant le 31 décembre 1999 et au 1° janvier 2000 en cas de souscription après cette date et avant le 31 mars 2000.

Le Conseil a délégué à son Président tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre l'augmentation de capital, fixer le nombre d'actions à émettre, la ou les dates de souscription, prendre toutes mesures utiles à sa réalisation, constater son caractère définitif et modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

L'incidence de l'émission d'un maximum de 6 000 000 actions nouvelles sur la participation dans le capital social d'un actionnaire détenant 1 % du capital de Vivendi et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant émission	1 %
Après émission d'un nombre maximum de 6 000 000 actions nouvelles	0,990 %

En outre, l'incidence de cette émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés - part du groupe - pris au 30 juin 1999, pour un actionnaire détenant une action Vivendi et ne souscrivant pas à l'augmentation de capital serait la suivante :

	Quote-part dans les capitaux propres part du groupe au 30 juin 1999
Avant émission	15,75 euros
Après émission d'un nombre maximum de 6 000 000 actions nouvelles	15,59 euros

Compte tenu du prix d'émission et du volume de l'opération, l'opération ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la valeur boursière de l'action.

Le Conseil d'administration

Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés et retraités adhérant au Plan d'Epargne Groupe

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire au rapport spécial établi par Salustro Reydel et Deloitte Touche Tohmatsu - BMA en date du 11 mars 1999 sur l'émission d'actions réservées aux salariés et retraités de Vivendi et de ses filiales adhérant au Plan d'Epargne Groupe, autorisée par votre Assemblée générale mixte du 11 mai 1999 aux termes de sa dixseptième résolution.

Cette Assemblée avait délégué à votre Conseil d'administration le soin de réaliser cette émission et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 28 janvier 2000 de procéder à l'émission de 900 000 actions nouvelles réservées aux salariés et retraités de Vivendi et de ses filiales adhérant au Plan d'Epargne Groupe, nombre pouvant être porté, sur décision du Président du Conseil d'administration, à 1 500 000 actions au maximum si le montant des actifs du fonds commun de placement "Accueil" et des versements directs se révélait supérieur au montant de l'émission. Le montant de l'augmentation de capital sera limité au montant nominal des actions qui seront effectivement souscrites par les salariés et retraités du groupe.

La date de souscription a été fixée au 28 avril 2000 et le prix de souscription a été fixé à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse ayant précédé le 28 janvier 2000, soit 71,11 euros représentant 5,50 euros de valeur nominale et 65,61 euros de prime d'émission.

Nous avons vérifié la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999 et des indications fournies à celle-ci, et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Nous avons procédé au contrôle des informations fournies dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration, sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission des actions à émettre et sur son montant, et également vérifié les informations chiffrées qui y sont présentées, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les informations chiffrées présentées sont extraites d'une situation financière intermédiaire établie au 30 juin 1999, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel. Cette situation intermédiaire a fait l'objet, de notre part, d'un examen limité

Nous certifions la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la Société et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration.

La proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés et le choix des éléments de calcul du prix d'émission des actions à émettre et son montant définitif, n'appellent pas d'observation de notre part.

La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action n'appelle pas non plus, de notre part, d'observation

Neuilly-sur-Seine - Paris, le 10 mars 2000

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Cie

Salustro Reydel

Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée à la société Pégase II Limited

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 1999

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en application des dispositions de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 22 juillet 1999 sur l'émission d'actions réservée, autorisée par votre Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 1999 aux termes de sa dixième résolution.

Cette Assemblée avait délégué à votre Conseil d'administration le soin de la réaliser et d'en fixer les conditions définitives.

Faisant usage des pouvoirs ainsi conférés, votre Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 4 octobre 1999, de procéder à une augmentation de capital de 33 000 000 euros, par l'émission de 6 000 000 actions nouvelles dont la souscription est réservée à la société Pégase II Limited. Le prix d'émission a été fixé à 56,70 euros, représentant 5,50 euros de valeur nominale et 51,20 euros de prime d'émission, correspondant à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse ayant précédé le 4 octobre 1999. Votre Conseil d'administration a délégué à son Président tous pouvoirs à l'effet de mettre en oeuvre l'augmentation de capital avant le 31 mars 2000.

Nous avons vérifié la conformité des modalités de l'opération au regard de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 septembre 1999 et des indications fournies à celleci, et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Nous avons procédé au contrôle des informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant, et également vérifié les informations chiffrées qui y sont présentées, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les informations chiffrées présentées sont extraites d'une situation financière intermédiaire établie au 30 juin 1999 selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que le dernier bilan annuel. Cette situation intermédiaire a fait l'objet, de notre part, d'un examen limité.

Nous certifions la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la Société et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration.

Les motifs précédemment invoqués à l'appui de la demande de suppression du droit préférentiel de souscription, le choix des éléments de calcul du prix d'émission, et son montant définitif, n'appellent pas d'observation de notre part.

La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action n'appelle pas non plus, de notre part, d'observation.

Neuilly-sur-Seine - Paris, le 10 mars 2000

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Cie

Salustro Reydel

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice du personnel

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 AVRIL 2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en exécution de la mission prévue par l'article 208-1 de la loi du 24 juillet 1966 et par l'article 174-19 du décret du 23 mars 1967, nous vous présentons notre rapport sur l'ouverture d'options d'achat d'actions au bénéfice de mandataires sociaux, de cadres dirigeants, de cadres supérieurs ou, exceptionnellement de salariés non cadres du groupe Vivendi.

Nous avons procédé aux vérifications des modalités proposées pour la fixation du prix d'achat en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées.

Neuilly-sur-Seine - Paris, le 10 mars 2000

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Cie

Salustro Reydel

Rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à la réduction du capital en cas d'annulation d'actions achetées

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 AVRIL 2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Vivendi et en exécution de la mission prévue à l'article 217-2, al. 4, de la loi du 24 juillet 1966 en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous vous présentons notre rapport sur l'opération envisagée.

Nous avons analysé l'opération de réduction du capital en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 2 ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celleci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Neuilly-sur-Seine - Paris, le 10 mars 2000

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Cie

Salustro Reydel

Rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif à l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 AVRIL 2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles 180-III et 339-2 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur la demande de modification des plafonds des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations globales données à votre Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999 à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Aux termes des douzième et treizième résolutions soumises à votre approbation lors de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999, vous avez délégué à votre Conseil d'administration le soin d'arrêter les modalités de ces opérations, en renonçant le cas échéant à votre droit préférentiel de souscription.

Aux termes de la neuvième résolution, votre Conseil d'administration vous propose de porter à un montant global nominal de 3 milliards d'euros le plafond des augmentations de capital initiales et à un montant global nominal de 2 milliards d'euros le plafond des augmentations de capital secondaires susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations données à votre Conseil d'administration et pour la durée restant à courir desdites délégations. Les caractéristiques générales des autorisations vous sont rappelées dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

Nous avons examiné le projet d'émission en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

La modification des plafonds des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations données à votre Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999 ne change pas l'opinion exprimée par Salustro Reydel et Deloitte Touche Tohmatsu - BMA dans leur rapport spécial du 11 mars 1999 sur l'autorisation d'émettre des valeurs mobilières.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de certaines des opérations autorisées par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'administration.

Neuilly-sur-Seine - Paris, le 10 mars 2000 Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Cie

Salustro Reydel

Alain Grosmann Jean Bouquot Edouard Salustro Bernard Cattenoz

ANNEXE

Rappel des caractéristiques générales des opérations financières approuvées par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999 et proposition de modification des plafonds des augmentations de capital présentée à l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2000

(en millions d'euros)

1. Avec maintien du droit préférentiel de souscription

Nature de l'opération	Source (référence à la résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999)	Durée de l'autorisation et expiration (Assemblée générale mixte du 11 mai 1999)	Montant maximal d'augmentation de capital (neuvième résolution proposée à l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2000)
Valeurs mobilières	12	26 mois maximum (juin 2001)	3 000 (dont 250 millions utilisés en mai 1999 dans le cadre de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription)
Attribution gratuite d'actions par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	14	26 mois maximum (juin 2001)	1 000 (ce montant s'impute sur le montant ci-dessus)
2. Sans maintien du droit préfe	érentiel de souscription		
Nature de l'opération	Source (référence à la résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 1999)	Durée de l'autorisation et expiration (Assemblée générale mixte du 11 mai 1999)	Montant maximal d'augmentation de capital (neuvième résolution proposée à l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2000)
Valeurs mobilières	13	26 mois maximum (juin 2001)	3 000 pour l'émission primaire 2 000 pour l'émission secondaire

